



HABITAT



AGRICULTURE



ENVIRONNEMENT



ECONOMIE



COMMERCE &
ARTISANAT



PATRIMOINE



MOBILITÉS

SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale
Région **Lézignanaise**
Corbières & Minervois

Rapport de présentation

SOMMAIRE

Glossaire.....	5	IV. Une vacance à relativiser ?	38
UN POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE AU CŒUR DE LA NOUVELLE RÉGION.....	9	V. Un logement social à conforter ?	39
Chapitre 1 : Un territoire au cœur de la Région Occitanie... ..	10	VI. Une poursuite de l'urbanisation du nord du territoire	40
Chapitre 2 : ... organisé autour de deux grandes logiques territoriales	11	VII. Une qualité architecturale discutable ?	43
Chapitre 3 : ... construites sur un socle physique contrasté.....	13	VIII. Des logements en partie sous-occupés	43
I. Une géologie complexe qui préfigure l'organisation du territoire.....	13	IX. Focus sur les consommations énergétiques	44
II. Une topographie contrastée, organisée selon un gradient nord/sud, et un réseau hydrographique dense mais intermittent	14	Chapitre 5 : Des centralités devant retrouver leur place	45
Chapitre 4 : ... dans un contexte de ré interrogation des politiques de planification	15	I. Un centre-ville de Lézignan-Corbières en souffrance	45
I. Des intercommunalités voisines lancées dans la planification intercommunale	15	II. Les centres-bourgs pas épargnés	45
II. Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)	16	Chorème de synthèse Démographie.....	47
III. Le Schéma Régional de Développement économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)	17	Chorème de synthèse Habitat.....	48
IV. Le Plan Départemental de l'Habitat (PDH).....	18	UN SECTEUR ÉCONOMIQUE SOUS INFLUENCES.....	51
DES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET RÉSIDENTIELLES CONTRASTÉES.....	21	Chapitre 1 : Une économie à plusieurs échelles et en lien avec les territoires voisins	52
Chapitre 1 : Une attractivité démographique hétérogène	22	I. Une économie très segmentée et fonction de l'implantation géographique.....	52
I. Une plus forte augmentation de population sur le Nord de la CCRLCM	25	I. Une dynamique de création d'emplois à la fois hétérogène géographiquement et entre secteurs économiques.....	53
II. Au sud, des différences de taux d'évolution plus marquées.	25	Chapitre 2 : Une offre commerciale en mutation	62
Chapitre 2 : Une population vieillissante ?	28	Chorème de synthèse Economie	63
Chapitre 3 : Un territoire marqué par la précarité	30	Chapitre 3 : Des dynamiques liées aux principales infrastructures de mobilités.....	65
I. 1 personne sur 3 est retraitée	30	I. Des infrastructures inégalement réparties.....	65
II. Une précarité qui s'installe.....	30	II. Un axe Est-Ouest qui marque une rupture Nord-Sud	66
Chapitre 4 : Un parc de logements à adapter ?	32	III. Des alternatives à l'autosolisme trop timides ?	70
I. Une dynamique de la construction concentrée au nord	32	Chorème de synthèse Mobilités	74
II. Un parc de logement au profil rural.....	36	Chapitre 4 : Une accessibilité inégale aux équipements et services.....	76
III. Des résidences secondaires concentrées au sud du territoire	37	I. Une offre en équipements concentrée au Nord.....	76
		II. Une offre relais pour les communes du Sud	80
		III. Le numérique, un virage à ne pas manquer.....	81

Chorème de synthèse Equipements.....	83	I. Etat de la ressource et pression associées	145
UNE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGÈRE RECONNUE	87	II. Les prélèvements en eau	149
Chapitre 1 : Des paysages naturels qualitatifs, marqués par des ambiances méditerranéennes ..	88	Chapitre 4 : Les risques naturels	151
I. Grandes caractéristiques	88	I. Risque inondation	151
II. Entités et unités paysagères	89	II. Séismes	157
III. Evolution des paysages naturels	93	III. Risque radon	157
IV. Perceptions paysagères : points de vue et axe de découverte du territoire	95	IV. Mouvements de terrain	158
Chapitre 2 : Une évolution des paysages bâtis plus marquée au nord du territoire	100	V. Incendies de forêts	159
I. La morphologie des bourgs	100	DES RESSOURCES PRODUCTIVES, LEVIER DE LA TRANSITION	163
II. Un patrimoine bâti riche et reconnu	106	Chapitre 1 : Sols et sous-sols	164
III. Un territoire relativement préservé de l'urbanisation, cependant marqués par une banalisation des paysages	107	I. Des sols riches dans les espaces de vallées	164
Chapitre 3 : Les milieux naturels et la Trame verte et bleue	109	II. Un territoire dominé par les milieux naturels et agricoles	165
I. Des composantes physiques et paysagères qui expliquent la richesse écologique du territoire	109	III. Des sols permettant le stockage du carbone	168
II. La Trame verte et bleue	121	IV. Un sous-sol au potentiel élevé	169
Chorème de synthèse Biodiversité	133	Chapitre 2 : Energies renouvelables	170
Chorème de synthèse Paysage	135	DES NUISANCES ET POLLUTIONS LOCALISÉES	173
UN TERRITOIRE VULNÉRABLE DANS UN CONTEXTE DE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE	136	Chapitre 1 : Qualité de l'air	174
Chapitre 1 : Vulnérabilité au changement climatique	137	I. Emissions de gaz à effet-de-serre (GES)	174
I. Climat passé	137	II. Polluants atmosphériques	175
II. Exposition future attendue	138	Chapitre 2 : Les risques technologiques	176
III. Etude de la vulnérabilité au changement climatique	141	I. Accident industriel	176
Chapitre 2 : Santé et environnement	142	II. Risque de rupture de barrage	176
I. L'urbanisme favorable à la santé	142	III. Transports de matières dangereuses	176
II. Environnement et santé sur le territoire de la CCRLCM	142	Chapitre 3 : Sites et sols pollués	177
Chapitre 3 : Ressource en eau	145	Chapitre 4 : Les nuisances sonores	178
		UNE RÉPARTITION HOMOGENÈME DES RÉSEAUX	181
		Chapitre 1 : Réseaux d'assainissement	182

I.	Des structures d'assainissement collectif présentes sur quasi-toutes les communes .	182
II.	L'assainissement autonome	184
Chapitre 2 : Réseaux d'eau potable.....		185
Chapitre 3 : Réseau de collecte et de traitement des déchets		189
Chapitre 4 : Réseaux de transport d'électricité et de gaz		190
I.	Réseau électrique	190
II.	Réseau de gaz	191
QUELS ENJEUX POUR LE SCOT ET LE PCAET ?		192

DOCUMENT DE TRAVAIL

Glossaire

ABF : architecte des bâtiments de France

Un accident est qualifié d'industriel lorsqu'il frappe un établissement industriel (chimique ou pétrochimique). Ce type d'installation est très souvent classé en ICPE (Installations Classées pour la protection de l'Environnement) et regroupé en sous-groupe qui détermine les obligations auxquelles il est soumis par ordre décroissant de risque (régime d'autorisation, d'enregistrement ou de déclaration).

AEP : adduction d'eau potable

AOC : appellation d'origine contrôlée

AOP : appellation d'origine protégée

APPB : arrêté préfectoral de protection de biotopes

BE : bureau d'études

Le bruit est un phénomène acoustique produisant une sensation auditive considérée comme désagréable ou gênante. Pour 54% des français, le bruit des transports est la principale source de nuisance. Afin de lutter contre cette nuisance, les infrastructures de transport terrestre ont été classées en 5 catégories, la catégorie 1 étant la plus bruyante. Un secteur affecté par le bruit est défini de part et d'autre de chaque infrastructure classée, dans lequel des prescriptions d'isolement acoustiques doivent être respectées.

CA : chambre d'agriculture

CAUE : conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement

CC : carte communale

CC : communauté de communes

CCI : chambre de commerce et d'industrie

CD : conseil départemental

CDPENAF : commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

CDSPP : commission départementale des sites, perspectives et paysages

CE : code de l'environnement

CEN : Conservatoire des espaces naturels

CEREMA : centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CLC : Corine Land Cover

CMA : chambre des métiers et de l'artisanat

CRPF : centre national de la propriété forestière

CU : code de l'urbanisme

DAAC : document d'aménagement artisanal et commercial

DDTM : direction départementale des territoires et de la mer

DGFIP : direction générale des finances publiques

DOO : document d'orientation et d'objectifs

DPU : droit de préemption urbain

DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DUP : déclaration d'utilité publique

EBC : espace boisé classé

ENS : espace naturel sensible

EPCI : établissement public de coopération intercommunale

EPF : établissement public foncier

ETP : équivalent temps plein

GES : gaz à effet de serre

HLM : habitation à loyer modéré

L'inondation est une submersion temporaire par l'eau de terres qui ne sont pas submergées en temps normal. L'expression recouvre les inondations dues aux crues de rivières, des torrents de montagne et des cours d'eau intermittents méditerranéens, aux remontées de nappe, au ruissellement urbain et agricole ainsi que les submersions marines au-delà des limites du rivage de la mer.

INPN : inventaire national du patrimoine naturel

INSEE : institut national de la statistique et des études économiques

Intercensitaires : Qui est entre deux recensements.

Loi ALUR : loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

Loi ENE ou Loi Grenelle : loi engagement national pour l'environnement

Loi ENL : loi engagement national pour le logement

Loi ELAN : évolution du logement, de l'aménagement et du numérique

Loi LEMA : loi sur l'eau et les milieux aquatiques

Loi SRU : loi solidarité et renouvellement urbains

Loi UH : loi urbanisme et habitat

MAJIC : mise à jour des informations cadastrales

Une matière dangereuse, par ses propriétés physiques ou chimiques ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre peut présenter un danger grave pour l'homme pour les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, volatile ou encore corrosive. Le transport des matières dangereuses peut se faire par camion, train, ou encore par canalisation.

Les mouvements de terrains se matérialisent sous la forme de déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Selon la vitesse de déplacement on peut distinguer :

- Les mouvements lents qui regroupent principalement les affaissements, tassements, glissement ou les épisodes de retrait/gonflement des argiles ;
- Les mouvements rapides qui regroupent les effondrements, les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées de boues.

Un incendie de forêts est qualifié comme tel lorsque la surface concernée est au minimum de 0,5ha d'un seul tenant. Un incendie de forêt peut être d'origine naturelle ou humaine, et peut prendre différentes formes selon les caractéristiques de la végétation et les conditions climatiques dans lesquelles il se développe.¹

¹ D'après le site gouvernement.fr

OAP : orientation d'aménagement et de programmation

PADD : projet d'aménagement et de développement durables

PCAET : plan climat air énergie territorial

PDIPR : plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées

PEB : plan d'exposition aux bruits

PLU : plan local d'urbanisme

PNR : parc naturel régional

PPA : personnes publiques associées

PPR : plan de prévention des risques

PPRN : plan de prévention des risques naturels

PPRT : plan de prévention des risques technologiques

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre. Certains types de roche, tel que le granit, contiennent naturellement beaucoup de radon. La vigilance à l'égard du radon est motivée par sa mise en cause dans le développement de cancer du poumon.

Le risque sismique est un risque naturel lié à l'activité sismique. Il est la conjonction d'un aléa sismique et d'une vulnérabilité des personnes, des biens et des activités sur ce site. La nature et la vulnérabilité des enjeux (économiques, patrimoniaux, sociaux...) sont primordiales pour l'évaluation du risque sismique.²

RGA : recensement général agricole

RGP : registre parcellaire graphique

RNU : règlement national d'urbanisme

SAFER : société d'aménagement foncier et d'établissement rural

SAGE : schéma d'aménagement et de gestion des eaux

La santé : L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Une rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale de l'ouvrage et entraîne la formation d'une onde de submersion ; celle-ci engendre l'élévation brutale du niveau de l'aval de l'eau, voire un gigantesque torrent.

SAU : surface agricole utile

SCoT : schéma de cohérence territoriale

SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SDTAN : schéma directeur territorial d'aménagement numérique

SEM : société d'économie mixte

SIVOM : syndicat intercommunal à vocations multiples

SNCF : société nationale des chemins de fer

² Définition tirée de planseisme.fr

SPANC : service public d'assainissement non collectif

SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRCAE : schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie

SRCE : schéma régional de cohérence écologique

SRIT : schéma régional des infrastructures et des transports

TER : transport express régional

TVB : trame verte et bleue

ZA : zone d'activités

ZAC : zone d'aménagement concerté

ZAE : zone d'activité économique

ZCS : zone Spéciale de Conservation

ZI : Zone industrielle

ZICO : zone importante pour la conservation des oiseaux

ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

ZPS : zone de protection spéciale

DOCUMENT DE TRAVAIL



1

UN POSITIONNEMENT
STRATÉGIQUE AU CŒUR DE
LA NOUVELLE RÉGION

Chapitre 1 : Un territoire au cœur de la Région Occitanie...

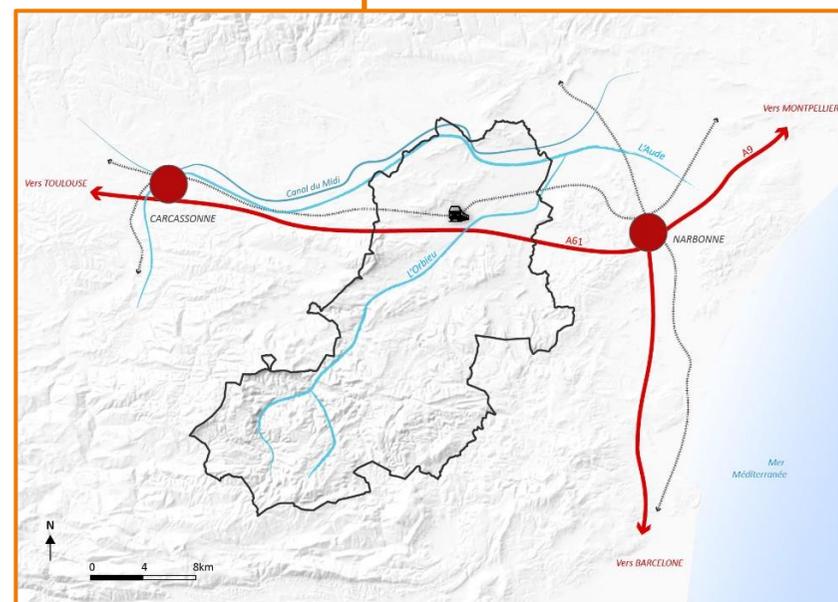
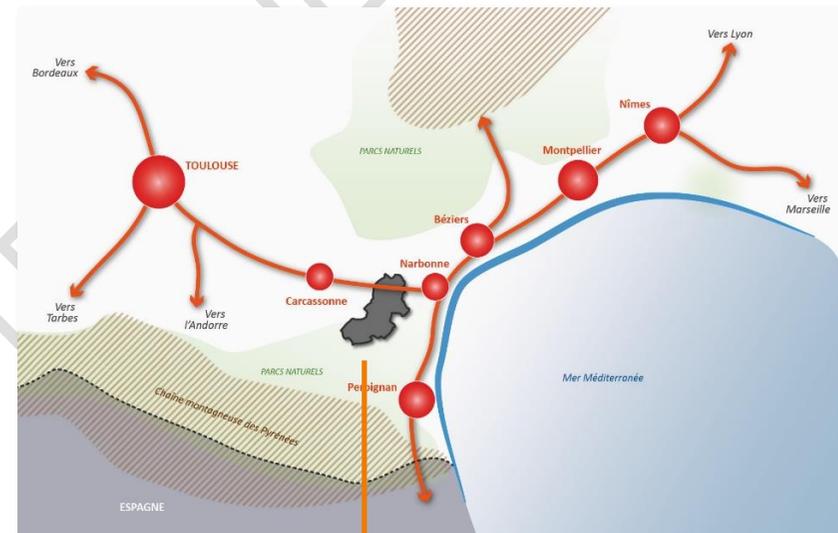
Au cœur de la Région Occitanie, la CCRLCM bénéficie d'une position géographique stratégique à 1h30 en voiture de Toulouse et Montpellier, les deux métropoles régionales. Elle est connectée à ces métropoles mais aussi aux principales villes d'Occitanie par une desserte optimale par les grands axes.

Ce positionnement stratégique sur l'axe entre Montpellier et Toulouse pourrait lui permettre de bénéficier des influences économiques des deux métropoles tout en développant un dynamisme propre.

La commune de Lézignan en est un bon exemple. La principale polarité du territoire, reste une polarité secondaire à affirmer sur cet axe Toulouse-Montpellier où le réseau de villes moyennes est très développé : Carcassonne, Narbonne, Béziers, Agde, Sète...

LES ENJEUX DU SCoT :

Affirmer le positionnement du territoire intercommunal au cœur de la Région Occitanie



Carte 1 : Localisation de la CCRLCM

Chapitre 2 : ... organisé autour de deux grandes logiques territoriales ...

La CCRLCM a une densité de population (rapport entre population et surface) moyenne de 40 habitants par km² en 2017. Ce chiffre est très en deçà de la moyenne nationale qui est de 105 habitants par km². Il montre le caractère rural de ce territoire.

Lézignan-Corbières est logiquement la commune présentant en 2015 la densité de population la plus élevée avec 293 hab/km², s'expliquant notamment par une organisation bâtie plus dense, caractéristique de son identité urbaine, que celle observée sur les autres communes du territoire. Trois autres communes ont des densités proches de la moyenne nationale : Canet, Luc-sur-Orbieu et Ornaisons. Elles se situent toutes dans la partie Nord du territoire, à proximité de Lézignan.

En deçà de 30 hab/km², on parle de très faible densité. La majorité des communes du territoire (31 des 54 de la CCRLCM) se trouve dans ce cas. Sur les communes rurales, cette faible densité est perceptible sur le terrain. Ces dernières présentent fréquemment un mitage du bâti ancien, et une dispersion de l'habitat autour de petits noyaux bâtis, et parfois structurés autour de petits hameaux repérables par la présence de chapelles ou de petites églises présentes au sein de la campagne.

Souvent connotée négativement et abordée comme un désavantage, la très faible densité n'est pas qu'un marqueur de la déprise rurale caractérisée par le manque, l'absence de population — surtout jeune —, de services, d'activités variées.... Elle peut également être signe d'aménités.

La densité de population illustre parfaitement la différence entre les communes situées au Nord et celles situées au Sud du territoire.

Même si cette représentativité est atténuée sur d'autres thématiques (notamment économique), il s'agit d'une composante majeure sur le territoire du SCoT

Deux espaces principaux peuvent ainsi se lire avec :

- Au Nord, les communes organisées autour de Lézignan-Corbières
- Au Sud, les communes des Hautes Corbières

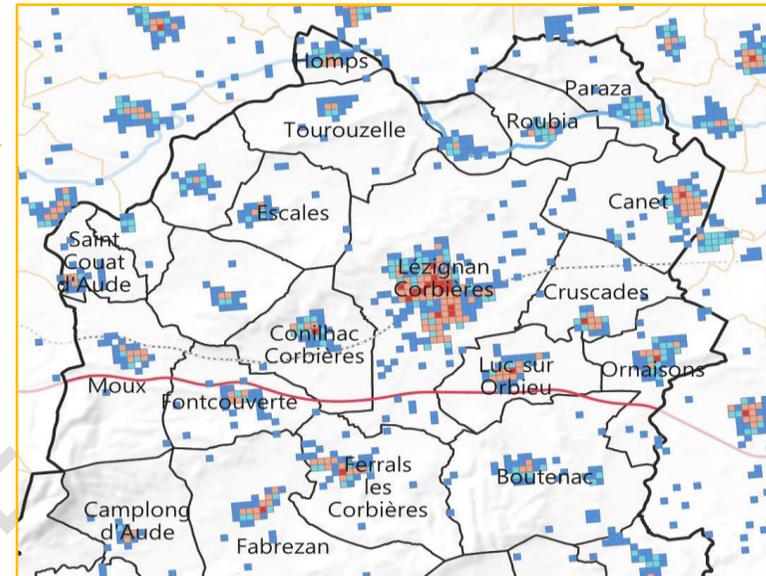
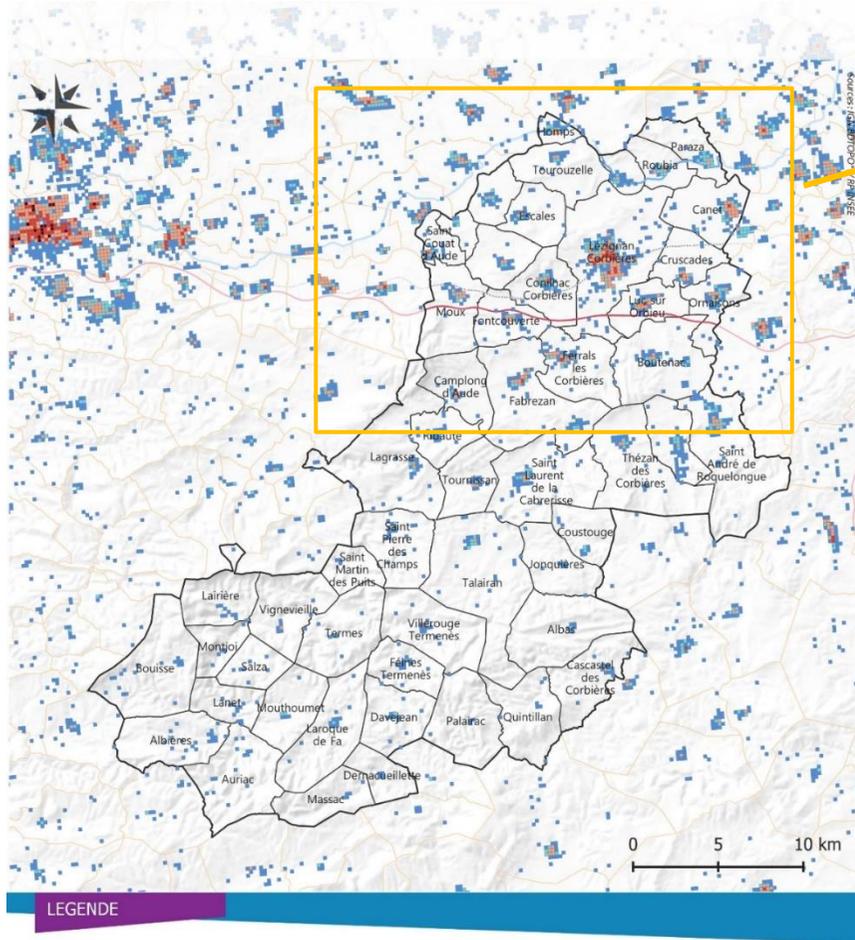
Néanmoins, au centre du territoire, un espace intermédiaire constituant une transition entre Nord et Sud, semble également se dessiner.

LES ENJEUX DU SCoT :



Prendre en compte les différentes logiques et réalités territoriales

Rechercher la complémentarité dans l'organisation du territoire intercommunal



Carte 2 : Répartition de la densité de population (habitants par 400 m²) en 2015

LEGENDE

- Périmètre de Lézignan-Corbières-Minervois
- Communes limitrophes

Densité de population (habitants par 400 m²) :

- 0
- 25 à 50
- 50 à 150
- 150 à 300
- > 300

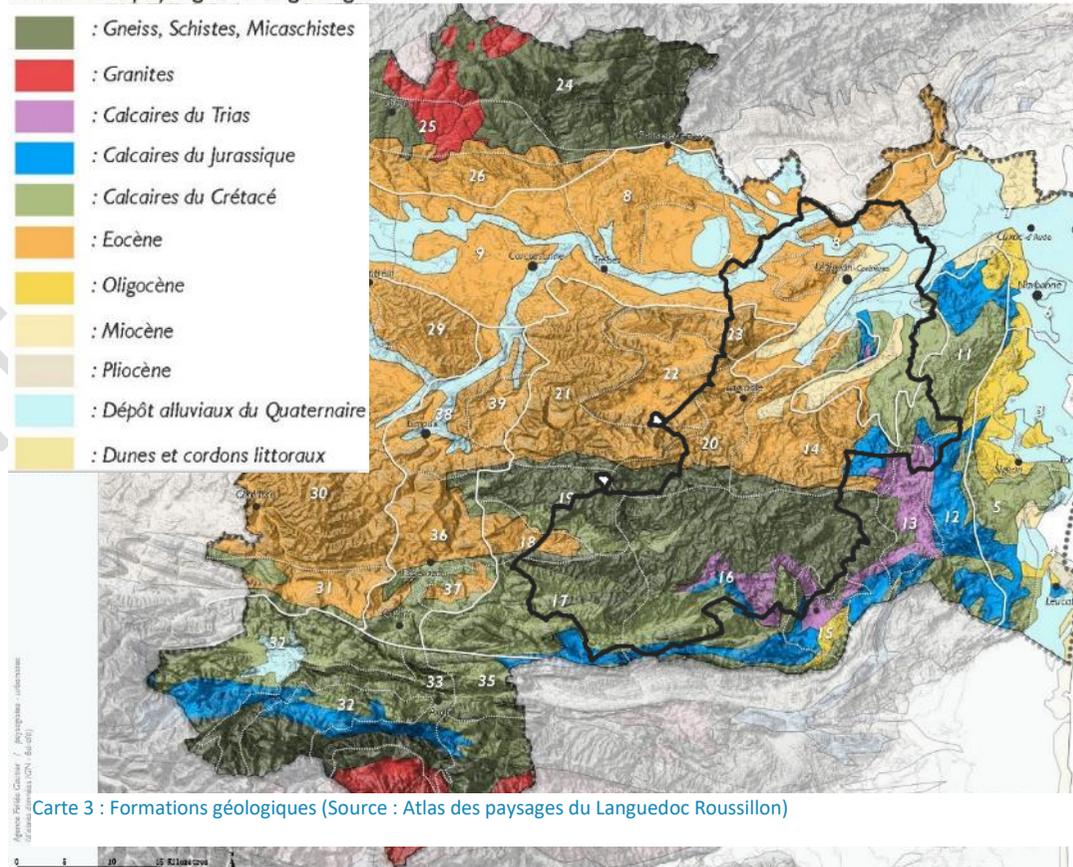
Chapitre 3 : ... construites sur un socle physique contrasté...

I. Une géologie complexe qui préfigure l'organisation du territoire

Situé dans le sillon audois drainé par le Fresquel et l'Aude formé par une zone de sédiments tertiaires et quaternaires, le territoire s'étend jusqu'au au système pyrénéen au sud.

Ainsi, une large partie du territoire est constituée de calcaires hérités de l'ère secondaire où l'alternance garrigue-maquis révèle le passage du calcaire aux schistes (en vert kaki sur la carte) présents dans le massif de Mouthoumet. Ils accueillent une végétation plus luxuriante de maquis que les garrigues des sols calcaires car ils retiennent mieux l'humidité.

L'Aude : les paysages et la géologie



II. Une topographie contrastée, organisée selon un gradient nord/sud, et un réseau hydrographique dense mais intermittent

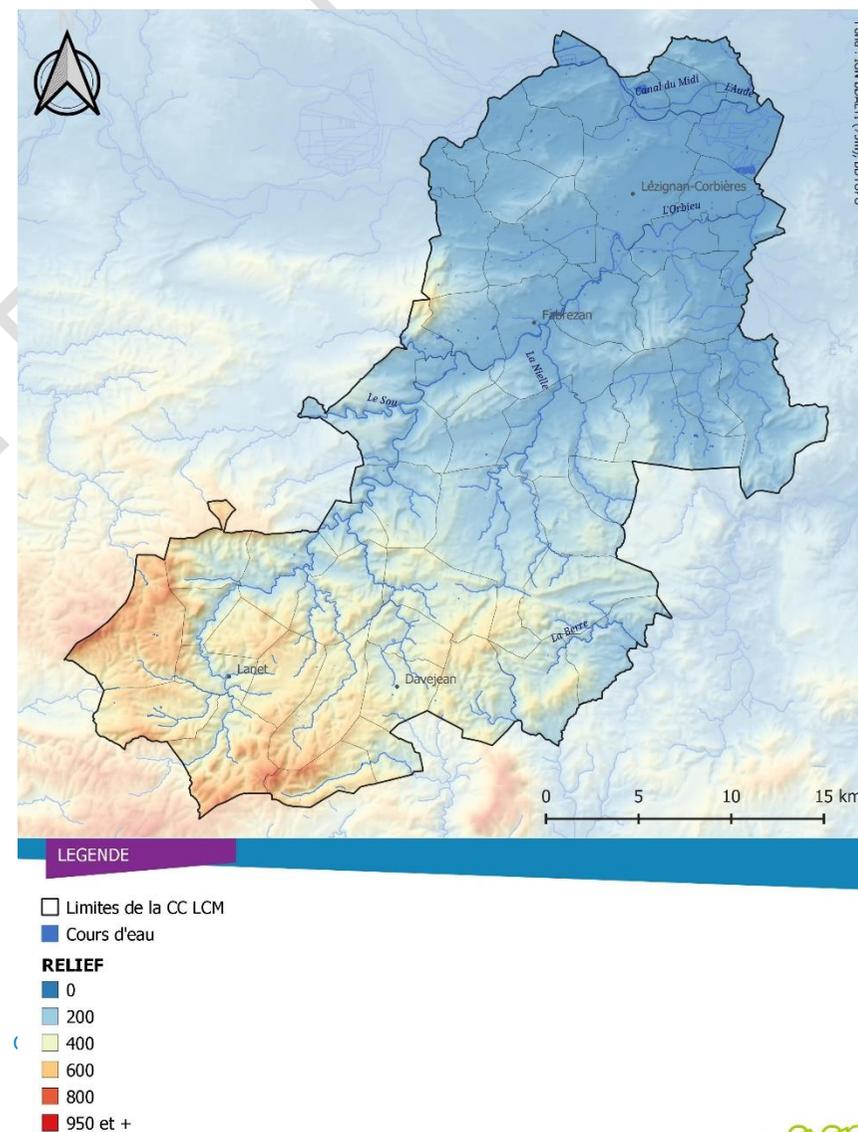
3 grands ensembles topographiques à l'organisation nord/sud peuvent être identifiés sur le territoire :

- La grande plaine de l'Aude qui sépare les Pyrénées et le Massif Central drainé par le cours d'eau du même nom et l'Orbieu, au nord. Ce vaste espace au relief très aplani est cependant ponctué par un ensemble de collines autour de Lézignan-Corbières et au sud de Fabrezan. Elle constitue un axe de communication naturel où se sont implantées les principales infrastructures du département : RN113, train, autoroutes A61. A une échelle plus large, cette plaine s'inscrit comme un trait d'union entre le Bassin Aquitain et le Bassin méditerranéen autour de Narbonne ;
- Une séquence de plateaux bas entaillés de vallées ou de larges dépressions au centre du territoire. Les reliefs sont variés mais restent néanmoins bas, autour de 300-400m NGF ;
- L'ensemble des Hautes-Corbières au sud. La succession collinaire est nettement plus marquée et les hauteurs plus importantes que sur le reste du territoire (900m NGF au Milobre de Moissac, 924m NGF au Sarrat des Picoutiés), formant ainsi un préambule à la chaîne des Pyrénées dans leur partie orientales.

Ce relief découle notamment de l'armature hydrographique en place sur le territoire.

En effet, le territoire, inclus dans le bassin versant Rhône-Méditerranée, est parcouru par deux cours d'eau principaux :

- L'Aude traversant le nord du territoire. Ce fleuve prend sa source au massif du Carlit et se jette dans la Méditerranée ;
- L'Orbieu, affluent de l'Aude traversant le territoire selon un axe sud-ouest/nord-est. Il dessine de petites gorges dans les reliefs des Corbières. Il connaît très régulièrement des assècs marqués et peut se gonfler très rapidement, provoquant des crues importantes lors d'orages. Ainsi, ce chevelu hydrographique est à la fois très sensible aux périodes d'étiage mais expose également le territoire à une vulnérabilité au risque inondation.



Chapitre 4 : ... dans un contexte de ré interrogation des politiques de planification

I. Des intercommunalités voisines lancées dans la planification intercommunale

La très grande majorité des territoires voisins de la CCRLCM vient d'élaborer un document de planification intercommunal (SCoT ou PLUi) ou est inscrit dans une procédure d'élaboration :

- le SCoT du Grand Narbonne a été approuvé le 16 janvier 2020,
- le SCoT de Carcassonne Agglo est en cours de révision ;
- la Communauté de Communes du Limouxin élabore un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
- la Communauté de Communes Salanque Corbières Méditerranée est engagée dans la révision du SCoT de la Plaine du Roussillon.

Il apparaît donc essentiel que cette procédure de révision prenne en compte les projets élaborés par les territoires voisins afin que des synergies potentielles puissent être étudiées sur des thématiques dépassant les limites du territoire : transport, économie, transition énergétique....

LES ENJEUX DU SCoT :

Prendre en compte les projets élaborés par les territoires voisins afin d'étudier des synergies potentielles

II. Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) d'Occitanie est en cours d'écriture. Il constitue un document stratégique de planification à moyen et long terme, et un outil concret pour mettre en œuvre les politiques régionales. Il est prescriptif : les objectifs et les règles du schéma s'imposeront juridiquement aux documents de planification infra-régionaux (SCoT). Les objectifs devront ainsi être « pris en compte » quand les « règles générales » seront opposables par voie de « compatibilité ».

Le SRADDET intègre les anciens Schémas Régionaux Climat-Air-Energie (SRCAE), les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE), les Schémas Régionaux de l'Intermodalité (SRI), les Schémas Régionaux des infrastructures et des Transports (SRIT) et les Plans Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). L'Occitanie étant issue de la fusion de deux anciennes régions, l'élaboration de ce document doit permettre de faire émerger une stratégie commune sur ces sujets.

Autre caractéristique du SRADDET, ce dernier sera nécessairement un « document négocié ». Le SRADDET associe à son élaboration de manière obligatoire plusieurs Personnes Publiques (et notamment les SCoT).



Le SRADDET doit permettre de répondre aux 3 défis identifiés à l'échelle régionale :

- le défi de la promotion sociale pour mettre l'attractivité de la région au service de tous ses habitants et faire de notre Région, un territoire d'opportunité.
- le défi de la réciprocité territoriale pour que les interdépendances entre territoires s'organisent dans une logique d'enrichissement mutuel, garantissant équilibre et égalité des territoires.
- le défi du rayonnement au service du développement, pour accroître la cohésion et la visibilité de la grande région à l'externe (national, international...) et en optimiser les retombées locales sur le territoire.

Le SRADDET a été arrêté en Assemblée plénière du 19 décembre 2019.

III. Le Schéma Régional de Développement économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

Le SRDEII est le pendant économique du SRADDET. Mis en place par la loi Notre de 2015, il vise à définir le cadre de l'action de la Région Occitanie en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises.

Le SRDEII a également un rôle important d'accompagnement des entreprises dans les transitions numériques et écologiques. C'est une opportunité pour les territoires de travailler leurs stratégies de développement économiques pour bénéficier d'accompagnement spécifiques.

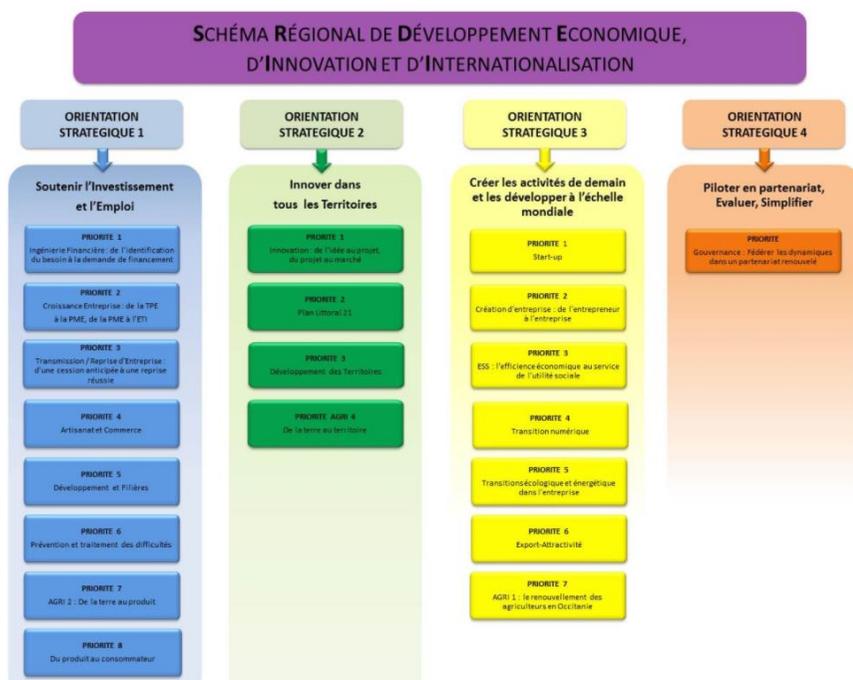


Figure 1 : Orientations du SRDEII

IV. Le Plan Départemental de l'Habitat (PDH)

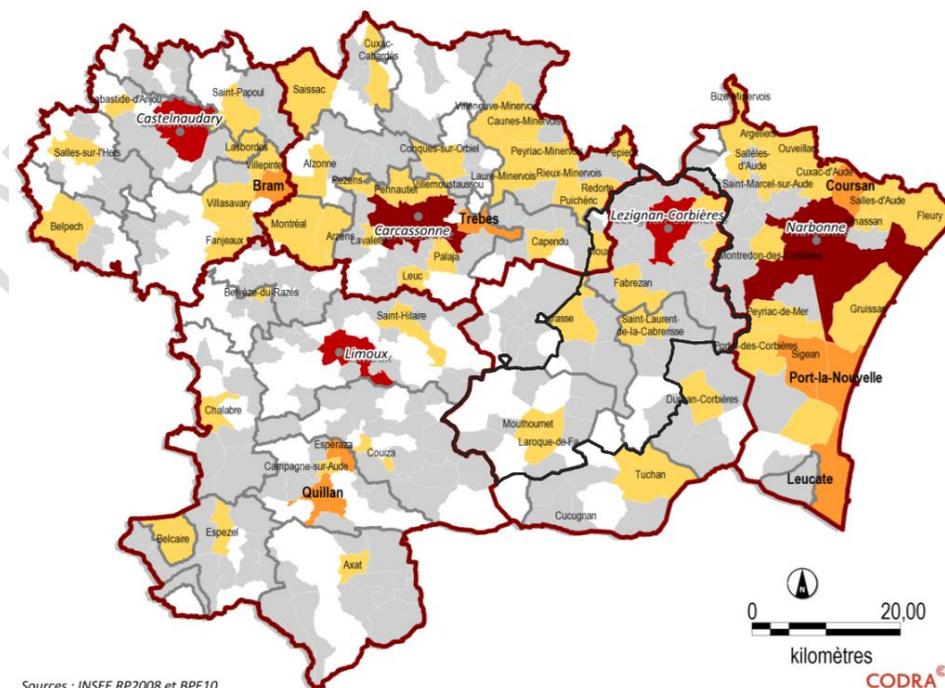
Le Plan Départemental de l'Habitat de l'Aude, approuvé en 2013 pour la période 2013-2020, identifie un certain nombre d'enjeux pour le développement de l'Habitat sur le département :

- Penser le lien agglomération et périphérie et réfléchir à l'effet « frontière » des politiques de planification, entre EPCI dotées de démarches spécifiques et EPCI non couverts par ces démarches
- Améliorer la cohérence entre production neuve et besoins identifiés
- Affirmer la politique d'amélioration de l'habitat et de résorption de la vacance en optimisant l'articulation entre dispositifs départementaux et interventions locales
- Renforcer l'observatoire de l'habitat du département, pour conforter la place de cet outil dans la mise en œuvre et l'ajustement des politiques
- Remettre en marché 1% du parc de logements vacants par an (270 logements annuellement).

Le PDH de l'Aude propose un objectif de construction à horizon 2020 pour le secteur Lézignan-Corbières de 300 logements. Il s'est aussi attaché à proposer une classification des communes du territoire en fonction de leur capacité à accueillir du logement social en s'appuyant sur plusieurs critères (poids démographique de la commune, présences de services, d'emplois...). Sur la CCRLCM, une armature urbaine est ainsi proposée : Lézignan-Corbières, comme pôle urbain majeur, ville privilégiée d'accueil de la population ; des pôles de proximité des territoires alentours comme Fabrezan.

Conditions des territoires pour accueillir du développement de l'habitat notamment social

■ maximal : plus de 30 points	(2)
■ très bon : de 21 à 30 points	(3)
■ bon : de 16 à 20 points	(8)
■ correct : de 9 à 15 points	(62)
■ limité : de 3 à 8 points	(210)
■ insuffisant : moins de 3 points	(153)



Sources : INSEE RP2008 et BPE10

Carte 5 : Score des territoires pour accueillir du développement de l'habitat, notamment social (Source : Département de l'Aude, PDH)

Tableau 1 : Scores, caractéristiques et profils des territoires pour accueillir du développement de l'habitat (Source : Département de l'Aude, PDH)

Niveau obtenu	Nb de communes	Part en nb de communes	Population 2008	Part de population 2008	Taille moyenne des communes du groupe	Evo pop 99-2008	Part « sur «estimée des lgs sociaux (EPLS09/RP2008)	Taux d'emploi 2008	Profil associé
Supérieur à 30	2	0,5%	98 639	28,2%	49 320	0,97%	19,1%	1,63	Communes urbaines
de 21 à 30	8	1,8%	52 873	15,1%	6 609	1,02%	11,7%	1,46	Pôles urbains relais
de 16 à 20	23	5,3%	53 083	15,2%	2 308	1,66%	3,4%	0,72	Pôles attractifs du département
de 9 à 15	69	15,8%	67 138	19,2%	973	1,46%	3,0%	0,56	Bourgs structurants
de 3 à 8	217	49,5%	66 501	19,0%	306	1,81%	1,4%	0,44	Communes rurales moyennement équipées
Inférieur à 3	119	27,2%	11 003	3,2%	92	1,07%	0,2%	0,37	Communes rurales
TOTAL	438	100,0%	349 237	100,0%	797	1,33%	8,9%	0,97	

Le SCoT peut se servir de base de discussion de ces orientations dans son volet habitat, même si un nouveau PDH devrait être élaboré dans les prochains mois.

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées de l'Aude actuel couvre la période 2017-2021. Quatre axes stratégiques ont déjà été mis en avant :

- Développer une offre en logement et en hébergement répondant aux besoins des plus défavorisés.
- Faciliter l'accès et le maintien dans un logement décent et adapté
- La lutte contre l'habitat indigne
- La lutte contre la précarité énergétique

Le Département a aussi mis en place un Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage révisé en 2019, il ne prévoit pas de nouvelle création d'aire sur le territoire. Notons que le schéma précédent prévoyait la création d'une aire à Cruscades de 30 places, aire qui a été réalisée.

POINTS FORTS

- Le positionnement central de la Communauté de Communes au cœur de la Région Occitanie ;
- La proximité de grands pôles urbains, facilement accessibles grâce aux infrastructures routières et ferrées ;
- La desserte viaire et ferrée est optimale ;

POINTS DE VIGILANCE

- Le positionnement dans un important axe de passage (faire du territoire une destination à part entière)
- Les disparités entre les secteurs sud et nord de l'intercommunalité

ENJEUX : LE POSITIONNEMENT DE LA CCRLCM A L'ECHELLE INFRA TERRITORIALE

- Affirmer le positionnement du territoire intercommunal au cœur de la Région Occitanie
- Rechercher la complémentarité avec les autres territoires
- Faire des disparités entre le nord et le sud un atout pour l'intercommunalité

DOCUMENT



2

DES DYNAMIQUES
DÉMOGRAPHIQUES ET
RÉSIDENTIELLES CONTRASTÉES

Chapitre 1 : Une attractivité démographique hétérogène



33 209 habitants en 2016

+1 487 habitants entre 2011 et 2016

La CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois connaît des réalités territoriales diverses, mêlant territoires urbains et ruraux.

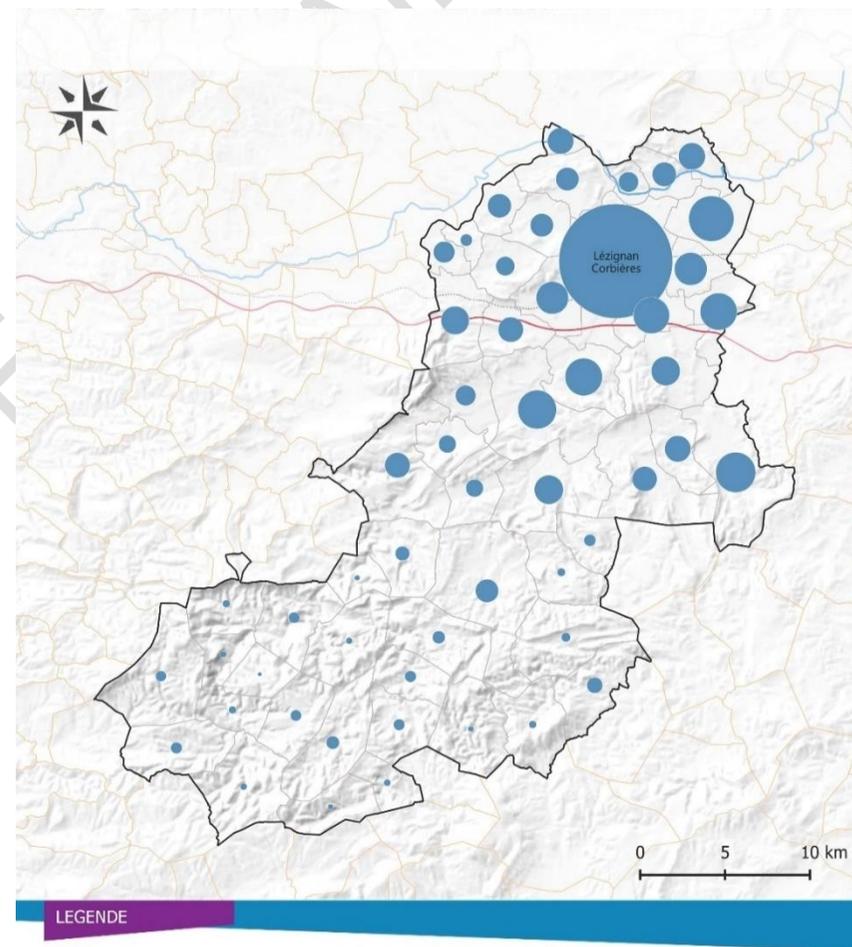
La grande majorité de la population est installée sur les communes du Nord, à proximité des principales infrastructures (autoroute, voie ferrée et gare). Cette situation se renforce ces dernières années.



79 % des habitants installés sur les secteurs de Lézignan (soit 21 communes) ...

... contre **21 %** sur le reste du territoire (soit 33 communes)

La présence d'infrastructures de transport majeure semble être un atout majeur, permettant l'attrait de nouveaux habitants, travaillant parfois hors du territoire. Les bassins d'emplois de Carcassonne (40 min en voiture et 16 min en train) et Narbonne (30 min en voiture et 13 min en train) sont ainsi accessibles rapidement depuis la CCRLCM.



Carte 6 : Répartition de la population communale en 2017

Des 5 bassins définis par la CCRLCM, le bassin « Corbières » est de loin le moins peuplé. Il compte seulement 900 habitants en 2016, soit près de 3 fois moins d'habitants que le deuxième bassin le moins peuplé, « l'Orbieu ».

Comme déjà évoqué, les secteurs de Lézignan Est et Ouest sont largement les plus peuplés ; avec pour le second un rôle prépondérant joué par la petite ville de Lézignan-Corbières dans son poids.

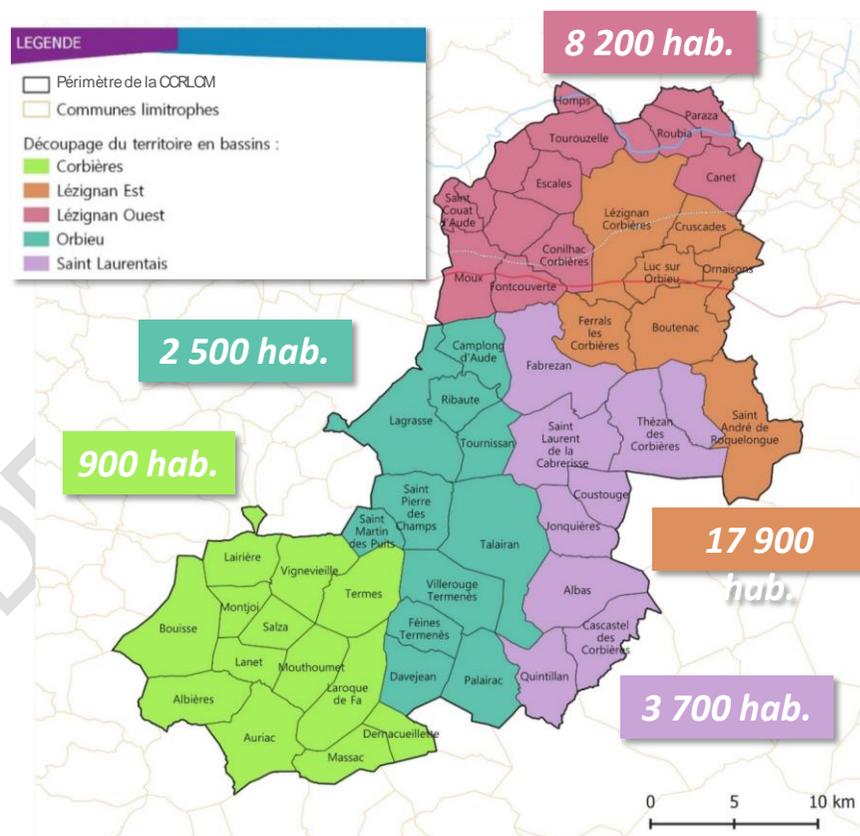
Le dernier bassin, le « Saint-Laurentais », est légèrement plus peuplé que l'Orbieu mais une nouvelle fois compte une population très en deçà de celles des bassins lézignanais.

LES ENJEUX DU SCoT :

Prendre en compte des différentes logiques et réalités territoriales

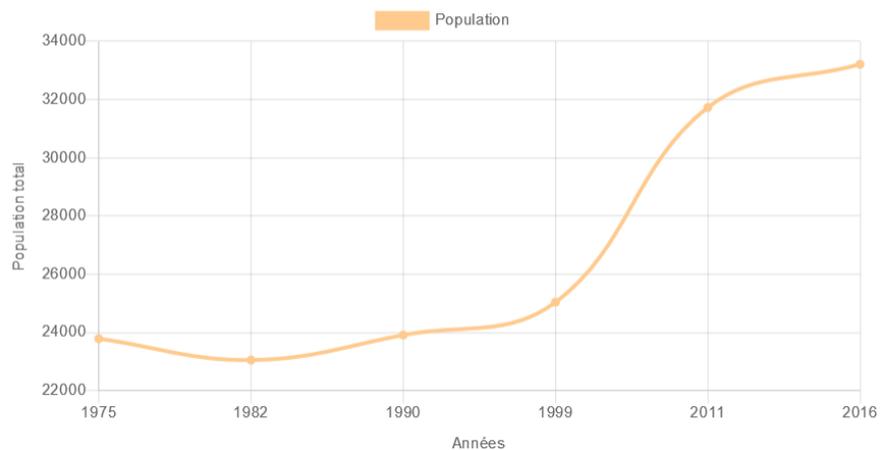
Rechercher l'équilibre démographique à l'échelle du territoire intercommunal face aux évolutions à l'œuvre

Entre 1999 et 2011, la CCRLCM a connu une forte hausse de sa population. Or, des années 1970 aux années 1990, le nombre d'habitants du territoire stagnait et oscillait autour de 24 000. En 1982 la population a même connu une baisse, certes minime (de l'ordre de -1000 habitants). A partir de 1999, la croissance démographique a été exponentielle, passant de 25 000 habitants en 1999, à 32 000 en 2011.



Carte 7 : Nombre d'habitants par secteur géographique en 2016

Évolution de la population entre 1975 et 2016



INSEE RP 2016, © Citadia

Figure 2 : Evolution de la population entre 1975 et 2016 (Source : INSEE, RP).

Tableau 2 : Variation annuelle moyenne de population

	1968 / 1975	1975 / 1982	1982 / 1990	1990 / 1999	1999 / 2006	2006 / 2011	2011 / 2016
Variation annuelle moyenne de la population en %	0,1	-0,4	0,5	0,5	1,8	2,3	0,9
due au solde naturel en %	-0,5	-0,7	-0,6	-0,4	-0,3	-0,1	-0,1
due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,7	0,3	1,0	0,9	2,1	2,4	1,0

Cette hausse s'explique par un fort solde migratoire (supérieur à 2%), le solde naturel étant négatif tout au long de cette période.

La croissance de la population de la CCRLCM est ainsi seulement basée sur son attractivité !

Le solde migratoire a ensuite connu une baisse de son intensité. Depuis 2011, il est positif mais reste plus mesuré (+0,9% de 2011 à 2016). Le solde naturel est en hausse depuis 1982, bien qu'il reste négatif. Sur les deux périodes intercensitaires les plus récentes (2006-2011 et 2011-2016), le solde naturel se rapproche de zéro.



+1% solde migratoire annuel moyen entre 2011 et 2016 (contre +0,59% sur la CC du Limouxin)

+0,9% évolution annuelle moyenne de la population entre 2011 et 2016, contre +0,16% sur la CC du Limouxin

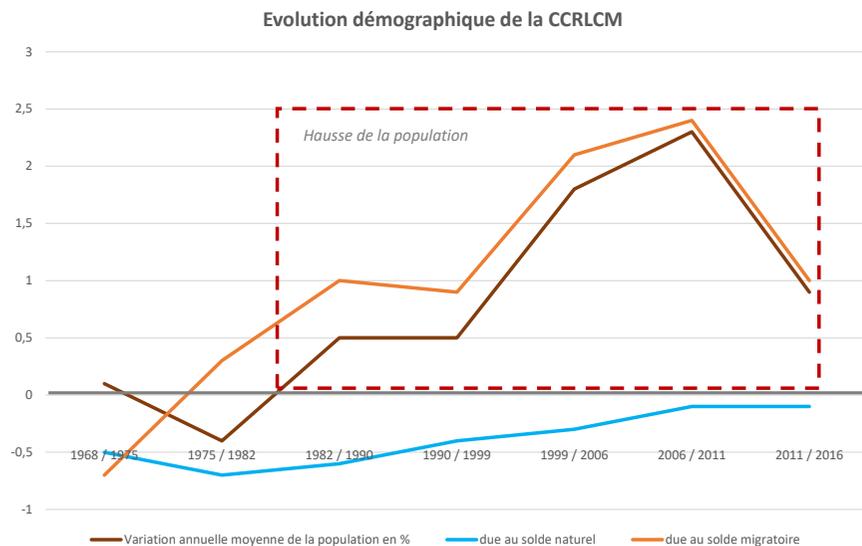


Figure 3 : Evolution démographique de la CCRLCM (Source : INSEE, RP).

Entre 2011 et 2016, la croissance démographique connaît une dynamique plus faible. Le solde migratoire s'élevait à 1%, traduisant une attractivité moins forte que lors des années 2000 et 2010.

Comme vu, le solde naturel se rapproche de plus en plus de zéro, montrant que les nouveaux arrivants sur le territoire sont plus jeunes mais il reste négatif. Il n'est évidemment pas synonyme d'absence de naissances sur le territoire ; simplement, les décès restent toujours plus nombreux que les naissances. Leur nombre est directement imputable au vieillissement de la population locale mais aussi à l'apport exogène de population âgée qui profite d'une retraite sur place.

Ce phénomène de baisse de l'intensité de développement démographique s'observe sur l'ensemble des territoires voisins (Carcassonne Agglo, CA du Grand Narbonne, CC du Limouxin, CC du Minervois au Caroux, CC Corbières Salanque Minervois) de la CCRLCM. La CCRLCM connaît néanmoins la dynamique démographique la plus importante juste derrière la CC Corbières Salanque Minervois.

Si l'on observe les dynamiques propres aux 5 secteurs géographiques définis par la Communauté de Communes, il apparaît une grande hétérogénéité. Alors que les secteurs de Lézignan représentent 79 % de la population en 2016, ils ont accueilli 90 % de la population supplémentaire entre 2011 et 2016. Le poids démographique du Nord augmente au détriment de celui du Sud.

Seulement 1 nouvel habitant sur 10 se localise hors des deux secteurs lézignanais !

I. Une plus forte augmentation de population sur le Nord de la CCRLCM

Tendanciellement, les communes du Nord connaissent une plus forte augmentation de la population et une pression foncière plus importante qu'au Sud (2/3 de la croissance démographique de la CCRLCM entre 2011 et 2016 s'est localisée au Nord). On observe également des communes perdant de la population notamment dans le Minervois.

Sur le secteur nord, la part de communes ayant perdu des habitants est d'environ 1/3. Cependant la perte est plus importante sur le secteur sud : en moyenne les communes ayant perdu des habitants ont connu une perte de -12,5% contre -5% au nord.

II. Au sud, des différences de taux d'évolution plus marquées.

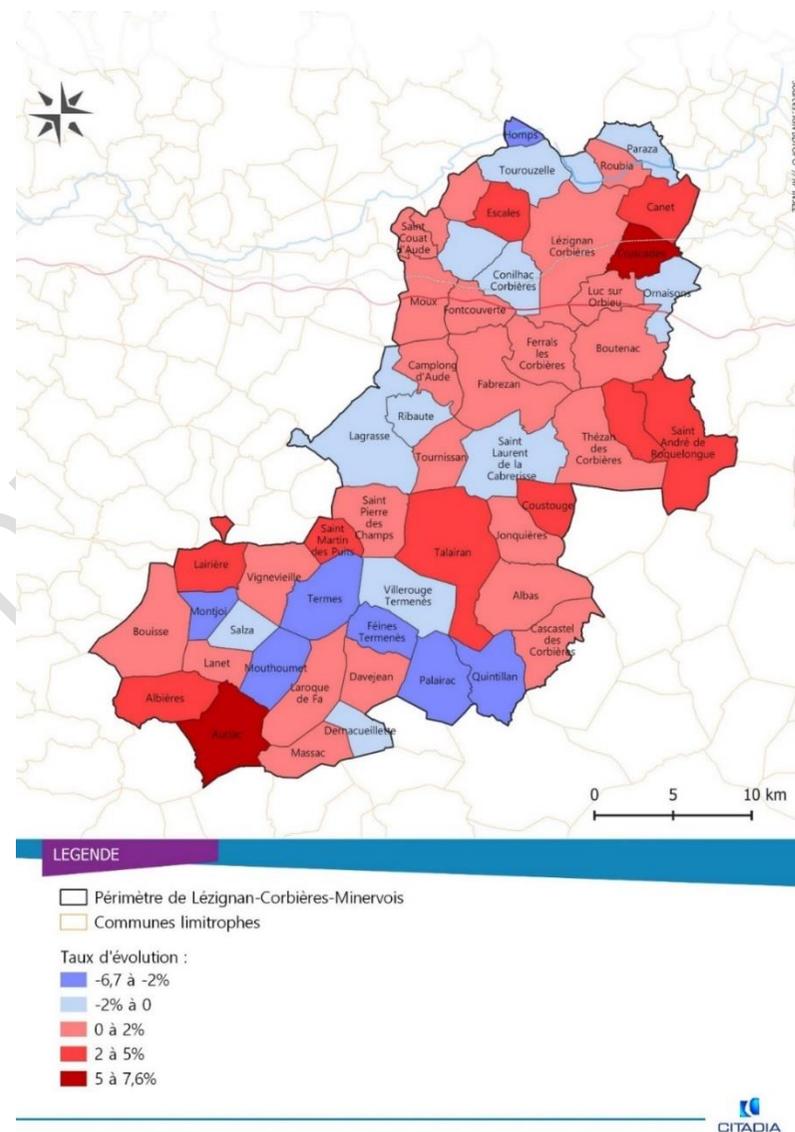
Une part importante des communes rurales ont connu une perte d'habitants inférieure à -2%. Cependant certaines communes observent des taux élevés et supérieurs à 2% comme Saint-Martin-des-Puits, Talairan, Albières... Auriac a connu une croissance particulièrement positive et supérieure à 5%. Au regard de la taille de certaines communes, la hausse est à relativiser (soit une hausse de 17 habitants à Albières et 10 habitants à Auriac).

Parmi les 24 communes du secteur sud, 17 avaient un taux de croissance démographique inférieur à 11,8%. Un tiers des communes du sud (comme pour la partie Nord) a connu une baisse du nombre

d'habitants sur cette période. Cependant la perte est plus importante sur le secteur sud que sur le nord : en moyenne les communes ayant perdu des habitants ont connu une perte de -12,5% contre -5% au nord.

Cette dynamique géographique est étroitement liée à celle du solde migratoire. Ce solde migratoire apparaît une nouvelle fois comme hétérogène entre les communes du territoire.

Il est important de souligner que la proximité de l'autoroute et de la voie ferrée n'apparaît pas comme un élément garantissant une dynamique démographique, certaines communes desservies par ces axes perdent des habitants.

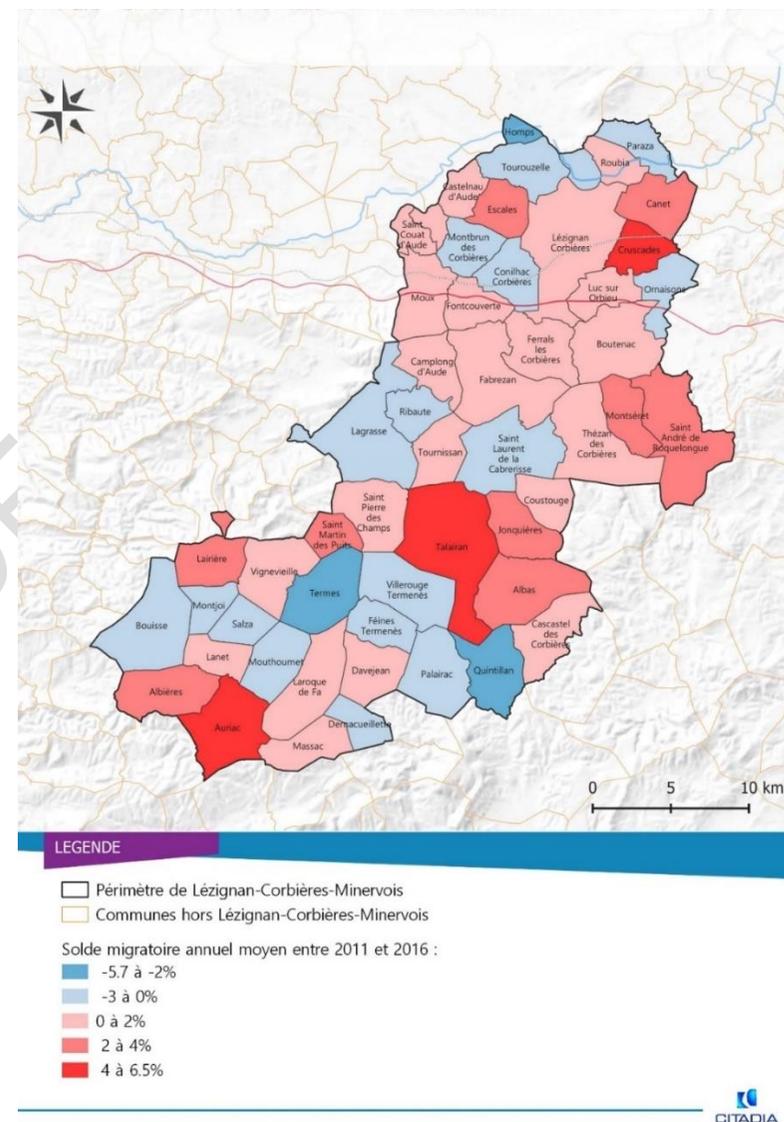


Carte 8 : Evolution du nombre d'habitants entre 2011 et 2016

La dynamique démographique du territoire est fortement dépendante de l'attrait de nouveaux habitants. L'attrait de nouvelles populations jeunes pourrait permettre de relancer le solde naturel et permettre une dynamique de la population moins dépendante de l'arrivée de population extérieure du territoire.

LES ENJEUX DU SCoT :

Diffuser l'attractivité démographique sur l'ensemble du territoire



Carte 9 : Solde migratoire annuel entre 2011 et 2016

Chapitre 2 : Une population vieillissante ?



+2% d'habitants appartenant à la tranche
d'âge 60-74 ans, entre 2011 et 2016

Les 60-74 ans est la tranche de population la plus représentée sur le territoire en 2016, juste devant celle de 40-59 ans. 1 habitant sur 5 du territoire appartient à cette tranche d'âge.

Les 75 ans et plus sont également bien présents. Ils représentent environ 10% de la population, ainsi les plus de 60 ans constituent plus d'un tiers de la population de la CCRLCM en 2016.

Le territoire, comme bon nombre de territoires, est touché par le vieillissement de sa population.

Néanmoins, certains signaux laissent à penser que la dynamique connue ces dernières années a permis de contenir le phénomène. Ainsi, les 0-14 ans sont en augmentation entre 2011 et 2016 et la part des 75 ans et plus est en recul.

Évolution de la structure de la population entre 2011 et 2016

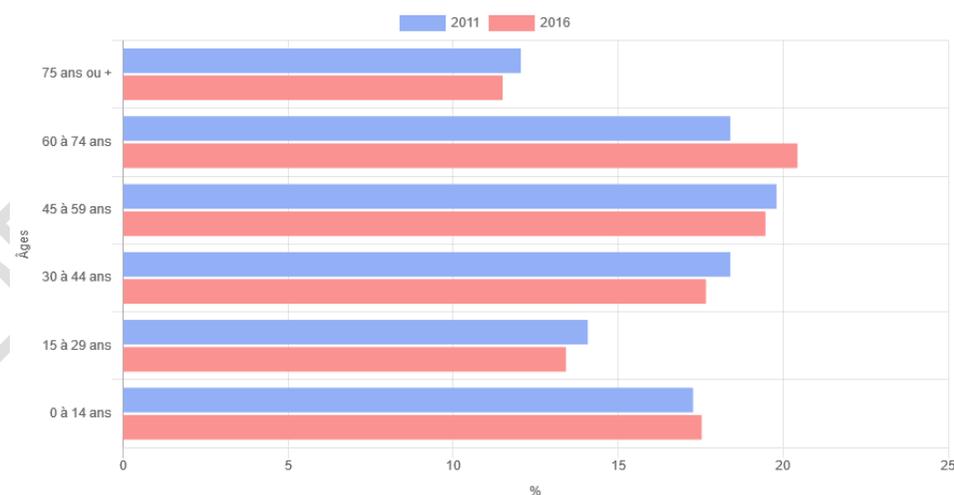


Figure 4 : Evolution de la structure de la population entre 2011 et 2016 (Source : INSEE, RP).

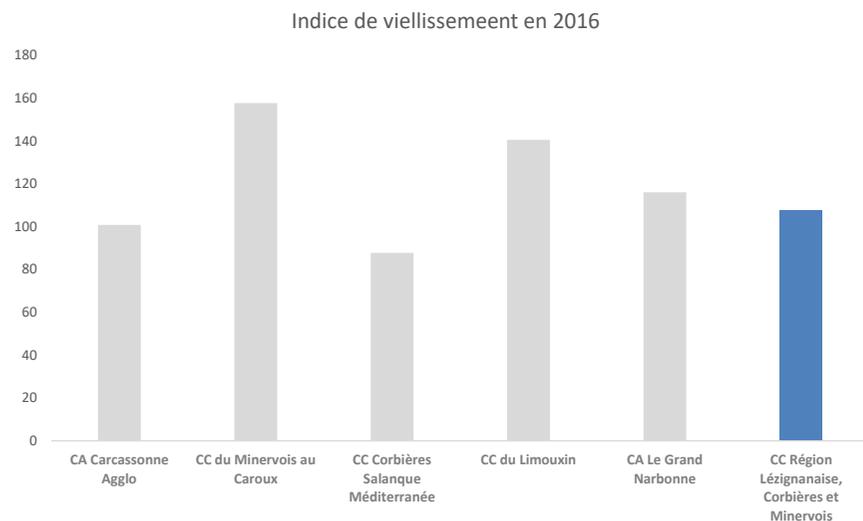


Figure 5 : Indice de vieillissement en 2016 (Source : INSEE, RP).

L'indice de vieillissement de 2016 montre un territoire proche de l'équilibre entre les personnes de 65 ans ou plus et les personnes de moins de 20 ans.

Si on le compare aux EPCI voisins, on observe que le vieillissement sur le territoire est bien moins prégnant que sur la CC du Limouxin et la CC du Minervois au Caroux. La CCRLCM est proche des valeurs observées sur les territoires des villes moyennes audoises.

Les différences entre les bassins sont une nouvelle fois importantes. La part des 60-74 ans de Lézignan Est était la plus faible avec 18,8%, tandis que sur le bassin Corbières elle était très élevée (28%). Ce bassin a connu une hausse de +8% des 60-74 ans entre 2011 et 2016. Le caractère rural semble être un atout pour attirer des ménages retraités. La forte part des résidences secondaires au sud traduit en partie ce phénomène. Tandis que l'offre d'équipements et d'infrastructures importante au nord attire davantage de jeunes ménages avec enfants.

Le bassin de Lézignan Est est le seul à avoir connu une hausse de la part des 0-14 ans entre 2011 et 2016 (+1%). L'ensemble des autres bassins a connu une baisse d'habitants de cette tranche d'âge.

Ce vieillissement de la population, s'explique d'une part, par le départ de jeunes originaires du territoire mais également par l'arrivée de nouvelles populations retraitées cherchant un cadre de vie de qualité.

Chapitre 3 : Un territoire marqué par la précarité



35,2% de retraités, contre 34% à l'échelle de l'Aude et 38% sur la CC du Limouxin

+2% de demandeurs d'emplois entre 2011 et 2016

I. 1 personne sur 3 est retraitée

En corrélation avec une population vieillissante, le territoire compte une part de retraités importante : 35,2%, soit une part supérieure à la moyenne départementale de l'Aude. Les retraités constituent la catégorie socio-professionnelle majoritaire sur le territoire en 2016. Les personnes sans activités (15,9%) et les employés (15,8%), les deux 2 autres catégories socio-professionnelles les plus représentées, sont deux fois moins nombreuses.

Une nouvelle fois, on observe le vieillissement du territoire, en effet ce taux est en augmentation, avec une part de retraités en augmentation de près de 5 points en 5 ans !

Ce phénomène n'est pas propre à la CCRLCM. Tous les territoires de comparaison comptent également une part de retraités très forte, dépassant les 30% de la population. Cette tendance géographique est lourde dans cette partie du Sud de la France.

Les cadres sont très peu présents sur le territoire, 3,85% en 2016. Ce chiffre est le plus bas des 6 intercommunalités comparées. Le profil des emplois offerts par le territoire ne favorise pas leur présence ; néanmoins il est surprenant que des intercommunalités rurales voisines au même profil (services et administration moins importants que dans les villes moyennes) aient un taux de cadre supérieur d'environ 0,5 point.

L'importance de l'économie viticole du territoire laisserait imaginer que la part d'agriculteurs est très importante sur la CCRLCM. Or, elle ne représente que 2% de l'ensemble des personnes de 15 ans ou plus en 2016 sur la CCRLCM. Ce chiffre, certes faible, est néanmoins plus important que dans d'autres territoires. De plus, il faut faire attention car tous les agriculteurs ne sont pas salariés voire peuvent occuper une autre profession principale ce qui minimise sûrement leur nombre. Il en reste que leur part est en recul, moins 1 point en 5 ans.

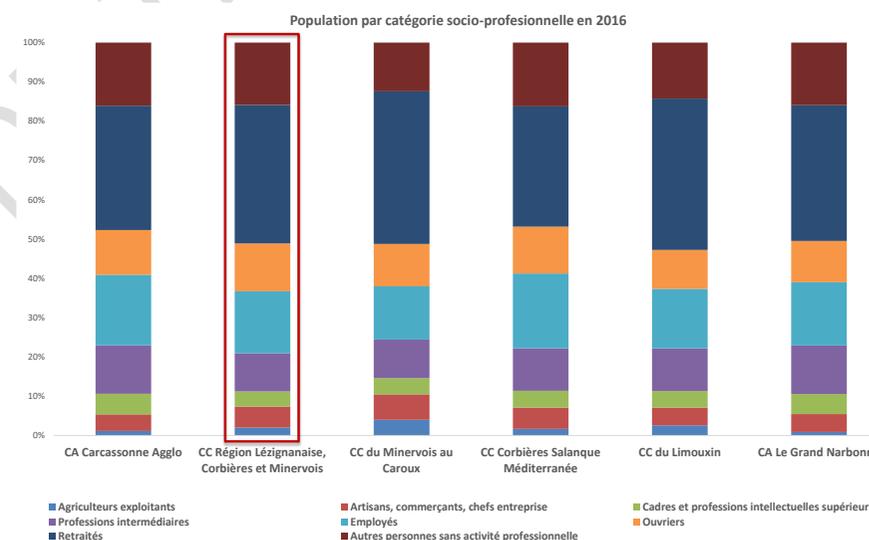


Figure 6 : Population par catégorie socio-professionnelle en 2016 (Source : INSEE, RP).

Une autre caractéristique du profil des 15-64 ans est la part importante des non actifs. Le taux d'activité des 15-64 ans était de 70% en 2016, tandis que le taux d'emplois atteignait seulement 57,3%, taux relativement faible mais équivalent au taux départemental.

II. Une précarité qui s'installe

La région Occitanie, formée par la fusion entre les régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, fait partie des régions rencontrant le plus de difficultés sociales malgré le dynamisme économique porté par Toulouse et Montpellier. Elle est ainsi la 4ème région par son taux de pauvreté (17,2 %) derrière PACA, les Hauts-de-France et la Corse. Cette pauvreté touche d'abord les personnes les plus fragiles : les plus de 75 ans (2e région derrière la Corse) et les moins de 30 ans (2e région derrière les Hauts-de-France).

Au sein de la région, tous les territoires ne sont pas touchés de la même façon et la CCRLCM est particulièrement concernée par la pauvreté.

Son taux de pauvreté était de 22,6% en 2016, soit par exemple 2% de plus que sur la CC Limouxin. Au niveau national ce taux était même 8 point inférieur, soit 14,4%.

La pauvreté sur la CCRLCM concerne toutes les classes d'âge et notamment les jeunes dont près du tiers vivent en-dessous du seuil de pauvreté. La richesse n'est pas répartie géographiquement de façon uniforme.

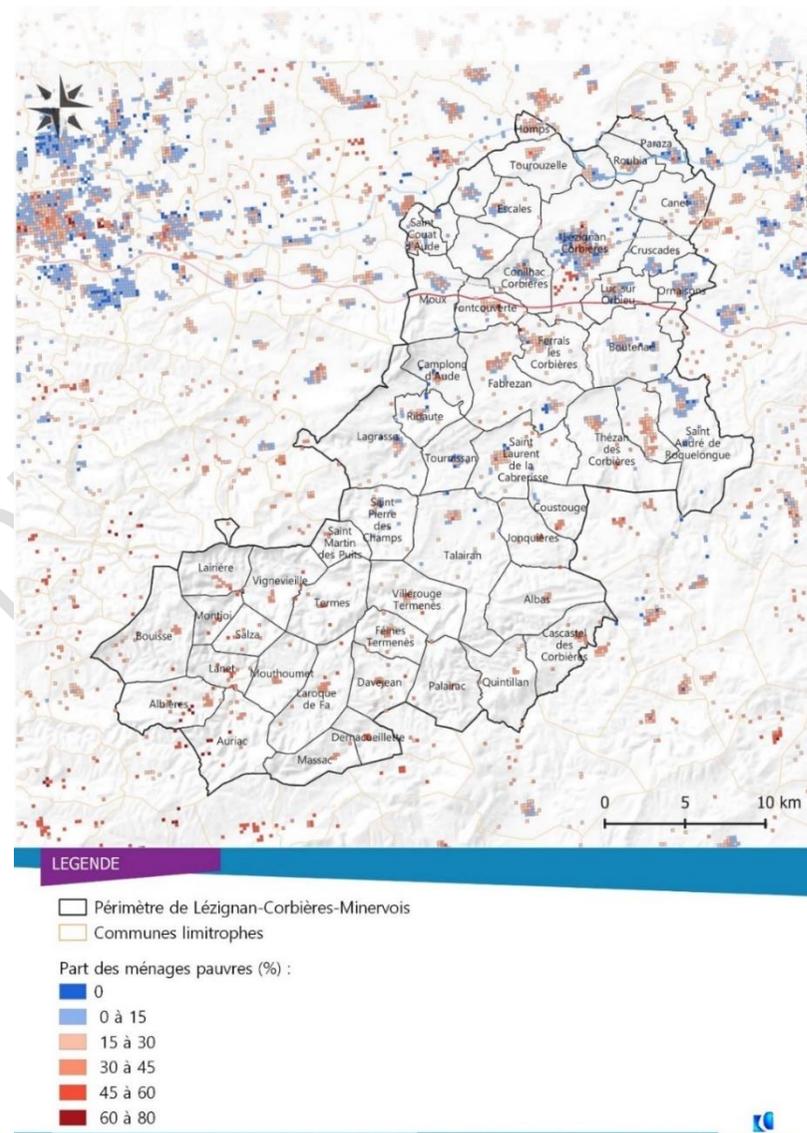
Autre spécificité, cette pauvreté se diffuse sur l'ensemble du territoire. La partie Sud du territoire par exemple compte une part de ménages pauvre importante.

Autre indicateur, la part de ménages sous le seuil de pauvreté révèle une nouvelle fois l'importance de la pauvreté sur le territoire, avec en outre des différences territoriales fortes. Elle est plus élevée dans le secteur sud (40% de ménages pauvres). A proximité de Lézignan Corbières ce taux est en majorité inférieur à 30%.

Le sud rassemble donc moins d'habitants mais en proportion des ménages plus précaires.

Le nombre d'habitants demandeurs d'emplois est en hausse de +2% par rapport à 2011. Il atteint 13,3% en 2016, un chiffre similaire au département mais supérieur à la CC du Limouxin (11,9%).

Les habitants de la CCRLCM ont des revenus relativement bas : un revenu médian de 17 626€ par unité de consommation en 2016, contre 18 839€ sur l'ensemble de l'Aude. Avec des revenus moyens aussi faibles, il est logique qu'une grande majorité de la population ait droit au logement social. Ainsi, à l'échelle départementale, 88% de la population est éligible à un logement social ; alors que pour information, à l'échelle de la CCRLCM, seulement 5,7% de la population vit dans un logement locatif social.



Carte 10 : Part des ménages pauvres en 2015

Chapitre 4 : Un parc de logements à adapter ?

I. Une dynamique de la construction concentrée au nord

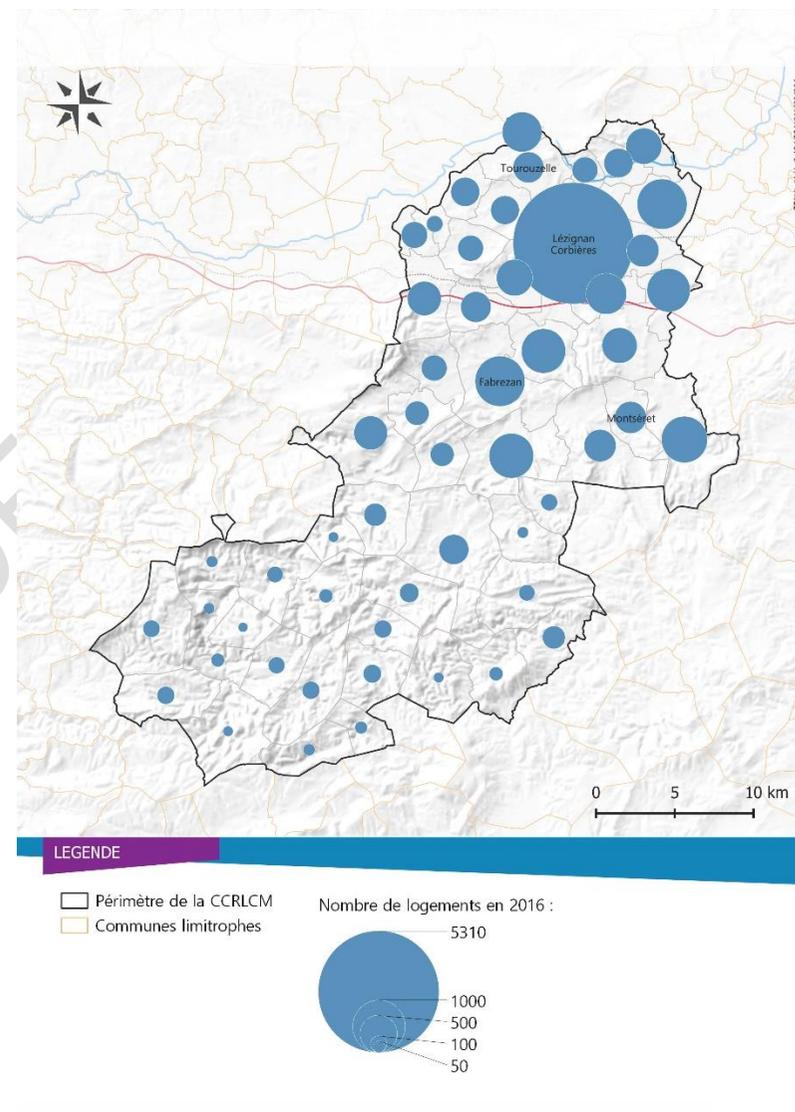


17 406 logements en 2016

+38% de logements entre 1999 et 2016

1. Une concentration de l'offre de logement

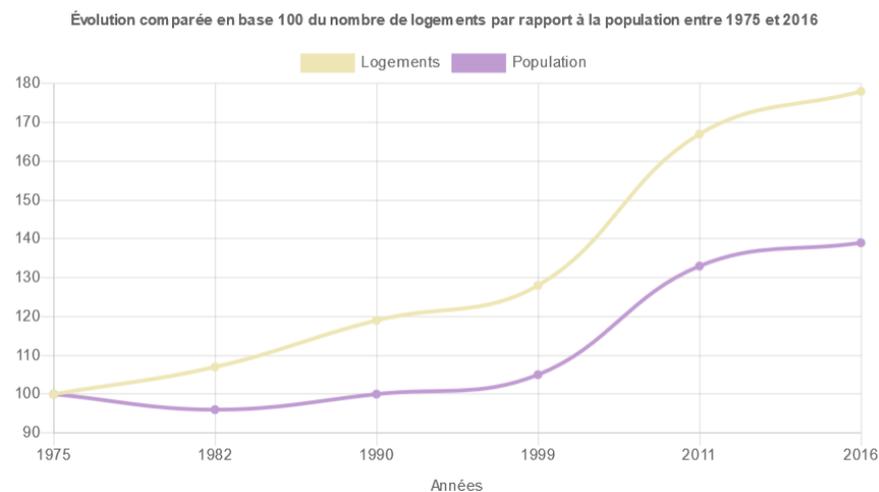
Les logements ne se répartissent pas uniformément sur le territoire. En 2016, 1 logement sur 4 se situait sur la commune de Lézignan-Corbières. Logiquement dans la partie sud du territoire, on trouve une offre bien plus modeste.



Carte 11 : Nombre de logements en 2016

2. Une déconnexion entre hausse de population et hausse du nombre de logement

Entre 1999 et 2016, 5 523 logements ont été produits, soit une hausse de +38% (contre +30% sur la CC du Limouxin), en lien avec la forte arrivée de nouveaux habitants sur cette même période (solde migratoire supérieur à 2%).



INSEE RP 2016, © Citadia

Figure 7 : Evolution comparée en base 100 du nombre de logements par rapport à la population entre 1975 et 2016 (Source : INSEE, RP).

Néanmoins, le nombre d'habitants a augmenté moins vite que le nombre de logements. En 1990, l'écart en base 100 entre hausse de population et hausse de logement était de 20 points alors qu'en 2016, il est quasiment le double, 39 points !

A noter, que sur la période 1975/1990, la hausse du nombre de logements est restée soutenue malgré une croissance démographique faible.

Ce phénomène, traduit le desserrement des ménages (baisse du nombre d'habitants par ménage).

3. Une construction moins dynamique et peu diversifiée



2 116 logements commencés entre
2009 et 2019

Entre 2009 et 2019, 2 116 logements ont été mis en chantier, soit environ 190 logements en moyenne chaque année.

Si jusqu'en 2011, la production annuelle était d'environ 300 logements (voire au-delà), elle s'est fortement ralentie depuis.

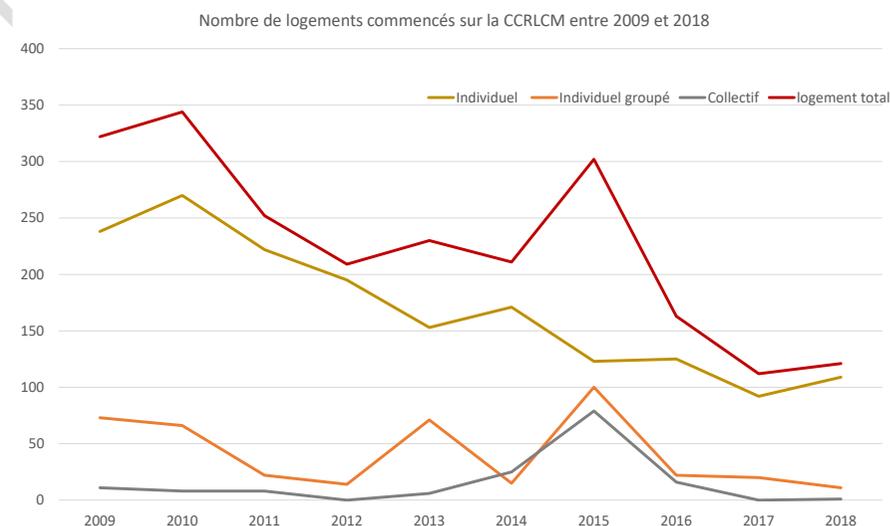
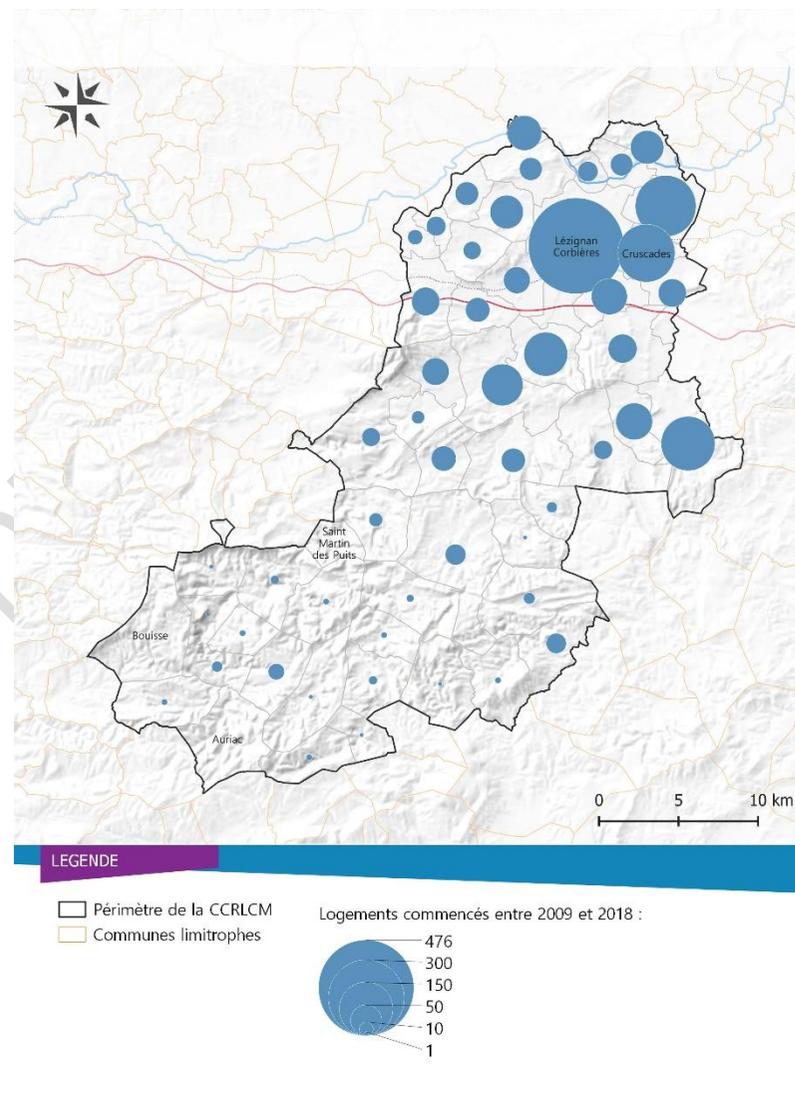


Figure 8 : Nombre de logements commencés sur la CCRLCM entre 2009 et 2016 (Source : SITADEL).

En 2010, la CCRLCM a produit un nombre important de logements : 365. Depuis cette date, le nombre de logements construits par an est en baisse. De manière générale, depuis 2015 la production annuelle de logements s'est amenuisée. Elle était à son niveau le plus bas en 2017 avec seulement 100 logements autorisés. Le nombre de logements autorisés était en hausse en 2018 et 2019 (respectivement 121 et 128).



Carte 12 : Nombre de logements commencés entre 2009 et 2019

A l'exception de l'année 2015, la production est très largement dominée par les logements collectifs. Cette année est une exception, 1 logement sur 4 était collectif cette année-là. Le taux de logement collectif est au mieux de 10% les autres années, voire le plus souvent en deçà des 5 %.

Cette prédominance de la construction individuelle est un facteur non négligeable de consommation foncière. En plus d'être peu présent dans le parc de nouvelles constructions, le collectif concerne quasi exclusivement la ville centre.

La ville-centre, à l'image de sa dynamique démographique, est en retrait sur l'effort de construction de logement. Carcassonne ne représente que 8 % de la construction de logements sur l'année, une part qui a d'ailleurs diminué de moitié depuis 5 ans notamment en lien avec l'effondrement de l'effort de construction de collectifs. L'année 2013 fait figure d'exception : la ville-centre y a représenté près de 40 % des nouvelles constructions, principalement grâce au collectif, notamment en locatif social.

Les logements commencés entre 2009 et 2019 sont principalement localisés à Lézignan-Corbières et sur les communes limitrophes. Sur la seule commune centre, près d'un quart de la production de logements de l'intercommunalité a été réalisée.

Les communes transitoires entre nord et sud, représentent une production de logements comprise entre 30 et 100 logements entre 2009 et 2019.

Au total, 96 % des logements commencés l'ont été sur la moitié Nord du Territoire.



Photo 1 : Nouveau secteur de développement résidentiel Lézignan-Corbières

Les communes rurales des Hauts-Corbières se sont moins développées, pour la majorité, elles n'ont connu que 1 à 10 logements autorisés sur la même période. La commune de Bouisse est la seule de l'intercommunalité qui n'a vu aucun nouveau logement autorisé.

Les variations peuvent par ailleurs être importantes d'une année sur l'autre : à l'image de la commune de Conilhac-Corbières sur laquelle un permis d'aménager de 29 lots est en cours.

II. Un parc de logement au profil rural

Du fait de son profil rural, le territoire de la CCRLCM possède également un taux important de propriétaires (68% en 2017) : toujours supérieur à 50%, ce taux peut atteindre même 92% à Salza. Seule la situation de la commune de Lézignan-Corbières permet de modérer ce constat : malgré son poids démographique (près de 33% de la population totale), elle est la commune qui possède le moins de propriétaires au sein de son parc résidentiel (53% de propriétaires). Cette situation impacte directement le profil des résidents puisqu'elle tend à faire mécaniquement diminuer le taux de propriétaires à l'échelle de la Communauté de Communes.

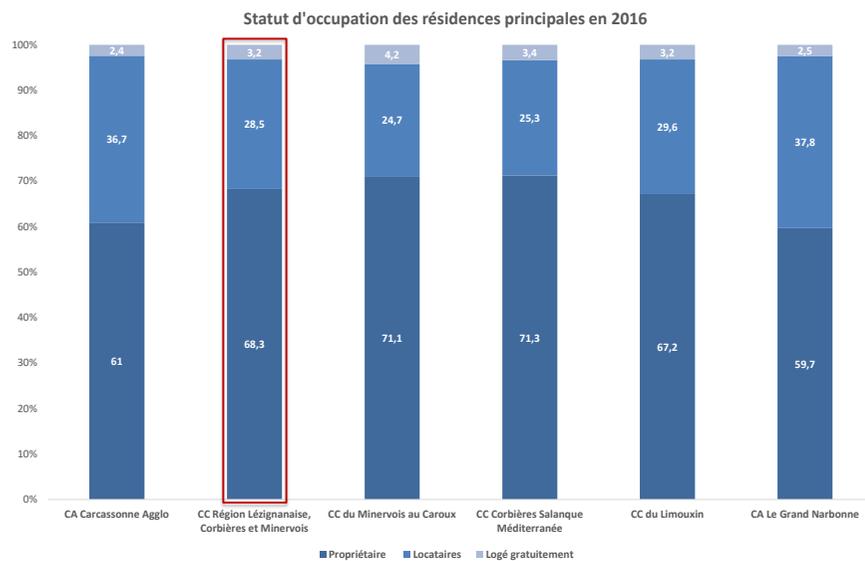


Figure 9 : Statut d'occupation des résidences principales en 2016 (Source : INSEE, RP).

Ce profil est très proche de celui des 4 autres territoires ruraux de l'échantillon de comparaison. Logiquement Carcassonne Agglo et le Grand Narbonne ont des parts de propriétaires moindres, notamment du fait d'un parc locatif social mais aussi conventionnel bien plus développé.

Le profil du parc résidentiel du territoire apparaît d'autant plus classique pour un territoire considéré comme rural lorsque les durées d'emménagement sont analysées : 1 ménage sur 2 réside depuis plus de dix ans sur la communauté de communes.

Là encore, la commune de Lézignan-Corbières se démarque. Elle affiche un taux légèrement inférieur (44%) au reste du territoire, induisant de fait un renouvellement démographique

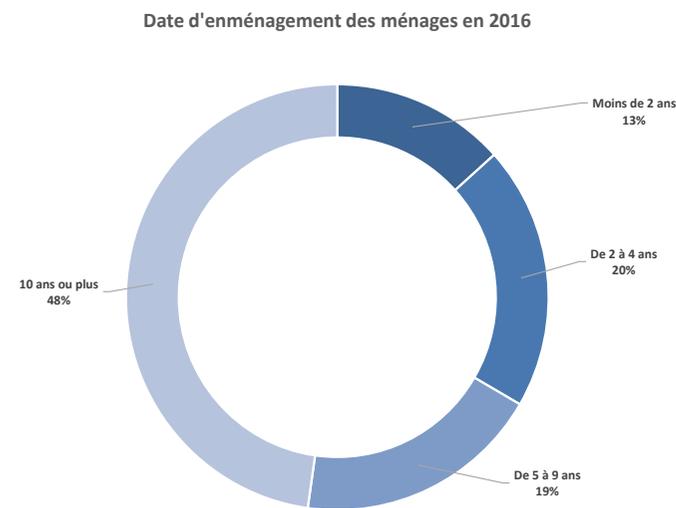


Figure 10 : Date de l'emménagement des ménages en 2016 (Source : INSEE, RP).

III. Des résidences secondaires concentrées au sud du territoire



3 505 résidences secondaires

soit **17,4%** du parc de logements en

2016 contre 13,7% sur la CC du Limouxin

Le territoire est attractif touristiquement, cela se traduit par une forte part de résidences secondaires et occasionnelles.

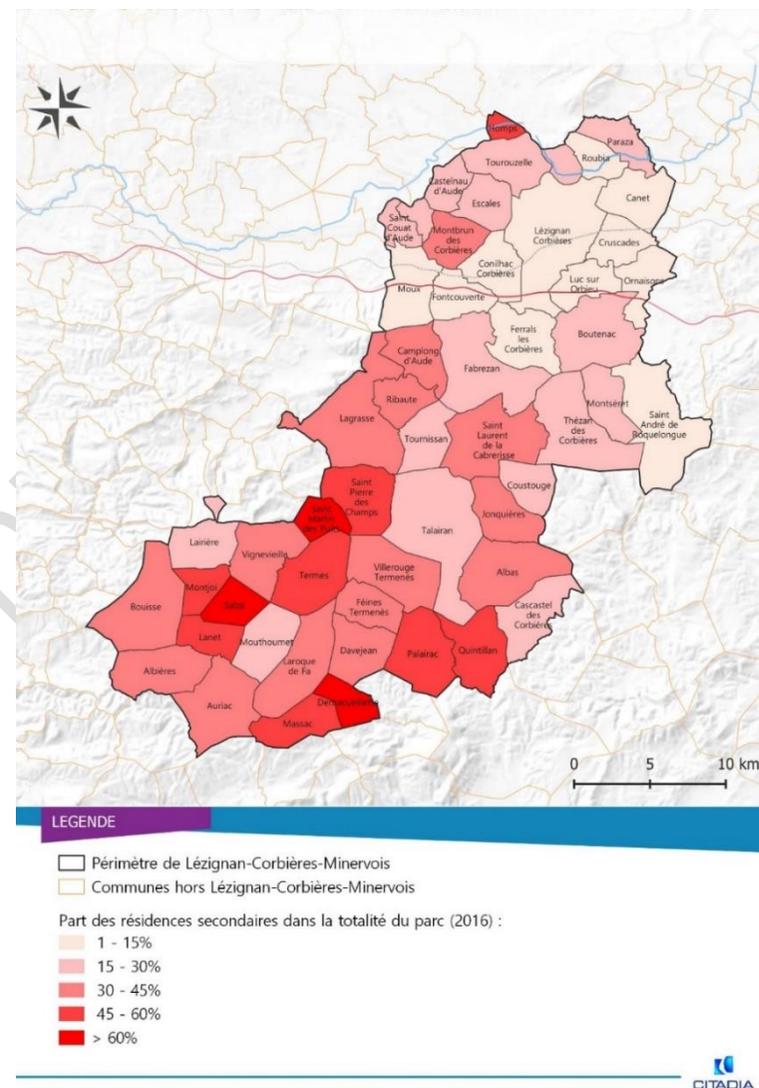
Une part néanmoins bien inférieure au département de l'Aude à fort caractère touristique soutenu par la présence du littoral (26% de résidences secondaires).

Les communes de la CCRLCM situées au sud sont davantage concernées avec un environnement paysager et architectural rural attractif.

Les chiffres mettent en avant des disparités importantes. Le bassin des Corbières comptait 44% de résidences secondaires, contre seulement 19% sur Lézignan Ouest. Dans certaines communes du sud, ce chiffre dépasse même les 60% (Salsa, Saint-Martin-des-Puits...).

Ces résidences secondaires jouent un rôle économique important. Elles stimulent notamment le secteur des services de proximité (commerce, artisanat).

Cependant, la forte part de résidences secondaires peut aussi entraîner des problématiques diverses : bâtis en partie inoccupés une grande partie de l'année, hausse des prix immobiliers, ...



Carte 13 : Part des résidences secondaires dans la totalité du parc en 2016

IV. Une vacance à relativiser ?



1 872 logements vacants

9,3% du parc qui est vacant, contre 10,5% sur

la CC du Limouxin

Près d'un logement sur 10 de la CCRLCM était déclaré vacant en 2016.

Ce taux est similaire à celui du département et a très légèrement baissé entre 2006 et 2016.

A contrario, dans tous les territoires voisins, à l'exception de la CC Corbières Salanque Méditerranée, ce taux a bondi.

La résorption de la vacance sur le territoire semble due pour partie à la conjoncture de deux phénomènes : l'accueil de nouveaux habitants, de 1999 à 2006, et le développement des résidences secondaires. Le taux actuel en reste important.

Cette vacance semble toucher autant les communes plus urbaines du nord, que les communes rurales du sud. Certaines communes du sud connaissent une vacance très faible voire inexistante (Lanet, Salza, Lagrasse, Palairac...). Le peu de construction, combiné à la pression des résidences secondaires est un facteur d'explication.

Certaines communes du nord dont la production de logements est croissante (Escales, Fontcouverte...) sont aussi touchées par la vacance (taux entre 8 et 12%).

Dans ces communes, la dynamique de population n'est plus assez importante, comparée à celle de la construction, pour que les logements vacants soient réhabilités ; d'autant plus que le coût de la construction dans l'ancien reste plus élevé que dans le neuf.

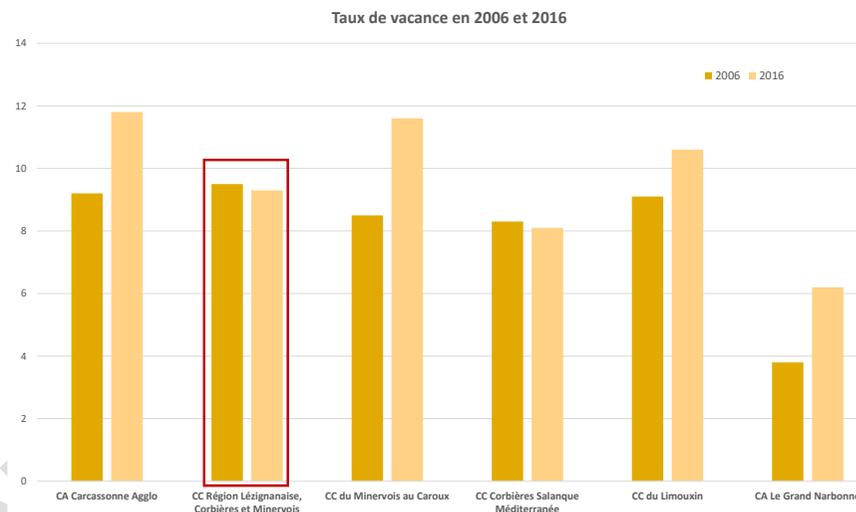


Figure 11 : Taux de vacance en 2006 et 2016 (Source : INSEE).

Un enjeu important pour le territoire est de bien dimensionner l'offre en logements neufs en fonction de la dynamique de la population. Une offre trop importante de logements en terrain à bâtir conjuguée à une dynamique de la population modérée aura comme conséquence une hausse de la vacance ; ou au mieux un maintien du taux actuel.

V. Un logement social à conforter ?

Le parc de logement social se concentre sur la commune de Lézignan-Corbères. La commune compte 89% des logements sociaux de la CCRLCM en 2019. Ils représentent environ 12% des logements de la commune. Une seule autre commune a plus de 20 logements sociaux : Homps.

772 logements sociaux sont recensés sur le territoire en 2019. Ce chiffre est à compléter par une partie des logements communaux, pas toujours conventionnés mais qui offrent un prix de loyer égal voire inférieur au plafond des logements conventionnés.



Photo 2 : Logements sociaux Habitat Audois à Villeroche-Thermes (Source : Habitat Audois)

Ce parc a très peu évolué entre 2013 et 2019. Il a gagné seulement 16 logements sur la période. Il n'y a pas non plus de projets importants sur le territoire.

Le parc apparaît comme vieillissant et touché par des questions de réhabilitation. Plus de la moitié du parc (56%) est antérieur à 1990.

La vacance est quasi inexistante sur le parc social, elle était de 0,9% en 2019, montrant un parc social attractif.

La typologie des logements conventionnée est axée sur les grands logements : 94% des logements ont au moins 3 pièces. Les petits logements sont ultra minoritaires : 50 logements seulement en 2019.

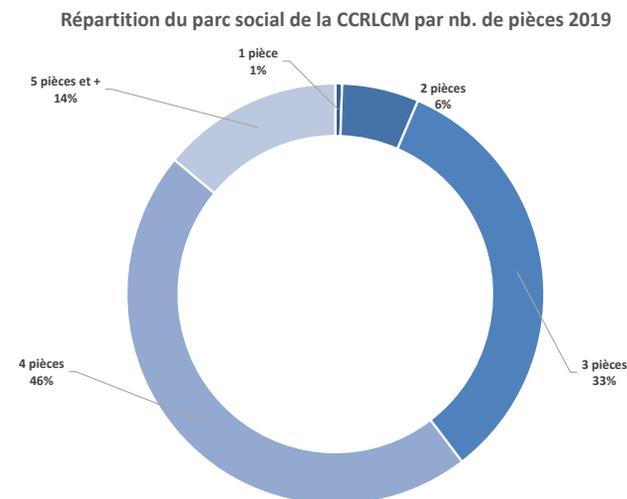


Figure 12 : Répartition du parc social de la CCRLCM par nombre de pièces en 2016 (Source : INSEE).

Cette typologie laisse penser que les logements sociaux sont trop grands, notamment vu la baisse continue de la taille moyenne des ménages. Il existe une forte demande de la part de personnes seules (jeunes, couple divorcé, personnes âgées) ou de familles monoparentales pour des logements de petite taille ; demande difficile à satisfaire actuellement.

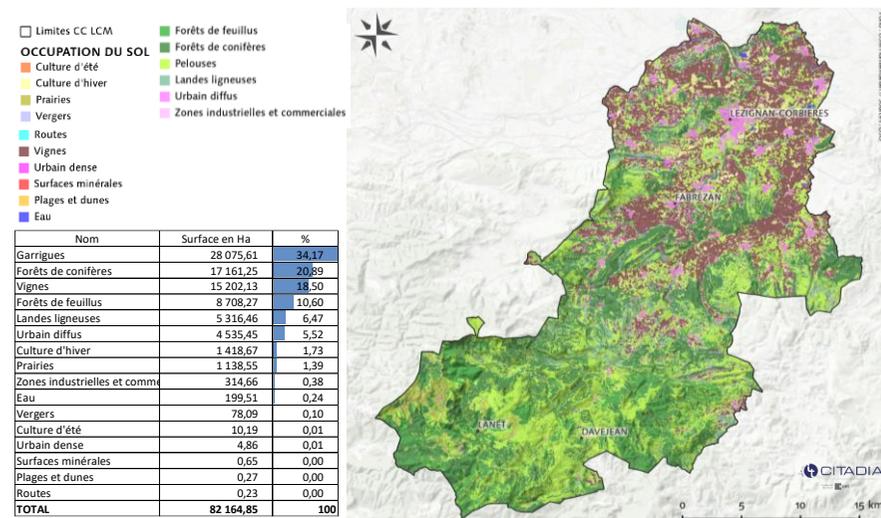
Il existe aujourd'hui un réel besoin en logement locatif accessible pour une partie de la population, notamment les personnes seules et âgées, qui ne semble pas aujourd'hui pouvoir être satisfaites par le parc social actuel. De plus, la concentration de l'offre sociale, quelques peu vieillissante et parfois stigmatisée sur les programmes les plus anciens.

Cela pose la double question du renouvellement nécessaire de l'offre et du rééquilibrage géographique.

VI. Une poursuite de l'urbanisation du nord du territoire

L'occupation du sol du SCoT permet d'observer le caractère peu artificialisé du territoire ; et les différences importantes entre le Nord et le Sud.

Les garrigues et les forêts de conifères représentent plus de la moitié du territoire du SCoT ; a contrario, les espaces artificialisés moins de 6%.



Carte 14 : Occupation du sol à grande échelle du SCoT de la CCRLCM (Source : IGN)

La moitié sud du territoire est largement dominée par les boisements de feuillus, alternant avec des milieux ouverts liés à l'agriculture extensive. Les vallées agricoles sont également bien marquées (vallée de l'Aude, vallée de l'Orbieu) et les vignobles y sont prédominants.

Le Nord concentre la très grande majorité des espaces artificialisés : zones industrielles et commerciales, zones résidentielles, infrastructures de communication. La répartition de cette artificialisation par type de destination est très éclairante. En effet, le moteur de l'artificialisation du territoire est l'habitat, elles représentent 2/3 des surfaces artificialisées.

Les activités, avec un peu plus de 35 ha en 10 ans, représente tout de même 18% de l'artificialisation. Il faut y ajouter également une part de l'artificialisation mixte.

Définition :

Cet indicateur rapporte la surface artificialisée entre 2013 et 2017, à celle artificialisée entre 2009 et 2013. Il permet de voir si l'artificialisation s'est ou non ralentie entre ces deux périodes. Si l'indicateur est inférieur à 1, il y a eu un ralentissement, s'il est supérieur à 1, il y a eu une accélération.

« Les surfaces artificialisées désignent toute surface retirée de son état naturel (friche, prairie naturelle, zone humide etc.), forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie ou non et qu'elle soit revêtue ou non » (source : Artificialisation de la mesure à l'action – Ministère de l'Environnement).

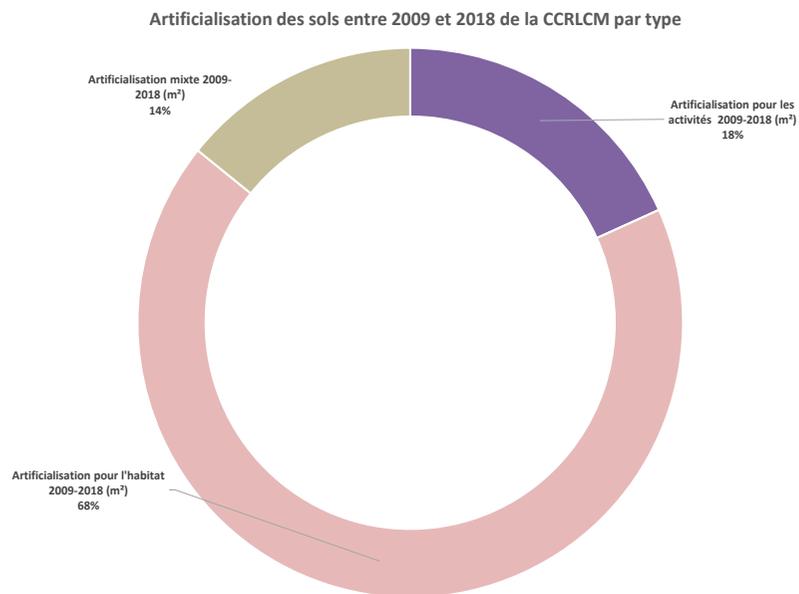


Figure 13 : Artificialisation des sols de la CCRLCM entre 2009 et 2018 (Source : observatoire du Plan biodiversité).

La comparaison avec les territoires voisins permet d'observer que la CCRLCM suit des tendances proches des territoires voisins. La CC du Limouxin et la CC Corbières Salanque Méditerranée ont des taux sensiblement identiques.

Les deux territoires organisés autour des agglomérations du département ont des taux plus importants, dû notamment au développement de zones commerciales importantes.

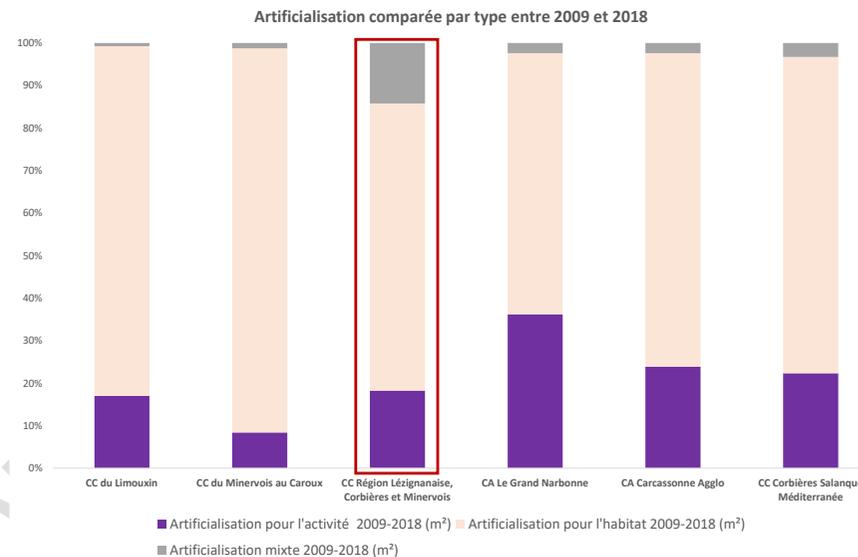
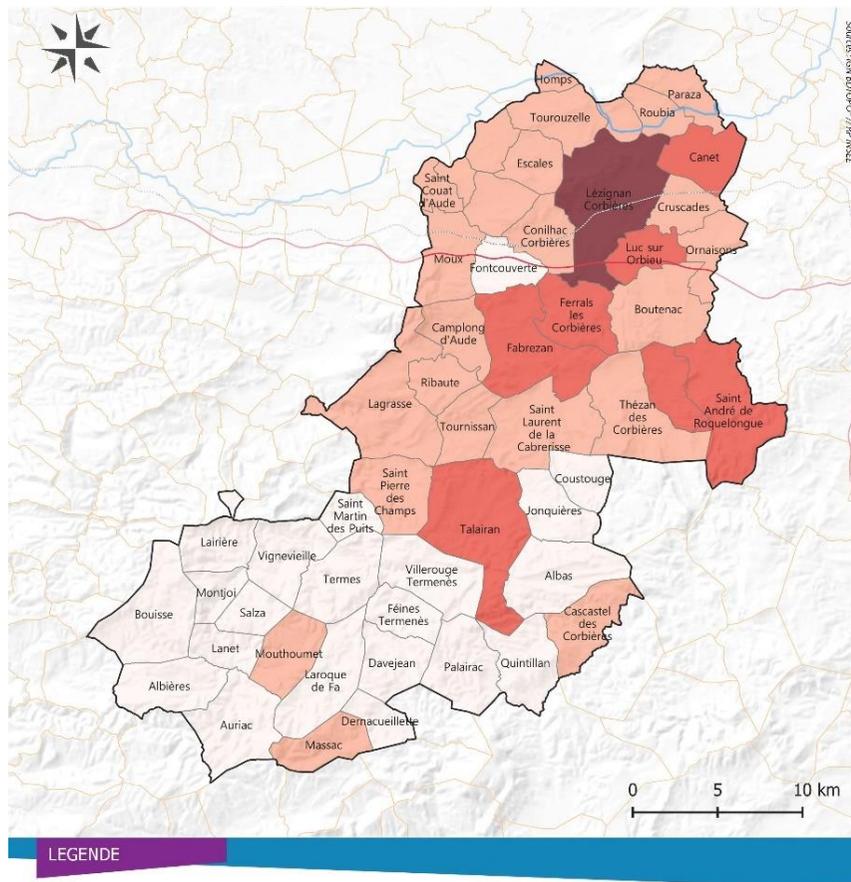


Figure 14 : Artificialisation des sols comparée entre 2009 et 2018 (Source : observatoire du Plan biodiversité).

Néanmoins, la CCRLCM se distingue par sa part d'artificialisation définie comme mixte : 21%. C'est de loin la plus importante des 6 territoires comparés.

Cette dernière donnée laisse penser qu'il est souvent difficile de définir ce qu'est l'artificialisation de ce territoire, que les espaces où l'urbanisation est peu lisible, où les fonctions sont peu claires... sont nombreux ou du moins plus nombreux que sur les territoires voisins.



LEGENDE

□ Périmètre de la CCRLCM
□ Communes limitrophes

Vitesse de l'artificialisation des sols entre 2009 et 2017 :

0
1 à 5
5 à 10
10 à 51

Carte 15 : Vitesse de l'artificialisation des sols entre 2009 et 2017

L'analyse par commune montre de grandes différences.

L'artificialisation des sols semble avoir pris de l'ampleur sur les communes nord du territoire. Les communes de Talairan, Fabrezan, Ferrals-les-Corbières, Montsérat, Saint-André-de-Roquelongue, Luc-sur-Orbieu et Canet sont marquées par une hausse de l'artificialisation entre 2009-2013 et 2013-2017.

Ces communes ont également connu une croissance démographique élevée ces dernières années : +2% à Canet, +5% à Cruscades... pouvant expliquer la hausse de l'artificialisation.

Sur la commune de Lézignan-Corbières l'artificialisation s'est fortement accrue (ratio de 51 entre les deux périodes). Elle peut s'expliquer par le développement de plusieurs zones d'activités économiques.

Les communes plus rurales du sud ont construit très peu de nouveaux logements, la vitesse d'artificialisation est donc nulle ou quasi nulle.

VII. Une qualité architecturale discutable ?

L'urbanisation plus récente marque une véritable rupture dans les modalités d'aménagement des bourgs et villages de la CCRLCM, plus particulièrement dans sa partie Nord. Les logements se sont développés souvent au coup par coup, en fonction des opportunités foncières et de la présence des réseaux, appuyées par des règlements d'urbanisme parfois laxistes.

La nature des formes produites par ces découpages fonciers et l'organisation de la trame viaire induit une capacité (ou non) à fabriquer de l'urbain.

Aujourd'hui, dans la plupart des extensions des bourgs et villages, cette capacité s'avère souvent réduite :

- L'organisation par poches d'habitat ne permet pas un maillage efficace,
- Le remplissage au coup par coup permet difficilement de requalifier les voies rurales en rue,
- L'effacement de « traceurs » identitaires (ruisseaux, murs de pierre, arbres...) empêche de retrouver facilement des traitements paysagers structurants
- Les densités historiques sont oubliées au profit de parcelles privatives parfois peu qualitatives.



Photo 3 : urbanisation résidentielle à Fabrezan.

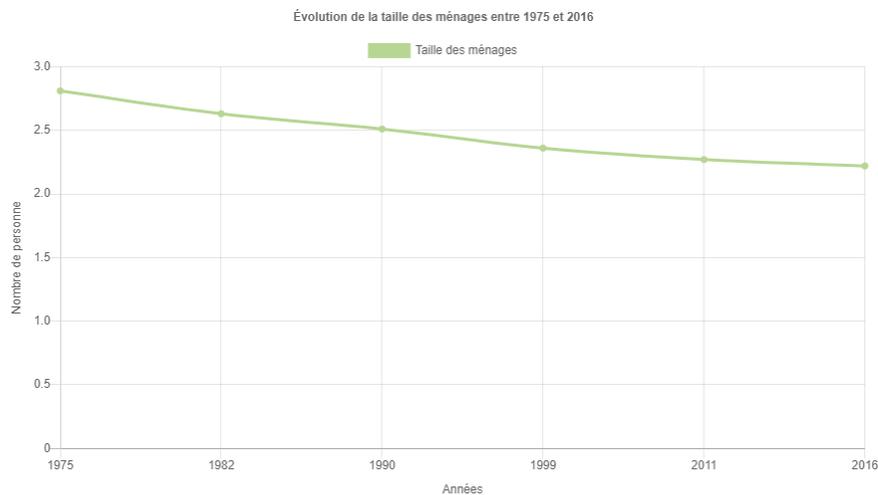
VIII. Des logements en partie sous-occupés



2,2 taille moyenne des ménages

4,4 nombre moyen de pièces par logement

Comme dans de nombreux territoires, la taille moyenne des ménages est en baisse ; résultant en grande partie du vieillissement de la population et dans une moindre mesure de l'effritement des modes de cohabitation traditionnels. Elle est passée de 2,8 personnes en moyenne en 1975 à 2,2 en 2016. Cette baisse continue ralentie depuis le début des années 2000.



INSEE RP 2016, © Citadia

Figure 15 : Evolution de la taille des ménages entre 1975 et 2016 (Source : INSEE).

Si l'on observe, l'adéquation entre les logements existants sur le territoire et la taille des ménages, sans surprise elle n'est pas très bonne. En 2016, l'intercommunalité comptait une part de 37% de logements considérés comme « fortement sous-occupés » (logement de grande taille pour un ménage restreint) et 62% de logements considérés comme « sous occupés ».

Adaptation du parc de logements en 2015

	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes ou +
1 pièce	0.67%	0.15%	0.06%	0.02%	0.01%	0%
2 pièces	4.04%	1.2%	0.36%	0.07%	0.05%	0.01%
3 pièces	8.59%	6.67%	2.25%	1.04%	2.26%	1.04%
4 pièces	8.2%	12.76%	5.51%	4.38%	1.05%	0.39%
5 pièces	5.8%	10.35%	4.03%	3.87%	1.28%	0.34%
6 pièces ou +	3.5%	6.64%	2.81%	2.24%	0.86%	0.49%

■ Sous-occupation modérée ■ Sous-occupation accentuée ■ Sur-occupation modérée ■ Sur-occupation accentuée

Figure 16 : Adaptation du parc de logements en 2015 (Source : INSEE).

IX. Focus sur les consommations énergétiques

PCAET Focus énergie

LES SECTEURS RESIDENTIEL ET TERTIAIRE



200 GWh par an (2017)

31% de la consommation énergétique du territoire



65 GWh par an (2017)

10% de la consommation énergétique du territoire

8 MWh par habitant par an (résidentiel/tertiaire)



Moyenne Aude :

9,1 MWh par habitant par an

Chapitre 5 : Des centralités devant retrouver leur place

I. Un centre-ville de Lézignan-Corbières en souffrance

Le cas du centre-ville de Lézignan-Corbières est symptomatique : le nombre de commerces vacants est très important. Le fort développement du commerce de périphérie combiné au contexte socio-économique fragile de la ville explique pour partie ce phénomène. Cela va de pair avec une forte vacance des logements.



Photo 4 : Rue commerçante centre-ville de Lézignan-Corbières

La ville du fait de sa taille n'a pas fait partie du programme Action Cœur de Ville, a contrario des villes moyennes voisines de Carcassonne et Narbonne au centre-ville ayant les mêmes difficultés.

Le prochain programme « Petite ville de Demain » est en enjeu pour Lézignan-Corbières, il est essentiel que la commune en fasse partie.

Cette initiative s'adresse aux villes de moins de 20 000 habitants, pour conforter leur rôle de centralité, renforcer le maillage du territoire, et leur permettre de faire face aux enjeux démographiques, économiques, ou sociaux à venir.

Cette partie sera complétée par le diagnostic commercial du DAAC en cours de réalisation

II. Les centres-bourgs pas épargnés

1. Une dévitalisation progressive entre dégradation du parc de logements et vacance commerciale

Les données de la vacance³ sur le territoire montrent un taux relativement contenu : 9,4% des logements de la CCRLCM sont considérés comme vacants par l'Insee en 2017. On considère qu'un parc fonctionne correctement entre 4 et 8 % de vacance.

Cependant, toutes les communes ne sont pas touchées de la même façon par la vacance. Les territoires les plus touchés sont les parties historiques des centres-bourgs : Fabrezan compte 12 %, Talairan 14,5%... de leur parc de logements comme vacants.

L'importance de la vacance va de pair avec une dégradation progressive du parc. Sur de nombreuses communes on peut identifier des îlots très dégradés sur leur centre-bourg. Cela a un impact direct sur

l'image de la ville et son attractivité. Les communes ont pourtant du mal à faire face à cette problématique puisque la plupart des communes concernées n'ont mené aucune action pour enrayer cette situation.

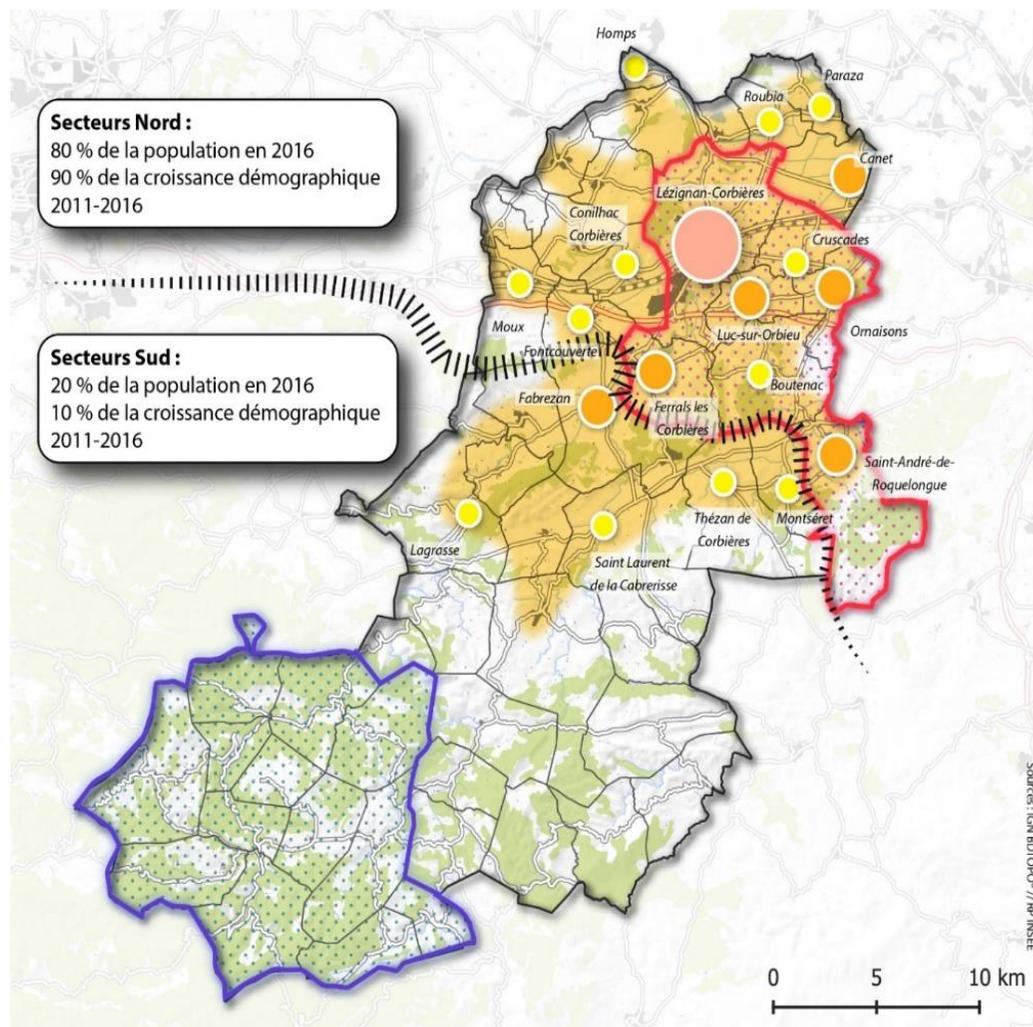
2. Une dégradation du bâti qui impacte les paysages des centres-bourgs

La vacance des logements et des commerces au sein des centres-bourgs a un fort impact paysager au sein des communes. Certains bâtiments sont ainsi laissés à l'état de friches qui entament l'attractivité des centres-bourgs et peuvent poser à termes des questions de sécurité.

³ Un logement vacant (Insee) est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants : proposé à la vente, à la location ; déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ; en attente de règlement de succession ; conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un

de ses employés ; gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...)

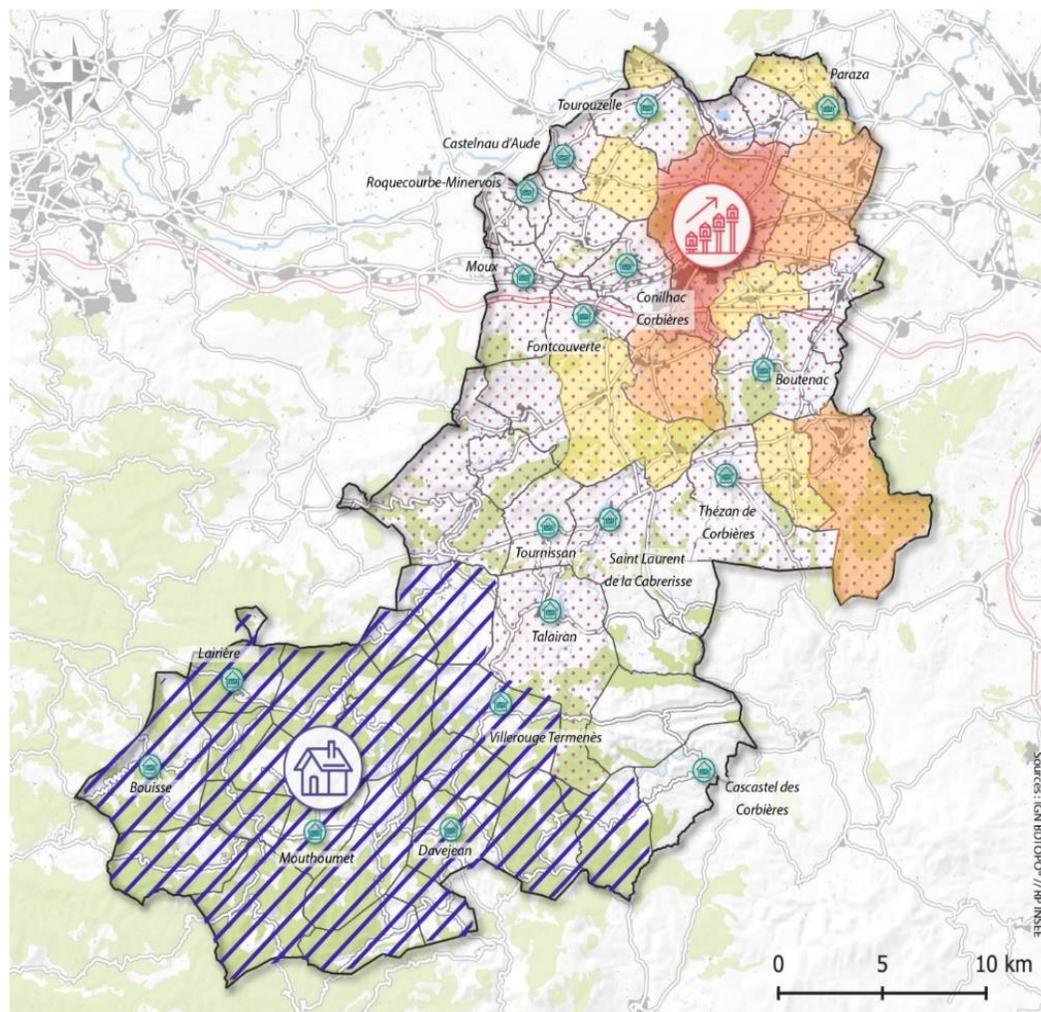
Chorème de synthèse | Démographie



// LEGENDE

- Périmètre de CCLRCM
- Communes de plus de 500 habitants en 2020 :
 - Plus de 11 000 habitants
 - De 1 000 à 2 000 habitants
 - De 500 à 1 000 habitants
- Secteur présentant les plus fortes densités de population
- Secteur regroupant 2/3 de la croissance démographique 2011-2016 et présentant une population au profil plus jeune (plus faible représentativité des 60-74 ans que sur le reste du territoire et seul secteur connaissant une hausse des habitants de moins de 14 ans)
- Secteur présentant un vieillissement plus prononcé de la population (28 % de 60-74 ans en 2016 et part en hausse depuis 2011: +8%) et une plus forte précarité des ménages
- ▨ Un déséquilibre démographique croissant entre les secteurs Nord et Sud du Territoire : le poids démographique du Nord s'accroît au détriment du Sud
- ▭ Une croissance démographique portée par le solde migratoire, un vieillissement de la population, plus du tiers de la population retraitée, des revenus peu élevés

Chorème de synthèse | Habitat



// LEGENDE

-  Périmètre de CCLRCM
-  Dynamique de construction forte (95% des logements commencés entre 2009 et 2019 sur la CCLRCM, avec une hausse de la vitesse de l'artificialisation des sols)
-  Secteur concentrant 22 % des logements commencés entre 2009 et 2019 (476 logements commencés)
-  Secteur concentrant 29 % des logements commencés entre 2009 et 2019 (100 à 200 logts commencés par commune)
-  Secteur concentrant 19 % des logements commencés entre 2009 et 2019 (50 à 100 logts commencés par commune)
-  Secteur présentant une dynamique de construction faible mais un poids plus fort des résidences secondaires
-  Commune comptant plus de 12 % de logements vacants en 2016
-  Une croissance du parc de logements, un rythme de constructions neuves qui se ralentit depuis le début des années 2010, une part de logements vacants élevé à mieux comprendre, une certaine inadéquation du parc de logements au regard des typologies de ménages ...

POINTS FORTS

- Un territoire structuré autour d'infrastructures majeures qui constituent un atout pour attirer de nouveaux habitants ;
- La diversité de l'intercommunalité : à la fois rurale et urbaine, rendant attractif le territoire pour de multiples ménages ;
- L'augmentation de la part des habitants les plus jeunes sur le bassin de Lézignan-Corbières ;
- Un solde migratoire positif voire supérieur à 2% sur certaines communes ;
- La dynamique de constructions soutenue au nord du territoire ;
- Certaines communes ont un taux de vacance bas ;
- Le secteur sud est préservé de la hausse de l'artificialisation des sols ;
- La part de résidences secondaires qui traduit l'attrait touristique du secteur sud.

POINTS DE VIGILANCE

- Un ralentissement de la croissance démographique depuis 2011
- Un solde naturel négatif depuis plusieurs décennies, mais qui se rapproche de zéro ;
- Le déséquilibre entre la croissance démographique du nord et du sud de la CCRLCM ;
- Une perte d'habitants sur certaines communes, principalement celles du sud, avec un solde migratoire négatif ;
- La tendance générale au vieillissement de la population ;
- La population a des revenus bas et la part des actifs occupés est assez faible sur l'ensemble de la CCRLCM ;
- Une production en logements neufs qui a tendance à ralentir ;
- La vacance touche inégalement les bassins du territoire, elle est très forte sur certaines communes (> 12%) ;
- Quelques communes bâtissent de nombreux logements neufs, tandis que leur part de logements vacants est élevée ;
- L'artificialisation du sol s'est accrue lors de la dernière période de recensement, sur les communes du nord en particulier ;
- Une offre en logements qui semble parfois en inadéquation avec le profil des ménages

DOCU

PREMIERS ENJEUX :

- Réduire le déséquilibre démographique à l'échelle du territoire intercommunal face aux évolutions à l'œuvre (déséquilibre nord-sud grandissant)
- Conforter l'attractivité démographique sur l'ensemble du territoire ;
- Veiller à l'équilibre intergénérationnel et répondre aux besoins spécifiques liés au vieillissement de la population ;
- Améliorer l'adéquation entre l'offre en logements et les futurs ménages ou ceux en présence ;
- Offrir une réponse aux faibles revenus des ménages en matière d'offre de logements
- Comprendre les ressorts de la vacance du parc de logement (localisation, raisons, durées, typologie de logements ...) pour apporter une réponse adaptée

DOCUMENT D'...



3

UN SECTEUR ÉCONOMIQUE
SOUS INFLUENCES

Chapitre 1 : Une économie à plusieurs échelles et en lien avec les territoires voisins

I. Une économie très segmentée et fonction de l'implantation géographique.



67% des emplois dans la sphère présentielle

et **33%** dans la sphère productive



40% des emplois dans le secteur du commerce, transports et services



12% des emplois dans l'agriculture

L'économie du SCoT apparaît comme très segmentée, et fonction de l'implantation géographique.

La production la plus diversifiée se retrouve sur la partie nord du territoire, autour du pôle centre de Lézignan-Corbères.

Elle jouit de la présence des infrastructures de communication majeures que sont l'autoroute A61 reliant Narbonne à Toulouse, en passant par Carcassonne et également la voie ferrée reliant ces

mêmes villes. Ces infrastructures et l'influence des villes moyennes voisines ont largement participé au développement économique du secteur Nord.



Photo 5 : zone économique et marché de plein vent, Lézignan-Corbères

L'économie du territoire est principalement tournée vers le commerce, le secteur des transports et de la logistique.

La répartition de l'emploi par secteur en 2016 montre cette prédominance des emplois tertiaires sur le territoire. Ils représentent 7 emplois sur 10 dont plus de 3 dans l'administration publique, l'enseignement, santé et action sociale. Ce taux est même plus important les polarités. Il est par exemple de 36% sur Lézignan-Corbères.

L'industrie ne représente que 8% des emplois, chiffre particulièrement bas ; mais en adéquation avec les territoires voisins. Ce territoire est donc

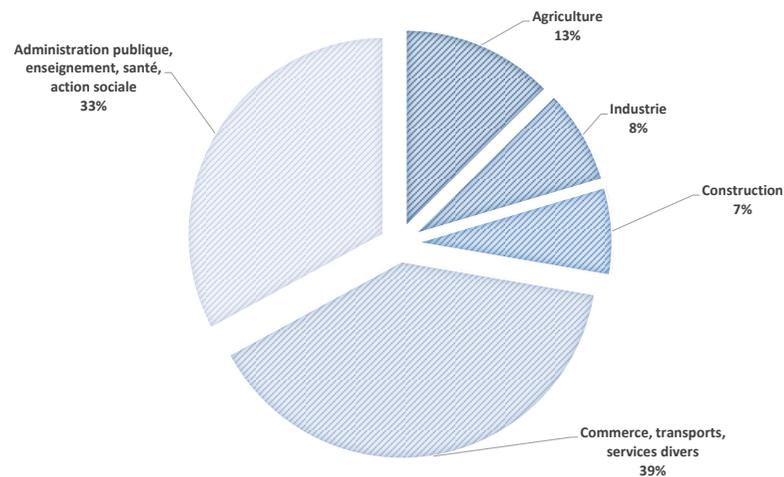


Figure 17 : Les emplois du SCoT par secteur d'activités en 2016 (Source : INSEE)

Il ne faut pas enfin oublier le poids économique de la viticulture, très présente sur l'ensemble de la partie nord du SCoT (AOC Corbières). L'agriculture et donc la viticulture représentent 13% des emplois. C'est presque 2 fois plus d'emplois que la construction.



Photo 6 : Viticulture du territoire

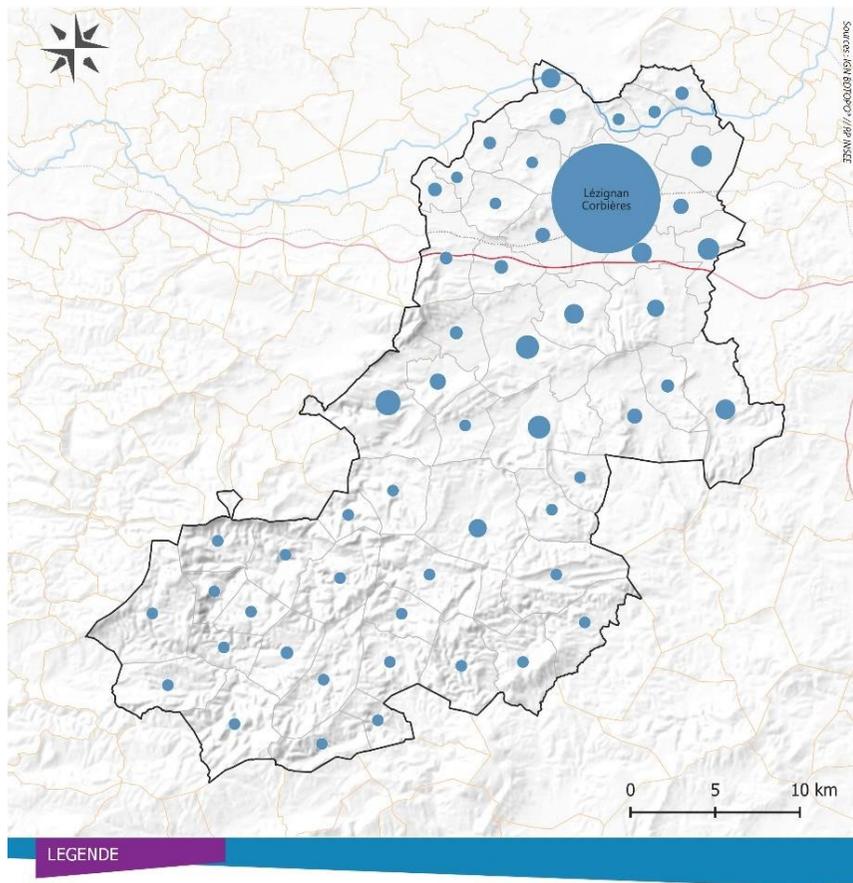
I. Une dynamique de création d'emplois à la fois hétérogène géographiquement et entre secteurs économiques

1. Un emploi pour 3,5 habitants



9 278 emplois en 2016

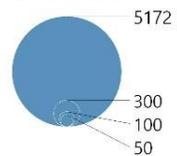
+ 742 emplois entre 2006 et 2016



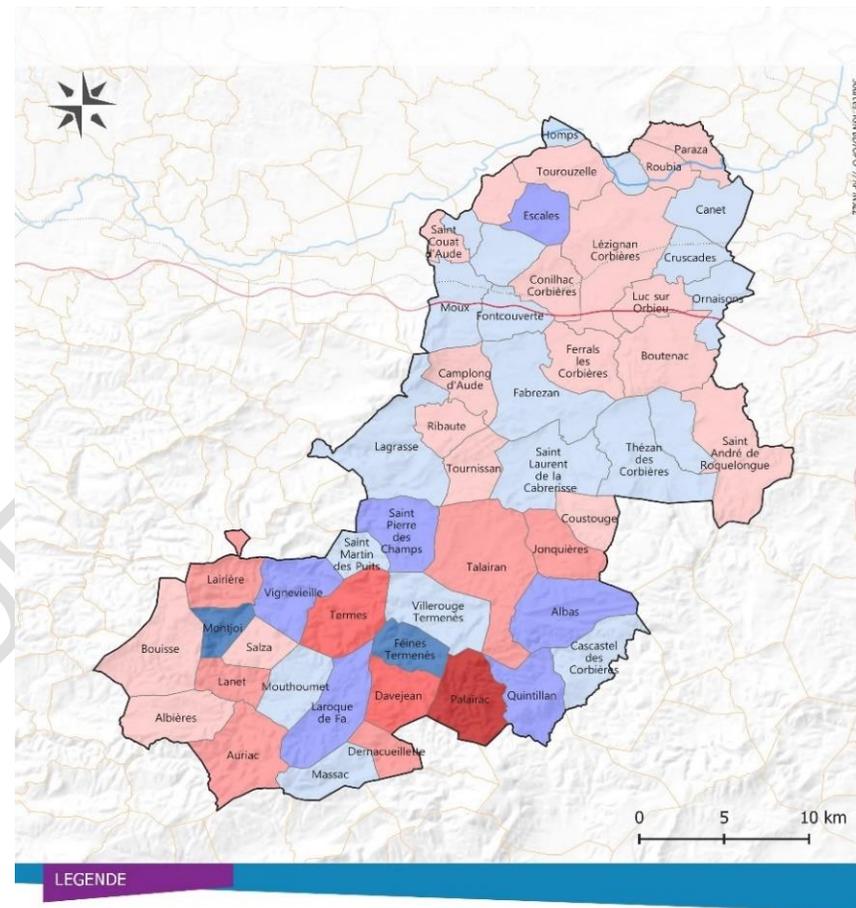
LEGENDE

- Périmètre de la CCRLCM
- Communes limitrophes

Nombre d'emplois au lieu de travail en 2016 :



Carte 16 : Emplois au lieu de travail en 2016 (INSEE, RP)



LEGENDE

- Périmètre de la CCRLCM
- Communes limitrophes

Evolution moyenne annuelle de l'emploi (2011-2016, en %) :

- -20 à -10
- -10 à -5
- -5 à 0
- 0 à +5
- +5 à +10
- +10 à +15
- +21,8%

Carte 17 : Evolution moyenne annuelle de l'emploi (2011-2016)

En 2016, le territoire comptait près de 10 000 emplois (9 278), soit un ratio d'environ 1 emploi pour 3,5 habitants.

Plus d'1 emploi sur 2 se localise sur la commune de Lézignan. Le reste des emplois se répartissent sur l'ensemble du territoire. Seules quelques communes (Lagrasse, Fabrezan, Ornaisons, Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse) regroupent plus de 200 emplois chacune.

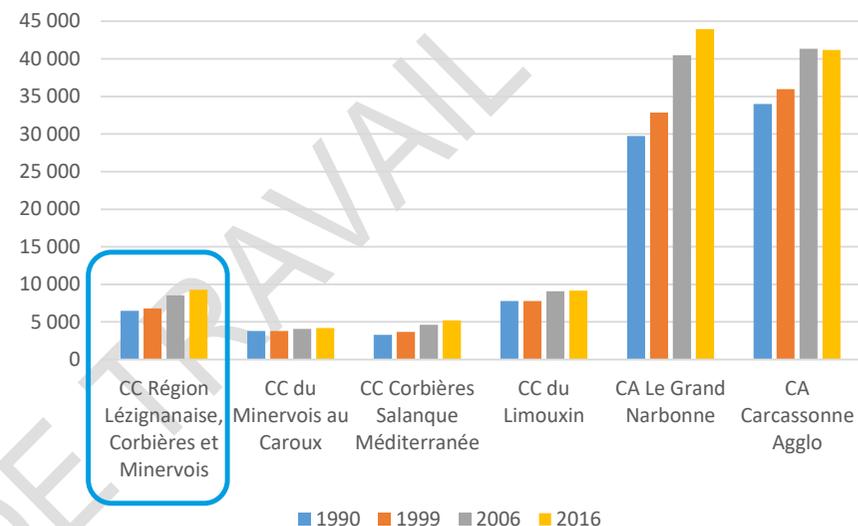
A contrario, **21 communes sur les 54 proposent moins de 25 emplois**. Ces communes se localisent très majoritairement sur la partie Sud du territoire

Dans la partie Sud du territoire, la commune de Mouthoumet se distingue avec 72 emplois, un chiffre très supérieur aux autres communes de ce secteur. Ce chiffre s'explique par la présence d'un pôle administratif de la Communauté de Communes sur la commune.



Photo 7 : Antenne de Mouthoumet de la CCRLCM (Source : CCRLCM)

Le nombre d'emplois est en constante augmentation depuis 1990. Le rythme de croissance du nombre d'emplois du territoire est de **+1,4%/an depuis 1990** largement supérieur aux territoires limitrophes. Cet indicateur démontre l'attractivité de la CCRLCM et notamment de la commune centre de **Lézignan-Corbières qui concentre plus de 55% des emplois du SCOT**.



Zoom sur la commune de Lézignan-Corbières



Figure 18 : Evolution de l'emploi entre 1990 et 2016 (Source : INSEE, Recensements)

Carte 18 : Evolution moyenne annuelle de l'emploi entre 2011 et 2016 (INSEE, RP)

La majorité des emplois se concentre sur la partie Nord du territoire, sous l'**influence des agglomérations de Carcassonne et de Narbonne**. Les axes de circulations traversant le SCOT d'Est en Ouest sur ce secteur favorisent également l'accès aux agglomérations limitrophes pour les populations et les entreprises.

2. Une concentration des emplois autour de Lézignan-Corbières



83 emplois pour 100 actifs occupés en 2016

60% des actifs occupés travaillent dans une autre commune que celle de résidence (+ 6,5 % en 10 ans)

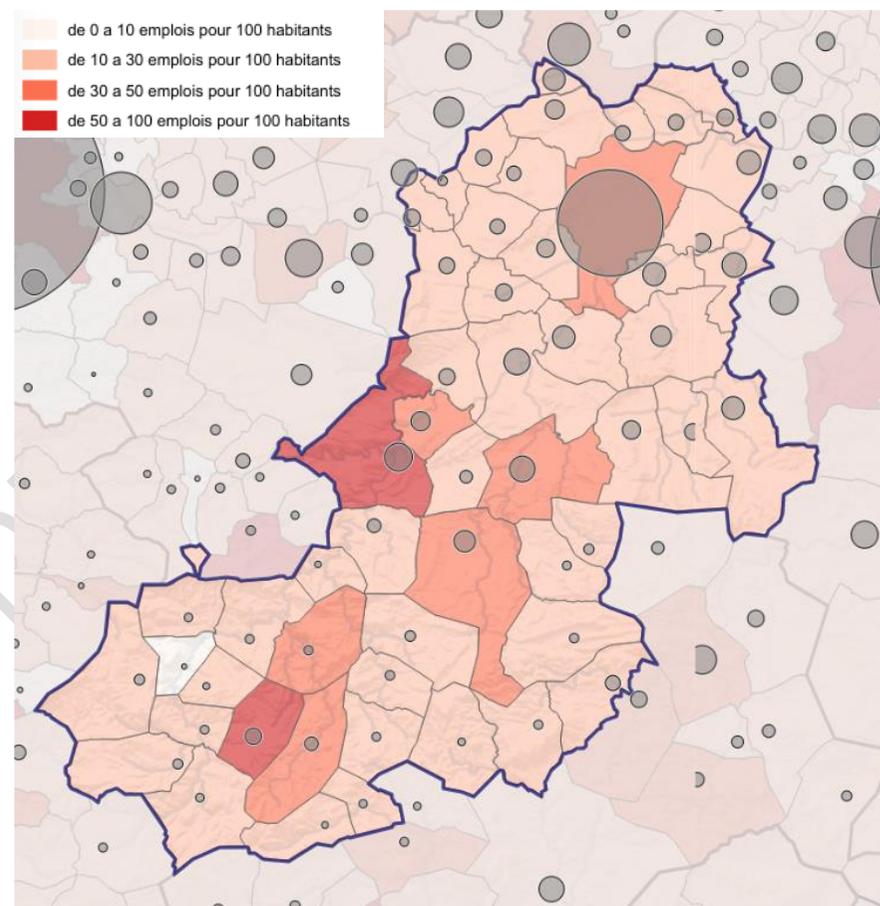
La concentration de l'emploi marque davantage le rôle de la ville centre de **Lézignan-Corbières** avec **157 emplois pour 100 actifs occupés** et illustre son rayonnement sur les communes qui l'entoure.

A noter que les communes de **Lagrasse, Ribaute, St-Laurent-de-la-Cabrerisse, Talairan, Termes, Laroque-de-Fa et Mouthoumet** ressortent comme des **pôles économiques relais** avec un nombre d'emplois plutôt important à l'échelle de la CCRLCM et par rapport à leur population municipale.

Cet éloignement de l'emploi pour une partie de la population entraîne une plus grande mobilité avec des **flux domicile-travail plus importants** et des temps de trajet plus long (Cf. chapitre suivant).

Sur les 5 dernières années (2011-2016), la **hausse globale du nombre d'emplois (+ 322)** est répartie entre les artisans, commerçants, chefs entreprise, les cadres et professions intellectuelles supérieures, les employés et les ouvriers.

A contrario, une **baisse des emplois pour les agriculteurs exploitants et les professions intermédiaires** est observée. Plus globalement, le **secteur agricole connaît une faible dynamique** sur les dernières années, tout comme le domaine de la construction au profit des activités tertiaires.



Carte 19 : nombre d'emplois et nombre d'emplois pour 100 habitants en 2016 (INSEE, RP)

Ce phénomène est une tendance nationale qui est également observé à l'échelle du département de l'Aude.

A noter donc que le nombre de personnes travaillant dans des **professions intermédiaires augmente légèrement** alors que le nombre d'emplois dans ce domaine **diminue** sur la même période.

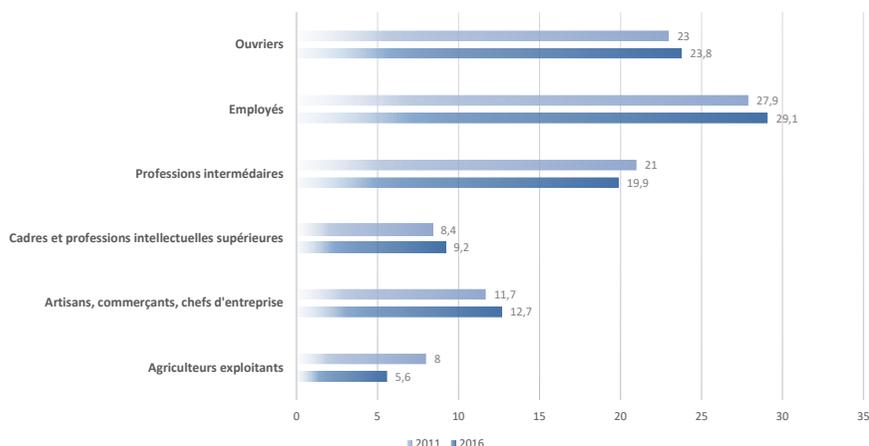


Figure 19 : Les emplois du SCoT selon les catégories socio-professionnelles (Source : INSEE)



13 583 actifs de 15 à 64 ans

+ 2 199 actifs en 10 ans

11 023 actifs ayant un emploi

70% d'actifs parmi la population totale
(+ 3,5% en 10 ans)

78% de salariés parmi les actifs occupés

Définition :

Le taux d'activité correspond au nombre d'actifs rapporté à l'ensemble de la population en âge de travailler. On considère comme étant en âge de travailler les personnes âgées de 15 à 64 ans

En 2016, le taux d'activité de la CCRLCM était de 70%, taux en progression de 3,5% sur 10 ans.

Le territoire comptait ainsi un peu plus de 13 500 actifs de 14 à 64 ans, soit plus de 2 000 actifs supplémentaires en dix ans.

Ce dynamisme ne doit pas occulter le fait que seulement 11 000 actifs ont un emploi, montrant l'importante précarité des travailleurs du territoire.

Ce taux d'activité des 15-64 ans est plus faible sur le secteur Corbières. La ville centre de Lézignan-Corbières affiche un taux d'activité de 65% soit 6% de moins que la moyenne du département de l'Aude (71,5%). Ceci s'explique par une part de demandeurs d'emplois importante pour la même tranche d'âge (15-64 ans) avec 22,7% de demandeurs d'emplois parmi cette population.

A contrario, 7 communes possèdent un taux d'activité évalué à plus de 80% dont 5 sur la partie Sud.



19 entreprises de plus de 50 salariés

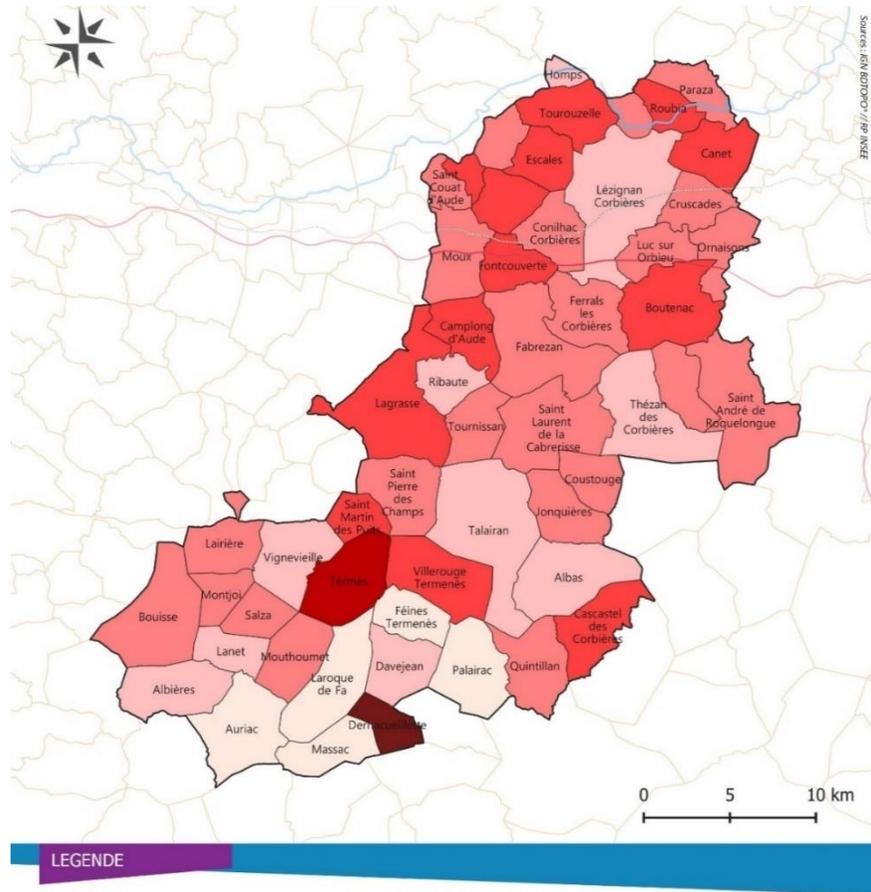
2 800 entreprises sans salariés

246 entreprises créées en 2018

3 695 établissements actifs dont **19,6 %** dans l'agriculture en 2016

1 145 établissements actifs sur Lézignan-Corbières

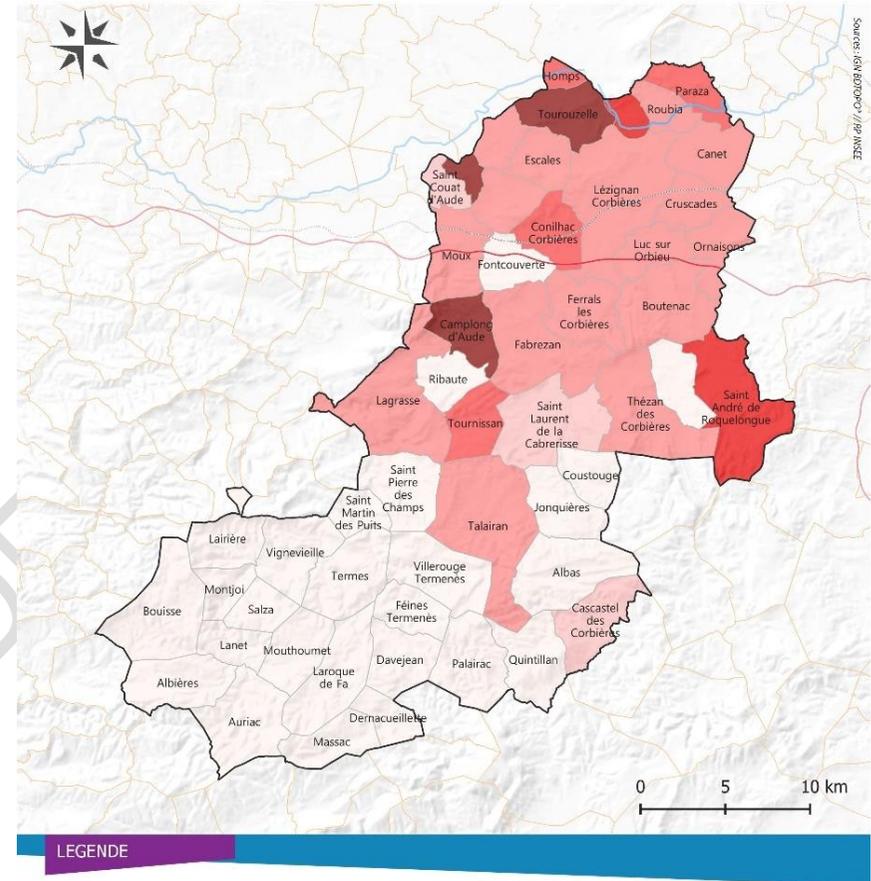
56% d'établissements liés à la sphère présentielle



LEGENDE

- Périmètre de la CCRLCM
 - Communes limitrophes
- Taux d'activité global :
- 30 à 35%
 - 35 à 40%
 - 40 à 45%
 - 45 à 50%
 - 50 à 57%
 - 66,8%

Carte 20 : taux d'activité par rapport à l'ensemble de la population



LEGENDE

- Périmètre de la CCRLCM
 - Communes limitrophes
- Part de l'emploi industriel :
- 0
 - < 5
 - 5 à 10
 - 10 à 15
 - 15 à 20
 - > 20

Carte 21 : part de l'emploi industriel par commune en 2016 (INSEE, RP)

La répartition de l'emploi dans le secteur de l'industrie illustre une nouvelle fois la **dichotomie existante entre Nord et Sud**.

La topographie des communes implantées sur la partie Nord et le développement d'axes de circulations importants a entraîné l'**émergence de ZAE**, notamment autour de la commune centre de **Lézignan-Corbières**.

3. Un foncier économique pas toujours qualitatif

L'offre économique du territoire est concentrée sur des sites économiques majeurs principalement situés sur la commune de Lézignan-Corbières

On recense 8 zones d'activités économiques intercommunales, occupant une superficie de 254 hectares. Ces zones sont essentiellement localisées au Sud de Lézignan entre l'échangeur d'autoroute et le centre-ville. Seule la ZAE de la RD6113 se trouve au Nord Est sur le long de la route départementale 6113 en direction de Narbonne.

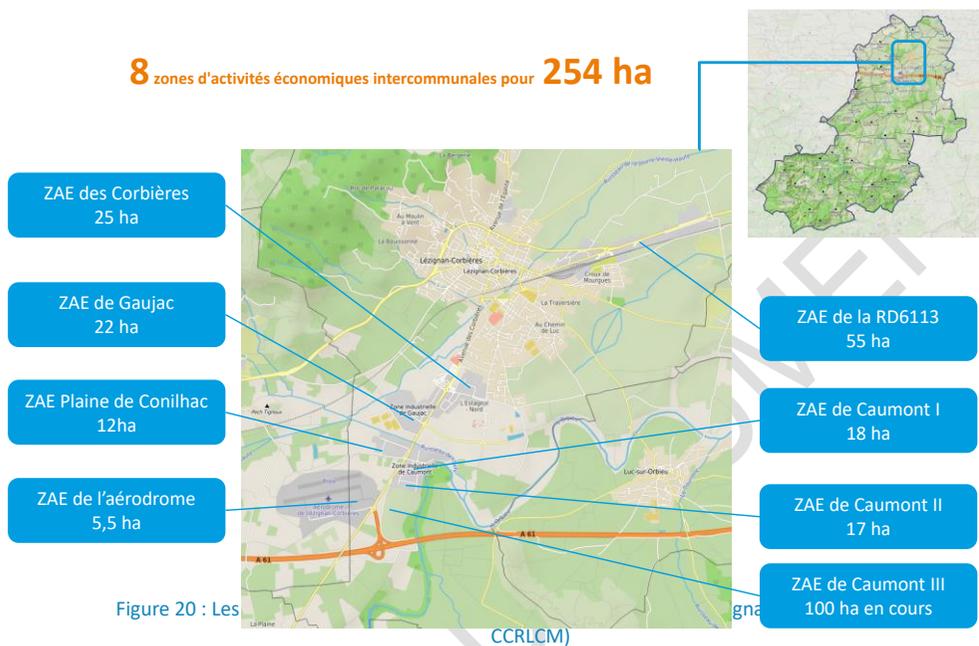


Photo 8 : La zone de Caumont, Lézignan-Corbières (Source : CCRLCM)



Ces zones ne sont que partiellement spécialisées. Pour partie elles accueillent des activités commerciales.

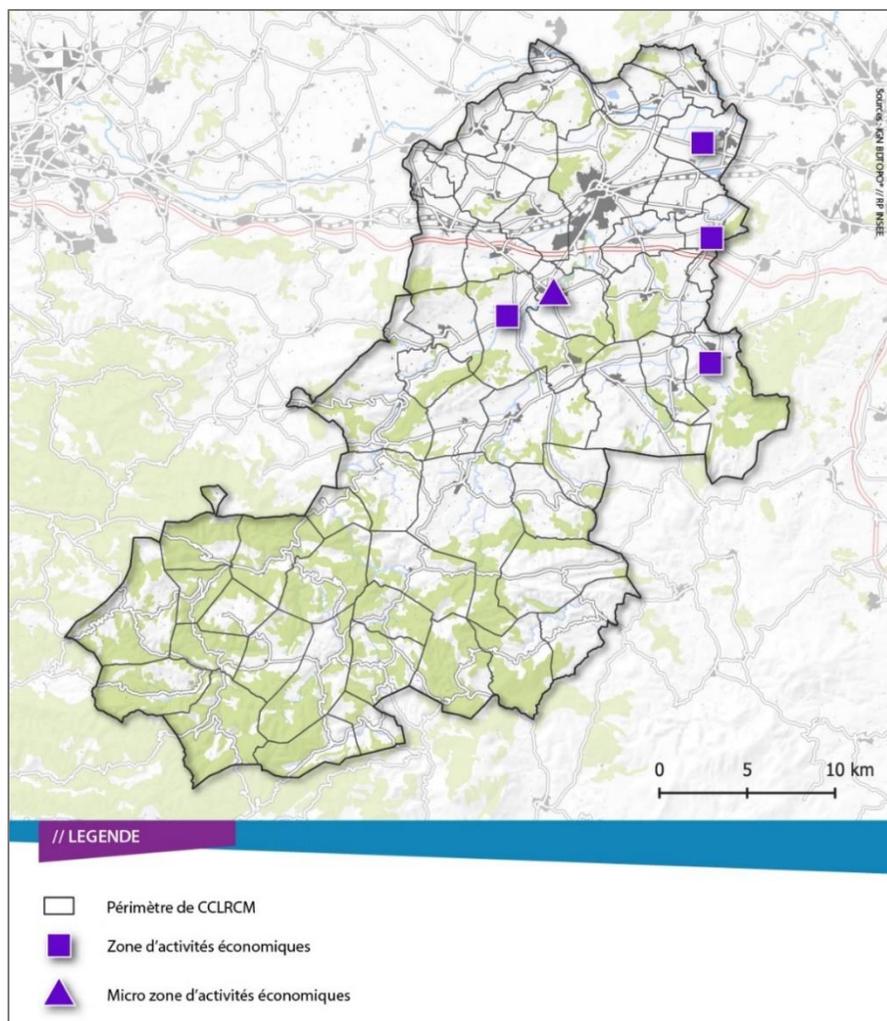
La présence de ces zones commerciales aux entrées de la ville de Lézignan-Corbières pose aussi la question des « entrées de villes » très dégradées sur le territoire.

Hors Lézignan-Corbières, l'offre est bien plus réduite. On recense 4 Zones d'Activités Economiques (ZAE) :

- Canet,
- Fabrezan,
- Ornaisons
- Saint André

Il existe aussi une micro-zone d'activité à Ferrals-les-Corbières.

Il n'y a donc pas d'offre de foncier économique au Sud du territoire.



Carte 22 : localisation des principales zones d'activités du territoire

Ces zones sont la plupart peu qualitatives.

Si elles représentent un foncier important, les zones d'activités répondent à des besoins précis de certaines entreprises (espaces, accessibilité, visibilité...) mais n'accueillent au final qu'une relativement faible partie de l'emploi du territoire, du fait de la dominante présentielle importante et de l'absence de grands établissements sur le territoire.

Les grosses entreprises sont rares sur le territoire. Parmi les plus gros employeurs on peut citer : l'entreprise **STEF** (transports routiers de fret interurbains) avec 519 personnes employées en 2018 ou encore « **La Compagnie des Desserts** » (commerce de gros de sucre, chocolat et confiserie) avec 205 employés.

Le **centre hospitalier** de Lézignan-Corbières est également un des plus gros employeurs avec près de 350 agents hospitaliers qualifiés et 30 praticiens spécialisés. Son rayonnement participe à l'attractivité du territoire et dépasse les frontières du territoire du territoire communautaire.

4. Un appareil de formation varié

L'appareil d'enseignement supérieur est quasi inexistant sur le territoire. Le territoire compte un seul BTS, BTS Transport Logistique.

Ainsi, la très grande majorité des jeunes du territoire désireux de poursuivre leurs études se répartit entre les 2 métropoles régionales pour poursuivre leur cursus.

A contrario, le territoire compte plusieurs formations professionnelles :

- Lycée professionnel Ernest Ferroul
- Lycée l'Armandier
- CFAI (métiers de l'alimentation, services de l'automobile)
- CFA BTP (métiers du bâtiment).



Photo 9 : Lycée Ernest Ferroul Lézignan-Corbières (Source : Région Occitanie)

5. Une localisation des unités de formation en périphérie de Lézignan-Corbières

Les unités de formation sont majoritairement situées en périphérie de la ville de Lézignan-Corbières sur des secteurs parfois complètement isolés du centre-ville.

Cette localisation interroge sur plusieurs aspects et en premier lieu sur l'accès aux services et aux logements pour les étudiants / apprentis de ces sites.

La seconde problématique est évidemment celle de la mobilité. Les sites ne sont pas desservis par un réseau de transport en commun.

Chapitre 2 : Une offre commerciale en mutation



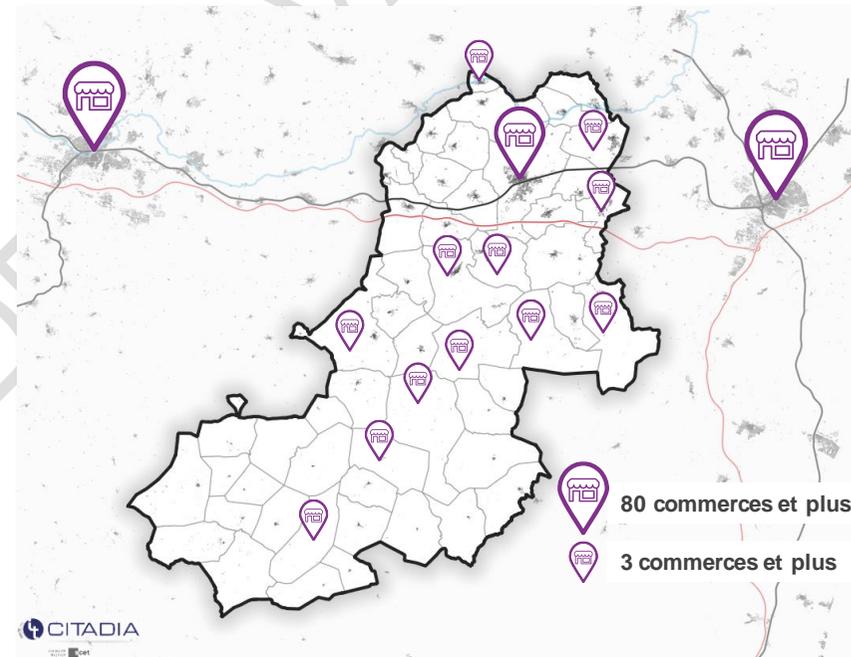
150 commerces de détail en 2018, dont :

80 sur la commune de Lézignan

Avec plus de **80 commerces** en cœur de ville, son marché, ses grandes surfaces et ses magasins de producteur, la ville de **Lézignan-Corbières** dispose d'une offre commerciale importante rayonnant sur l'ensemble des communes du territoire.

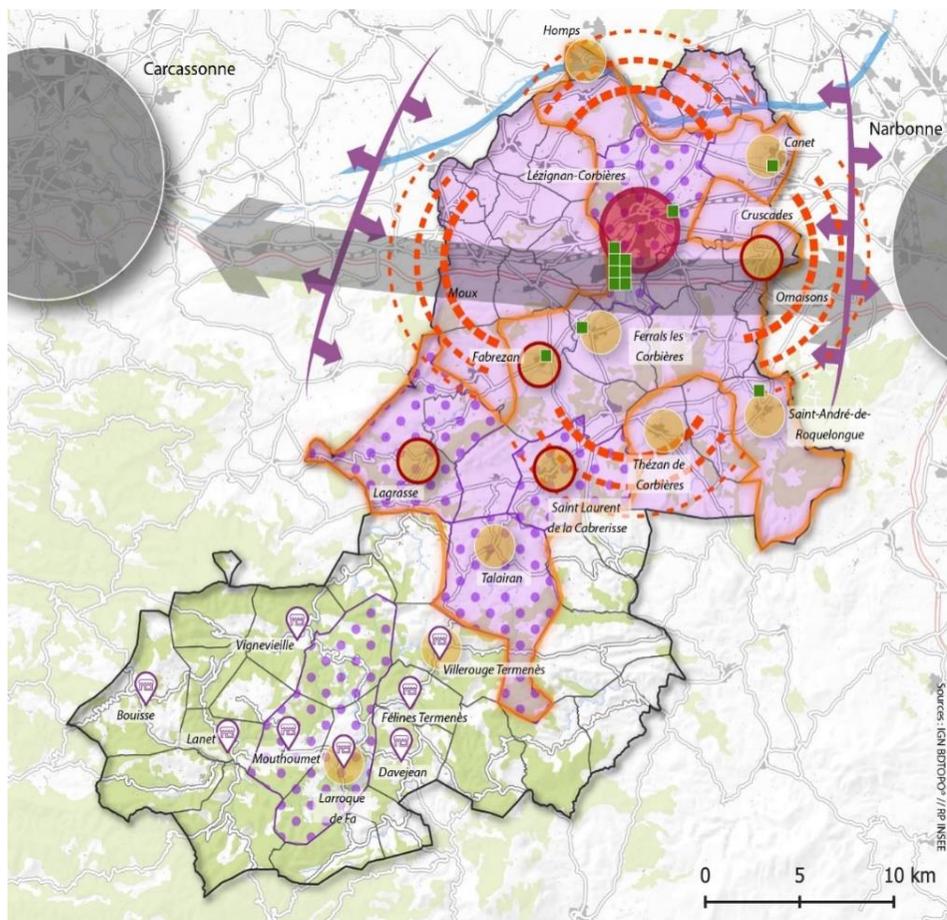
L'**accès au commerce de proximité** est un enjeu pour les populations les plus fragiles qui ont du mal à se déplacer, il semble donc primordial de proposer une offre quotidienne à l'ensemble de la population qui soit accessible rapidement.

Sur les communes les plus au Sud, il sera donc important de préserver le ou les commerces existants afin d'**atténuer la distinction Nord-Sud**. Un réseau des POM'S (labellisé Maison France Services) géré par l'ADHCO y est présent et joue un rôle important (voir chapitre 5).



Carte 23 : nombre de commerces par commune en 2018 (INSEE, BPE)

Chorème de synthèse | Economie



// LEGENDE

Périmètre de CCLRCM

Des emplois répartis inégalement :

Secteur concentrant la grande majorité des emplois

Principal pôle d'emplois (55% des emplois du territoire) ...

... rayonnant sur la moitié Nord du territoire et au-delà

Pôle d'emplois secondaire (plus de 200 emplois)

Commune présentant un lien étroit entre habitants et emplois (au moins 30 à 50 emplois pour 100 habitants)

Des interactions économiques avec les territoires voisins :

Poles d'emplois voisins principaux

Couloir majeur de déplacements à l'échelle régionale

Echanges d'actifs avec les territoires voisins (flux domicile travail)

Des activités productives localisées au nord :

Secteur avec une plus forte représentativité des emplois industriels

Zones d'activités économiques

Une offre en commerces et services située principalement au nord :

Polarité commerciale principale

Polarité commerciale de proximité

Point multiservices (POM'S)



Hausse du nombre d'emplois, une majorité d'actifs travaillant sur une autre commune que celle de résidence, 2/3 d'emplois dans la sphère présentielle, une majorité de TPE/PME, un rôle structurant des activités agricoles et viticoles ...

POINTS FORTS

- Un nombre d'emplois en constante augmentation depuis 1990
- Des industries de production pourvoyeuses d'emplois
- Des ZAE avec du foncier économique libre ou programmé
- Une production agricole, viticole importante et labélisée
- Une accessibilité facilitée au territoire, facteur d'attractivité pour des entreprises

POINTS DE VIGILANCE

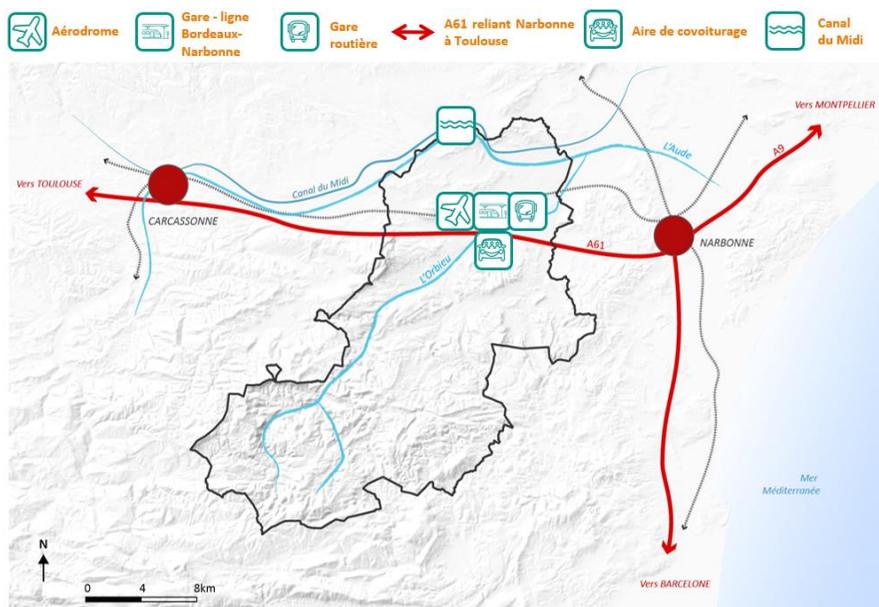
- Un territoire économiquement dépendant de la ville centre de Lézignan-Corbières
- Des inégalités Nord-Sud concernant l'accès à l'emploi
- De nombreux flux domicile-travail sortant vers les agglomérations limitrophes qui augmentent (un nombre d'actifs ayant un emploi résidant sur le territoire qui augmente plus fortement que le nombre d'emplois)
- Une diminution observée du nombre d'emploi dans le secteur agricole

LES ENJEUX du SCoT

- Renforcer le rôle de la ville centre de Lézignan-Corbières comme polarité économique émergente à l'échelle régionale
- Développer une plus grande complémentarité économique entre les différents secteurs géographiques et économiques
- Développer une économie de proximité sur les communes rurales afin de limiter l'effet de concentration
- Diversifier l'offre et la promotion des atouts du territoire
- Développer et conforter les activités existantes
- Renforcer l'activité agricole et viticole

Chapitre 3 : Des dynamiques liées aux principales infrastructures de mobilités

I. Des infrastructures inégalement réparties



Carte 24 : Les grandes infrastructures de transport

Une nouvelle fois, le contraste est saisissant entre le Nord et le Sud du territoire.

Le Nord est desservi par les grandes infrastructures (autoroutes, voies ferrées, ancienne nationale 113) ; alors que le Sud compte un nombre restreint de routes départementales, qui plus est souvent sinueuses.

II. Un axe Est-Ouest qui marque une rupture Nord-Sud



83% des déplacements domicile travail effectués en véhicule individuel

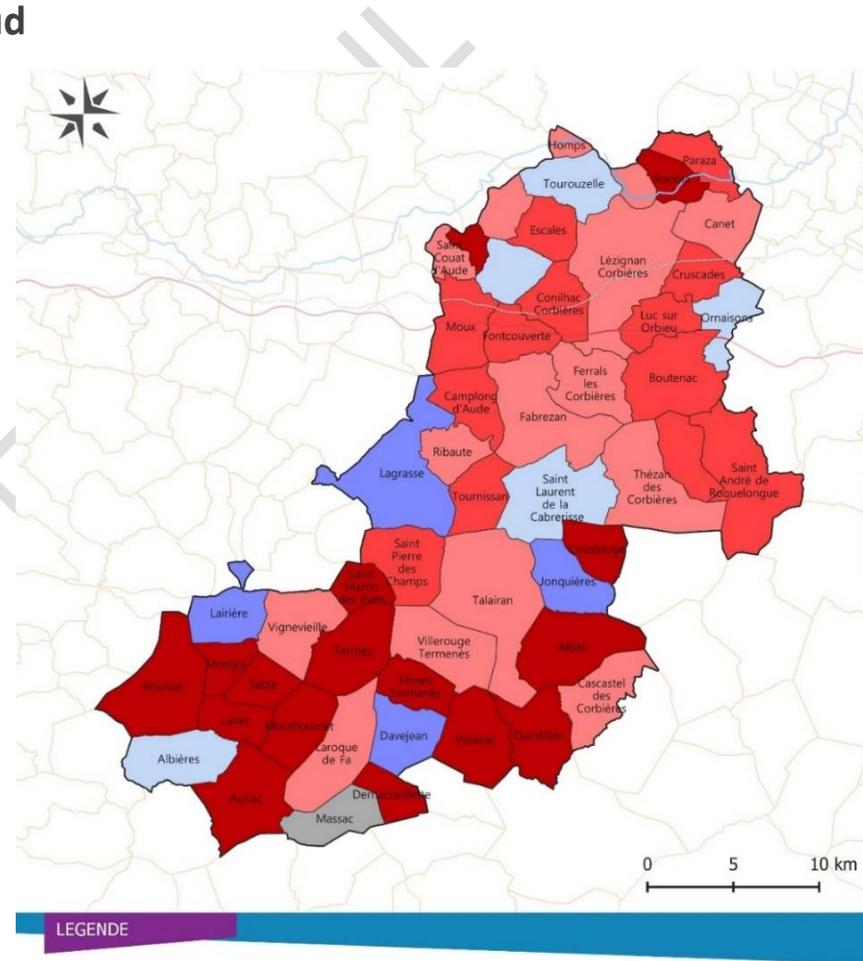
2% des déplacements domicile travail effectués en transports en commun

95% des ménages possédant 2 véhicules ou plus

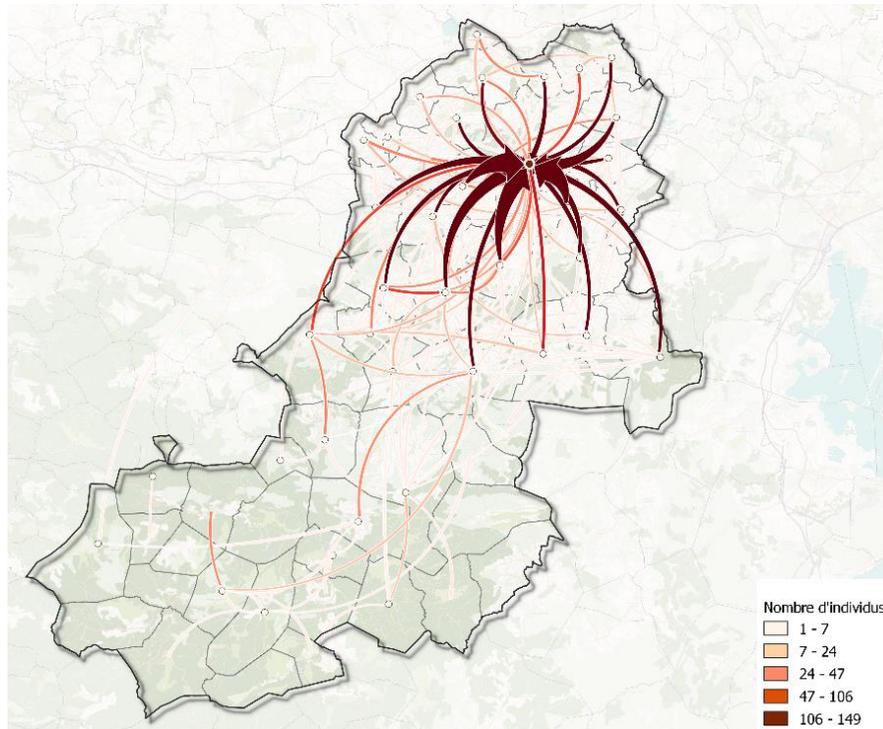
1. Une forte dépendance du territoire du SCoT à l'automobile

La partie Nord du territoire bénéficie d'axes de circulations Est-Ouest bien structurés avec notamment l'**autoroute A61**. Les populations des communes les plus au Sud et donc les plus éloignées des grands axes de circulation, ont davantage recours à la voiture individuelle dans leurs déplacements

La configuration **très rurale** pose un certain nombre de problématiques en matière de mobilité, d'équipement du territoire et d'organisation des services. **La moitié Sud** du territoire est à **plus de 30 minutes** des services de la ville-centre de Lézignan-Corbières. Cependant la CCRLCM a mis en place, via un partenariat avec la Région Occitanie, un **transport à la demande** visant à désenclaver les communes du sud.



Carte 25 : Part des déplacements domicile/travail en voiture en 2016 (INSEE, RP)

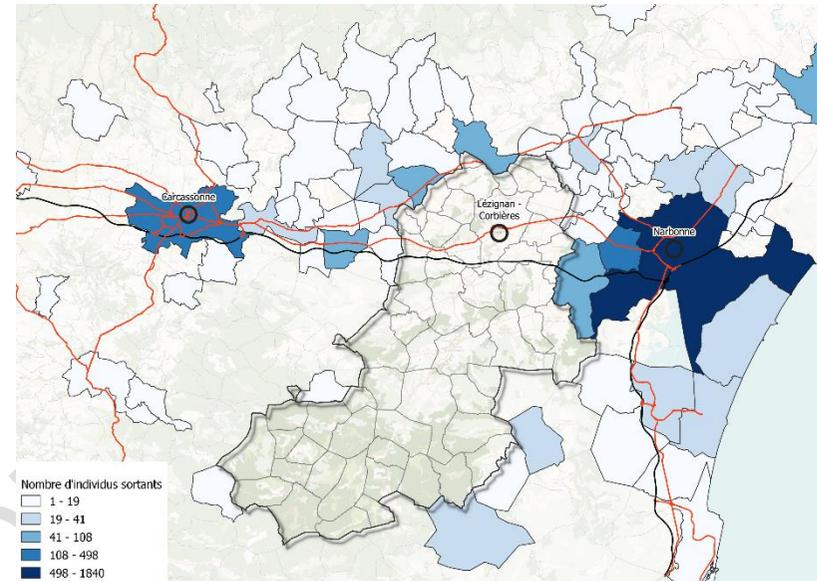


Carte 26 : Les flux Domicile-Travail internes au territoire (INSEE, RP)

Une analyse plus détaillée des mobilités domicile-travail en 2016 permet de mieux comprendre les mobilités internes et les liens avec les territoires voisins.

A l'échelle du territoire, les flux domicile-travail mettent sans surprise en relief l'attraction exercée par la polarité de Lézignan-Corbières. Son aire d'influence principale couvre la moitié Nord du territoire intercommunal.

Les échanges avec les bassins d'emplois voisins sont importants. Le rayonnement de Lézignan-Corbières s'inscrit au-delà du seul territoire intercommunal. Toutefois, les échanges sont globalement plus nombreux en sorties d'actifs qu'en entrées. Les liens apparaissent par ailleurs plus forts avec le pôle d'emploi narbonnais que le pôle de Carcassonne.



Carte 27 : Nombre d'actifs effectuant des navettes domicile/travail vers la CCRLCM en 2016 (INSEE, RP)

2. Les transports routiers, 1^{er} poste de consommation d'énergie

PCAET Focus énergie

LE SECTEUR DU TRANSPORT



336 GWh par an (2017)

52% des consommations totales

10,1 MWh par habitant par an



Moyenne Aude :

10,1 MWh par habitant par an

3. Un territoire à « deux vitesses »



La Moitié du territoire est à plus de **20 min** des services et commerces

La desserte de transports en commun (ligne SNCF, bus) est essentiellement localisée sur les polarités principales délaissant les zones rurales. Dans ces espaces, la voiture est reine. Les déplacements sont ainsi essentiellement infra-territoriaux motorisés.

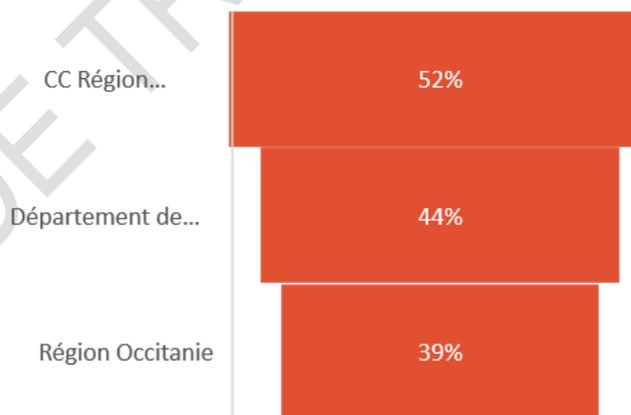
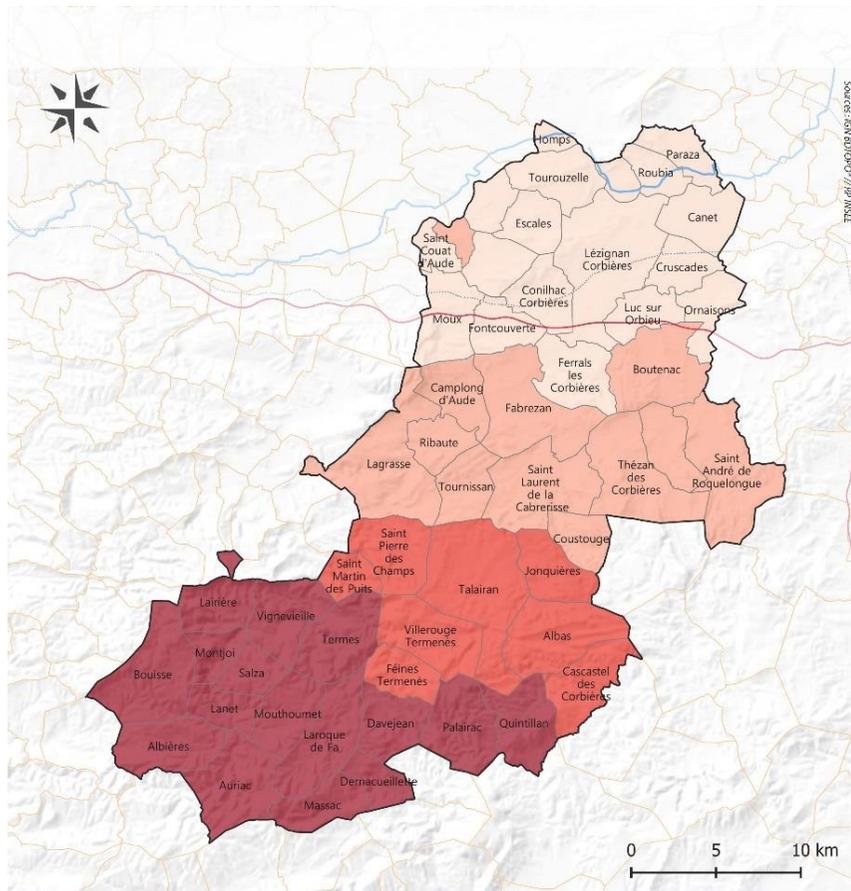


Figure 21 : Part du transport routier dans les consommations énergétiques



LEGENDE

- Périmètre de la CCRLCM
- Communes limitrophes

Temps moyen d'accès aux services et commerces (en minutes)

- 2.0 - 10.0
- 10.0 - 20.0
- 20.0 - 30.0
- 30.0 - 45.0

Carte 28 : Temps d'accès moyens aux services et commerces

III. Des alternatives à l'autosolisme trop timides ?



29 communes desservies par le réseau régional LIO

réparties en :

5 lignes régulières

5 lignes de transport à la demande (TAD)

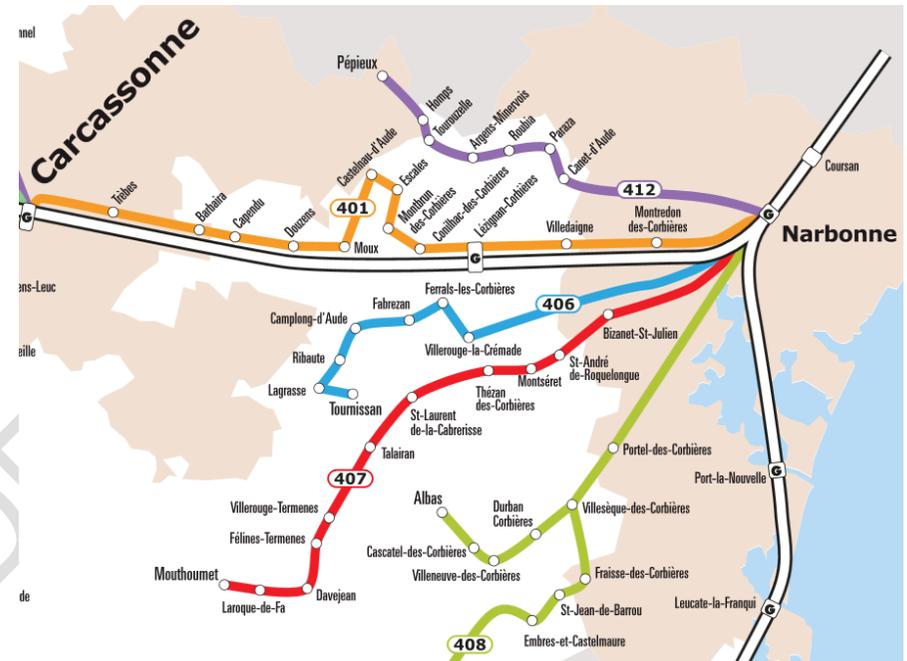
Le territoire reste trop peu engagé sur les alternatives à l'autosolisme. Pour autant on dénombre 3 types de transports collectifs.

Le territoire est bien évidemment desservi par une offre de transport interurbain, opérée par le réseau LIO de la Région Occitanie. Il comprend 5 lignes de bus. Elles sont toutes reliées à l'agglomération de Narbonne. Une seule relie Carcassonne, la ligne 401 Carcassonne-Narbonne. Elle dessert seulement 5 communes dont la ville centre Lézignan-Corbières.

Chose remarquable pour les communes Sud du territoire, les liens via ce réseau apparaissent plus aisés vers Narbonne que vers Lézignan-Corbières. ; pourtant chef-lieu de la communauté.

En outre, il convient de préciser que la vitesse commerciale de ce réseau est peu compétitive par rapport à la voiture, que les horaires sont souvent peu adaptés.

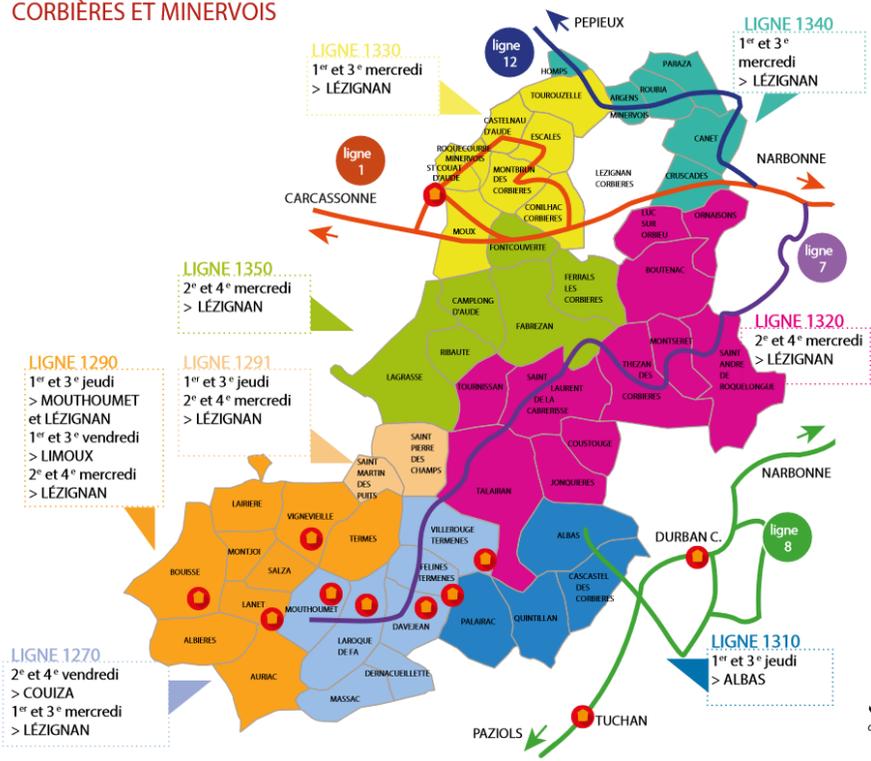
Il est donc difficile en l'état dans un faire un élément central d'une future stratégie de déplacement.



Carte 29 : Lignes réseau Lio desservant le territoire de la CCRLCM

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CORBIÈRES ET MINERVOIS

RÉGION LÉZIGNANAISE



Carte 30 : lignes Réseau TAD de la CCRLCM

Un réseau TAD est également mis en œuvre par la CCRLCM par délégation de la Région Occitanie. Il existe 5 lignes de transport à la demande. Chacune circule certains jours. Des navettes existent entre les villages et la ville centre. Le TAD est un des moyens, sans doute à conforter, de promotion de la mobilité et de désenclavement des communes du Sud.



1 gare TER à Lézignan-Corbières

Le territoire est aussi desservi par le train. La seule gare TER du territoire se trouve sur la commune centre de Lézignan-Corbières. Cette ligne TER relie notamment Toulouse à Narbonne, avec en moyenne :

- 8 trains quotidiens du lundi au vendredi
- 5 trains quotidiens du lundi au dimanche
- 3 trains quotidiens le week-end

En 2014, selon les estimations de la SNCF, la fréquentation annuelle de la gare était de 92 327 voyageurs.



Photo 10 : Gare SCNF de Lézignan-Corbières – Source : SNCF

Projet de Ligne à Grande Vitesse



Il existe un projet de modernisation de cette ligne ferroviaire par la création d'un ligne à grande vitesse (LGV) destiné à relier les villes de Toulouse et de Narbonne pour connecter la LGV Bordeaux - Toulouse à la ligne Montpellier - Perpignan, cette dernière passant par Narbonne.

Le tronçon Toulouse-Narbonne devrait être en service à l'horizon 2050 et mettra les deux villes à environ 35 minutes l'une de l'autre (contre 1h10 aujourd'hui).

La ligne, longue de près de 130 km, partirait du sud l'agglomération Toulousaine, elle suivrait l'axe du canal du Midi et de l'autoroute A61 pour rejoindre Narbonne et traverserait le nord du territoire de la CCRLCM.

La LGV Bordeaux-Toulouse-Narbonne représente aujourd'hui la principale transversale du réseau ferroviaire français. Cette ligne permettra de relier entre elles l'ensemble des capitales régionales et des principales villes et agglomérations du Sud de la France et de les connecter à l'Espagne et à l'Italie.

Ce projet reste peu avancé et n'est pas classé parmi les projets prioritaires. Il faut également noter que la nouvelle Gare de Narbonne-Montredon se trouve à proximité immédiate du nord est du territoire ; accessible en une dizaine de minutes depuis Lézignan-Corbières.

En complément des transports collectifs, les offres alternatives de mobilités restent trop peu présentes sur le territoire.

Les aires de co-voiturage « officielles » restent peu développées. Le territoire en compte une à Lézignan-Corbières. Il existe bien évidemment de nombreuses aires informelles sur le territoire. Néanmoins, on connaît l'importance de disposer de vraies aires sécurisées, identifiables facilement afin de développer la pratique du co-voiturage sur le territoire.



Source : Commission Mobilité 21, gouvernement



— Ligne à grande vitesse (LGV)

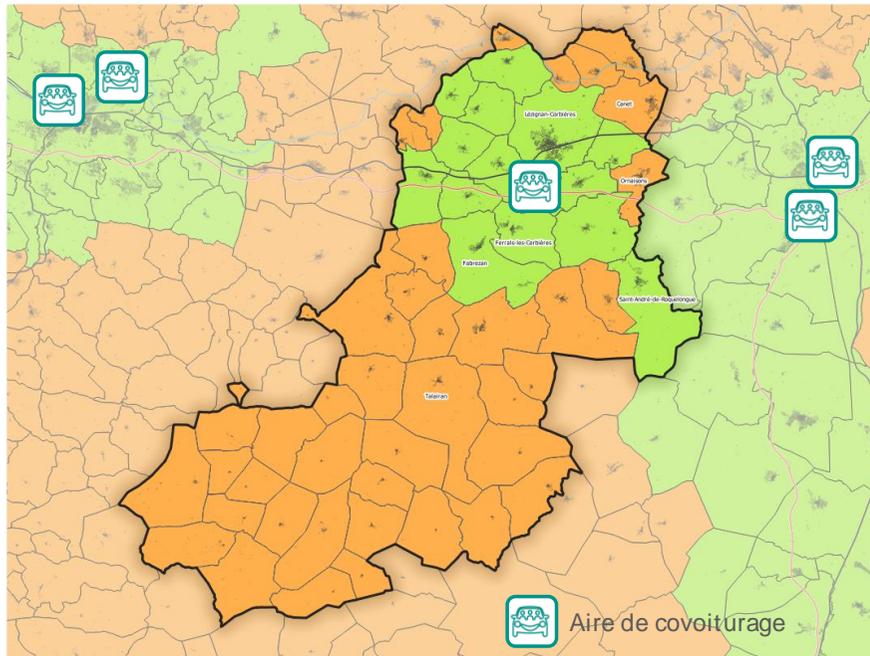
— Projets prioritaires (d'ici 2030)

Projets prioritaires (nœuds ferroviaires)

Figure 22 : Projets LGV sud de la France

LGV en construction

..... Projets à horizon plus lointain



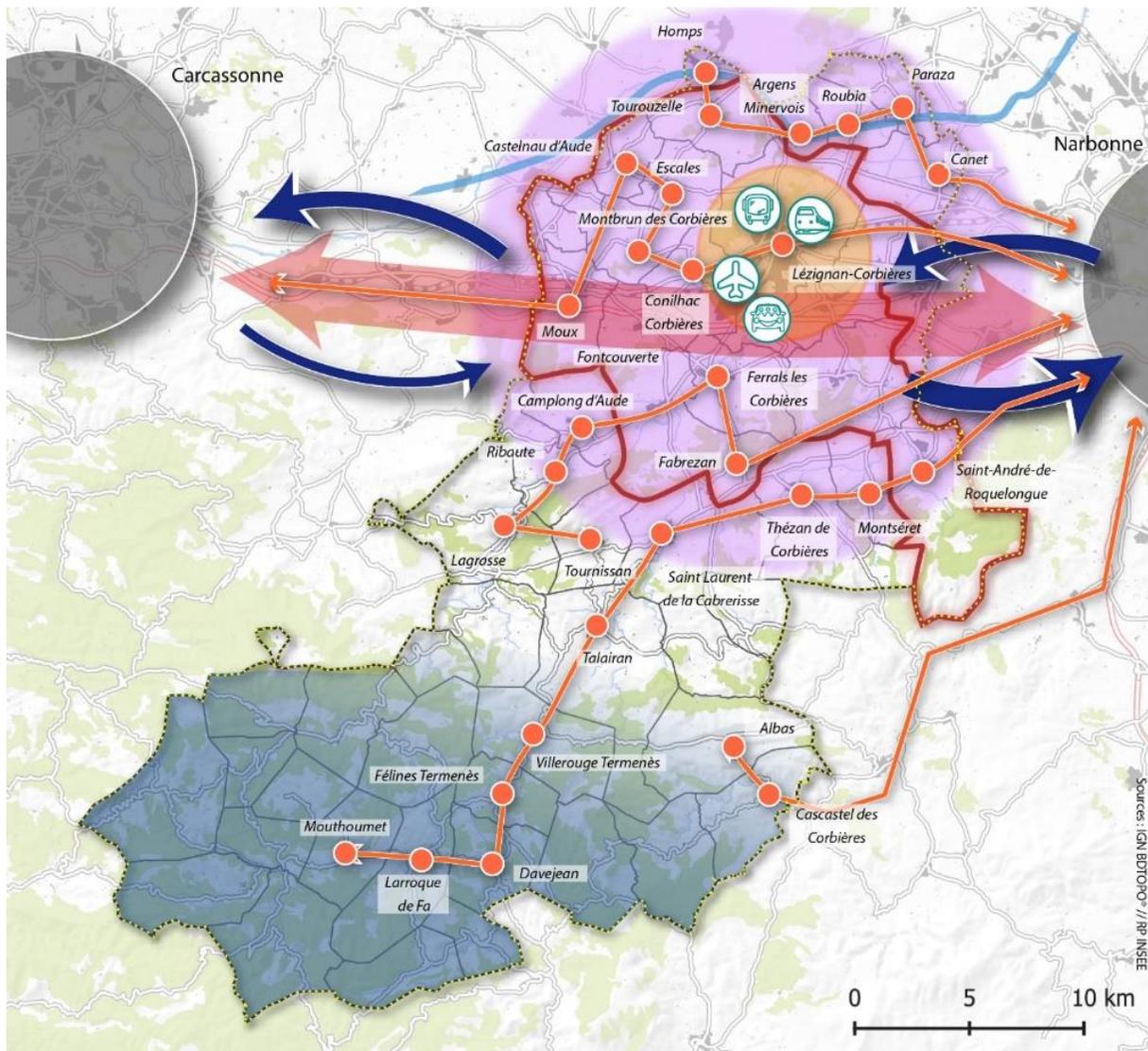
Carte 31 : Communes à moins de 5 min d'un échangeur autoroutier, et aire de covoiturage

Notons enfin que l'autopartage et l'autostop organisés du type « Réseau pouce » sont pour le moment non présents sur le territoire.

LES ENJEUX DU SCoT :

- Le développement d'alternatives à la voiture individuelle
- Le développement du covoiturage
- La promotion des modes de déplacements durables.

Chorème de synthèse | Mobilités



// LEGENDE

□ Périmètre de CCLRCM

Une concentration des infrastructures de mobilités :

- Noeud de mobilités regroupant :
- 🚆 Gare ferroviaire
- 🚌 Gare routière
- ✈️ Aérodrome
- 🚗 Echangeur et aire de covoiturage

➡ Couloir majeur de déplacements à l'échelle régionale et au-delà, concerné par le projet de ligne à grande vitesse ferroviaire

🌊 Canal du Midi

Des niveaux de desserte contrastés :

- 📦 Commune situées à moins de 5km d'un échangeur
- 🚗 Plus forte dépendance à l'automobile (plus de 90% des déplacements domicile-travail réalisés en voiture)
- 🚗 Un réseau de transports en commun Lio principalement tourné vers Narbonne

🗺️ Transport à la demande mi en oeuvre par la CCRLCM

D'importantes mobilités domicile travail

- 🟡 Aire d'attraction principale du pôle d'emplois de Lézignan Corbière
- 🔄 Principaux échanges avec les pôles d'emplois voisins

POINTS FORTS

- Un axe Est-Ouest bien structuré permettant d'accéder facilement aux agglomérations limitrophes
- Le Nord du territoire situé à moins de 5km d'un échangeur autoroutier
- Une gare routière et ferroviaire permettant de relier aisément Toulouse ou Narbonne
- 5 lignes de bus régulières
- Un service de transport à la demande
- L'aérodrome de Lézignan-Corbières

POINTS DE VIGILANCE

- Une forte dépendance du territoire du SCoT à l'automobile
- Une fracture Nord-Sud marquée par une concentration des axes structurants au Nord de l'intercommunalité
- Des temps de trajet domicile-travail importants pour les ménages situés sur la partie Sud
- Des communes non desservies pas des lignes de bus régulières
- Des lignes de bus régulières rendant plus simples les déplacements vers Narbonne que vers Lézignan-Corbières
- Des infrastructures sources de nuisances sonores

PREMIERS ENJEUX

- Améliorer les liens vers les pôles d'équipements du territoire et les axes principaux de déplacement
- Les pôles d'équipements du territoire et les axes principaux de déplacement
- Réduire les déplacements individuels en voiture
- Promouvoir et développer le transport à la demande afin de limiter l'exclusion des ménages les plus fragiles
- Développer le covoiturage
- Promouvoir les modes de déplacements durables

Chapitre 4 : Une accessibilité inégale aux équipements et services

I. Une offre en équipements concentrée au Nord



333 commerces, services de proximité, équipements, ... soit 6 par commune en moyenne



13 équipements pour 100 habitants, en moyenne sur le territoire



21 min temps moyen d'accès aux services et commerces sur l'ensemble du territoire

La répartition des commerces, équipements et services est une nouvelle fois inégale sur le territoire. Les communes du sud du territoire comptent moins de 5 commerces, services et équipements.

La commune de Talairan se présente comme un pôle relais pour les communes rurales. Elle accueille deux commerces de proximité (boulangerie et supérette), trois équipements dont deux scolaires (Poste, crèche, école élémentaire) ainsi que deux établissements d'hébergement seniors.

Cet éloignement au premier commerce creuse les inégalités entre nord et sud, ce dernier accueillant plus de ménages précaires.

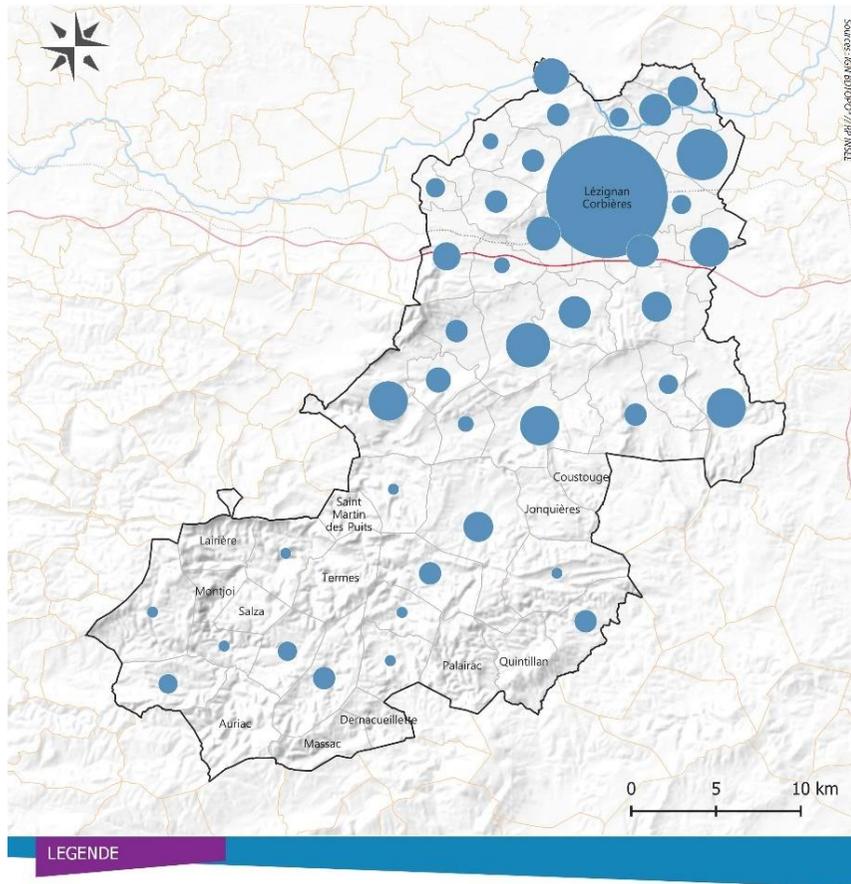
Au nord, chaque commune comptabilise au moins 7 commerces, services de proximité, équipement et / ou hébergement spécifique. L'importance de Lézignan-Corbières comme polarité du territoire est confirmée par son offre de services, commerces et équipements.



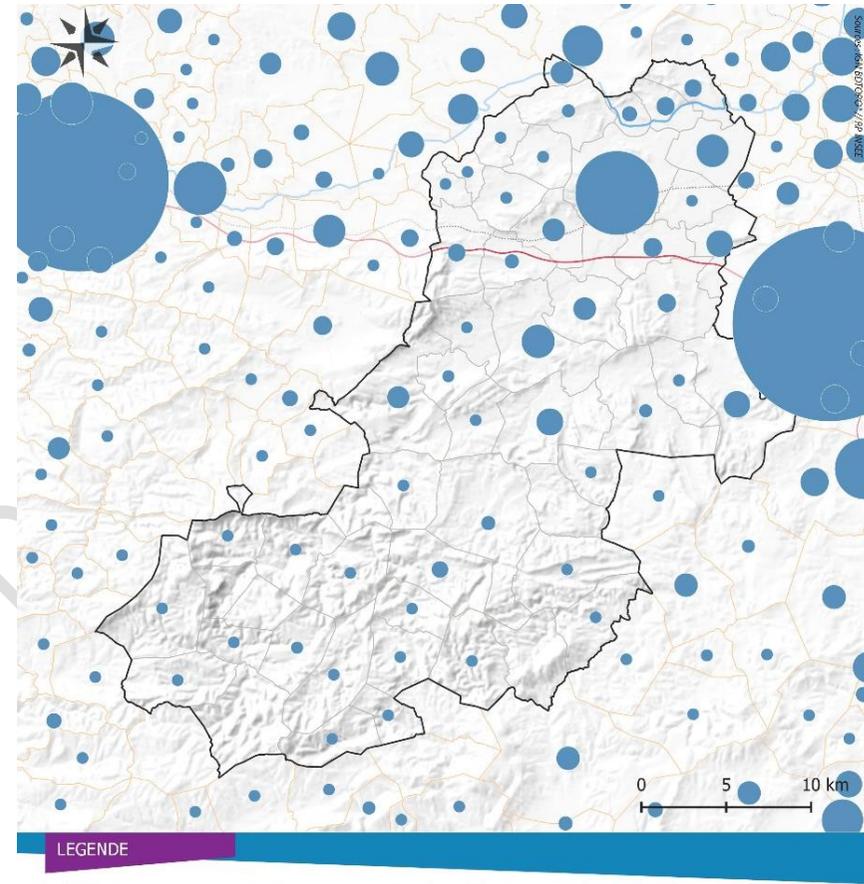
1 pôle supérieur

13 pôles intermédiaires

13 pôles de proximité



Carte 32 : nombre de commerces, équipements, services... en 2016 (INSEE, RP)



Carte 33 : nombre d'équipements pour 100 habitants en 2016 (INSEE, RP)

Le Nord du territoire se caractérise par :

- Une offre de services et équipements supérieurs qui se concentrent sur Lézignan-Corbères
- Une offre de services intermédiaires principalement répartie sur une douzaine de communes situées autour de Lézignan
- Une offre en services de proximité présente sur une douzaine de communes également

L'indicateur du nombre d'équipements par habitant met en évidence que les communes de Lézignan-Corbères, Fabrezan et Canet sont les mieux équipées. En effet, elles ont une offre en équipements élevée, en comparaison du reste du territoire. Ces communes comptent respectivement 259, 42 et 40 équipements, commerces et services* pour 100 habitants.

Les autres communes situées au nord ont une offre d'équipements supérieure à 1 équipement pour 100 habitants. Les habitants des communes les moins équipées peuvent se rendre facilement sur les communes voisines mieux équipées.

Au Sud, seules les communes de Talairan (entre 12 et 20 équipements de proximité) et Villeroque-Termenès (entre 10 et 12 équipements de proximité) concentrent une offre d'équipements et services étoffée. Elles constituent des pôles secondaires pour le secteur du sud. Le nombre d'équipements par habitant est logiquement moins important. La commune de Villeroque-Termenès par exemple compte 11 équipements pour 100 habitants.

* sont comptabilisés : hypermarché, boucherie, boulangerie, épicerie, pharmacie, médecin généraliste, cabinet d'infirmier, banque, Poste, hébergement spécifique, équipement scolaire, crèche...

LES ENJEUX DU SCoT :

Conserver un maillage territorial en équipements et services

La gamme des équipements de proximité de l'INSEE introduit des biais importants. Ainsi, l'analyse des équipements a été complétée en appliquant la méthodologie de M. Tallandier et V. Jousseume⁴. Dans leur réflexion, elles proposent de réorganiser la base permanente des équipements de l'INSEE, dans laquelle le terme d'équipement doit être perçu comme la notion de service, marchand ou non, proposé par le territoire à la population, dans les domaines de la santé, de l'enseignement, de l'action sociale, des sports et loisirs, du commerce...

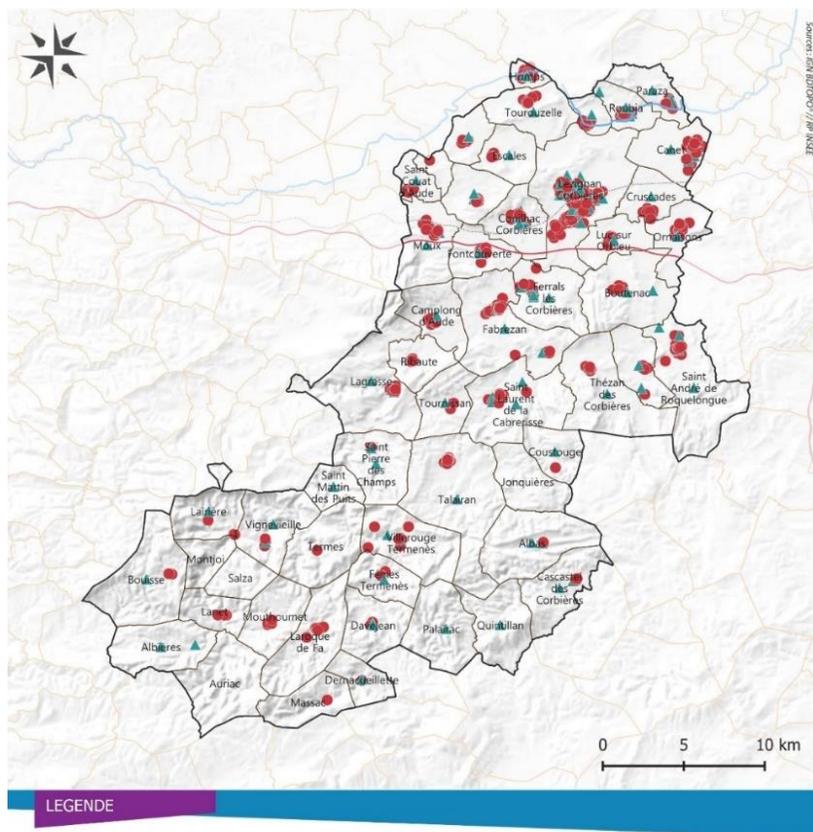
Elles retravaillent la gamme plus fine des équipements de proximité. M. Tallandier et V. Jousseume rajoutent un nouvel indicateur d'analyse, celui de la centralité des quotidiens. Il représente une gamme d'équipements nécessaires à la vie des habitants et à l'attractivité du territoire.

L'analyse de leur diversité (soit le nombre d'équipements différents par catégorie de services) est donc essentielle à la bonne appréciation du niveau d'équipement de chaque commune.

Pour mieux identifier les différentes mobilités journalières, ces équipements de proximité ont été également partagés en deux catégories :

- les services mobiles ou ceux qui se caractérisent par la mobilité du fournisseur de service⁵,
- les équipements fixes ou ceux qui induisent un déplacement de l'utilisateur.

⁵ Magali Tallandier et Valérie Jousseume, « Les équipements du quotidien en France : un facteur d'attractivité résidentielle et de développement pour les territoires ? », *Noréis*, 226/2013, mis en ligne le 30 mars 2015. URL : <http://norois.revues.org/4525>; DOI : 10.4000/norois.4525



Le SCoT de la CCRLCM compte 523 équipements de la centralité des quotidiens, soit une densité de 16 pour mille.

Seules quelques communes ne disposent pas d'équipement de la centralité des quotidiens (Lanet, Larroque de Fa, Massac, Roquecourbe-Minervois et Termes).

Sans surprise, Lézignan-Corbières est la commune en comptant le plus, 153. Dans les autres communes, le nombre d'équipements est logiquement moindre : Fabrezan, en compte 25 ; Canet 32 ; Saint-André-de-Roquelongue 30 ...

L'analyse de la diversité des équipements (nombre d'équipements différents présents) de la centralité des quotidiens met en avant plusieurs communes du territoire avec des taux supérieurs à 17 : Lézignan-Corbières (19), taux semblable la moyenne des petites villes françaises (19,7) ; Fabrezan (17), Saint-André-de-Roquelongue (17), Ornaisons (16) ...

26 communes, majoritairement au Sud du territoire, ont des taux inférieurs à la moyenne nationale des villages et bourgs (5,2).

L'enjeu pour le territoire est de conserver cette offre en équipements et services du quotidien encore vivace et diversifiée sur de nombreuses communes.

II. Une offre relais pour les communes du Sud

L'ex-communauté de communes du Massif de Mouthoumet a mis en œuvre en 2000, un réseau de locaux réunissant plusieurs services (épicerie, bureaux, bibliothèque...) nommé POM'S. Cette opération vise à lutter contre la désertification rurale en créant des pôles de services relais.

Cette initiative permet aux habitants du sud d'avoir accès à des services et commerces de base à proximité de leur logement. Ainsi les habitants sont moins dépendants du nord et limitent leurs déplacements, dont les temps de trajet peuvent être supérieurs à 30 minutes.

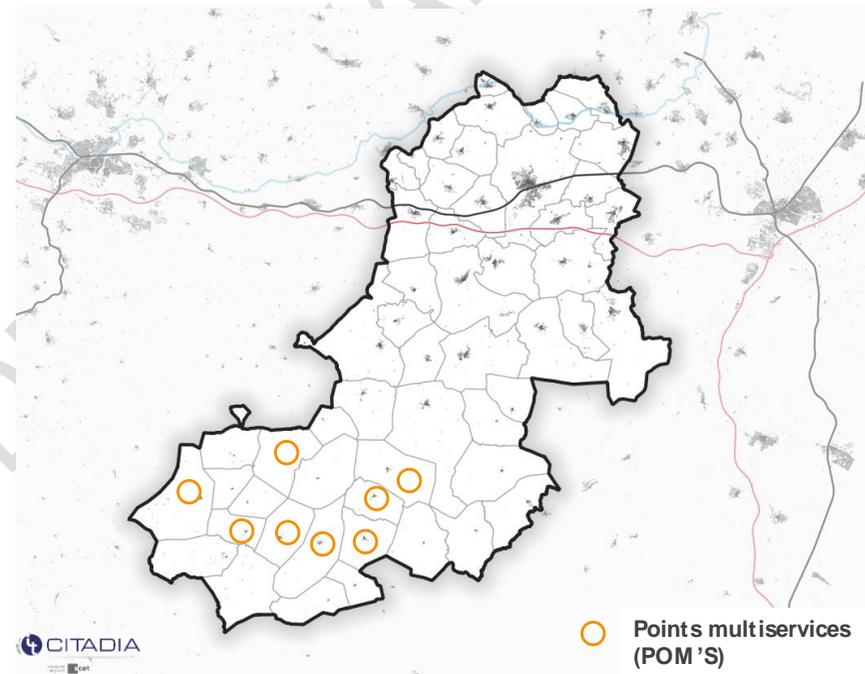
Ces POM'S sont gérés par l'association Maisons France Service subventionnée par la communauté de commune.

La présence de services et commerces au sud est limitée. L'absence de nombreux services et commerces de proximité, obligent les habitants à effectuer des déplacements plus longs.

En moyenne, les habitants vivant sur les communes les plus au sud doivent parcourir 30 à 45 minutes avant d'accéder aux aménités.

Sur le nord, pour les communes limitrophes de Lézignan-Corbières, ce temps moyen est réduit à une fourchette de 2 à 10 minutes.

Cet écart de temporalité entre nord et sud, renforce le caractère rural du sud et souligne l'aspect plus urbain du nord. Sur l'ensemble de la CCRLCM, la moyenne de temps d'accès aux services et commerces est de 21 minutes.



Carte 35 : localisation des POM'S

LES ENJEUX DU SCoT : Améliorer l'accessibilité aux équipements et services

III. Le numérique, un virage à ne pas manquer



15 communes à moins de 20 % par au moins deux

opérateurs 4G

30 communes à plus de 80 % par au moins deux opérateurs

4G

1. Des disparités territoriales qui se confirment concernant la desserte numérique entre le Nord et le Sud.

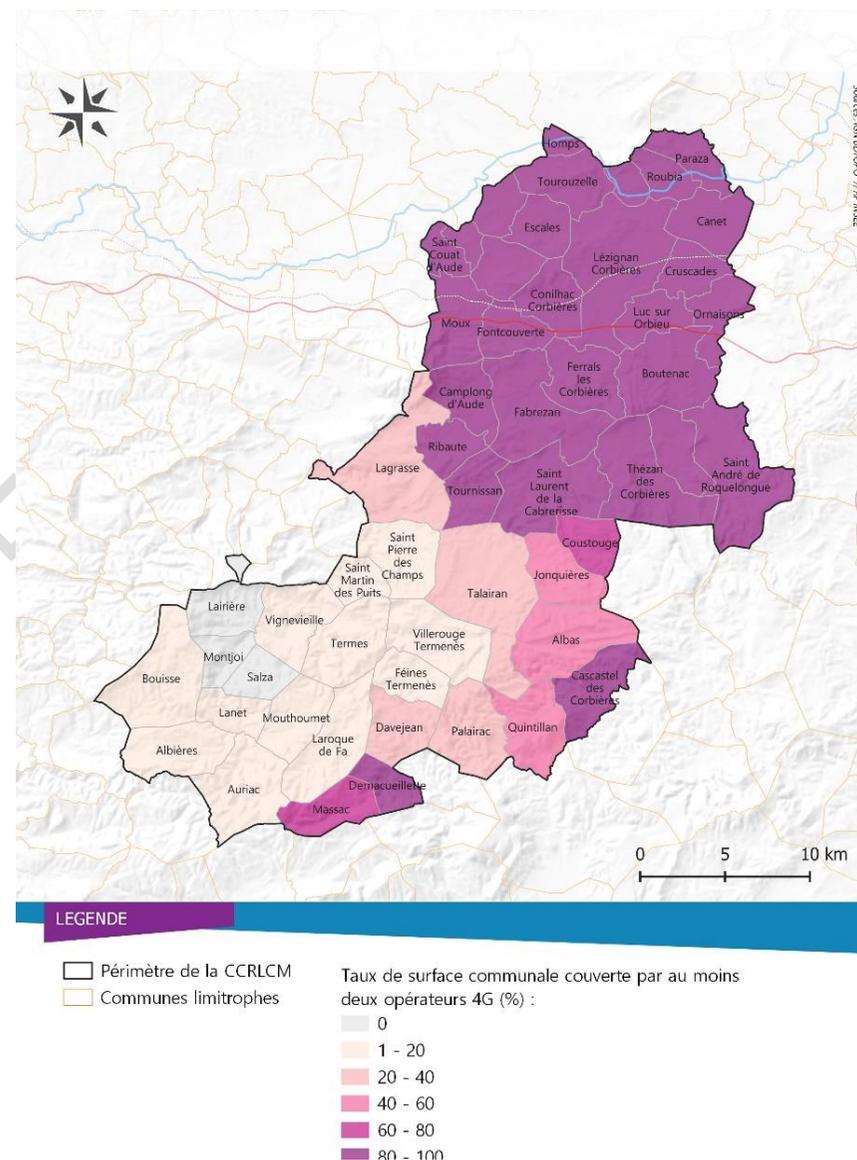
Au Nord, les communes sont couvertes en grande majorité à plus de 80 % par au moins deux opérateurs 4G. Au Sud, la plupart des communes sont couvertes à moins de 20 % par deux opérateurs. Les communes de Massac et Dernacueillette font figure d'exception.

Il existe un plan de déploiement de la fibre au niveau départemental.

L'ensemble du territoire devrait être couvert à l'horizon 2021-2022. La CCRLCM a mis en œuvre un partenariat avec le SYADEN, dans le cadre du plan de déploiement de la fibre (investissement de près de 4M€).

Dans le cadre de l'attractivité du territoire, du maintien des populations sur tout le territoire, du développement d'activités sur tout le territoire, cette question de la résorption des zones blanches et du déploiement du très haut débit est à prendre en compte par le territoire.

Télétravail, télémédecine et e-éducation... ne pourront pas se développer sur tout le SCoT si les réseaux numériques (téléphonie et internet) ne sont pas à niveau.



Carte 36 : taux de surface recouverte par au moins deux opérateurs 4G (INSEE, RP)

2. Des usages à développer

Le développement des usages du numérique est un enjeu économique et social relayé par les conclusions du SDTAN.

Le développement des entreprises du territoire sont de plus en plus liées à l'usage du numérique. L'agriculture est l'un des premiers secteurs consommateurs de Data : données météorologiques, qualité du sol, santé des animaux, automatisation et calibrage des traitements... La dépendance à l'informatique est d'autant plus forte que les dossiers PAC sont désormais entièrement numériques. La vente directe est aussi un fort enjeu de numérisation pour l'agriculture, et notamment pour la viticulture.

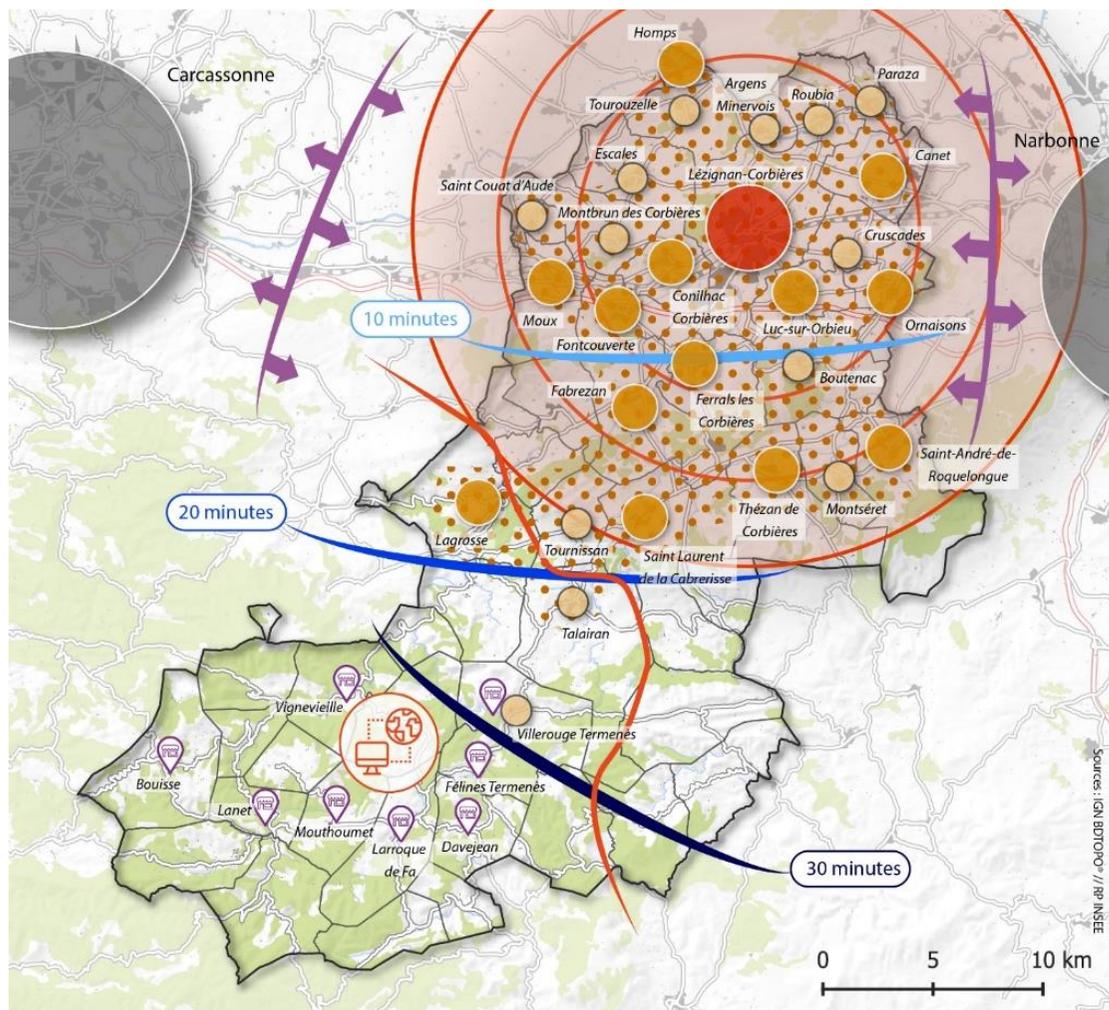
Le tourisme, autre pilier de la CCRLCM, est aussi un client central de numérisation de l'offre et des usages, que ce soit dans l'hébergement et la restauration pour gérer les réservations et se faire connaître, dans les commerces pour valoriser les produits mais aussi dans l'offre culturelle et patrimoniale pour enrichir les visites de contenus (informations pratiques, guides de visite en ligne...). Pour les usagers, la possibilité de disposer d'une connexion internet facile est aussi gage de satisfaction et de communication (gestion des réseaux sociaux...).

Actuellement il n'existe pas sur le territoire d'espaces dédiés pouvant accueillir les télétravailleurs et proposer des formations aux outils digitaux. Pourtant la CCRLCM dispose d'un terrain fertile pour le développement du télétravail salarié et indépendant du fait à la fois de ses sous-territoires ruraux, parfois isolés, mais aussi de l'importance des flux vers Toulouse et vers les villes du pourtour méditerranéen, flux qui concernent souvent des fonctions tertiaires pouvant être exercées en partie à distance. Une étude d'opportunité a été réalisée par l'association Minervois Corbières Méditerranée, structure porteuse du GAL de l'Est- Audois et couvrant le territoire de la CCRLCM.

! LES ENJEUX DU SCoT :

- Améliorer la desserte numérique, en particulier au Sud du Territoire
- Réfléchir aux usages à développer en corollaire de l'arrivée du très haut débit

Chorème de synthèse | Equipements



// LEGENDE

Périmètre de CCLRCM

Une répartition de l'offre inégale :

Pôle d'équipements et services supérieur ...
 ... rayonnant sur une large moitié nord de la CCRLCM

Pôle d'équipements et services intermédiaire

Pôle d'équipements et services de proximité

Point multiservices (POM'S)

Concentration d'offre en équipements et services au nord

Des pôles supérieurs voisins attractifs pour les habitants du territoire

Temps moyen d'accès aux services et commerces

Problématique d'accès au numérique sur la partie Sud

Un déploiement de la fibre optique programmé à l'échelle de l'ensemble du territoire à l'horizon 2021-2022

Dynamiques économiques

POINTS FORTS	POINTS DE VIGILANCE
<ul style="list-style-type: none"> • Un nombre d'emplois en constante augmentation depuis 1990 • Des industries de production pourvoyeuses d'emplois • Des ZAE avec du foncier économique libre ou programmé • Une production agricole, viticole importante et labélisée • Une accessibilité facilitée au territoire, facteur d'attractivité pour des entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire économiquement dépendant de la ville centre de Lézignan-Corbières • Des inégalités Nord-Sud concernant l'accès à l'emploi • De nombreux flux domicile-travail sortant vers les agglomérations limitrophes qui augmentent (un nombre d'actifs ayant un emploi résidant sur le territoire qui augmente plus fortement que le nombre d'emplois) • Une diminution observée du nombre d'emploi dans le secteur agricole

PREMIERS ENJEUX

- Renforcer le rôle de la ville centre de Lézignan-Corbières comme polarité économique émergente à l'échelle régionale
- Développer une plus grande complémentarité économique entre les différents secteurs géographiques et économiques
- Développer une économie de proximité sur les communes rurales
- Diversifier l'offre et la promotion des atouts du territoire
- Développer et conforter les activités existantes
- Soutenir et diversifier l'activité agricole et viticole

Equipements et services

POINTS FORTS	POINTS DE VIGILANCE
<ul style="list-style-type: none"> • L'offre satisfaisante de commerces, services et équipements au nord du territoire ; • Lézignan-Corbières constitue une polarité avec une offre diverse ; • Une offre en équipements supérieurs présente sur Lézignan-Corbières, ce qui est un atout pour les communes du nord mais creuse l'équilibre par rapport aux communes du sud ; • Talairan et Villerouge-Termenès constituent des polarités secondaires pour le secteur sud ; • Des initiatives comme la mise en place des relais POM'S, qui permettent l'accès à quelques services et commerces pour les habitants du sud ; • Les investissements visant à réduire les disparités de desserte numérique et une desserte en fibre optique prévue sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2021-2022 	<ul style="list-style-type: none"> • Une part du territoire est éloignée des services, commerces et équipements, notamment le sud ; • Le nombre d'équipements pour 100 habitants est largement supérieur au nord, l'offre est donc disparate sur le territoire ; • Les habitants du sud sont éloignés des services de proximité, l'accessibilité vers le nord étant contrainte par des voies « rurales », les temps de déplacement sont longs pour atteindre les zones de chalandise. • La desserte numérique est inégale, le secteur sud/ ouest est sous-équipée par rapport au reste du territoire.

DOCUMENT

PREMIERS ENJEUX

- Maintenir le maillage territorial en commerces, services et équipements de proximité ;
- Améliorer l'accessibilité aux équipements et services sur l'ensemble du territoire
- Améliorer la desserte, afin d'accroître l'accessibilité des équipements supérieurs situés à Lézignan-Corbières ;
- Améliorer la desserte numérique, en particulier au Sud du Territoire, et la prise en compte du déploiement en fibre optique

DOCUMENT DE TRAVAIL



4

UNE QUALITÉ
ENVIRONNEMENTALE ET
PAYSAGÈRE RECONNUE

Chapitre 1 : Des paysages naturels qualitatifs, marqués par des ambiances méditerranéennes

I. Grandes caractéristiques

Au nord du territoire, les paysages s'ouvrent sur de grands espaces de plaines, au relief plan et à l'occupation du sol très largement dominée par la viticulture. Les espaces les plus pentus se couvrent d'une végétation rêche de garrigue plus ou moins dense. Vers le sud, l'horizon est toujours marqué par les reliefs des Hautes-Corbières.

Ce sont aussi les paysages les plus marqués par la présence humaine : les grandes infrastructures de circulation (A61) se sont implantées au grès de l'ouverture dessinée par la plaine de l'Aude, favorisant le développement de l'urbanisation. Les bourgs à la morphologie dense trouvent leur limite brouillée par l'implantation de constructions plus modernes. Les entrées de ville soulignées par des alignements de platanes sont aujourd'hui occupées par d'importants bâtiments d'activités. Les grands paysages deviennent le berceau de grandes infrastructures viticole et de dispositifs de production d'énergie.



Photo 11 : Vue de Lézignan depuis la rue des Romains – EVEN Conseil

Au sud du territoire, les paysages deviennent plus sauvages, les reliefs plus marqués. L'influence méditerranéenne se fait toujours sentir : la végétation bien que plus dense est toujours aride, la roche constitue un motif paysager à part entière. La viticulture est moins présente et accompagnée de petits espaces de prairies ou de cultures. La pression urbaine est faible : les bourgs et leurs abords sont ainsi bien préservés, parfaitement intégrés dans l'environnement proche. Les routes tortueuses parcourent les reliefs, permettant de découvrir au grès des variations topographiques des paysages quasi-montagnards.

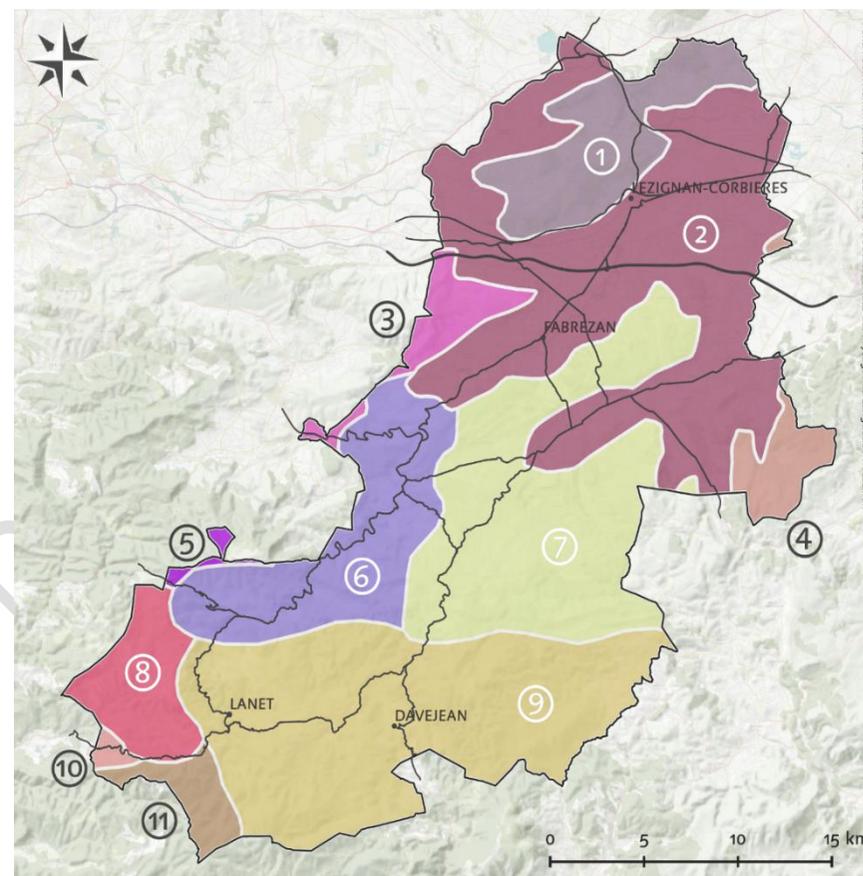


Photo 12 : Les Corbières Méditerranéennes depuis XXX – EVEN Conseil

Le territoire possède de nombreux grands sites naturels et paysagers qui forgent son identité, notamment à travers une valorisation touristique.

II. Entités et unités paysagères

Selon l'Atlas des Paysages de l'ex-région de Languedoc-Roussillon réalisé par la DREAL, le territoire de la CC RLCM est situé au sein de 2 grands ensembles paysagers différents (le sillon audois, sous l'influence de Narbonne et Carcassonne au nord et les Corbières au sud) découpés en 11 unités paysagères, chacune dotées de ses propres spécificités. On distingue ainsi :



LEGENDE

□ Limites CC LCM

— Routes principales

UNITES PAYSAGERE

■ 1 - Les plaines viticoles et les collines sèches du Bas Minervois

■ 2 - La grande plaine viticole de l'Aude

■ 3 - La plaine du Val de Dagne

■ 4 - Les petites Corbières Narbonnaises et le massif de Fontfroide

■ 5 - Les petites Corbières occidentales

■ 6 - La vallée de l'Orbieu autour de Lagrasse

■ 7 - Les plateaux et plaines de Villeroque

■ 8 - Les pâturage autour de Bouisse

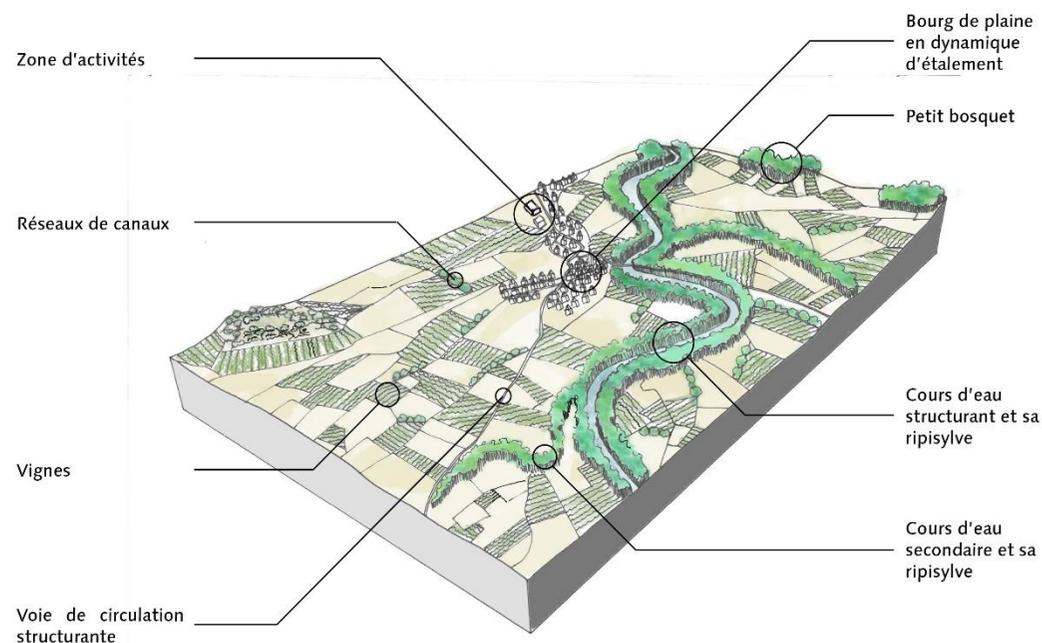
■ 9 - Les Hautes Corbières méditerranéennes

■ 10 - Les terres rouges de la vallée du Riassesse

■ 11 - Les Hautes Corbières montagnardes

Carte 37 : Unités paysagères du territoire

1. La plaine viticole de l'Aude ⁶



Cette plaine à la topographie très plane se caractérise par des paysages ouverts, fortement marqués par la viticulture. Les parcelles agricoles sont sillonnées par de nombreux canaux accompagnés d'un linéaire végétal. L'horizontalité de la plaine est également rompue par la présence de quelques reliefs isolés, occupés par de la végétation rase de type garrigue.

Les perceptions visuelles directes sur l'Aude qui parcourt le nord du territoire ne se font qu'au niveau des franchissements.

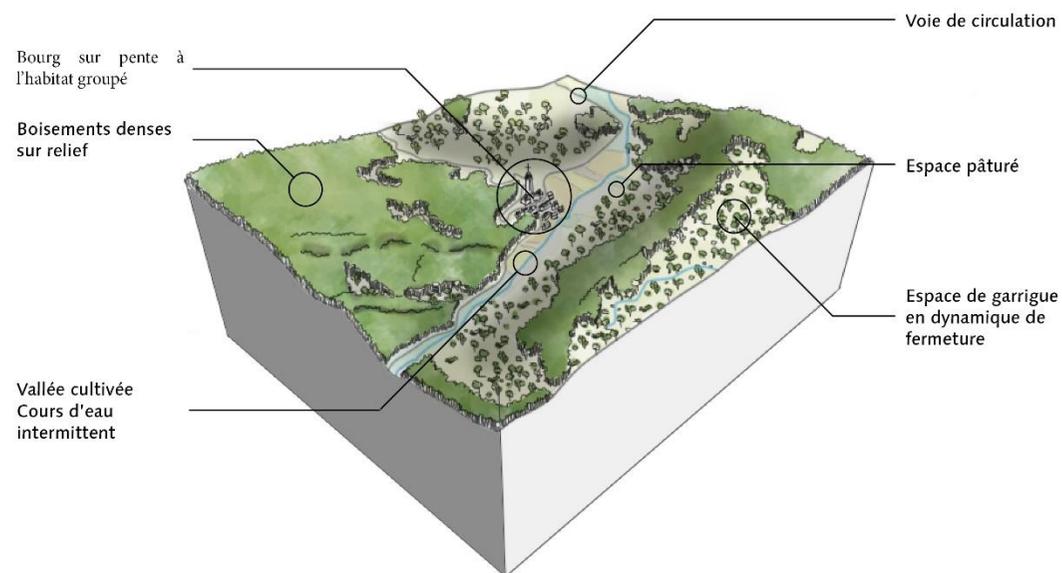
Axe de circulation naturel, la plaine de l'Aude est occupée par de nombreuses infrastructures de déplacements routiers et ferroviaires (A61, RD6113, voie ferrée) mais également par des infrastructures de production et de transport d'énergie. C'est également dans la plaine de l'Aude que le développement urbain est le plus important.

ENJEUX :

- La préservation du patrimoine viticole de la plaine de l'Aude ;
- L'insertion des caves viticoles dans les paysages ;
- La préservation des structures végétales dans la plaine qui viennent rompre son horizontalité ;
- La protection et la mise en valeur des abords du cours de l'Aude ;
- La maîtrise des extensions urbaines autour des bourgs et le long des axes de communication.

⁶ D'après l'Atlas des Paysages du Languedoc-Roussillon et le Cahier de Paysage de la charte du PNR Corbières-Fenouillèdes

2. Les Corbières méditerranéennes



Les Hautes Corbières Méditerranéennes occupent la partie sud-est du territoire. Cette unité paysagère se caractérise par des reliefs importants occupés par des boisements de type méditerranéens (chêne vert dominant) et de la végétation de type garrigue.

Les paysages fermés s'ouvrent à la faveur d'un fond de vallée ou d'une clairière. La RD613, entre Villeroze-Terménès et Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse offre de très beaux panoramas sur les paysages des Corbières Méditerranéennes et de la plaine de l'Aude.

L'agriculture autrefois présente majoritairement sous forme d'élevage est en déclin, se qui entraîne des dynamiques de fermeture des milieux.

Les bourgs s'implantent sur les hauteurs ou s'échelonnent sur les hauteurs des coteaux donnant à voir des silhouettes paysagères très qualitatives.

ENJEUX :

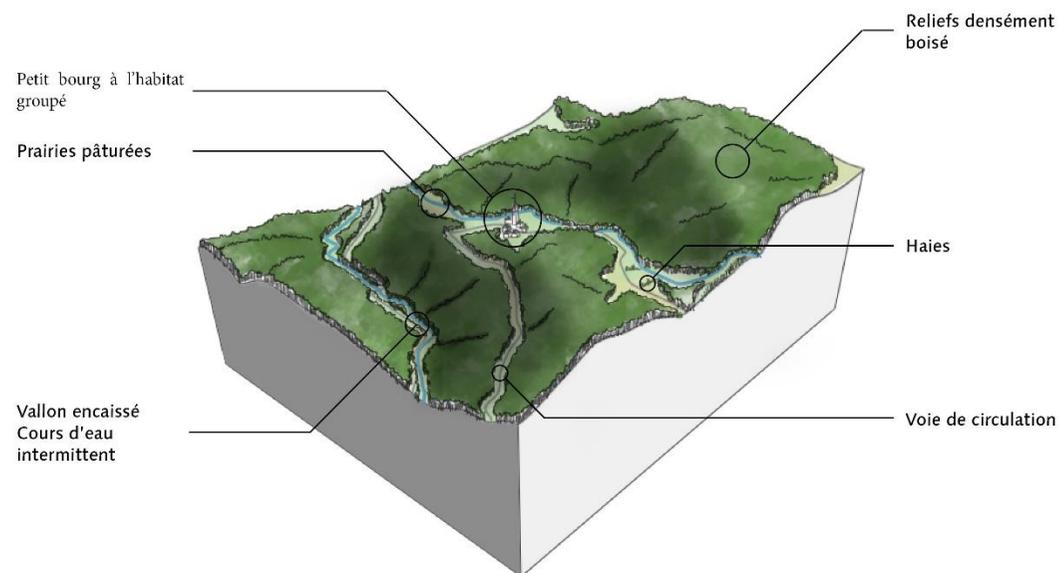
La préservation et la valorisation des silhouettes villageoises caractéristiques souvent bien conservées ;

La valorisation du bâti traditionnel ;

La lutte contre la déprise agricole ;

La conservation des ouvertures visuelles existantes sur la RD613.

3. Les Hautes Corbières



Cet ensemble paysager recouvre la partie sud-ouest du territoire. Elle se caractérise par un relief très important découpé par le passage de petits cours d'eau et occupé par des boisements denses.

Les perceptions visuelles restent très fermées, même au niveau des vallées, petite et encaissées. Celles-ci sont parfois occupées par des espaces de pâtures. Les paysages restent néanmoins marqués par une déprise agricole.

Les bourgs, rares et éloignés les uns des autres s'implantent en hauteur, de manière groupée.

ENJEUX :

La promotion d'une foresterie de feuillus privilégiant les courbes de niveau ! moindre érosion, rétention accrue et fragilité au feu réduite ;

L'attractivité des entrées de bourgs et des bourgades ;

Le soutien et la valorisation du bâti traditionnelle ;

La valorisation des abords des cours d'eau ;

La lutte contre la fermeture des espaces ouverts sur pente ;

III. Evolution des paysages naturels

La déprise de l'agriculture et notamment de l'activité d'élevage conduit naturellement à la fermeture de milieux autrefois maintenus ouverts par le pâturage. Cette dynamique, surtout visible sur la partie sud du territoire, conduit à une homogénéisation des paysages et des milieux naturels.

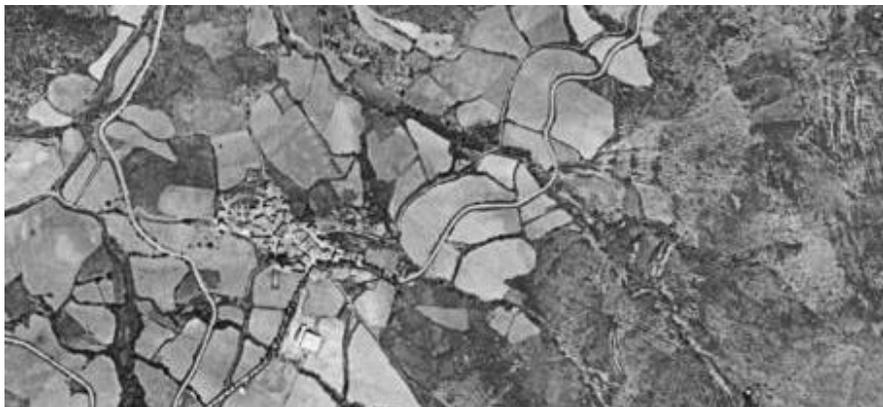


Photo 13 : Abandon et fermeture des espaces agricoles – des années 50 à aujourd'hui – commune de Quitillan (source : IGN)



Photo 14 : A gauche, parcelle de vignes abandonnée (RD261). A droite, espace pâturé soumis à une dynamique de fermeture (Massac) - EVEN Conseil

Le développement des énergies renouvelables est également un facteur d'évolution des paysages. Le territoire bénéficie de conditions météorologiques favorables à l'implantation de parcs solaires, photovoltaïques et éoliens.



Photo 15 : Champ éolien d'Ornaison - EVEN Conseil

- ! Les dynamiques de déprise agricole font disparaître des motifs paysagers très identitaires au territoire (cultures en terrasses par exemple), le risque étant l'uniformisation des paysages. La fermeture des milieux participe également à l'appauvrissement de la biodiversité et à l'accentuation du risque incendie. Le développement des nouvelles énergies renouvelables mal maîtrisé peut introduire des incompatibilités avec les paysages.

DOCUMENT DE TRAVAIL

IV. Perceptions paysagères : points de vue et axe de découverte du territoire

Les axes de circulation principaux d'un territoire donné sont la porte d'entrée pour découvrir les paysages de celui-ci. Les recenser et analyser les perceptions paysagères depuis ceux-ci peut permettre de sauvegarder les abords qualitatifs et points de vue existants, mais également d'identifier les points noirs paysagers à requalifier.

Sur le territoire, 4 axes d'importance sont identifiés :

- La RD 6113 qui relie Carcassonne à Narbonne par le territoire ;
- La RD 613 qui relie Narbonne à Couiza ;
- La RD 611 qui relie les communes de Homps et de Thézan-les-Corbères ;
- La RD3 qui passe par le bourg de Lagrasse.

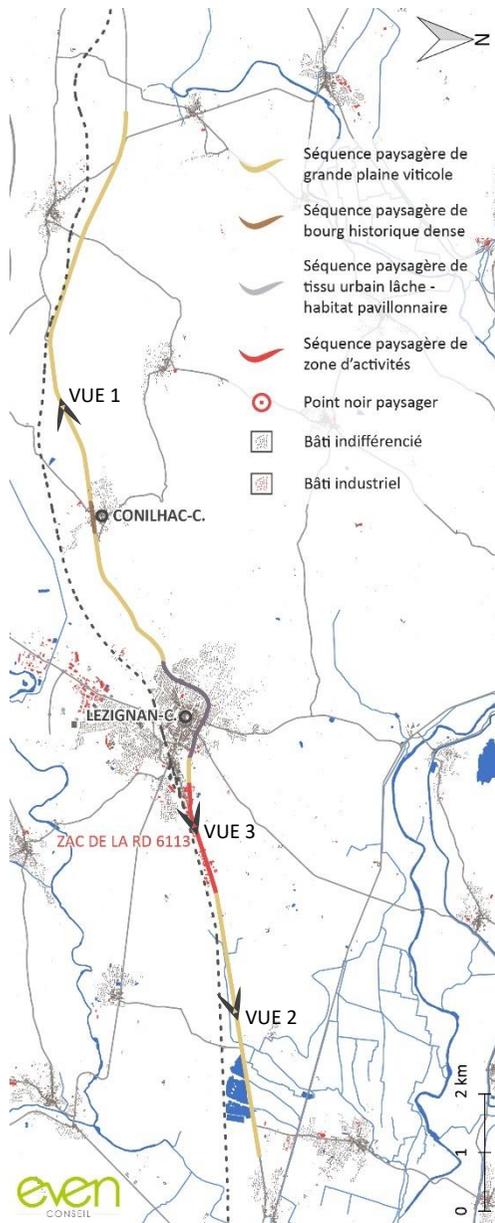
Les fiches qui suivent les séquences paysagères traversées par ces axes de circulation et identifient les éléments qualitatifs et les points noirs à requalifier perceptibles depuis ceux-ci.

Outre ces grands axes de circulation, le territoire est également traversé par des itinéraires touristiques. Ceux-ci permettent la découverte du patrimoine et des paysages emblématiques et passent par des points de vue qualitatifs.

L'autoroute A61 qui traverse le territoire d'est en ouest n'a pas été incluse dans l'étude, car considéré comme un axe de transit.



Carte 38 : Axes de découverte du territoire



1. La RD 6113 : De Carcassonne à Narbonne

Cet axe routier permet de rejoindre les villes de Carcassonne et Narbonne en environ 30min. Elle s'inscrit dans des paysages ouverts de plaine largement dominés par viticulture et ponctué par des motifs végétaux et des dispositifs de production d'énergie renouvelable (éoliennes). L'horizon est marqué par les reliefs des Corbières au nord. Et par des éléments de relief ponctuels.



VUE 1 : Plaine viticole - StreetView



VUE 2 : Parcelle de vigne et éoliennes - StreetView

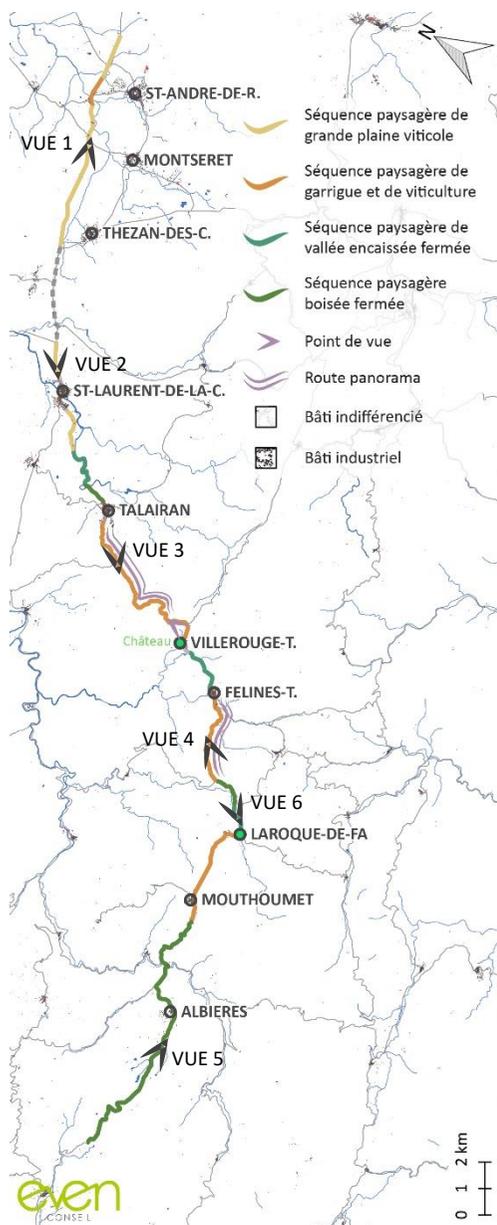
Cette route permet la traversée de la tache urbaine de Lézignan-Corbières, dont l'entrée est fortement marquée par une zone d'activité. Cette ZAC qui s'étire sur 2 km environ se caractérise par des bâtiments aux volumes importants et à l'architecture standardisée. Les différences de retrait par rapport à la voie, la prédominance de la voiture et l'amoncellement des dispositifs de publicité contribuent à dégrader les abords de la RD6113.



VUE 3 : Zone d'activité de la RD 6113 - StreetView

ENJEUX :

- Conserver la qualité paysagère des abords de la RD 6113 ;
- Limiter le développement d'une urbanisation linéaire, notamment autour de Lézignan-Corbières ;
- Requalifier la ZAC de la RD 6113, notamment par une action sur les dispositifs publicitaires.



2. La RD 613 : de Narbonne à Couiza

La RD 613 permet de rallier Narbonne à Couiza en 1h30 en traversant le territoire de l'est au sud-ouest. Cette route aux abords très qualitatifs permet de découvrir les paysages variés du territoire.

La première partie de la route (de Saint-André-de-Roquelongue à Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse) s'inscrit dans des paysages ouverts de plaine agricole.



VUE 1 : Plaine viticole le long de la RD 613 - StreetView



VUE 2 : Plaine viticole le long de la RD 613 - StreetView

La RD 613 traverse ensuite les Corbières. Les grands espaces viticoles laissent peu à peu place à des espaces de garrigues sur des reliefs marqués. Les perceptions visuelles s'ouvrent très largement sur les paysages alentours.



VUE 3 : Panorama sur les Corbières - StreetView



VUE 4 : Panorama sur les Corbières - StreetView

La route s'inscrit finalement dans les paysages boisés fermés des Corbières atlantiques.



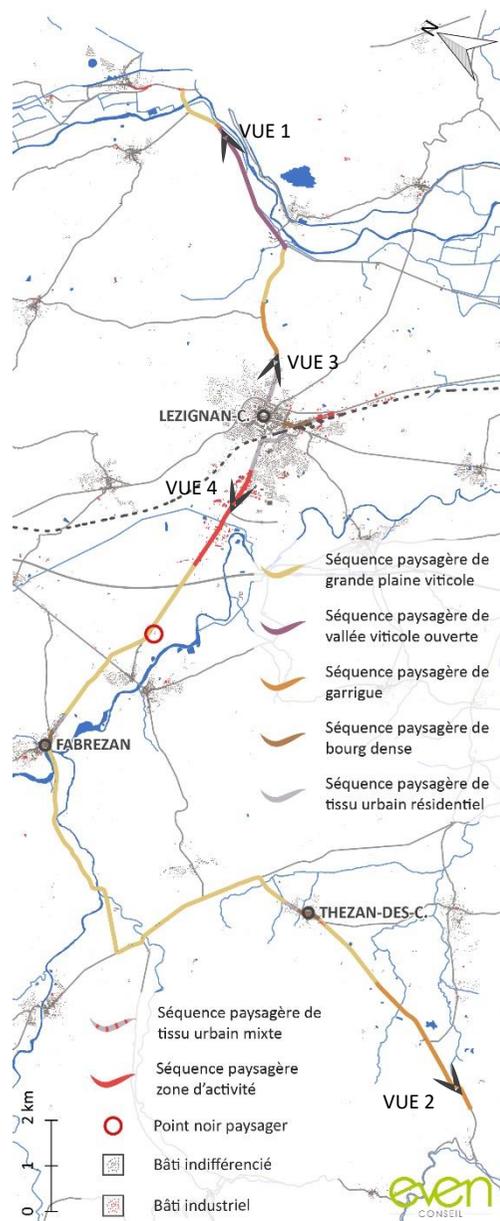
VUE 5 : Séquence paysagère boisée fermée - StreetView



VUE 6 : Séquence paysagère boisée fermée - StreetView

ENJEUX :

- Conserver la qualité paysagère des abords de la RD 6113 ;
- Valoriser les larges panoramas qui s'ouvrent entre Villerouge-Termenès et Laroque-de-Fa.



3. La RD 611 : de Homps à Thézan-des-Corbières

Cet axe routier traverse le territoire du nord-est au sud-est (de la commune de Homps à Thézan-des-Corbières) en 30min. Elle traverse ensuite les Corbières méditerranéenne jusqu'à Perpignan. Cette route s'inscrit dans des paysages dominés par l'activité viticole et également par la tâche urbaine de Lézignan-Corbières. Les perceptions visuelles restreintes lors du passage dans la vallée de l'Orbieu s'ouvrent ensuite largement sur des paysages de plaine occupés essentiellement par des parcelles de vignes. L'exploitation des vignes laissent peu à peu place à des paysages de garrigue sur des reliefs plus contrastés à mesure que l'on descend vers le sud.

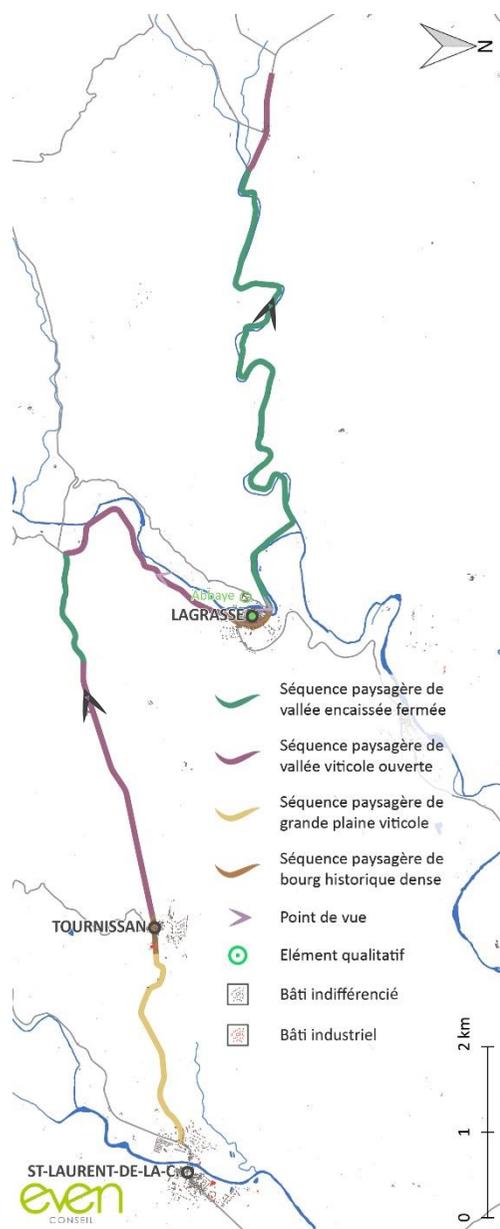


L'entrée nord de Lézignan-Corbières présente un tissu urbain peu dense de type pavillonnaire en retrait de la voirie. L'entrée sud est marquée par une zone d'activité sur environ 2km. Cette grande zone présente une succession de bâtiments aux volumes importants et à l'architecture standardisée. L'amoncellement de dispositifs publicitaires (publicités et enseignes commerciales) contribue à brouiller la lisibilité du secteur.



ENJEUX :

- Limiter l'urbanisation linéaire le long de la RD 611 autour du bourg de Lézignan-Corbières ;
- Requalifier la zone d'activité de l'entrée sud de Lézignan-Corbières.



4. La RD 3 : de Trèbes à Tournissan

Cette route permet de relier les communes de Trèbes et Tournissan en 70min environ. Elle s'inscrit dans des paysages viticoles de plaine ou de vallées. Les perceptions visuelles depuis cet axe sont donc plus ou moins ouvertes. Sur la commune de Lagrasse, elle suit la vallée encaissée du Sou et s'inscrit dans des paysages boisés fermés ponctués par quelques parcelles de vignes ou de prairies.



La RD3 passe par le bourg de Lagrasse qui fait partie de l'association Plus Beaux Villages de France. La route permet notamment de traverser le bourg historique très qualitatif et de découvrir l'abbaye, site touristique du territoire.



ENJEUX :

- Conserver la bonne qualité paysagère des abords de la RD 3 ;
- Conserver et mettre en valeur les points de vue sur l'abbaye de Lagrasse depuis la route.

Chapitre 2 : Une évolution des paysages bâties plus marquée au nord du territoire

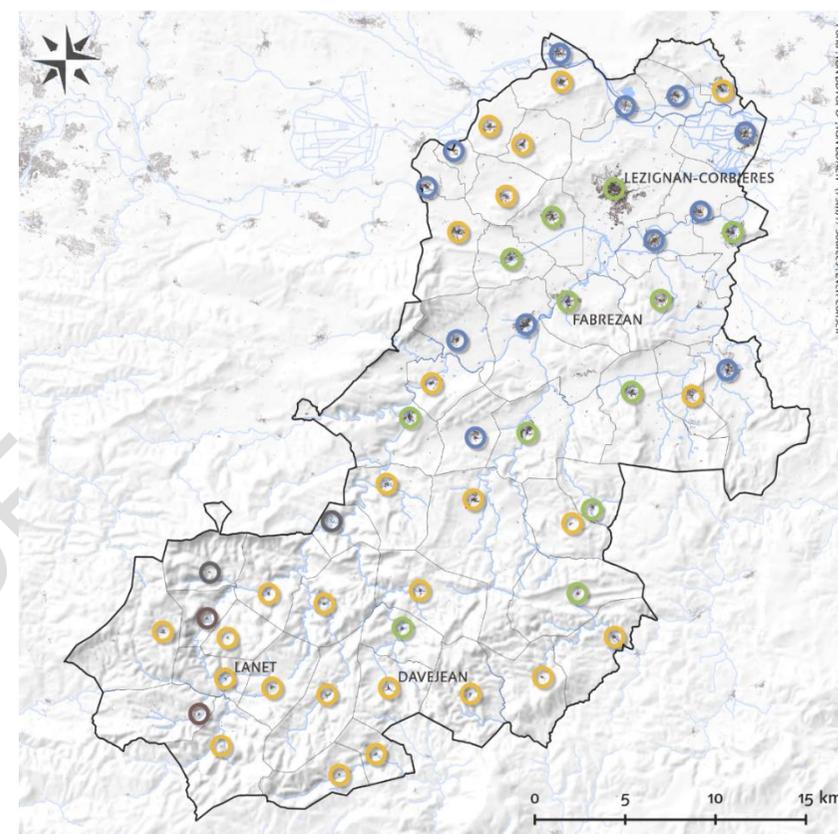
I. La morphologie des bourgs

Sur le territoire, tous les bourgs sauf celui de Lairière ont une morphologie bâtie groupée. Les habitations s'organisent en un tissu urbain dense autour d'un élément central, souvent l'église.

Le bourg de Lairière, situé en ligne de crête, présente une morphologie urbaine linéaire. Il s'organise de manière continue autour de la RD40.

Les bourgs de la partie nord (Argens-Minervois, Camplong-d'Aude, Canet, Cruscades, Fabrezan, Homps, Luc-sur-Orbieu, Roquecourbe-Minervois, Roubia, Saint-André-de-Roquelongue, Saint-Couat-d'Aude et Tournissan) du territoire sont les plus importants, profitant du relief relativement plat des vallées pour se développer.

Les autres bourgs s'insèrent dans le relief des Corbières. Les habitations s'échelonnent au grès de la pente naturelle, composant un paysage urbain très qualitatif, souvent marqué par la présence de cours d'eau.



LEGENDE

□ Limites de la CC LCM

○ Rebord de coteau

Carte 39 : Implantation initiale des bourgs

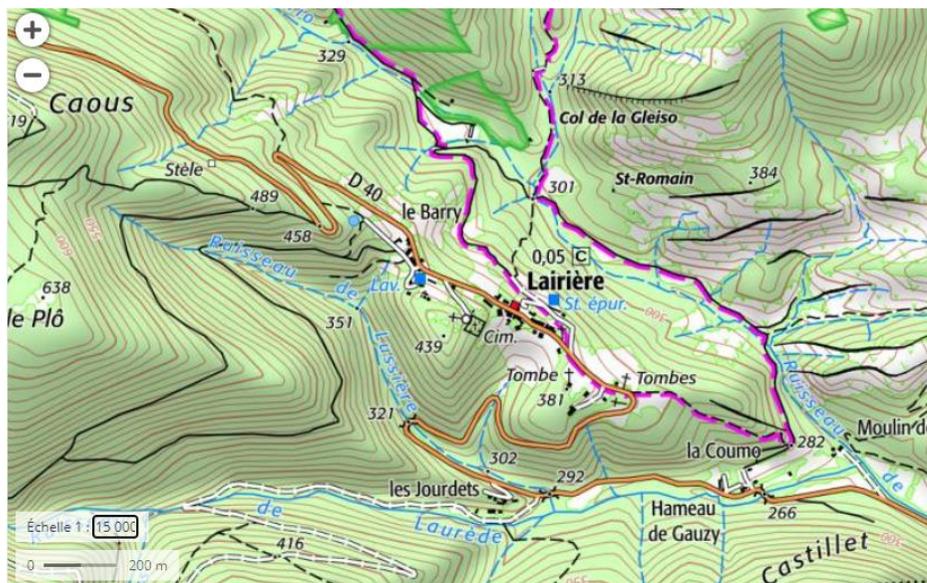
■ Cours d'eau

○ Vallée

IMPLANTATION DES BOURGS

○ Ligne de crête

1.1. Exemple de bourg en ligne de crête : Lairière



Carte 40 : Organisation du bourg de Lairière - Carte topographique de l'IGN

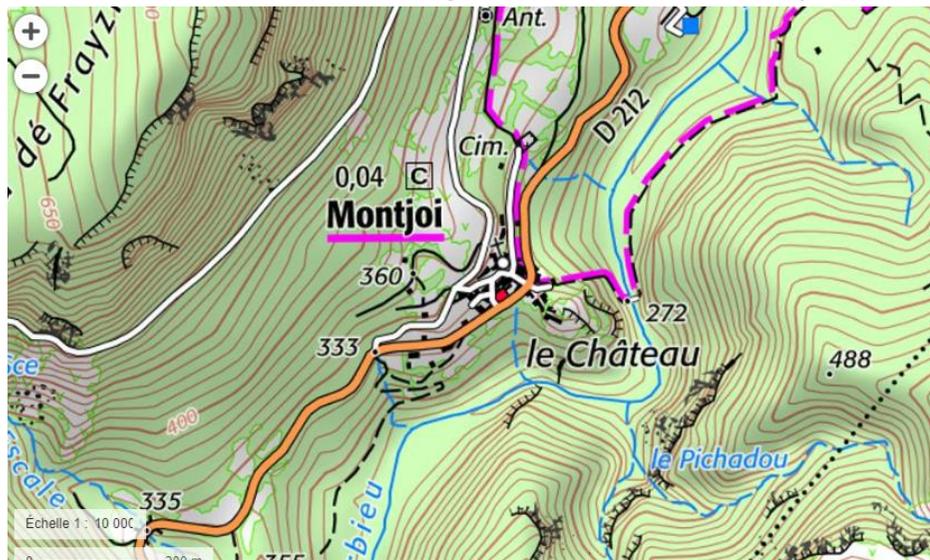
Le bourg de Lairière est le seul du territoire implanté sur une ligne de crête. Ce bourg s'est développé le long de la RD 40, axe d'importance régionale selon la carte IGN.

Les bâtiments situés de part et d'autre de la route sont alignés avec la voirie. Ils profitent de très larges panoramas sur les vallons de Lussière et de Laurio.



Photo 16 : Organisation du bâti dans la bourg de Lairière - StreetView

1.2. Exemple de bourg en rebord de coteaux : Montjoi



Carte 41 : Organisation du bourg de Montjoi - Carte topographique de l'IGN

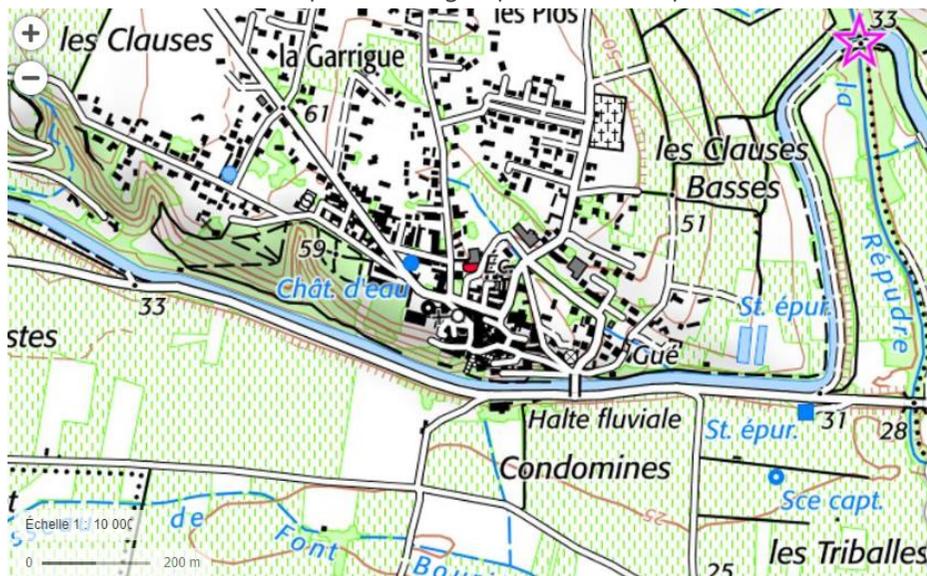
On compte 3 bourgs implantés en rebord de coteaux.

Le tissu urbain initialement groupé s'étire ensuite le long du promontoire ou à l'arrière, sur l'espace de plateau. Un panorama très large s'ouvre ainsi sur les vallées ou vallons dominés par les silhouettes bâties.



Photo 17 : Implantation en promontoire du bourg de Montjoi - StreetView

1.3. Exemple de bourg implanté sur une pente de coteaux : Paraza



Carte 42 : Organisation du bourg de Paraza - Carte topographique de l'IGN

Les bourgs implantés sur les pentes des coteaux sont les plus fréquents sur le territoire. Ils s'accrochent sur des pentes plus ou moins raides, et s'implantent au cœur des vallons, ou sur les pentes des reliefs de la plaine au nord.

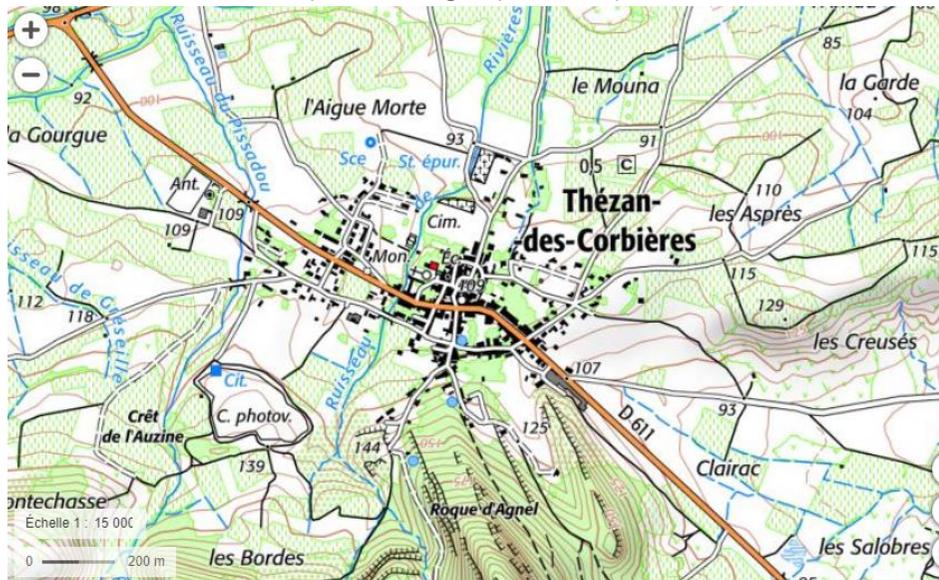
Leur organisation suit la pente naturelle du coteaux. Les bâtiments s'échelonnent donc en escalier. Leur silhouette est souvent dominée par un bâtiment d'importance (église, château...).

Au total, 26 bourgs du territoire sont implantés sur une pente de coteaux.



Photo 18 : Implantation en escalier du bourg de Paraza - StreetView

1.4. Exemple de bourg implanté en pied de coteaux : Thézan-des-Corbières



Les bourgs en pied de coteaux se trouvent plus fréquemment sur la partie nord du territoire. Le noyau historique de ces bourgs s'est développé au pied d'un relief et le tissu urbain s'est ensuite étendu dans les espaces de plaine ou sur la pente du coteau, pour profiter de la vue.

Des vues qualitatives sur les bourgs peuvent être ouvertes depuis les reliefs proches. La silhouette urbaine est de plus mise en valeur par le contraste entre les façades claires des bâtiments et la végétation plus sombre qui occupe les coteaux.

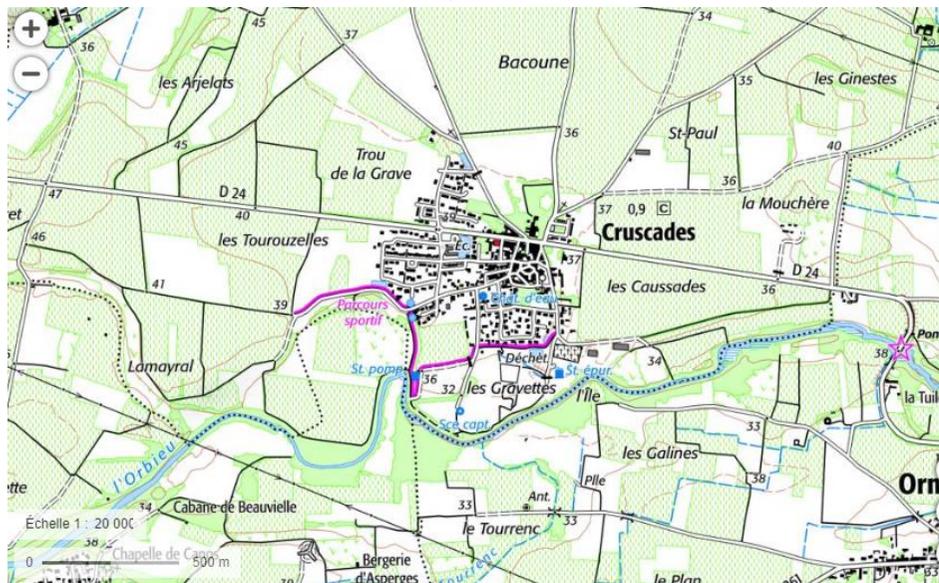
On compte 12 bourgs implantés en pied de coteaux.

Carte 43 : Organisation du bourg de Thézan-des-Corbières - Carte topographique de l'IGN



Photo 19 : Implantation en pied de coteaux du bourg de Thézan-des-Corbières - StreetView

1.5. Exemple de bourg implanté en vallée : Crusades



Carte 44 : Organisation du bourg de Crusades - Carte topographique de l'IGN

Les bourgs implantés en vallée se sont construits de manière assez ramassée, à proximité des meilleures terres destinées à l'exploitation agricole ou viticole. Les formes linéaires peuvent être diversifiées (suivant un axe structurant, structures carrées, rondes, etc.).

Les silhouettes des bourgs sont bien visibles dans les paysages très horizontaux des vallées.

Sur ces formes de bourgs, les dynamiques d'étalement urbain sont à contrôler car moins contraintes que sur les autres types d'implantations.



Photo 20 : Implantation dans la vallée de l'Orbieu du bourg de Crusades - StreetView

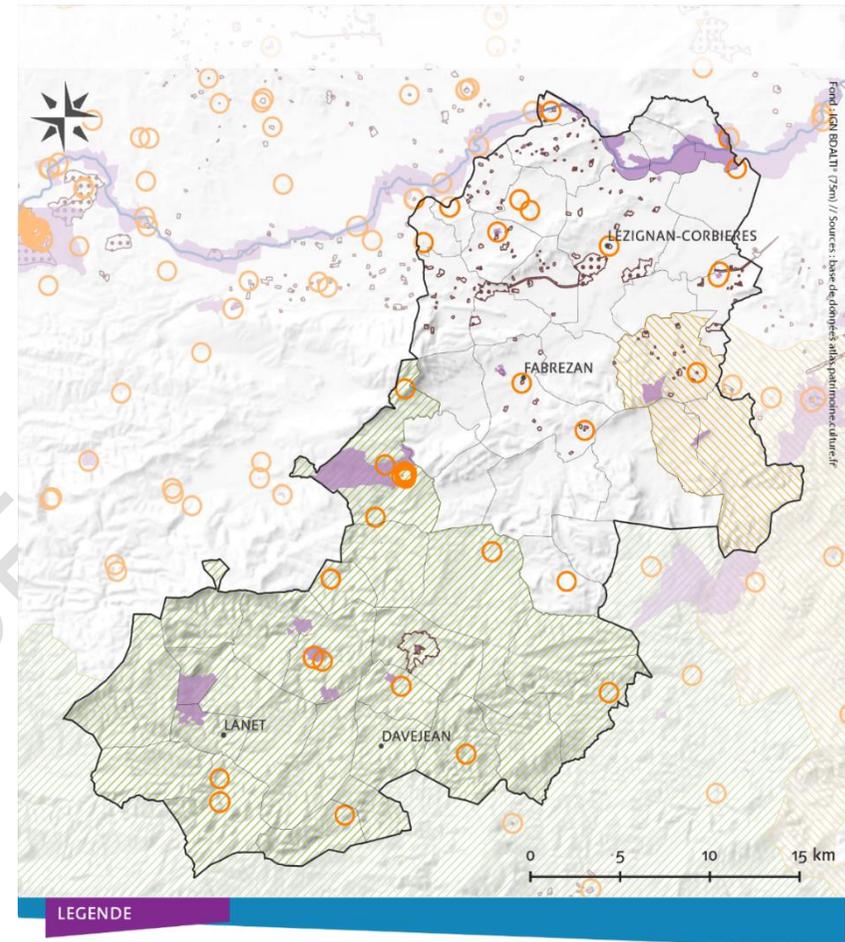
II. Un patrimoine bâti riche et reconnu

On compte au total sur le territoire :

- Le Canal du Midi, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. C'est l'un des plus anciens canaux d'Europe toujours en fonctionnement, il relie Toulouse à la Méditerranée ;
- 45 immeubles inscrits ou classés au titre des Monuments Historiques (12 classés, 24 inscrits et 1 partiellement classé, 7 partiellement inscrits et 1 partiellement inscrit et classé). Il peut s'agir d'éléments de petit patrimoine tels que des ponts, des tours... ou des éléments de patrimoine bâti (abbaye, église, chapelle...) ;
- 41 sites inscrits ou classés (5 sites classés, 35 sites inscrits et un site inscrit et classé), avec notamment les Abords du Canal du Midi ;
- 2 Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) sur la commune de Villerouge-Termenès et sur la commune de Lagrasse ;
- 184 Zones de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA).



Photo 21 : Village de Lagrasse - EVEN Conseil



LEGENDE

- Limites de la CC LCM
- Limites communales

PATRIMOINE

- Périmètre de protection des MH
- Immeubles inscrits ou classés au titre des Monuments Historiques (MH)

- Sites classés ou inscrits
- ZPPAUP/AVAP/SPR
- ZPPA

- Périmètre du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée
- Périmètre du PNR Corbières-Fenouillèdes
- Canal du Midi

Carte 45 : Patrimoine règlementé

III. Un territoire relativement préservé de l'urbanisation, cependant marqué par une banalisation des paysages

Le territoire, majoritairement rural, est faiblement artificialisé. Néanmoins, l'augmentation de la tâche urbaine par nouvel habitant est bien supérieure à la moyenne régionale avec une accélération de l'urbanisation sur la partie nord du territoire.

1. Un développement urbain localisé au nord du territoire...

Le territoire de Lézignan Corbières Minervois, largement rural, est assez préservé des effets de l'urbanisation massive des années cinquante. Les tissus urbains qui se sont le plus développés sont ceux des bourgs du nord du territoire, plus accessibles et mieux connectés aux pôles principaux (Narbonne et Perpignan).

Ces nouvelles habitations se sont implantées le plus souvent le long des axes principaux de communication, ou sur les pentes des coteaux, afin de profiter de points de vue très qualitatifs sur les reliefs des Corbières. Leur intégration dans la trame urbaine initiale et plus largement dans le paysage environnant pose souvent question. En effet, les volumes et les formes choisis s'imposent aux pentes naturelles du terrain tandis que les matériaux utilisés, très standardisés, effacent les spécificités architecturales du territoire.



Photo 22 : Exemple d'extension urbaine récente à Conilhac-Corbières - EVEN Conseil

Le traitement des franges urbaines n'est pas souvent pris en considération. Ainsi, la zone d'interface entre espace bâti et espace naturel ou agricole peut être composée de murs en béton, haies monospécifiques ou ne pas être traitée du tout, ce qui marque durablement les paysages du territoire, à dominantes naturelles.



Photo 23 : Coupure nette entre le lycée de Lézignan et les terres agricoles - EVEN Conseil

- ! Les nouvelles constructions et installations tendent à suivre un modèle architectural standardisé. L'implantation de pavillon aux abords des bourgs anciens tendent à rompre l'harmonie initiale entre bâti et paysage environnant. Il en résulte une perte d'identité et d'attrait.

2. ...Qui conduit à l'évolution des entrées de ville.

Les entrées de ville du territoire sont en majorité qualitatives ou neutres. Le développement de l'urbanisation, notamment autour de Lézignan-Corbières, a cependant conduit à la dégradation de certaines d'entre elles.

En effet, l'implantation de nouvelles zones de constructions, ou encore d'importantes zones d'activités ont créé un front bâti lâche et non homogène souvent peu lisible. A cette organisation s'ajoute l'accumulation de panneaux publicitaires et de mobilier urbain (dispositif d'éclairage public, poteaux électrique) qui contribuent à la dégradation de ces espaces.



Photo 24 : Entrée de ville de Lézignan-Corbières, marquée par des zones d'activités - EVEN Conseil



Photo 25 : Entrée de ville de Fabrezan marquée par une extension urbaine - EVEN Conseil

! Les entrées de ville sont la première image que l'on a d'un bourg. L'accumulation de bâti aux volumes importants et à l'architecture standardisée, l'irrégularité du front bâti, le mobilier urbain trop présent ou non adapté... Brouille les lisibilités et ne permettent pas de qualifier l'espace dans lequel on se trouve. L'attrait et l'intérêt architectural des ensembles de centre-bourgs sont ainsi peu valorisés.

Chapitre 3 : Les milieux naturels et la Trame verte et bleue

I. Des composantes physiques et paysagères qui expliquent la richesse écologique du territoire

Les caractéristiques du territoire présentées dans les chapitres « Socle physique » et « Paysages » expliquent la richesse écologique du territoire, qui est notamment marquée par :

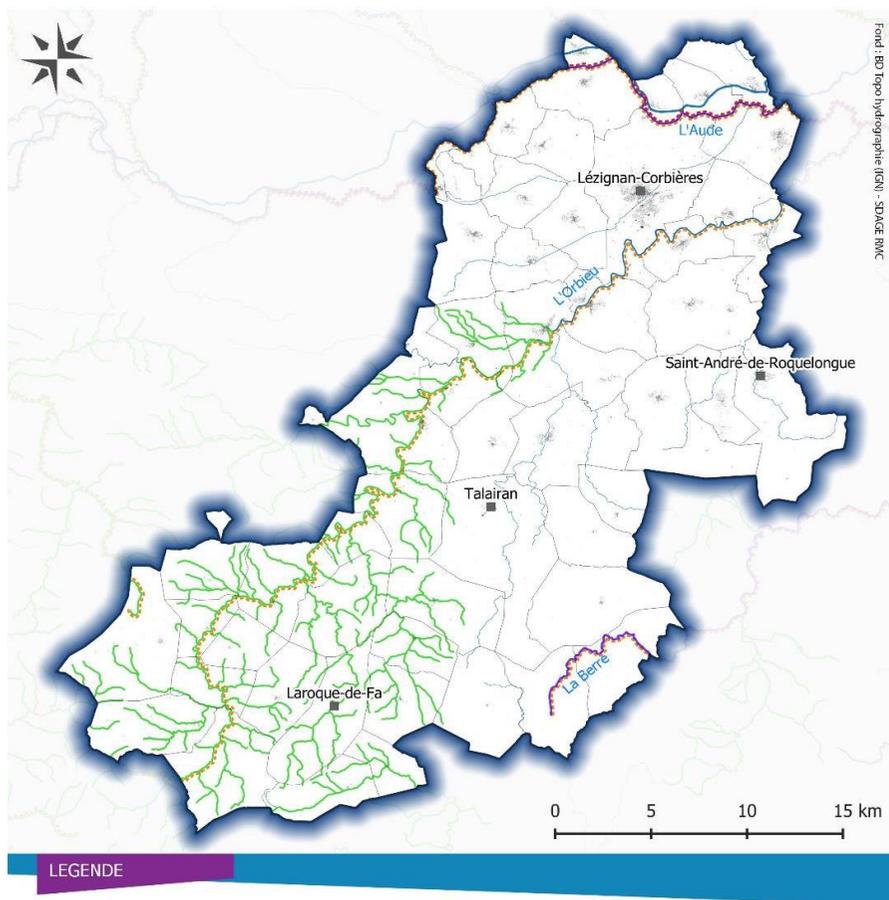
1. Un réseau hydrographique dense, porteur d'enjeux écologiques forts

L'intérêt écologique du réseau hydrographique, très dense sur le territoire du SCoT, est reconnu par :

- **Des cours d'eau classés en Liste 1** (l'Aude, la Berre, l'Orbieu et ses nombreux affluents) **et en Liste 2** (l'Aude). Ce classement fait référence à l'article L214-17 du Code de l'environnement qui permet de protéger des portions de cours d'eau en définissant les listes suivantes :
 - Liste 1 : « *Cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux parmi ceux qui sont en très bon état écologique ou identifiés par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux comme jouant le rôle de réservoir biologique nécessaire au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant ou dans lesquels une protection complète des poissons migrateurs vivant alternativement en eau douce et en eau salée est nécessaire, sur lesquels aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique.* »
 - Liste 2 : « *Cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.* ».
- **Des réservoirs biologiques** du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée-Corse (SDAGE RMC 2016-2021), qui concernent la partie amont de l'Orbieu et ses affluents.
- **Des axes de migrations pour les poissons migrateurs** : Lamproie marine, aloses et anguilles.
- **Des zones humides**, porteuses d'enjeux multiples (accueil de biodiversité végétale et animale, soutien d'étiage, champ d'expansion des crues, rôle de filtration et d'épuration des eaux, etc.).

Les zones humides sont définies et protégées par l'article L211-1 du Code de l'environnement. On entend par zones humides « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Elles sont protégées de manière stricte en interdisant notamment les actions susceptibles de dégrader leurs caractéristiques physiques, chimiques, biologiques ou bactériologiques, à la fois pour les eaux superficielles et souterraines.

Sur le territoire du SCoT, plusieurs acteurs de l'environnement recensent des données sur les zones humides. Il s'agit notamment de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL Occitanie), de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, ainsi que du Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières (SMMAR – Etablissement public territorial du bassin de l'Aude).



LEGENDE

Données écologiques liées aux cours d'eau

Réservoirs biologiques du SDAGE RMC

— Réservoirs biologiques

Reconquête des axes de migration

..... Reconquête Lamproie marine

..... Reconquête Alose

..... Reconquête Anguille

Éléments de repère

□ Limites de la CdC

■ Bâti

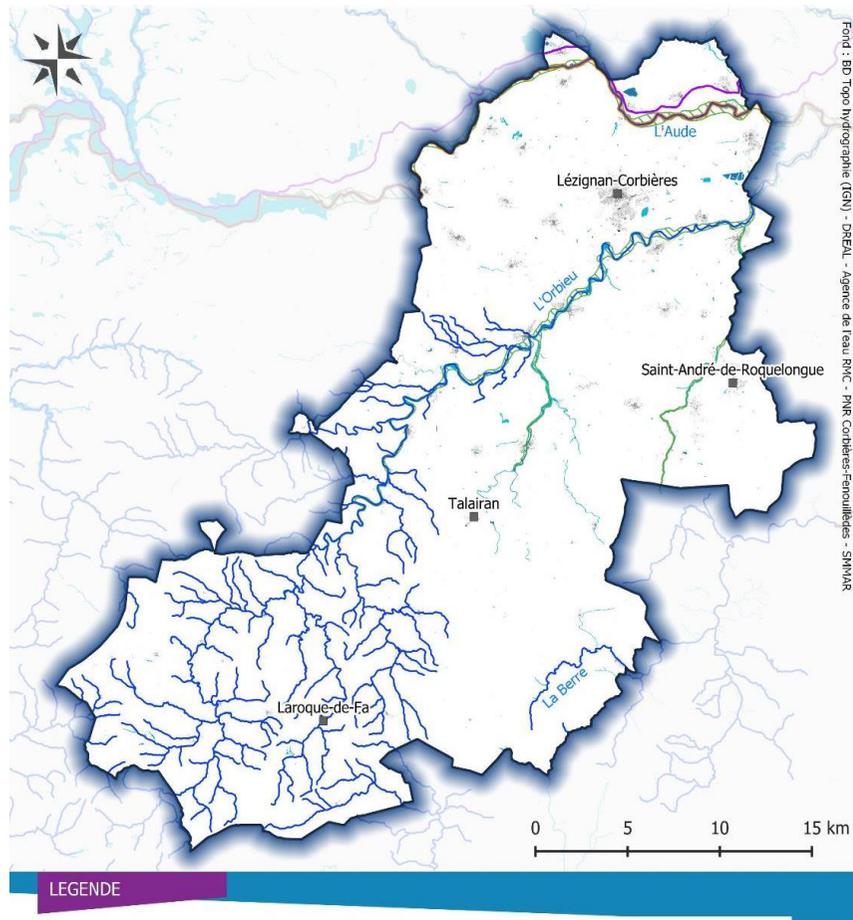
— Autres cours d'eau principaux

Carte 47 : Données écologiques liées aux cours d'eau



Carte 46 : Vue sur différentes zones humides recensées sur le territoire, aux abords des principaux cours d'eau ainsi qu'au sein des terres, à l'image de l'étang de Fabre sur la commune de Lézignan-Corbères. Fond de carte : © Google Hybrid

Carte 48 : Zones humides et cours d'eau classés



LEGENDE

Réseau hydrographique

Cours d'eau classés

— Liste 1

— Liste 2

Zones humides

■ Zones humides (compilation données SRCE, Agence de l'eau RMC, PNR Corbières-Fenouillèdes)

Espace de mobilité des cours d'eau

▨ Espace de mobilité de l'Aude et ses principaux affluents

Eléments de repère

□ Limites de la CdC

■ Bâti



Photo 26 : Vue sur l'étang de Fabre, depuis la RD24. Ce complexe de prairies et de milieux arbustifs entrecoupés de canaux est identifié en tant que zone humide – Commune de Lézignan-Corbières - © Google Street View, 2018.

Signalons par ailleurs qu'un **espace de mobilité** a été défini autour de **l'Aude et de ses principaux affluents**. L'espace de mobilité d'un cours d'eau, aussi appelé espace de liberté, est défini comme un espace du lit majeur dans lequel le chenal ou les chenaux fluviaux assurent des translations latérales permettant une mobilisation des sédiments ainsi que le fonctionnement optimum des écosystèmes aquatiques et terrestres (définition du SDAGE RMC). Cet espace est différent de la zone inondable.

Pour illustration, la rivière Orbieu s'est déplacée latéralement de plus de 300m en aval de Fabrezan entre 1945 et 2008.

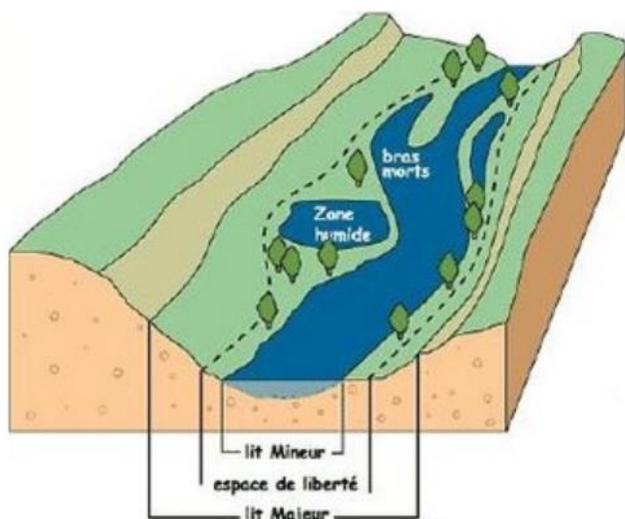


Figure 23 : Schéma illustrant l'espace de liberté d'un cours d'eau. Source : SMMAR

Cet espace de liberté du cours d'eau rejoint ainsi les thématiques de la biodiversité, des paysages ainsi que des risques. En 2012 et 2013, le SMMAR a porté une étude de définition de l'espace de mobilité de l'Aude et de ses affluents. Les partenaires locaux ont été associés à cette étude afin de définir un zonage et des prescriptions concertées. Les prescriptions associées à l'espace de mobilité fonctionnel interdisent l'implantation de nouveaux enjeux, y compris l'exploitation de carrières de granulats (arrêté du 22 septembre 1994).

Les cours d'eau et leurs milieux associés (ripisylves, berges, bras morts, bancs de sables ou de graviers, roselières, etc.) sont un lieu de vie pour de nombreuses espèces communes et remarquables de faune et flore. Ces espèces seront présentées dans le chapitre suivant relatif aux protections et inventaires du patrimoine naturel.



Photo 28 : L'Orbieu et ses abords sur la commune de Ribaute – EVEN Conseil



Photo 28 : Zone d'expansion de crue sur la commune de Lézignan-Corbières – EVEN Conseil



Photo 30 : Barbeau truité - P.Melki, inpn.mnhn.fr



Photo 29 : Cordulie à corps fin - O. Delzons, inpn.mnhn.fr

2. Une multitude de périmètres de protection et d'inventaires du patrimoine naturel

Remarque : Un tableau de synthèse présenté à la fin de ce sous-chapitre dressera la liste des périmètres qui concernent le territoire du SCoT. Des cartographies permettent également de visualiser leur emprise sur le périmètre du SCoT.

2.1. Le réseau Natura 2000

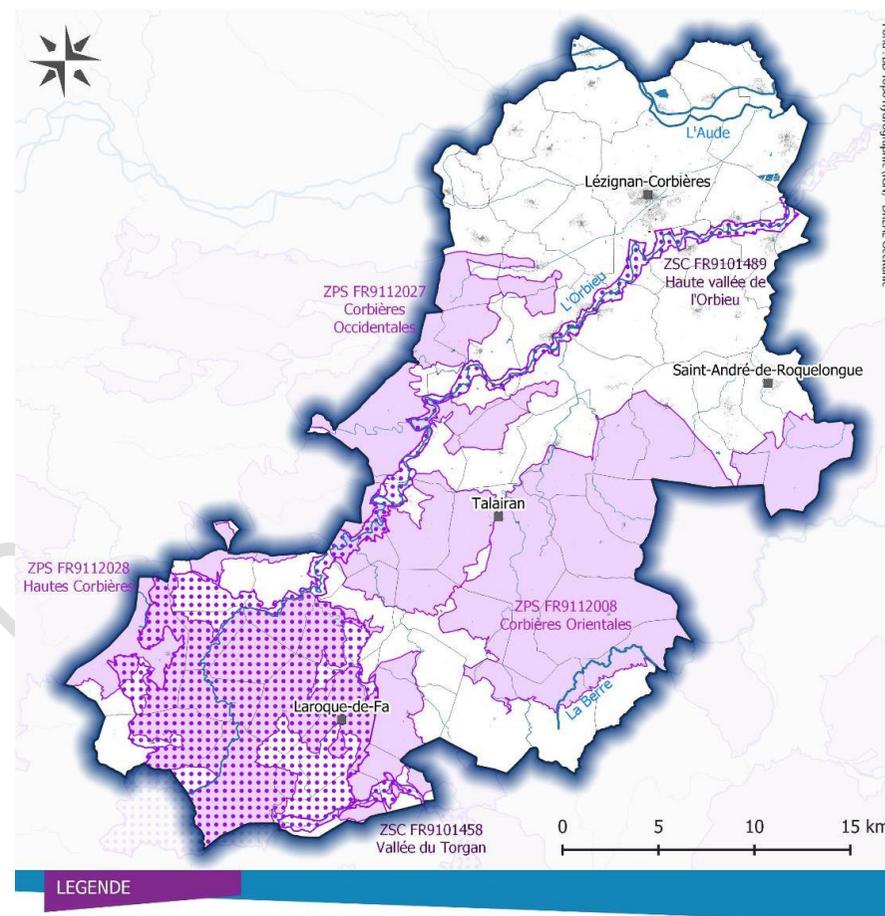
Le réseau Natura 2000 constitue un des outils clés de l'Union européenne pour enrayer l'érosion de la biodiversité. Ce réseau se compose :

- Des **Zones de Protection Spéciale (ZPS)**, visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux, ou servant d'aires de reproduction, de mues, d'hivernage ou de zones relais à des oiseaux migrateurs ;
- Des **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes 1 et 2 de la Directive Habitats-Faune-Flore.

La désignation d'un site dans le réseau Natura 2000 vise à préserver des espèces protégées et à conserver des milieux tout en tenant compte des activités humaines.

Sur le territoire du SCoT Lézignan-Corbières-Minervois, 5 sites Natura 2000 sont présents :

- **2 ZSC** : Vallée du Torgan (FR9101458) et Vallée de l'Orbieu (FR9101489)
- **3 ZPS** : Corbières Orientales (FR9112008), Corbières Occidentales (FR9112027) et Hautes Corbières (FR9112028)



Réseau Natura 2000

- Zones spéciales de conservation (ZSC - Directive Habitats-Faune-Flore)
- Zones de protection spéciale (ZPS - Directive Oiseaux)

Eléments de repère

- Limites de la CdC
- Bâti
- Cours d'eau principaux

Carte 49 : Réseau NATURA 2000

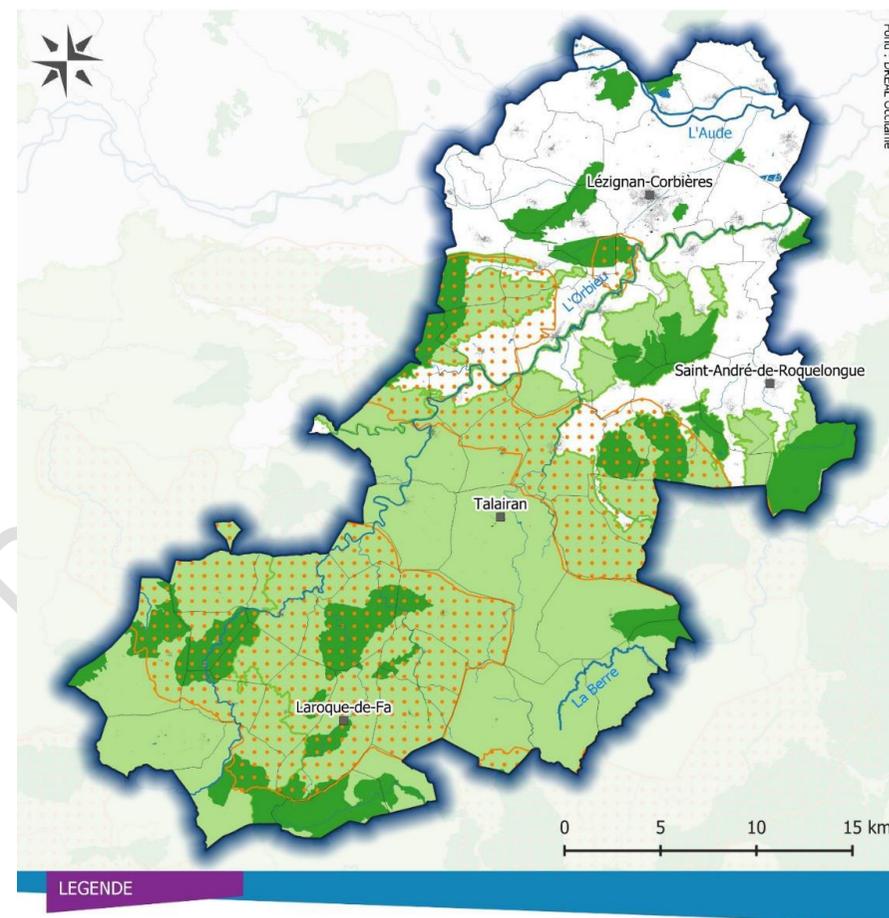
2.2. Les zonages d'inventaires

Deux types de zonages d'inventaires du patrimoine naturel sont répertoriés sur le territoire du SCoT :

- Les **Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)**. Elles sont issues d'un inventaire scientifique visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. **Deux ZICO concernent le territoire du SCoT :**
 - Hautes Corbières (Identifiant SPN : 00212), comprenant plusieurs entités distinctes
 - Aéroport Lézignan-Corbières (Identifiant SPN : 00207)
- Les **Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)**. Deux types de ZNIEFF sont distingués :
 - Les ZNIEFF de type I, identifiant des zones remarquables de par les espèces ou habitats naturels qu'elles accueillent ;
 - les ZNIEFF de type II, identifiant de grands espaces fonctionnels hébergeant une richesse écologique notable.

Le territoire du SCoT compte 6 ZNIEFF de type II et 36 ZNIEFF de type I.

N'ayant pas de portée réglementaire, ces zonages d'inventaires témoignent toutefois de la richesse écologique du territoire.



LEGENDE

Zonages d'inventaires du patrimoine naturel

Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)

○ ZICO

Zones naturelles d'intérêt écologique,
faunistique et floristique (ZNIEFF)

■ ZNIEFF de type I

■ ZNIEFF de type II

Éléments de repère

□ Limites de la CdC

■ Bâti

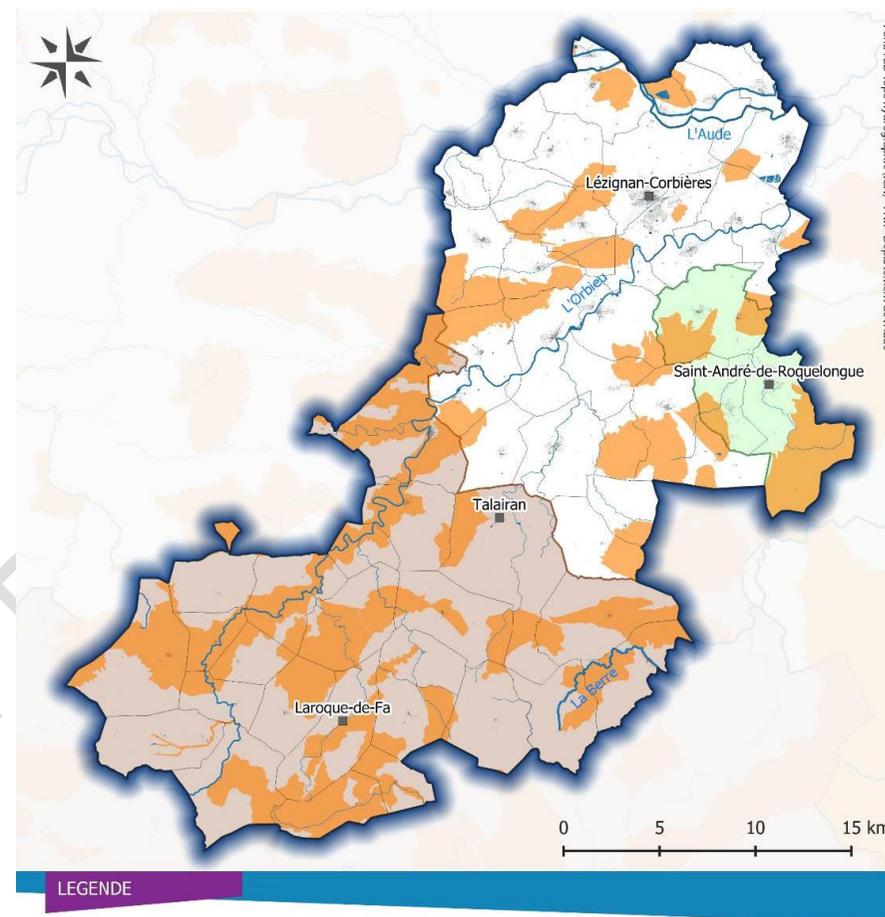
— Cours d'eau principaux

Carte 50 : Zonages d'inventaires du patrimoine naturel

2.3. Les périmètres de gestion

Deux types de périmètres de gestion sont répertoriés sur le territoire du SCoT :

- Les **Parcs naturels régionaux (PNR)**. Il s'agit d'un engagement volontaire visant un mode de développement basé sur la mise en valeur et la protection de patrimoines naturels et culturels considérés comme riches et fragiles. **Deux PNR concernent le territoire du SCoT :**
 - La Narbonnaise en Méditerranée, qui concerne 3 communes à l'Est du SCoT (Boutenac, Montsérét et Saint-André-de-Roquelongue)
 - Corbières-Fenouillèdes (en projet, concerne 24 communes au sud du SCoT)
- Les **Espaces naturels sensibles (ENS)**. Ces périmètres constituent un outil de protection des espaces naturels par leur acquisition foncière ou par la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics. Un double objectif y est généralement associé : la préservation des fonctionnalités écologiques du site, ainsi que sa découverte et sa mise en valeur à destination du grand public. **Le territoire du SCoT compte 47 ENS.**



Espaces naturels sensibles et Parcs naturels régionaux

Espaces naturels sensibles (ENS)

ENS - Donnée en cours de vérification

Parcs naturels régionaux (PNR)

PNR : La Narbonnaise en Méditerranée

PNR en projet : Corbières-Fenouillèdes

Eléments de repère

Limites de la CdC

Bâti

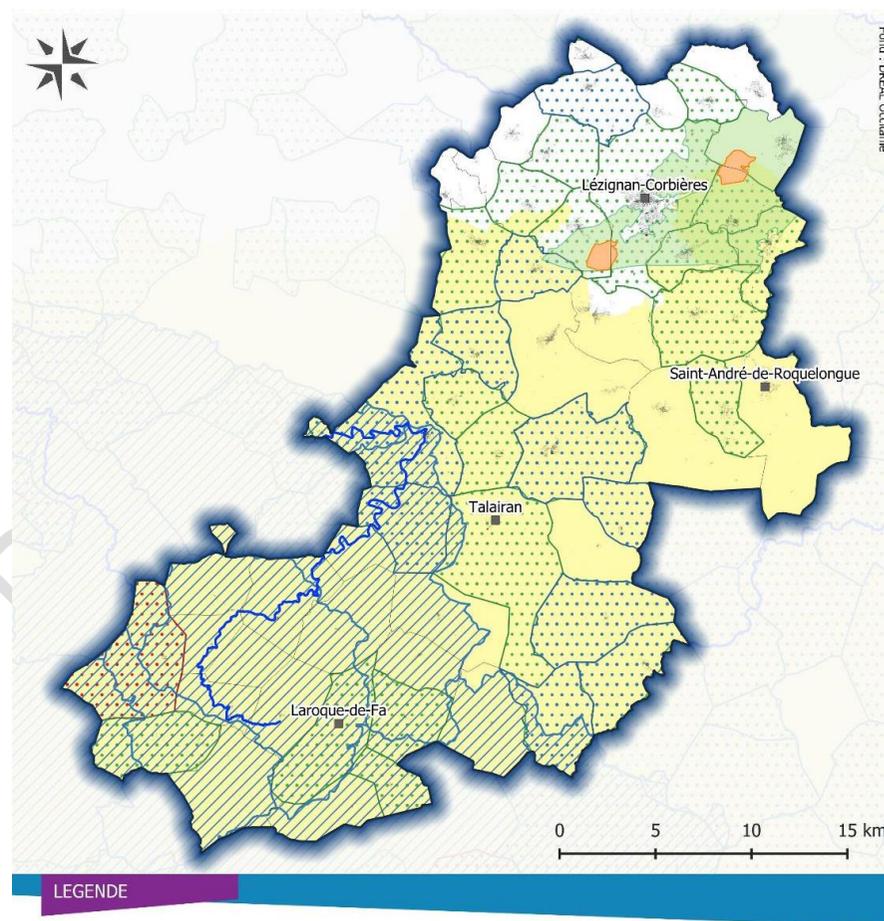
Cours d'eau principaux

2.4. Les plans nationaux d'actions (PNA)

Les **plans nationaux d'actions (PNA)** sont des outils stratégiques opérationnels qui visent à assurer la conservation ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces de faune et de flore sauvages menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier.

Sur le territoire du SCoT, plusieurs PNA sont présents et concernent :

- Les mammifères semi-aquatiques : Loutre d'Europe et Desman des Pyrénées
- Les rapaces : Vautour percnoptère, Gypaète barbu, Aigle de Bonelli, Faucon crécerellette, Vautour fauve et Aigle royal
- Les odonates
- Les chiroptères
- Le Lézard ocellé
- L'Outarde canepetière
- La Pie-grièche méridionale



LEGENDE

Plans nationaux d'actions (PNA)

Relatifs aux mammifères semi-aquatiques

- Loutre d'Europe
- Desman des Pyrénées

Relatifs aux rapaces

- Vautour percnoptère, Gypaète barbu, Aigle de Bonelli, Faucon crécerellette, Vautour fauve, Aigle royal

Relatifs aux autres espèces

- Outarde canepetière
- Pie-grièche méridionale
- Lézard ocellé
- Odonates
- Chiroptères

Éléments de repère

- Limites de la CdC
- Bâti

Source : CdC Région Lézignanaise Corbières & Minervois et Abies, « Parcs éoliens et Centrales solaires au sol : Etat des lieux et objectifs », 2017 ; Formulaires standards de données					
Type	Identifiant	Nom	Caractéristiques du site	Qualité et importance	Vulnérabilité
ZSC	FR9101458	Vallée du Torgan	Le Torgan est un affluent du Verdoube, situé au cœur du massif des Corbières. La vallée, assez largement taillée dans les calcaires du crétacé, est encore occupée par des cultures diversifiées où domine le vignoble. L'absence d'enjeux anthropiques notables a conduit à limiter le périmètre du site au fond de la vallée.	L'absence de source importante de pollution de l'eau confère au Torgan une bonne qualité hydrobiologique comme en atteste notamment la présence de l'Ecrevisse à pattes blanches. Le régime méditerranéen du cours d'eau permet le maintien des espèces caractéristiques comme le Barbeau méridional.	Aucune menace particulière n'est actuellement connue sur ce site. Seule l'éventuelle introduction d'écrevisses exogènes pourrait menacer la conservation des populations d'écrevisses à pattes blanches.
	FR9101489	Vallée de l'Orbieu (ou Haute vallée de l'Orbieu)	L'Orbieu est un affluent direct de l'Aude, prenant sa source dans les Corbières. Le site Natura 2000 s'inscrit sur les massifs boisés des Corbières (dominés par les chênes), puis suit la vallée de l'Orbieu (cours d'eau et sa ripisylve). Les méandres de la rivière offrent des habitats naturels d'intérêt pour la faune et la flore.	Intérêts multiples liés à la rivière Orbieu (présence du Barbeau méridional et du Desman des Pyrénées en limite nord de répartition) et aux sommets de la haute vallée de l'Orbieu avec des influences climatiques conjuguées atlantiques et méditerranéennes. On note la présence de pelouses à Genêt de Villars d'une très grande richesse floristique et des contacts chênaie verte / hêtraie. La Loutre d'Europe a été récemment observée.	Risques de fermeture des milieux ouverts par abandon des pratiques pastorales.
ZPS	FR9112008	Corbières Orientales	Ce site Natura 2000 correspond à la partie la plus orientale du massif des Corbières audoises. Le substrat essentiellement calcaire combiné aux influences méditerranéennes très marquées accentuées encore par la fréquence des vents secs, crée des conditions de milieu favorables aux espèces les plus méditerranéennes. Toutefois, l'abandon déjà ancien des parcours a conduit à une fermeture généralisée des milieux. Ce site est complémentaire des autres ZPS désignées sur l'ensemble du massif des Corbières. Le site inclut, dans sa partie la plus orientale, le couloir de migration majeur du littoral languedocien, d'où la présence régulière d'espèces en étape migratoire.	Malgré la relative uniformité des faciès de garrigue qui caractérisent ce territoire, la présence de zones cultivées dans les vallons qui entaillent le massif permet une intéressante diversité des espèces de passereaux méditerranéens. La présence de barres calcaires procure des sites de nidification potentiels pour les espèces rupicoles. Le site est également régulièrement utilisé comme étape migratoire pour certaines espèces car il est localisé dans le principal couloir de migration qui longe la façade méditerranéenne.	L'évolution des pratiques agricoles sera l'un des facteurs déterminants dans le maintien d'une bonne diversité d'espèces, en particulier les passereaux. Si les efforts entrepris, en particulier en viticulture, pour raisonner les traitements phytosanitaires constituent une avancée importante, la crise économique à laquelle est confrontée cette production laisse présager des évolutions significatives des paysages dont les conséquences sur l'avifaune devront être suivies attentivement.
	FR9112027	Corbières Occidentales	Ce site Natura 2000 est marqué par un relief de collines culminant en moyenne à 400 mètres d'altitude, de substrat varié. Le climat méditerranéen y est bien marqué, même si la sécheresse estivale est moins marquée que dans la partie plus orientale. Ce massif assure la transition entre les chaînons les plus littoraux et la partie plus montagneuse dite des Hautes Corbières.	La diversité de la végétation et le relief peu élevé mais marqué de barres rocheuses propices à la nidification des espèces rupicoles contribuent à la richesse de ce territoire. Si l'Aigle de Bonelli a déserté ce territoire depuis les années 60, 2 couples d'Aigles royaux occupent maintenant ce territoire qu'ils partagent avec des espèces aussi significatives que le Faucon pèlerin ou le Grand-duc d'Europe. Outre sa position de transition entre les sites littoraux et la partie plus montagneuse des Corbières, ce site assure également une fonction d'étape pour un nombre significatif d'espèces patrimoniales, en particulier le Vautour fauve et le Crave à bec rouge.	Comme tous les sites de l'arrière-pays méditerranéen, la fermeture des milieux du fait de la réduction et, parfois, la disparition totale, du pastoralisme constituent la principale menace. Peu éloigné de centres urbains importants et des pôles touristiques majeurs du littoral languedocien, le site subit également une fréquentation croissante dont la gestion sera importante pour la préservation du site.
	FR9112028	Hautes Corbières	Ce site Natura 2000 concerne un secteur de moyenne montagne où les reliefs culminent en moyenne à 600 mètres d'altitude. Exposé aux perturbations atlantiques, il bénéficie d'une humidité importante. Ces conditions contribuent à l'originalité de ce territoire, marqué par de vastes pâtures qui maintiennent le milieu ouvert.	Cette partie la plus élevée et la plus occidentale du massif des Corbières accueille, comme l'ensemble du massif, une avifaune riche et diversifiée : rapaces tels que les Busards, l'Aigle Royal, le Circaète Jean-le-Blanc, qui trouvent sur place des conditions favorables à la nidification et à leur alimentation du fait de l'importance des milieux ouverts. Ces milieux sont également favorables à un nombre significatif de passereaux et apparentés comme l'Engoulevent d'Europe ou l'Alouette lulu. Ce site est en outre la deuxième zone d'alimentation pour certains rapaces, en particulier les Vautours fauves et moines qui sont régulièrement observés en chasse sur le site alors qu'ils nichent dans les Pyrénées voisines.	Comme sur l'ensemble du massif des Corbières, c'est principalement le maintien de l'élevage qui permettra d'assurer un bon état de conservation aux habitats des oiseaux.

Liste des autres périmètres de protection et d'inventaires du patrimoine naturel présents sur le territoire du SCoT Lézignan-Corbières-Minervois

Type	Identifiant	Nom
ZICO	SPN : 00207	Hautes Corbières
	SPN : 00212	Aérodrome Lézignan-Corbières
ZNIEFF de type I	910011714	Pelouses du Milobre de Bouisse
	910011715	Milobre de Massac et Roc de Lauze Couloubrière

Liste des autres périmètres de protection et d'inventaires du patrimoine naturel présents sur le territoire du SCoT Lézignan-Corbières-Minervois

Type	Identifiant	Nom
	910011721	Montagne de Tauch
	910011722	Plateaux et vallées autour de Fontjoncouse
	910011758	Massif de Fontfroide septentrional
	910015998	Vallon du ruisseau de Laurio
	910016000	Castilou Roumanissa et pinède de Durban
	910016005	Montagne d'Alaric
	910030101	Malboisie, Bois d'Ournes et Mine de la Ferronière
	910030102	Pelouses du col des Fourches
	910030103	Roc de Matefagine
	910030104	Crête du Ramaret et de la Serre de Massac
	910030106	Cascade de Dernacueillette et pelouses de l'Arquette
	910030107	Pla de Ferriol
	910030127	Gorges de l'Orbieu
	910030128	Vallée de la Sou
	910030174	Vallée du Torgan
	910030415	Plaine agricole et aérodrome de Lézignan-Corbières
	910030419	Cirque du Crapaud
	910030420	Rivière La Nielle
	910030423	Cours amont de la rivière de la Berre
	910030424	Ruisseau du Libre
	910030426	Etang de Fabre
	910030428	Massif de Fontfroide méridional
	910030440	Cours inférieur de l'Aude
	910030442	Pechs de Grande Garrigue
	910030447	Coteaux marneux de Pech Laurier
	910030448	Coteaux marneux de Tourouzelle
	910030463	Plateau de Montbrun et de Conilhac
	910030464	Pelouses de la Domègue
	910030465	Bois de la Pinède de Boutenac
	910030467	Moyenne vallée du Sou et de l'Orbieu
	910030468	Massif de Mont Mija et du Plat de la Fin
	910030469	Bois et garrigue de Donos
	910030474	Vallée du Sou à Termes
	910030475	Clape de Termes et Pech Sec
ZNIEFF de type II	910011702	Massif d'Alaric
	910011720	Corbières occidentales
	910014060	Massif de Fontfroide
	910030612	Collines narbonnaises

Liste des autres périmètres de protection et d'inventaires du patrimoine naturel présents sur le territoire du SCoT Lézignan-Corbières-Minervois

Type	Identifiant	Nom
	910030625	Vallée aval de l'Orbieu
	910030630	Corbières centrales

Liste des autres périmètres de protection et d'inventaires du patrimoine naturel présents sur le territoire du SCoT Lézignan-Corbières-Minervois

Type	Identifiant	Nom
ENS	9	Pelouses et friches de la Domèque
	22	Butte de la Bade
	23	Plateau de Montbrun et de Conilhac
	31	Etang de Jouarres
	32	Collines narbonnaises
	33	Pelouses de Montsérét-Donos
	34	Pinède de Boutenac
	35	Plan de Couloubret et Roc de Malpas
	37	Massif de Fontfroide
	39	Fleuve de la Berre
	48	Pinède de Durban et synclinal d'Albas
	50	Pech d'Agnel et massif de la Coque
	51	Roc Cagalière
	53	Montagne d'Alaric
	54	Gorges du Sou
	56	Domaine de La Plaine et Planal des Prés
	57	Plaine agricole et aérodrome de Lézignan-Corbières
	59	Vallée du Torgan
	60	Mont Tauch et piemonts
	63	Roc de Matefagine
	66	Crête du Ramaret et de la Serre de Massac
	67	Pla de Ferriol
	71	Cascade de Dernacueillette et pelouses de l'Arquette
	73	Pelouses de Borde Grande et de Laroque-de-Fa
	86	Milobre de Massac
	87	Milobre de Bouisse
89	Pelouses de Bouisse	
91	Pelouses de Malboisie et bois d'Ournes	
102	Pelouses du col de l'Homme Mort et de la Rabassol	
104	Vallon du ruisseau du Laurio et falaises d'Auriac	
216	Fleuve Aude	

Liste des autres périmètres de protection et d'inventaires du patrimoine naturel présents sur le territoire du SCoT Lézignan-Corbères-Minervois		
Type	Identifiant	Nom
	217	Canal du midi
	301	Etang de Fabre
	302	Plaine et collines de Gasparets et de Gaussan
	305	Clape de Termes et Pech Sec
	306	Fossé d'effondrement de Villerouge-Termenès
	307	Plateau de Lacamp et bois du Devès
	311	Ruisseau d'Albières
	332	Peyre Picade et Pech Cauneille
	333	Cirque du Crapaud et Mont Mija
	336	Plateau de Lacamp et bois de Fourques
	338	Plateaux et vallées autour de Fontjoncouse et Coustouges
	340	Pelouses de la Clape, Peyre Fouillere et Roc Nitable
	341	Plateau de Lacamp et Roc Taillau
	346	Gorges et vallée de l'Orbieu
	347	Serre de Quintillan et col du Soul
	352	Pech Laurier et étangs d'Argens et de Roubia

DOCUMENT DE TRAVAIL

II. La Trame verte et bleue

1. Définitions et concepts

La Trame verte et bleue (TVB) est un outil d'aménagement du territoire instauré par le Grenelle 1 et 2 de l'Environnement. Il vise à constituer ou reconstituer un réseau écologique cohérent à l'échelle nationale, pour permettre aux espèces de réaliser leur cycle de vie et de survivre.

Deux grands types d'espaces constituent le socle de la TVB :

- **Les réservoirs de biodiversité** : zones les plus riches en biodiversité, où les espèces peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle biologique (alimentation, reproduction, repos).
- **Les corridors écologiques** : voies de déplacement préférentielles empruntées par la faune et la flore, qui relient entre eux les réservoirs de biodiversité. Ils peuvent être de plusieurs types de composition (paysagers, linéaires, en pas japonais...).

La TVB peut être appréhendée à différentes échelles : internationale (grandes voies de migration des espèces volantes), nationale (voies de migration aériennes, aquatiques et terrestres), régionale ou locale.

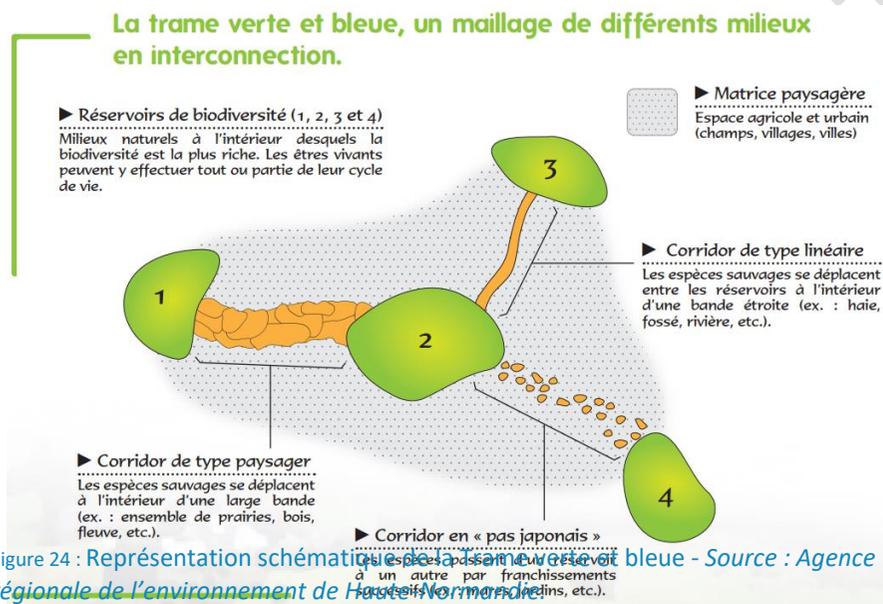


Figure 24 : Représentation schématique de la trame verte et bleue - Source : Agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie

Plusieurs TVB ont ainsi été définies et concernent le territoire du SCoT. Elles sont présentées ci-après.

2. Les TVB existantes

2.1. La TVB régionale : Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

Le **Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)**, co-piloté par l'Etat et la Région, constitue un document cadre régional qui définit et met en œuvre la Trame verte et bleue.

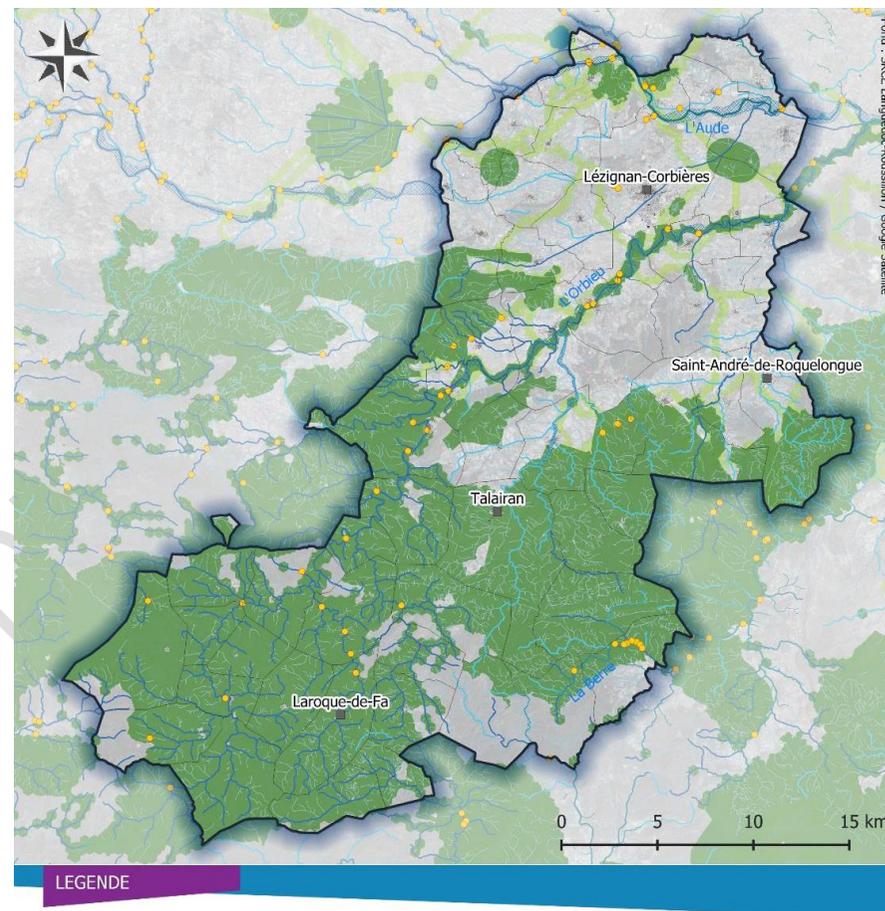
Le **SRCE Languedoc-Roussillon** a été adopté le 20 novembre 2015. A terme, ce document sera réintégré au sein du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Occitanie, dont l'approbation est prévue pour fin 2020.

Sur le territoire du SCoT, la TVB du SRCE identifie :

- Des **réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques de la Trame verte** : principaux boisements, ripisylve de l'Orbieu, espaces agricoles au sein de la vallée de l'Aude...
 - Les réservoirs sont notamment établis en se basant sur les périmètres des sites Natura 2000, mais également en prenant en compte la sensibilité des milieux et leur importance écologique pour différents groupes d'espèces (dont celles faisant l'objet de Plans nationaux d'actions).
 - Les corridors sont identifiés à partir d'une modélisation sous logiciel cartographique, afin de connecter entre eux (à l'échelle régionale) les principaux réservoirs de biodiversité.
- Des **cours d'eau jouant le rôle de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques**, ainsi que les espaces de mobilité des cours d'eau. La définition de ces cours d'eau en tant que réservoirs et/ou corridors de la trame bleue s'appuie notamment sur les listes 1 et 2 des cours d'eau de France ainsi que sur les réservoirs biologiques du SDAGE.
- Des **réservoirs de biodiversité pour la trame bleue** : zones humides et plans d'eau
- Des obstacles à l'écoulement des eaux (seuils, barrages), référencés à l'échelle nationale.

Signalons que la précision de la TVB du SRCE n'a pas vocation à être utilisée en dessous d'une échelle 1/100 000. Les éléments cartographiques tels que les réservoirs et les corridors doivent être affinés et réinterprétés à une échelle plus locale afin de les traduire dans les documents d'urbanisme.

Les données du SRCE sont réintégrées dans le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la région Occitanie**. Ce dernier a été arrêté en Assemblée plénière le 19 décembre 2019.



LEGENDE

SRCE Languedoc-Roussillon

Trame bleue

- Espaces de mobilité des cours d'eau
- Réservoirs de biodiversité : zones humides, plans d'eau et lagunes
- Cours d'eau jouant le rôle de corridors écologiques
- Cours d'eau jouant le rôle de réservoirs de biodiversité
- Obstacles à l'écoulement des eaux (référentiel national)

Eléments de repère

- Limites de la CdC
- Bâti

Trame verte

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques

2.2. La TVB établie à l'échelle des PNR

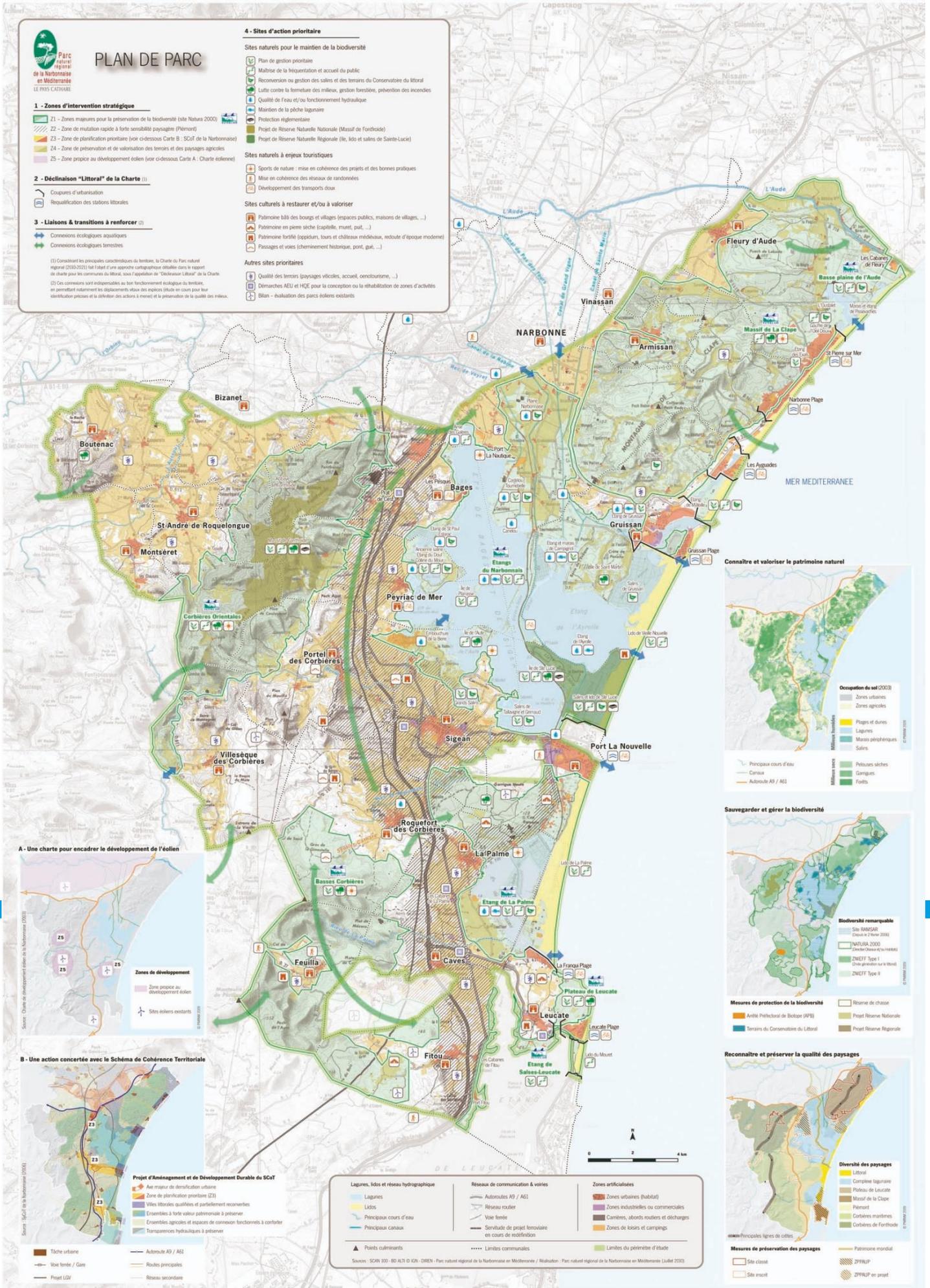
Les deux Parcs naturels régionaux (PNR La Narbonnaise en Méditerranée et PNR Corbières-Fenouillèdes) ont établi une cartographie de la TVB sur l'emprise de leurs territoires respectifs.

2.2.1. La TVB du PNR La Narbonnaise en Méditerranée

La Charte du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée contient un Plan de parc, qui identifie les zones les plus riches pour la biodiversité et les paysages, ainsi que les actions à mettre en œuvre pour les préserver.

Les 3 communes du SCoT appartenant au périmètre du PNR (Boutenac, Montsérét et Saint-André-de-Roquelongue) sont concernées par :

- **Des Zones d'intervention stratégique**
 - Z1 : Zones majeures pour la préservation de la biodiversité (site Natura 2000 des Corbières Orientales), auxquelles sont associées des actions prioritaires dont :
 - La mise en œuvre d'un plan de gestion prioritaire,
 - La maîtrise de la fréquentation et l'accueil du public,
 - La lutte contre la fermeture des milieux, une gestion forestière et la prévention des incendies,
 - La mise en cohérence des projets et des bonnes pratiques dans le cadre des sports de nature.
 - Z4 : Zones de préservation et de valorisation des terroirs et des paysages agricoles
- **Des Sites d'action prioritaire**
 - Projet de Réserve Naturelle Nationale (Massif de Fontfroide, auquel sont associées les mêmes actions prioritaires que pour le site des Corbières Orientales)
- **Des liaisons & transitions à renforcer**
 - Connexions écologiques terrestres à hauteur des communes de Boutenac et Saint-André-de-Roquelongue.



Carte 54 : Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée

2.2.2. La TVB du PNR Corbières-Fenouillèdes

Pour définir une TVB dans un secteur pouvant être globalement qualifié de cœur de biodiversité dans son ensemble (les Corbières), le PNR a combiné deux méthodes : lier une approche classique (identification des cœurs de biodiversité, des corridors supra-territoriaux, des obstacles et de la trame bleue) avec une analyse plus fine basée sur des sous-trames de milieux ouverts et fermés.

Les éléments de TVB ainsi identifiés sont regroupés en 5 catégories dans la légende du Plan de parc :

- **Les réservoirs et corridors de la TVB**
 - Basés sur l'approche classique se réappropriant les données du SRCE, auxquelles sont ajoutés les zonages environnementaux (ZNIEFF de type 1 et ENS notamment). Ces éléments ont permis de définir les Espaces de biodiversité remarquables reconnus.
- **Les sous-trames**
 - Sous-trame des milieux boisés, des milieux ouverts et semi-ouverts : données issues du SRCE et consolidée avec les données d'occupation du sol (Ocsol 2006 de SIGLR).
 - Sous-trame des milieux humides : données Zones humides du SMMAR pour la partie Audoise et de l'Atlas des zones humides pour les Pyrénées Orientales, complétées avec les données sur l'Orbieu.
 - Sous-trame des milieux aquatiques : Issus du SRCE et consolidés avec les données du SMMAR (espaces de mobilité) et les données du SAGE Hautevallée de l'Aude.
- **Les continuités écologiques externes**
 - Ajout de liaisons entre les zones d'intérêt écologique et avec les territoires extérieurs quand les réservoirs de biodiversité sont contigus (débordent sur le territoire voisin). Ces éléments ont été consolidés avec les continuités identifiées sur les plans de parc des autres PNR.
- **Les continuités écologiques internes**
 - Ce sont des liaisons physiques et/ou fonctionnelles de la sous trame des milieux ouverts et semi-ouverts (travail réalisé visuellement sur la base de la dernière Orthophotographie et de l'occupation du sol). Les flèches rejoignent les grands ensembles ouverts et leurs liens avec les territoires extérieurs. Cela est ensuite validé par une analyse du terrain naturel : relief, différences d'altitude, données pédo-climatiques, etc. La méthode est empirique et n'est pas vérifiée par des observations terrains ou des méthodes scientifiques.

- Les continuités internes des milieux forestiers représentent les possibilités pour les grands mammifères d'emprunter les espaces boisés du territoire (approche basée sur les dires des experts naturalistes consultés).

- **Les principaux obstacles**

- Données récupérées depuis la BD Topo, les données du SDAGE et le Référentiel national des obstacles à l'écoulement.

Sur le territoire du SCoT, le PNR identifie ainsi :

- Des **grands couloirs de migration pour l'avifaune** : migration postnuptiale à l'ouest, migration diffuse au centre (vallée de l'Orbieu) et migration pré-nuptiale à l'est ;
- De **grands espaces de biodiversité remarquables reconnus**, présents sur la moitié sud du territoire (massifs des Corbières), facilement empruntables pour les espèces et constituant ainsi une vaste liaison interne diffuse au sein des milieux forestiers ;
- Des **hauts lieux de biodiversité** ;
- Plusieurs types de **corridors écologiques** (de milieux forestiers et ouverts) ;
- Des **cours d'eau et zones humides**, ainsi que des ouvrages prioritaires pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau identifiés sur l'Aude.

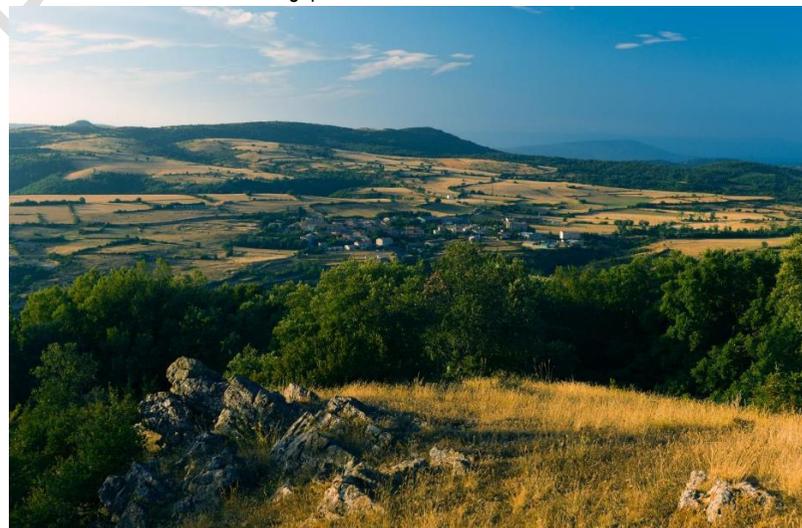
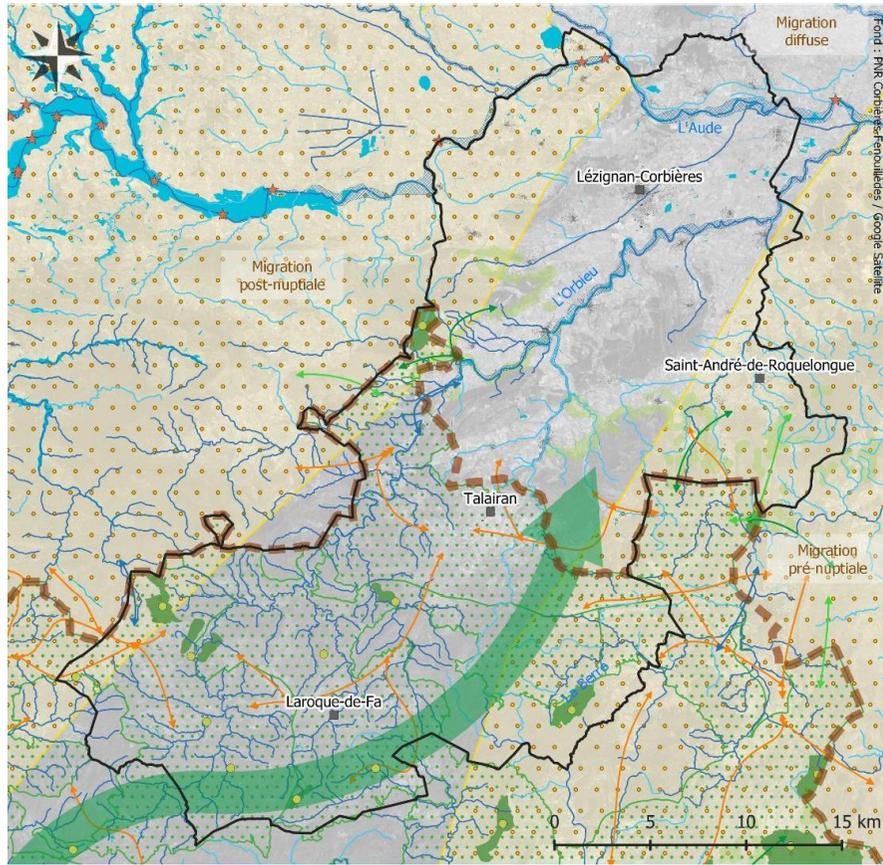


Photo 31 : Vue sur les paysages des Hautes Corbières © PNR Corbières-Fenouillèdes
- Source : <https://projet.corbieres-fenouilledes.fr/le-territoire/phototheque>



LEGENDE

Trame Verte et Bleue du PNR Corbières-Fenouillèdes

- | | | |
|---|--|-------------------|
| Couloirs de migration pour l'avifaune | Continuités de milieux ouverts | Limites de la CdC |
| Espaces de biodiversité remarquables reconnus | Cours d'eau (réservoirs) | Bâti |
| Hauts lieux de biodiversité (surfaciens) | Cours d'eau (corridors) | Limites du PNR |
| Hauts lieux de biodiversité (ponctuels) | Zones humides (linéaires) | |
| Corridors écologiques issus du SRCE | Zones humides (surfaciens) | |
| Corridors écologiques locaux | Continuités aquatiques (espèces migratrices) | |
| Liaison interne de milieux forestiers | Ouvrages prioritaires (continuité des cours d'eau) | |
| Liaisons externes massif (milieux forestiers) | Espace de mobilité fonctionnel | |

Carte 55 : Parc naturel régional de Corbières-Fenouillèdes

3. L'élaboration d'une TVB diagnostic à l'échelle du SCoT

3.1. Méthodologie

La construction d'une TVB diagnostic (une TVB faisant un état des lieux des continuités écologiques) à l'échelle du SCoT de la Région Lézignanaise Corbières & Minervois s'est faite via :

- **La réappropriation des données existantes**, présentées auparavant dans la description des périmètres de protection et d'inventaires ainsi que des TVB existantes à d'autres échelles.
- **L'analyse de l'occupation du sol**, s'appuyant dans un premier temps sur les bases de données de l'Occupation du sol à grande échelle (OCS-GE) de l'IGN et de Corine Land Cover. Cette analyse cartographique est complétée par une **photo-interprétation d'images satellitaires** et des données géographiques liées notamment au relief. Enfin, des **visites de terrain à visée généraliste** ont permis de s'imprégner de l'ambiance écopaysagère du territoire et de bien appréhender les principales caractéristiques des grands types de milieux en présence. Cette approche a notamment permis d'affiner les contours de certains éléments de TVB identifiés à des échelles supérieures (dont le SRCE).
- **La consultation d'acteurs locaux de l'environnement** pour aboutir à une TVB co-construite, qui servira de base de réflexion à la formalisation d'un **Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)** ainsi qu'à la définition de prescriptions et recommandations au sein du Document d'orientations et d'objectifs (DOO).
- **La validation auprès des élus** des données retranscrites sur la carte de la Trame verte et bleue diagnostic, établie dans le cadre de l'état initial de l'environnement.

Signalons que l'objectif de cette cartographie de la TVB à l'échelle du SCoT n'est pas de fournir un travail d'une précision parcellaire, mais bien de constituer un cadre de réflexion pour identifier les espaces les plus remarquables du territoire d'un point de vue écologique, à préserver. A terme, le DOO du SCoT pourra définir des prescriptions et recommandations vis-à-vis de ces espaces remarquables, pour qu'ils trouvent une traduction réglementaire au sein des documents d'urbanisme locaux (plans locaux d'urbanisme notamment). C'est à cette étape que les contours des éléments de TVB pourront être affinés localement pour une traduction précise à l'échelle de la parcelle.

3.2. Eléments de TVB retenus à l'échelle du SCoT

La TVB du SCoT identifie :

- **Pour la Trame verte :**
 - **Des réservoirs de biodiversité** : Il s'agit de la compilation des réservoirs de biodiversité identifiés au sein des TVB existantes (SRCE, PNR), qui regroupent les espaces naturels et agricoles les plus remarquables. Ils regroupent des milieux boisés (dont les chênaies du massif des Corbières, occupant la moitié sud du territoire du SCoT, ainsi que les grandes ripisylves des cours d'eau), des milieux semi-ouverts (landes, broussailles, milieux en cours de fermeture) et des milieux ouverts (prairies, garrigues, cultures). Leur sélection s'appuie notamment sur les périmètres de protection et d'inventaires du patrimoine naturel : sites Natura 2000, ZNIEFF de type 1, ENS, PNA de l'Outarde canepetière... Leurs contours ont parfois été ajustés cartographiquement pour s'adapter à la réalité de terrain, certains espaces pouvant avoir été urbanisés récemment.
 - **Des corridors écologiques** : Ils représentent les principales voies de déplacement pour les espèces permettant de relier entre eux les réservoirs de biodiversité. Repris depuis le SRCE et les PNR, le tracé des corridors a été ajusté en se basant sur l'occupation du sol et une photo-interprétation pour s'appuyer autant que possible sur des éléments de paysage favorables aux déplacements (boisements, bosquets, haies, cours d'eau, relief...). La largeur des corridors a été reprise depuis ceux du SRCE, à savoir un fuseau de 400m de large.
Trois types de corridors ont été définis pour le SCoT :

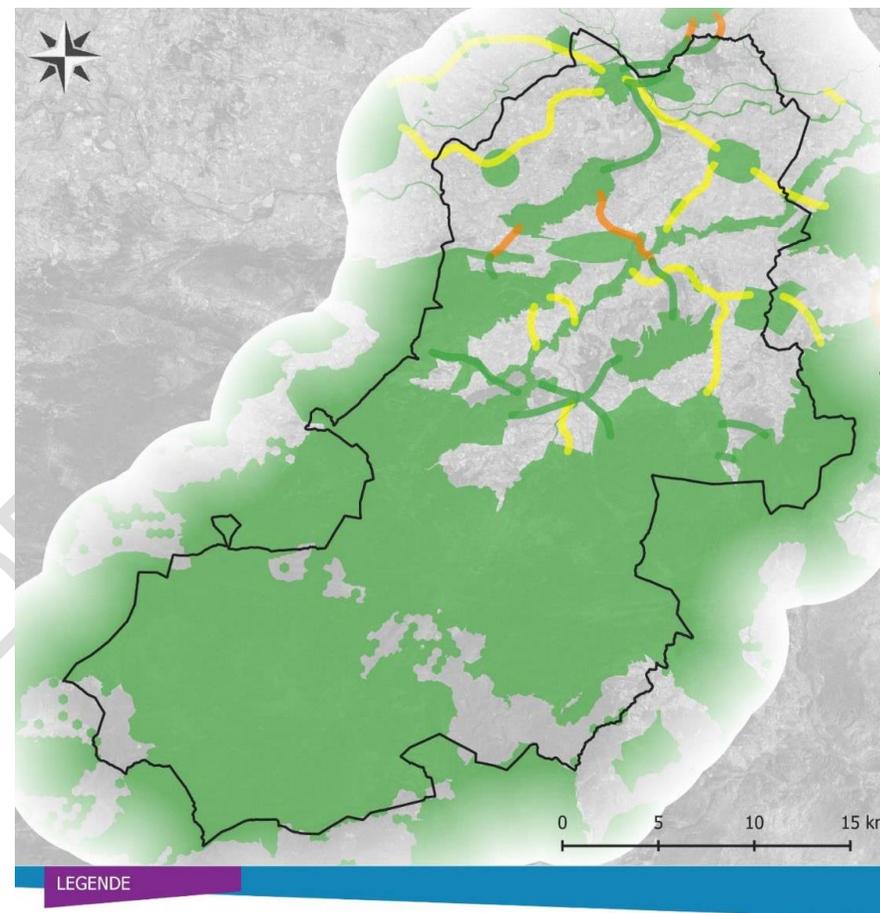
- Des **corridors de milieux boisés fonctionnels**, représentant les couloirs de déplacement qui contiennent suffisamment d'espaces arborés pour permettre des déplacements facilités pour les espèces ;
- Des **corridors de milieux boisés affaiblis**, où sont présentes des discontinuités dans les espaces arborés, à l'image de grandes zones de cultures ouvertes sans élément relais de la TVB, ou bien des intersections avec des obstacles à la TVB (décrits ci-après) ;
- Des **corridors de milieux ouverts**, s'appuyant notamment sur les espaces agricoles et les landes ouvertes.



Photo 32 : Corridor formé par une ripisylve dans la plaine viticole, commune de Conilhac-Corbières – EVEN Conseil



Photo 33 : Colline boisée dans la plaine viticole, commune de Lézignan-Corbières - StreetView



Trame verte du SCoT

Réservoirs de biodiversité

■ Réservoirs de biodiversité de la trame verte

Corridors écologiques

■ Corridors de milieux boisés fonctionnels

■ Corridors de milieux boisés affaiblis

■ Corridors de milieux ouverts

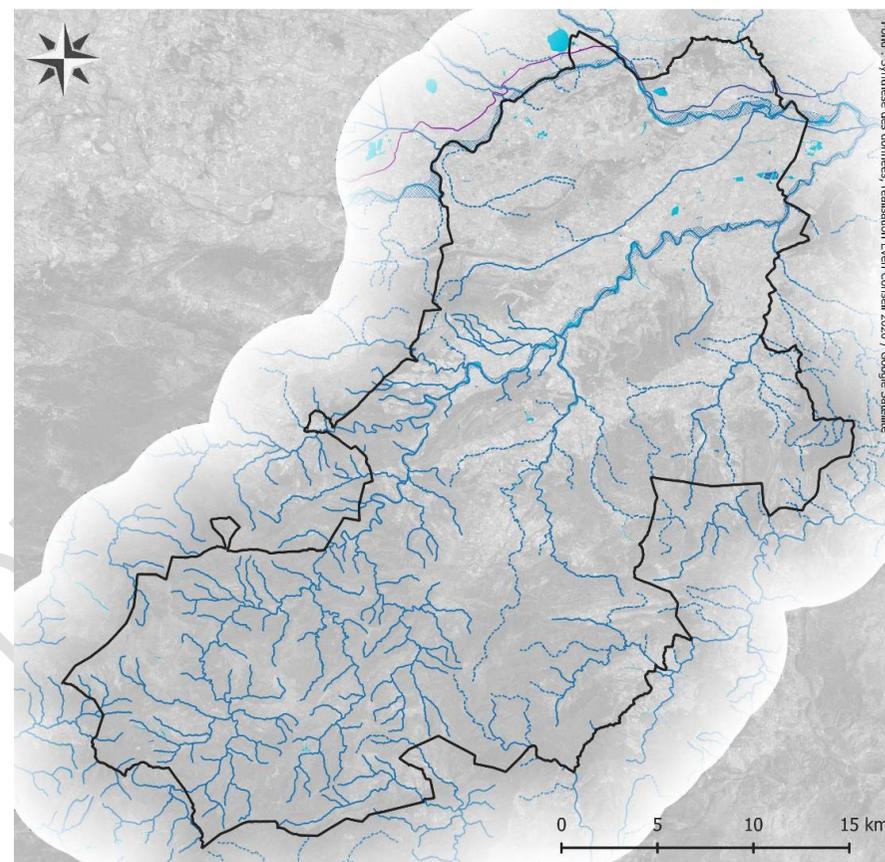
Éléments de repère

□ Limites de la CdC

□ Périmètre d'étude de 5 km autour des limites de la CdC

- Pour la trame bleue :

- **Des cours d'eau jouant le rôle de réservoirs de biodiversité** : Il s'agit des portions de cours d'eau jouant un rôle majeur dans la préservation des espèces inféodées aux milieux aquatiques (lieu de vie ou d'alimentation, zones de frayères pour les poissons...). Ces réservoirs sont basés sur les réservoirs biologiques du SDAGE, la liste 1 et 2 des cours d'eau classés de France, les cours d'eau retenus en tant que réservoirs du SRCE et des PNR, ainsi que les cours d'eau identifiés au sein du PNA pour la Loutre d'Europe. Signalons que ces cours d'eau jouent également le rôle de corridors aquatiques.
- **Des cours d'eau jouant le rôle de corridors écologiques** : Il s'agit des portions de cours d'eau d'importance notable pour la survie des espèces, en permettant leur circulation amont-aval. Ils s'appuient sur les corridors aquatiques du SRCE et du PNR, ainsi que sur les axes de migration du PNR. Certaines portions de cours d'eau ont été prolongées sur la cartographie de la TVB du SCoT afin de les faire rejoindre les confluences les plus proches et assurer une continuité aquatique. Ces corridors sont essentiels en particulier pour les poissons migrateurs (aloses, lamproies, anguilles) ainsi que pour la recolonisation des espèces dont la Loutre d'Europe.
- **Des zones humides (surfaciques et linéaires)** : Décrites précédemment, il s'agit de la compilation de l'ensemble des données connues à ce jour sur le territoire du SCoT.
- **L'espace de mobilité de l'Aude et de ses principaux affluents** : Décrit précédemment, cet espace autour du cours d'eau a été reporté sur la carte de la trame bleue car il est étroitement lié au fonctionnement des milieux aquatiques et humides du territoire.
- **Le Canal du Midi** : Bien qu'artificiel, il constitue une continuité de milieux aquatiques pouvant être utilisés par la faune.
- **Les surfaces en eau** : Répertoirees au sein de la BD Topo hydrographie, ces pièces d'eau naturelles ou artificielles participent à l'équilibre du territoire et peuvent accueillir une faune et une flore diversifiées.



LEGENDE

Trame bleue du SCoT

- Cours d'eau - Réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau - Corridors écologiques
- Zones humides surfaciques
- Zones humides linéaires
- Espace de mobilité de l'Aude et ses affluents
- Canal du Midi
- Surfaces en eau

Eléments de repère

- Limites de la CdC
- Périmètre d'étude de 5 km autour des limites de la CdC

Carte 57 : Trame Verte et Bleue du SCoT : Trame Bleue



Photo 37 : L'Aude et ses abords sur la commune de Homs - EVEN Conseil



Photo 37 : Canal du Midi sur la commune de Homs - EVEN Conseil



Photo 37 : Cours d'eau intermittent sur la commune de Lézignan-Corbères - EVEN Conseil



Photo 37 : Bancs sableux de la Nielle - EVEN Conseil

- **Des obstacles à la Trame verte et bleue :**

Plusieurs éléments représentent des obstacles à la Trame verte et bleue, fragilisant les continuités écologiques :

- **Le réseau routier : Autoroute, routes principales et secondaires** peuvent occasionner des écrasements et/ou des collisions entre le trafic routier et la faune sauvage. Ces obstacles linéaires peuvent devenir une barrière infranchissable pour la faune terrestre lorsqu'ils sont larges et très fréquentés (à l'image d'une autoroute), parfois couplés à des dispositifs de grillages. Signalons toutefois que, paradoxalement, les délaissés routiers (bandes herbacées, arbustives ou arborées, parfois larges de plusieurs mètres) peuvent constituer une continuité locale pour les espèces le long des principaux axes routiers.
- **Le réseau ferré :** Dans une moindre mesure, le réseau ferré peut lui aussi occasionner des collisions et écrasements de la faune sauvage. La fréquence des passages ainsi que la vitesse de déplacement des trains influent sur l'effet barrière de ce linéaire. Signalons que le cumul des infrastructures linéaires de transport (réseau routier et ferré) peut engendrer un effet barrière très important sur certains corridors écologiques, pour la faune terrestre essentiellement mais également pour la faune volante à basse altitude (oiseaux, chauves-souris).
- **Les principales intersections entre les corridors et les infrastructures linéaires de transport** ont ainsi été cartographiées et reportées sur la carte de la TVB du SCoT.
- **Les espaces urbanisés** (tissu urbain et autres terrains artificialisés) constituent également un obstacle aux continuités écologiques. Ils laissent souvent peu de place au développement de la flore et seront généralement évités par la faune (pollution lumineuse due à l'éclairage pour les espèces se déplaçant la nuit, pollution sonore, peu d'espaces végétalisés pour se mettre à couvert...). Toutefois, la présence d'éléments relais de la trame verte (boisements, alignements d'arbres, haies, friches herbacées...) peut permettre aux espèces anthropophiles d'utiliser ces espaces.
- **Les mats éoliens** ont également été répertoriés (donnée régionale) et affichés sur la carte de la TVB car ils peuvent constituer un obstacle pour la faune volante. En effet, les éoliennes occasionnent un risque de collision ou de barotraumatisme (surpression occasionnée par le passage des pales devant le mât) pour les oiseaux et les chauves-souris.

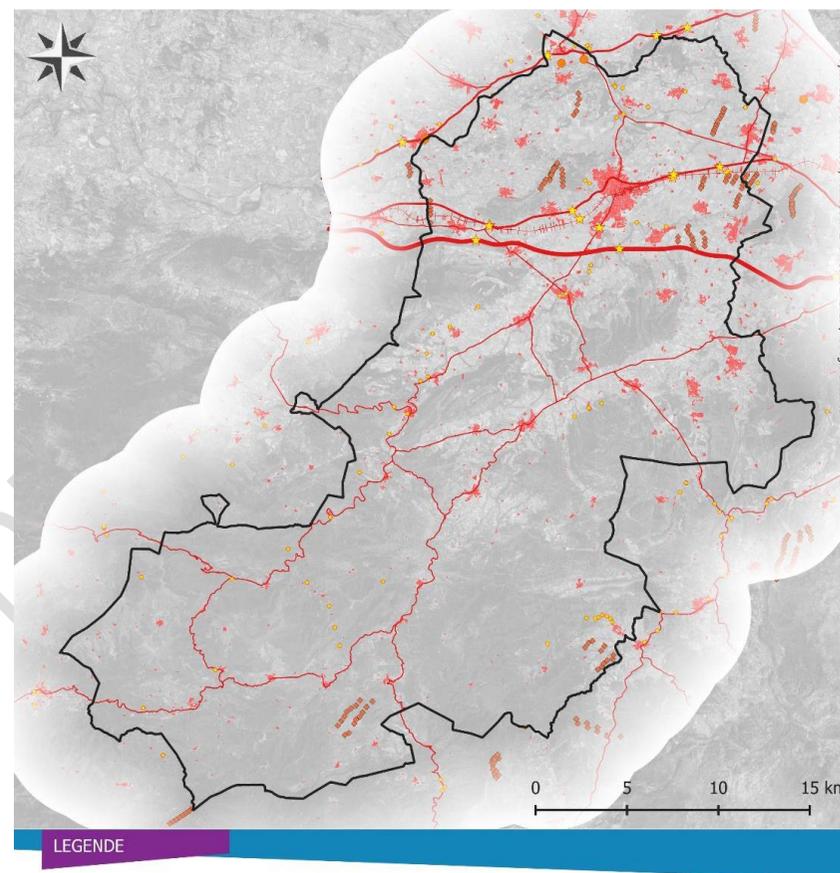
- **Les obstacles à l'écoulement des eaux**, repris depuis le référentiel national et complété par **les ouvrages prioritaires du SDAGE**. Il s'agit d'obstacles à la continuité amont-aval des cours d'eau (barrages, seuils), contraignant les possibilités de déplacement pour les espèces aquatiques dont les poissons migrateurs. Signalons que l'obstacle constitué par un barrage peut être réduit via la construction de passes à poissons et que des seuils peuvent être effacés. Ces aménagements nécessitent toutefois une réflexion poussée sur différentes thématiques environnementales (notamment celle liée au risque inondation, ou encore l'irrigation).



Photo 38 : Barrage sur l'Aude, commune de Homps - EVEN Conseil



Photo 39 : Voie ferrée dans la plaine de l'Orbieu, commune de Lézignan-Corbières - EVEN Conseil



Obstacles à la TVB du SCoT

- Autoroutes
- Routes principales
- Routes secondaires
- +++ Voies ferrées
- Espaces urbanisés
- ★ Intersections entre les corridors et les infrastructures linéaires de transport
- Obstacles à l'écoulement des eaux - ouvrages prioritaires
- Obstacles à l'écoulement des eaux (référentiel national)
- ♦ Mats éoliens

Eléments de repère

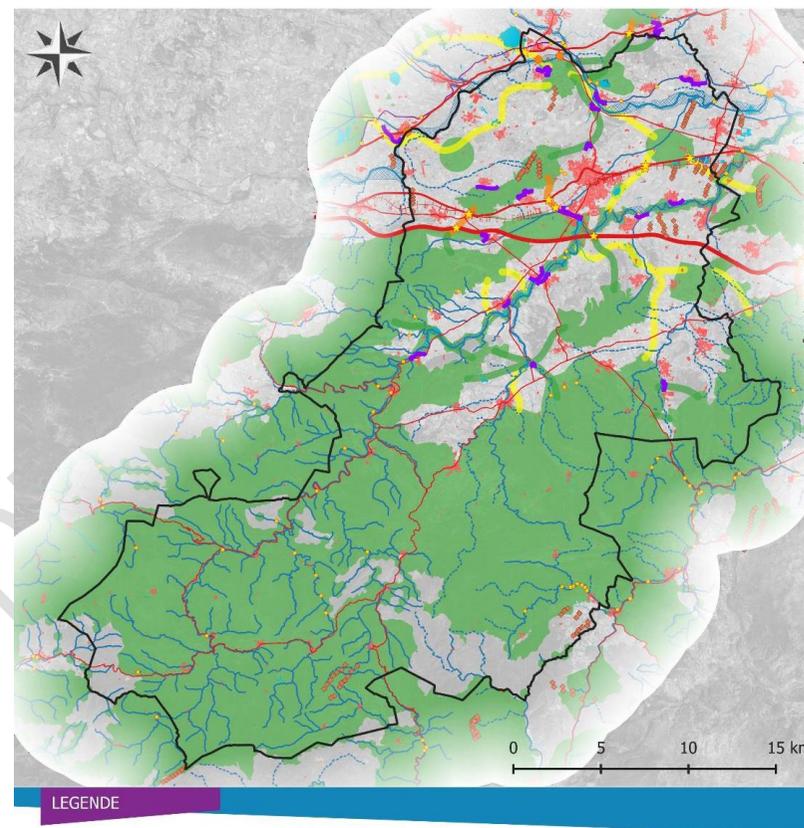
- Limites de la CdC
- Périmètre d'étude de 5 km autour des limites de la CdC

Carte 58 : Trame Verte et Bleue du SCoT : Obstacles à la TVB

Pour compléter la carte de la TVB du SCoT, des **zones de vigilance** ont été identifiées. Il s'agit des secteurs où est observée une proximité entre l'urbanisation et les continuités écologiques (réservoirs et corridors). Une attention particulière devra être portée sur ces espaces lors des choix de développement futur du territoire du SCoT, afin de ne pas impacter significativement la Trame verte et bleue sur ces espaces les plus remarquables et fonctionnels. Il s'agit notamment de veiller à contrôler le développement de l'urbanisation à flanc de collines, mais également le développement de l'urbanisation linéaire le long des principaux axes routiers, pouvant engendrer un effet barrière très important pour la faune.

L'analyse de la carte de la TVB du SCoT, dont la synthèse est présentée en page suivante, permet d'identifier le besoin de préservation d'un lien écologique entre le sud du territoire (massif des Corbières, vaste réservoir de biodiversité de milieux boisés et semi-ouverts) et le nord. L'objectif est en effet de conserver la liaison entre les différentes collines qui permettent de rejoindre plus au nord, au-delà du territoire du SCoT, le vaste réservoir de biodiversité boisé de la Montagne Noire. Ces liaisons écologiques sont d'ores-et-déjà fragilisées par l'urbanisation et notamment par le réseau routier (l'autoroute A61 cumulée à la RD6113 constituant une barrière importante au déplacement des espèces).

La cartographie en page suivante illustre la synthèse de la TVB sur le territoire du SCoT afin de pouvoir visualiser plus précisément la localisation des différents éléments de TVB, un atlas cartographique est fourni au format A3 en Annexes.



Cf. légende détaillée en page suivante

<p>Trame verte</p> <ul style="list-style-type: none"> — Réservoirs de biodiversité — Réservoirs de biodiversité de la trame verte — Corridors écologiques — Corridors de milieux boisés fonctionnels — Corridors de milieux boisés affaiblis — Corridors de milieux ouverts <p>Obstacles à la TVB</p> <ul style="list-style-type: none"> — Autoroutes — Routes principales — Routes secondaires — Voles ferrées — Espaces urbanisés 	<p>Trame bleue</p> <ul style="list-style-type: none"> — Cours d'eau - Réservoirs de biodiversité — Cours d'eau - Corridors écologiques — Zones humides surfaciques — Zones humides linéaires — Espace de mobilité de l'Aude et ses affluents — Canal du Midi — Surfaces en eau <p>★ Intersections entre les corridors et les infrastructures linéaires de transport</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Obstacles à l'écoulement des eaux - ouvrages prioritaires ● Obstacles à l'écoulement des eaux (référentiel national) ● Mats éoliens 	<p>Zones de vigilance</p> <ul style="list-style-type: none"> — Zones de vigilance : proximité entre l'urbanisation et les continuités écologiques (réservoirs, corridors) <p>Éléments de repère</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Limites de la Cdc □ Périmètre d'étude de 5 km autour des limites de la Cdc
--	---	--

Carte 59 : Bilan de la TVB du SCOT

Chorème de synthèse | Biodiversité

POINTS FORTS

- Un réseau hydrographique très dense au sein duquel vivent ou transitent des espèces remarquables (poissons, mammifères), témoignant d'une bonne qualité écologique des cours d'eau
- Une richesse naturaliste importante et bien connue, soulignée par la présence de nombreux périmètres de protection et d'inventaires du patrimoine naturel qui assurent d'ores-et-déjà une préservation des milieux les plus riches
- La présence de deux Parcs naturels régionaux qui couvrent une large partie du territoire du SCoT, synonyme d'un engagement de la part des communes, des élus et des habitants dans une démarche de préservation de la nature et des paysages
- Une moitié sud du territoire très bien préservée, constituée d'un vaste réservoir de biodiversité correspondant au massif boisé des Corbières, au sein duquel pèsent peu de menaces à l'heure actuelle

POINTS DE VIGILANCE

- La modification des pratiques agricoles depuis les dernières décennies, ayant conduit à un changement et une homogénéisation dans les paysages : régression du pastoralisme entraînant la fermeture des milieux, synonyme de perte de biodiversité des milieux ouverts et semi-ouverts ; un remembrement des parcelles agricoles couplé à une perte d'éléments relais de la trame verte (bandes enherbées, talus herbacés, haies, bosquets...), qui occasionne une perte de biodiversité des espèces dites « communes » et une fragilisation des corridors écologiques
- La partie Nord du territoire du SCoT qui contient de nombreux obstacles à la TVB, notamment les infrastructures linéaires de transport, mais également le développement des parcs éoliens
- Un développement de l'urbanisation qui s'est parfois fait au contact direct des continuités écologiques : à flanc de colline, le long des infrastructures linéaires de transport, à proximité des cours d'eau

PREMIERS ENJEUX

- Valoriser les vastes réservoirs de biodiversité au sud du territoire (massif des Corbières)
- Préserver/Restaurer un espace de bon fonctionnement des cours d'eau et des zones humides (inondation, biodiversité, ressource en eau)
 1. La préservation des cours d'eau et de leurs ripisylves,
 2. L'espace de mobilité des cours d'eau,
- Maintenir les éléments relais de la Trame verte et bleue, à la fois au sein des espaces agricoles et des espaces urbanisés (haies, alignements d'arbres, bandes enherbées, friches, bosquets, parcs et jardins...) comme socle du cadre de vie.
- Re interroger le développement urbain à proximité des zones de vigilance de la TVB
- Soutenir/encadrer le développement des énergies renouvelables en tenant compte des enjeux environnementaux et paysager

DOCUMENT

Chorème de synthèse | Paysage

POINTS FORTS

- Des paysages naturels peu dégradés et identitaires
- Des bourgs à l'urbanisation dense et aux entrées bien marquées
- Un patrimoine bâti riche et identifié
- Les châteaux cathares et le tourisme viticole, tous deux, reflets d'une histoire, sont aujourd'hui deux axes majeurs du tourisme sur le territoire du SCOT.
- De nombreux sentiers permettent de découvrir cet environnement

POINTS DE VIGILANCE

- Une accélération de l'urbanisation sur la partie nord du territoire
- Une déprise agricole entraînant la fermeture des milieux
- Des franges urbaines peu prises en considération
- Une intégration des nouvelles habitations dans le paysage peu qualitative
- Des entrées de ville partiellement dégradées

PREMIERS ENJEUX

- Valoriser les paysages naturels, notamment comme support d'attractivité du territoire
- Lutter contre la fermeture des milieux en lien avec la limitation du risque incendie
- Protéger les motifs paysagers identitaires du territoire (vignes, prairies, garrigues, boisements secs, ripisylves au bord des cours d'eau...) qui participent à la prévention des risques naturels
- Soigner la qualité des franges urbaines lors des nouvelles opérations d'aménagement
- Améliorer l'intégration des zones industrielles et commerciales en entrée de ville, notamment sur les communes nord du territoire
- Faire de la sauvegarde du patrimoine un enjeu en matière d'attractivité



5

UN TERRITOIRE VULNÉRABLE
DANS UN CONTEXTE DE
DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

Chapitre 1 : Vulnérabilité au changement climatique

Ce chapitre est tiré du diagnostic de vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la communauté de communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois.

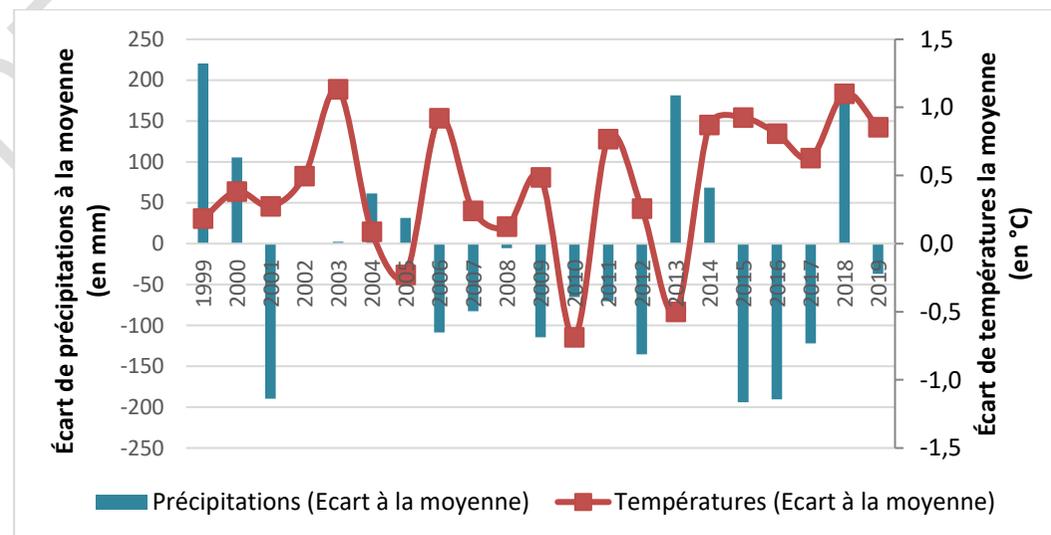
I. Climat passé

Depuis 1999 jusque 2019, les données annuelles fournies par Météo France mettent en évidence des températures maximales moyennes de 19,2°C et des températures minimales moyennes de 9,9°C pour l'ensemble du territoire. Ces valeurs sont supérieures à celles sur la période 1981-2010 (18,6°C et 9,7°C) pour l'ensemble du territoire.

Malgré une période d'analyse relativement courte, **l'évolution des températures semble être en constante augmentation avec, depuis 1999, 18 années sur 21 aux températures moyennes supérieures à la moyenne de 1981-2010.**

L'évolution des précipitations par rapport à la période de référence ne permet pas de conclure à une diminution ou une augmentation nette des précipitations sur les dernières années puisque sur 21 années, 11 possèdent un total de précipitations inférieur à la moyenne de 1999-2010, 7 années possèdent un total supérieur et 3 années possèdent un total de précipitations très proche de la moyenne. **L'analyse des précipitations sur la période 1999-2019 met en évidence un changement récent dans la saisonnalité des précipitations.** En effet, par rapport à la période 1981-2010 sur le territoire de la communauté de communes, la quantité de pluie a eu tendance à diminuer en automne, au printemps, mais également légèrement en été, tandis que les précipitations hivernales ont elles eu tendance à légèrement augmenter. Cette hypothèse d'un volume pluviométrique annuel similaire mais d'un changement de saisonnalité se retrouve dans les rapports du GIEC à l'échelle nationale

2011-2012 et 2015-2017. À noter que l'année 2019 constitue également une année sèche. Les conséquences de ces sécheresses ont été multiples notamment en matière de santé publique mais également économique.



Graphique 1 : Précipitations et températures annuelles moyennes par rapport à la période 1981 – 2010 – Source Météo France, Even Conseil

Enfin, le graphique ci-dessous met en évidence plusieurs périodes de sécheresses qui cumulent des températures élevées et des périodes de moindres précipitations : les périodes 2001-2003, 2006-2009,

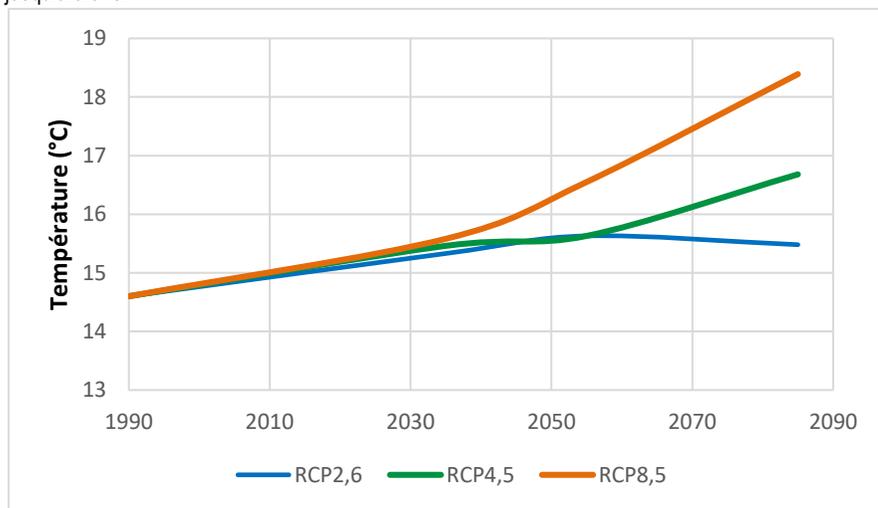
II. Exposition future attendue

L'exposition future est estimée grâce à plusieurs scénarios tirés du 5^{ème} rapport du GIEC :

- **Scénario RCP2.6** : Ce scénario s'appuie sur une politique visant à faire baisser les concentrations en CO₂ ;
- **Scénario RCP4.5** : Ce scénario s'appuie sur une politique climatique visant à stabiliser les concentrations en CO₂ ;
- **Scénario RCP8.5** : Ce scénario constitue le scénario sans politique climatique.

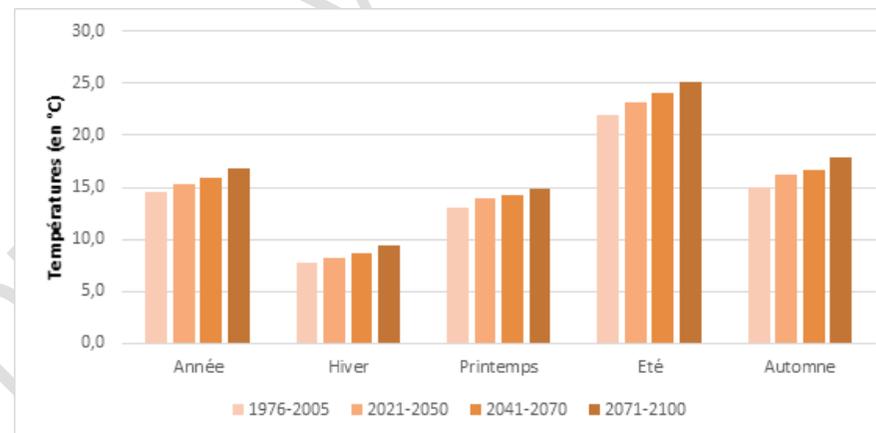
1. Températures

Sur le territoire de la communauté de communes, quel que soit le scénario étudié, il apparaît une augmentation inéluctable de la température. Cette hausse s'élève à 1.3°C d'ici 2050 et à 2.3°C à la fin du siècle selon un scénario moyen. Cependant, selon le scénario étudié, l'augmentation est plus ou moins forte. Ainsi, le scénario sans politique climatique forte (RCP8.5) prévoit une hausse allant jusqu'à 3.8°C.



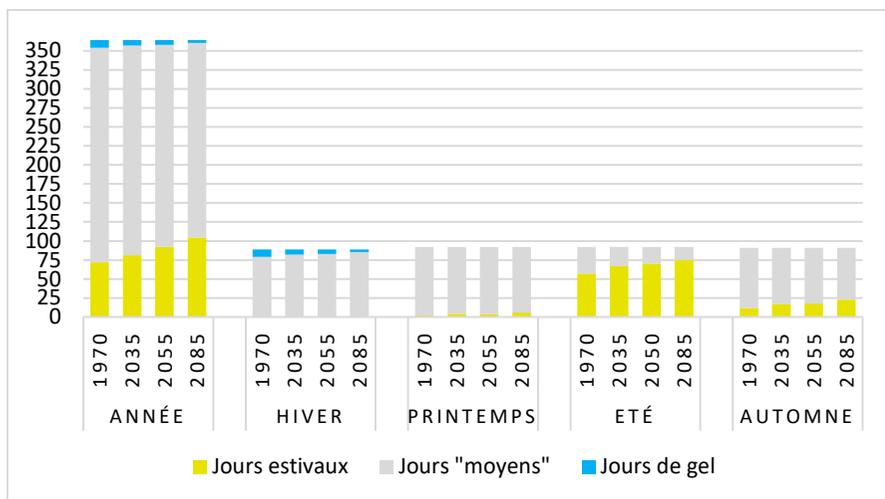
Graphique 2 : Evolution climatique future du territoire de la communauté de communes Lézignan Corbières Minervois selon les scénarios du GIEC - Source : Drias, Compilation de données par Even Conseil

Cette augmentation des températures est attendue pour toutes les saisons, quel que soit le scénario retenu.



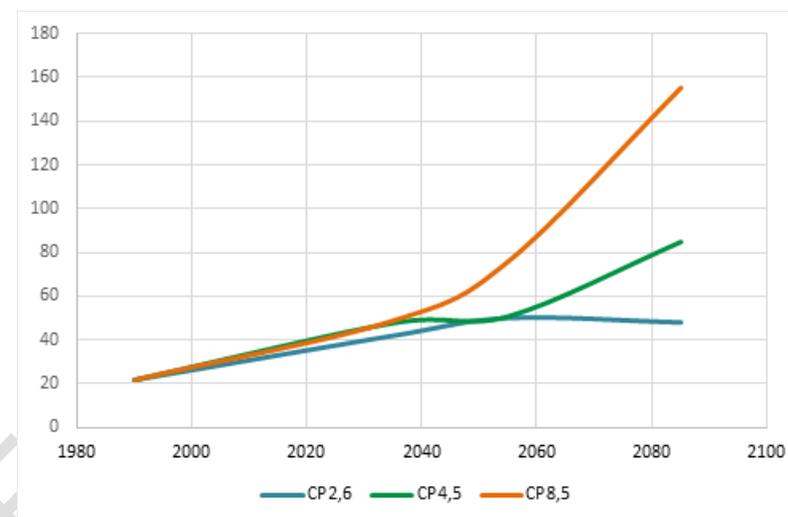
Graphique 3 : Evolution de la température en °C dans les années à venir sur le territoire de la CC - Source : Drias, Compilation de données par Even Conseil

Entre 1976 et 2005, la moyenne du nombre de jours estivaux (supérieurs à 25°C) est limitée à 72 jours par an et le nombre de jours de gel (inférieur à 0°C) est de 10 jours par an. Dans les années à venir, **le nombre de jours de gel devrait diminuer** se limitant ainsi à 7 jours d'ici 2050 selon le scénario moyen tandis **que le nombre de jours estivaux devrait augmenter** : 86 jours par an d'ici 2055 selon le scénario moyen, et s'étendre sur les périodes estivale et automnale principalement.



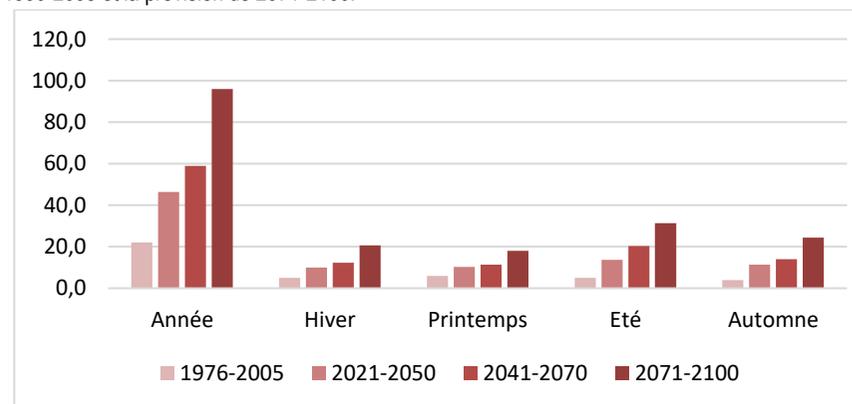
Graphique 4 : Evolution du nombre de jours estivaux et de gel dans les années à venir sur le territoire de la CC - Source : Drias, Compilation de données par Even Conseil

De plus, les données Drias localisées mettent en évidence une forte augmentation du nombre de jours anormalement chauds (nombre de jours où la température est supérieure à 5°C par rapport à la moyenne 1981-2010) pour les trois scénarios étudiés. Pour le scénario le plus pessimiste, cette évolution est particulièrement alarmante avec un chiffre qui devrait tripler en 50 ans (entre 2035 et 2085) sur le territoire.



Graphique 5 : Evolution du nombre de jours anormalement chauds sur le territoire de la CC - Source : Drias, Compilation de données par Even Conseil

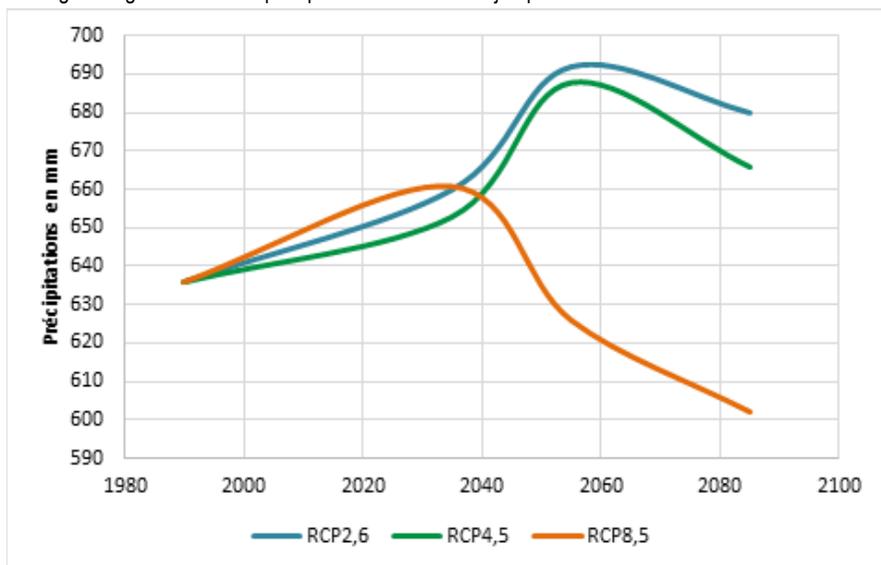
Cette augmentation du nombre de jours anormalement chauds devrait concerner toutes les saisons, et particulièrement l'été et l'automne puisque le nombre sera multiplié par 6 entre la période 1990-2005 et la prévision de 2071-2100.



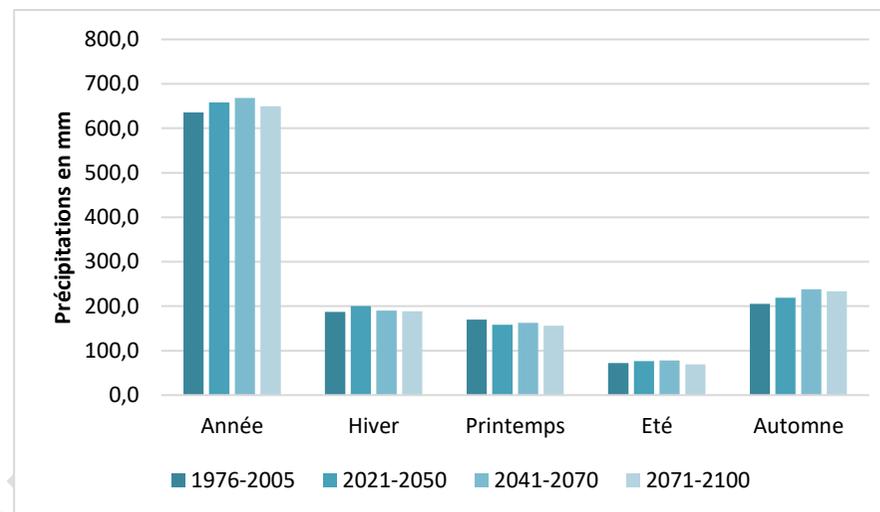
Graphique 6 : Evolution du nombre de jours anormalement chauds par saison sur le territoire de la CC - Source : Drias, Compilation de données par Even Conseil

2. Précipitations

Les scénarios du GIEC mettent en évidence une augmentation des précipitations d'aujourd'hui aux années 2040. Les deux scénarios les plus optimistes s'accordent par la suite sur une augmentation des précipitations jusqu'aux années 2060, suivi d'une légère baisse. Cependant, le scénario RCP8,5 le plus pessimiste, prévoit une forte diminution des précipitations à partir des années 2040. Par ailleurs, l'analyse des scénarios du GIEC met en évidence un changement du régime annuel des précipitations avec une éventuelle stagnation des précipitations en hiver, printemps et en été, et une légère augmentation des précipitations en automne jusqu'aux années 70.



Graphique 7 : Evolution des précipitations sur le territoire de la CC selon les scénarios du GIEC - Source : Drias, Compilation de données par Even Conseil



Graphique 8 : Evolution des précipitations dans les années à venir sur le territoire de la CC - Source : Drias, Compilation de données par Even Conseil

III. Etude de la vulnérabilité au changement climatique

En cours – enjeux seront complétés suite aux ateliers territorialisés

DOCUMENT DE TRAVAIL

Chapitre 2 : Santé et environnement

I. L'urbanisme favorable à la santé

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Les facteurs influençant l'état de santé de la population peuvent être nombreux et de différents types :

Tableau 3 : Principales caractéristiques de 4 grandes familles de déterminants selon Lalonde (1974) – Source : Guide Agir pour un urbanisme favorable à la santé, EHESP, Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes

Une conception globale de la santé selon 4 catégories de déterminants		
Famille de déterminants	Exemples de déterminants	Principales caractéristiques
Biologie humaine	Facteurs individuels, génétiques et biologiques, tels que l'âge, le sexe, les caractéristiques héréditaires.	Facteurs généralement non modifiables.
Environnements	Facteurs environnementaux liés à l'état des milieux dans lesquels évoluent les populations : qualité de l'air, de l'eau, des sols, ... Facteurs environnementaux liés au cadre de vie: habitat, aménagement du territoire, transports, équipements et services publics, ... Facteurs environnementaux liés à l'entourage social : famille, amis, emploi, pauvreté, soutien social, ...	Facteurs non modifiables individuellement mais qui constituent des leviers d'action pour promouvoir la santé via des politiques publiques adaptées.
Habitudes de vie	Facteurs comportementaux relevant de décisions individuelles : comportements à risque, addictions, alimentation, travail, culture, éducation, activités physiques, comportement sécuritaire, ...	Facteurs modifiables qui relèvent de décisions individuelles mais fréquemment influencées par l'environnement socio-culturel.
Organisation des soins de santé	Facteurs liés au système de soins : accessibilité et qualité de l'offre de soins tant préventifs que curatifs : soins de santé primaire, services spécialisés, ...	Facteurs influencés par les politiques de santé et l'environnement socio-culturel.

Ainsi, le SCoT est un levier important permettant d'agir pour la santé de la population, et principalement via les déterminants environnementaux :

II. Environnement et santé sur le territoire de la CCRLCM

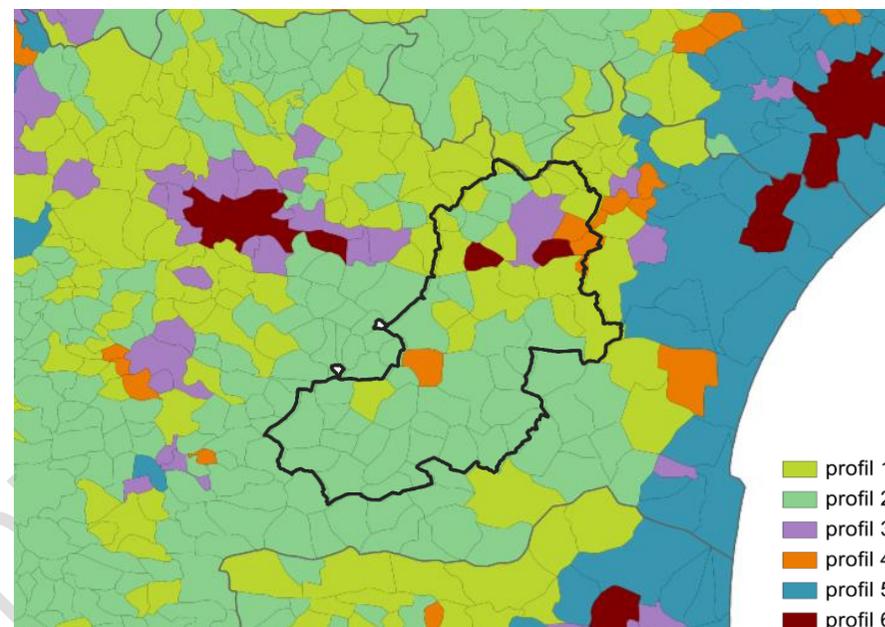
Tableau 4 : « Référentiel d'analyse des projets d'aménagements et documents d'urbanisme pour promouvoir un urbanisme favorable à la santé » – Source : Guide Agir pour un urbanisme favorable à la santé, EHESP, Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes

Déterminants de santé	Objectifs visés (pour un Urbanisme favorable à la santé) et quelques éléments d'appréciation
Famille I : modes de vie, structures sociales et économiques	
1- Comportements de vie sains	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser les déplacements et modes de vie actifs Inciter aux pratiques de sport et de détente Inciter à une alimentation saine
2- Cohésion sociale et équité	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle Construire des espaces de rencontre, d'accueil et d'aide aux personnes vulnérables
3- Démocratie locale/citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la participation au processus démocratique
4- Accessibilité aux équipements, aux services publics et activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'accessibilité aux services et équipements
5- Développement économique et emploi	<ul style="list-style-type: none"> Assurer les conditions d'attractivité du territoire
Famille II : cadre de vie, construction et aménagement	
6- Habitat	<ul style="list-style-type: none"> Construire ou réhabiliter du bâti de qualité (<i>luminosité, isolation thermique et acoustique, matériaux sains...</i>)
7- Aménagement urbain	<ul style="list-style-type: none"> Aménager des espaces urbains de qualité (<i>mobiliers urbains, formes urbaines, ambiances urbaines, offre en espaces verts...</i>)
8- Sécurité-tranquillité	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la sécurité des habitants
Famille III : milieux et ressources	
9- Environnement naturel	<ul style="list-style-type: none"> Préserver la biodiversité et le paysage existant
10- Adaptation aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes Lutter contre la prolifération des maladies vectorielles
11- Air extérieur	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la qualité de l'air extérieur
12- Eaux	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la qualité et la gestion des eaux
13- Déchets	<ul style="list-style-type: none"> Inciter à une gestion de qualité des déchets (<i>municipaux, ménagers, industriels, de soins, de chantiers...</i>)
14- Sols	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la qualité et la gestion des sols
15- Environnement sonore et gestion des champs électromagnétiques	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la qualité sonore de l'environnement et gérer les risques liés aux champs électromagnétiques

L'Observatoire Régional de Santé publie un rapport en 2017 visant à catégoriser chaque commune d'Occitanie selon six profils environnementaux différents. Ces derniers se basent sur la qualité de l'eau (conformité bactériologique, pesticides, teneur en nitrates), de l'air (jours de dépassement en ozone, émissions de PM2,5 et d'oxyde d'azote), du sol (densité des sites BASIAS, indicateur spatialisé du risque composite d'ETM) et de l'habitat (part des PPPI, part des habitants anciens avant 1946).

Tableau 5 : Caractérisations des profils environnementaux différents des communes d'Occitanie –
Source : ORS Occitanie

Profil 1		Territoires ruraux peu défavorisés sur le plan environnemental, avec une qualité de l'habitat légèrement dégradée (14% de la population)
Profil 2		Territoires ruraux marqués par une qualité bactériologique de l'eau insuffisante, un parc potentiellement indigne élevé et une très bonne qualité de l'air (2% de la population)
Profil 3		Milieus péri-urbains et axes routiers avec une qualité de l'air légèrement dégradée et un habitat récent (21% de la population)
Profil 4		Une qualité de l'eau détériorée par les pesticides et les nitrates (4% de la population)
Profil 5		Zone littorale exposée à l'ozone, avec un risque lié aux ETM plus élevé et une qualité de l'eau très bonne (16% de la population)
Profil 6		Zones urbaines caractérisées par une mauvaise qualité de l'air et des sites et sols potentiellement pollués (43% de la population)



Carte 62 : Typologie communale des disparités environnementales – Source : CREAI ORS Occitanie

Ainsi, on peut s'apercevoir que Lézignan-Corbières est catégorisé en profil 3 avec une qualité de l'air et du sol légèrement dégradée, tandis que les communes de Fontcouverte et Luc-sur-Orbieu, en profil 6, présentent une mauvaise qualité de l'air et des sites et sols potentiellement pollués.

Les communes de Saint-Pierre-des-Champs, Cruscades et Ornaisons sont en profil 4 et sont donc caractérisées par une qualité de l'eau détériorée par les pesticides et les nitrates. En effet, d'après l'ARS Occitanie, ces communes et celle de Saint Martin des Puits dépassent la norme de présence de pesticides dans l'eau potable en 2015 pendant plus de 30 jours cumulés sur une année.

Les communes de Paraza, Roubia, Argens-Minervois, Canet, Castelnaud d'Aude, Homps, Saint-Couat d'Aude, Moux, Cornilhac-Corbières, Ferrals les Corbières, Fabrezan, Ribaute, Tournissan, Vignevieille, Boutenac, Saint-André-de-Roquelongue et Montsérét sont en profil 1 et sont donc caractérisés par une bonne qualité environnementale globale mais un habitat légèrement dégradé.

Les autres communes du territoire sont en profil 2 et sont donc marqués par une mauvaise qualité de l'eau (bactériologique), un parc de logements indigne potentiellement élevé et une très bonne qualité de l'air. Selon l'ARS Occitanie, les communes de Termes et Massac présentent des contaminations bactériologiques fréquentes.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Chapitre 3 : Ressource en eau

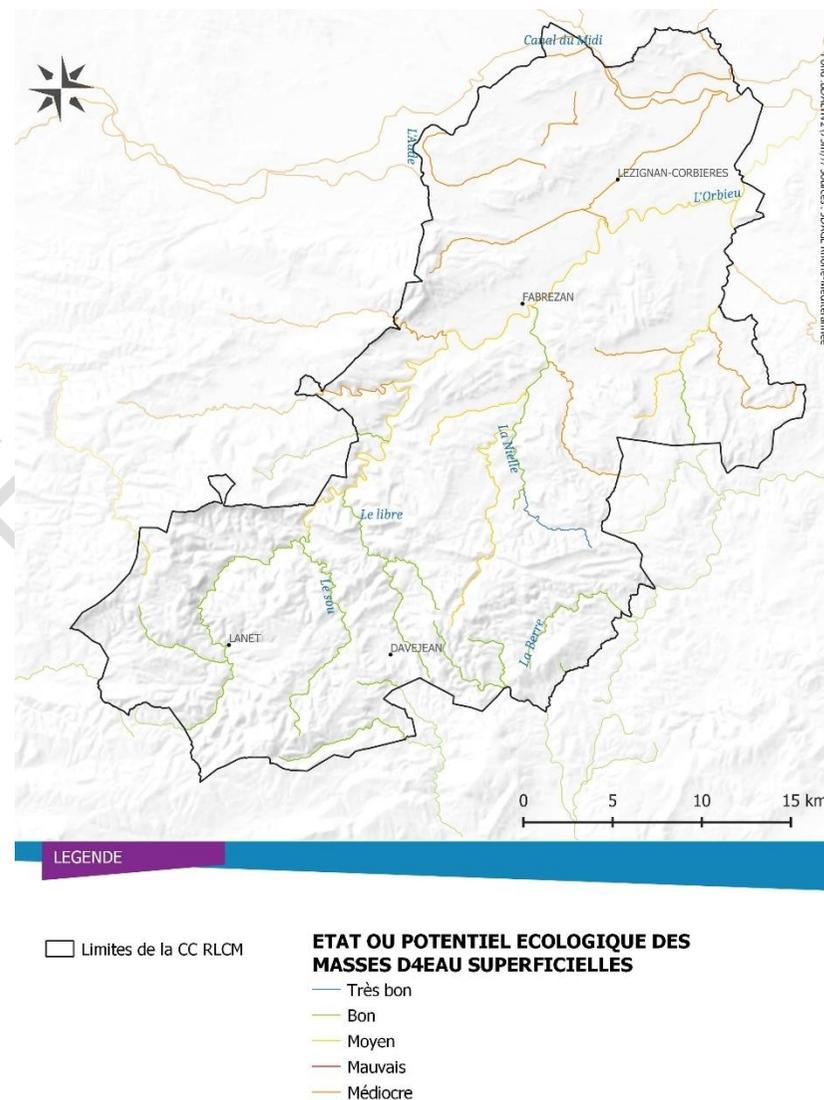
I. Etat de la ressource et pression associées

1. Des masses d'eau superficielles fortement concernée par la pollution aux pesticides

Le territoire est parcouru par 34 masses d'eau superficielles différentes, selon le référentiel du SDAGE Rhône-Méditerranée. A l'exception de quelques ruisseaux, la plupart des cours d'eau sont qualifiés d'un état écologique bon ou médiocre, tandis que tous sans exception sont dans un bon état chimique (voir tableau en annexe).

Tableau 6 : Synthèse de l'état écologique des masses d'eau du territoire – SDAGE Rhône Méditerranée

Etat écologique	Nombre de cours d'eau concernés	Longueur totale du réseau hydrographique concerné	
		En km	En %
Très bon	1	7 024	1,8
Bon	13	140 318	36,2
Moyen	7	97 506	25,2
Médiocre	13	142 559	36,8



Carte 63 : Etat ou potentiel écologique des masses d'eau superficielles du territoire

Cet état écologique s'explique par les nombreuses pressions qui s'exercent sur la ressource. IL s'agit en majorité de pressions entraînées par des altérations de la morphologie des cours d'eau mais également des pollutions diffuses ou des pollutions aux pesticides. Ainsi, près de la moitié des cours d'eau n'atteindront pas le bon état écologique.

Tableau 7 : Synthèse des pressions s'exerçant sur les cours d'eau du territoire – SDAGE Rhône Méditerranée

Pressions identifiées	Nombre de cours d'eau concernés	Longueur totale du réseau hydrographique concerné	
		En km	En %
Pollution ponctuelle	5	76 405	19,7
Pollution ponctuelle d'origine urbaine	4	55 913	14,4
Pollution ponctuelle induite par des substances	2	51 358	13,2
Pollution diffuse	12	136 359	35,2
Pollution diffuse induite par la présence de pesticides	12	136 359	35,2
Prélèvements de la ressource	9	135 633	35,0
Altération de l'hydrologie du cours d'eau	10	136 958	35,4
Altération de la morphologie du cours d'eau	16	197 935	51,1
Altération de la continuité du cours d'eau	9	149 317	38,5

2. Des masses d'eau souterraines globalement en bon état

Le territoire est concerné par la présence de 7 masses d'eau souterraines affleurantes et 2 masses d'eau souterraines sous couverture, majoritairement libres.

Les tableaux suivants récapitulent l'état chimique et quantitatif de ses masses d'eau évalué pour l'élaboration du SDAGE 2016-2021 :

Tableau 8 : Etats chimique et quantitatif des masses d'eau souterraines

CODE	NOM DE LA MASSE D'EAU	ETAT CHIM.	ETAT QUANT.
FRDG367	Alluvions Aude médiane et affluents (Orbieu, Cesse...)	MEDIOCRE	MEDIOCRE
FRDG110	Calcaires éocènes du massif de l'Alaric	BON	BON
FRDG203	Calcaires éocènes du Minervois (Pouzols)	BON	MOYEN
FRDG405	Calcaires et marnes chaînon Plantaurel - Pech de Foix - Synclinal Rennes-les-bains BV Aude	BON	BON
FRDG156	Calcaires et marnes jurassiques et triasiques de la nappe charriée des Corbières	BON	MOYEN
FRDG502	Calcaires, marno-calcaires et schistes du massif de Mouthoumet	BON	BON
FRDG530	Formations tertiaires BV Aude et alluvions de la Berre hors BV Fresquel	BON	MOYEN

A l'exception de la masse d'eau « Alluvions Aude médiane et affluents (Orbieu, Cesse...) », les masses d'eau souterraines du territoire sont qualifiées d'un état chimique de bon à moyen.

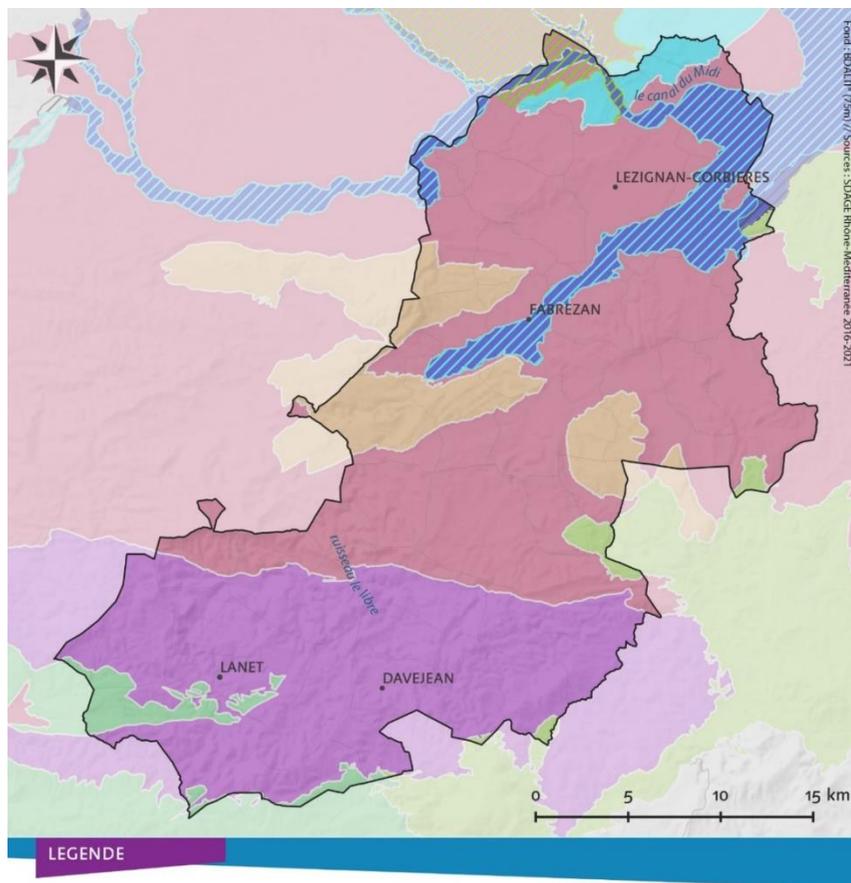
L'état médiocre de la masse d'eau « Alluvions Aude médiane et affluents (Orbieu, Cesse...) » s'explique par les pressions qu'elle subit. Ces pressions sont induites par :

- Des pollutions diffuses induites par les pesticides ;
- Une mauvaise gestion des prélèvements.

L'atteinte du bon état chimique de cette masse d'eau est repoussé à l'année 2027 tandis que celle du bon état quantitatif est prévue pour 2021.

Les pollutions diffuses induites par les pesticides peuvent être réduites par la limitation des apports en pesticides sur les cultures ou encore par la mise en place de pratique alternative au traitement phytosanitaire.

Le maintien de structures végétales telles que les haies ou les ripisylves mais également des zones humides peut également être une solution de réduction de la pollution des eaux par les pesticides. En effet, ces éléments sont naturellement filtrant et limitent de plus le ruissellement des eaux de pluie.



LEGENDE

- Limites de la CC RLCM
- Limites communales

MASSES D'EAU SOUTERRAINES AFFLEURANTES

- Alluvions Aude médiane et affluents
- Calcaires éocènes du massif de l'Alaric
- Calcaires éocènes du Minervois (Pouzols)
- Calcaires et marnes chaînon Plantaurel

- Calcaires et marnes jurassiques et triasiques de la nappe charriée des Corbières
- Calcaires, marno-calcaires et schistes du massif de Mouthoumet
- Formations tertiaires BV Aude et alluvions de la Berre hors BV Fresquel

MASSES D'EAU SOUS COUVERTURE

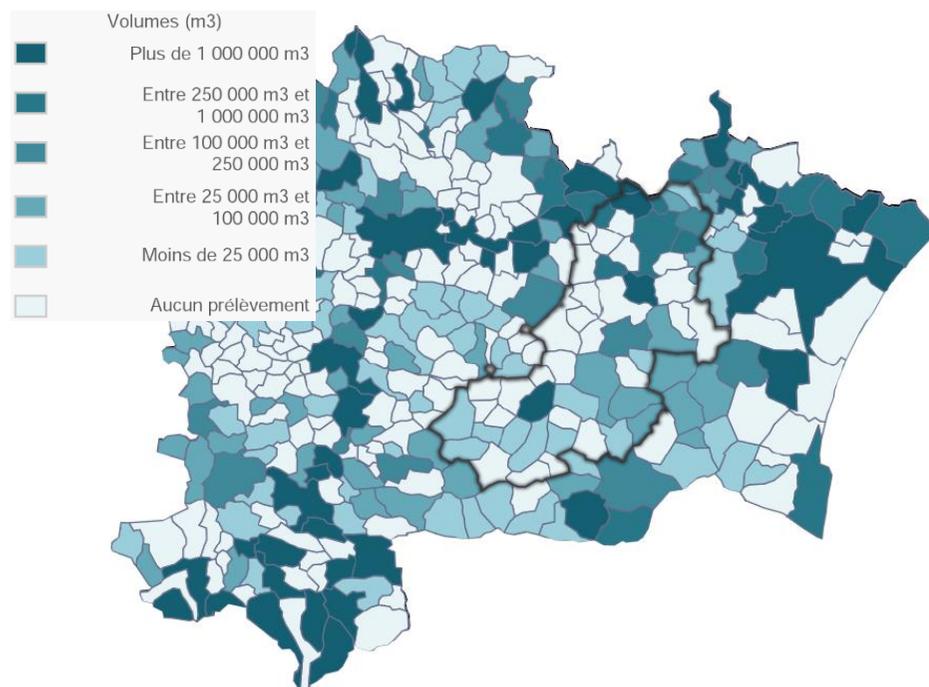
- Calcaires éocènes du Minervois (Pouzols)
- Formations tertiaires BV Aude et alluvions de la Berre hors BV Fresquel

Carte 64 : Masses d'eau souterraines du territoire

II. Les prélèvements en eau

1. Prélèvements totaux

Le volume d'eau total prélevé sur le territoire est de plus de 23,6 millions de mètres cubes tous usages confondus à l'exclusion des barrages en 2018. 15,6% de l'eau prélevée provient des eaux souterraines (servant majoritairement pour l'eau potable) et le reste provient des eaux de surface et sert majoritairement à l'irrigation.

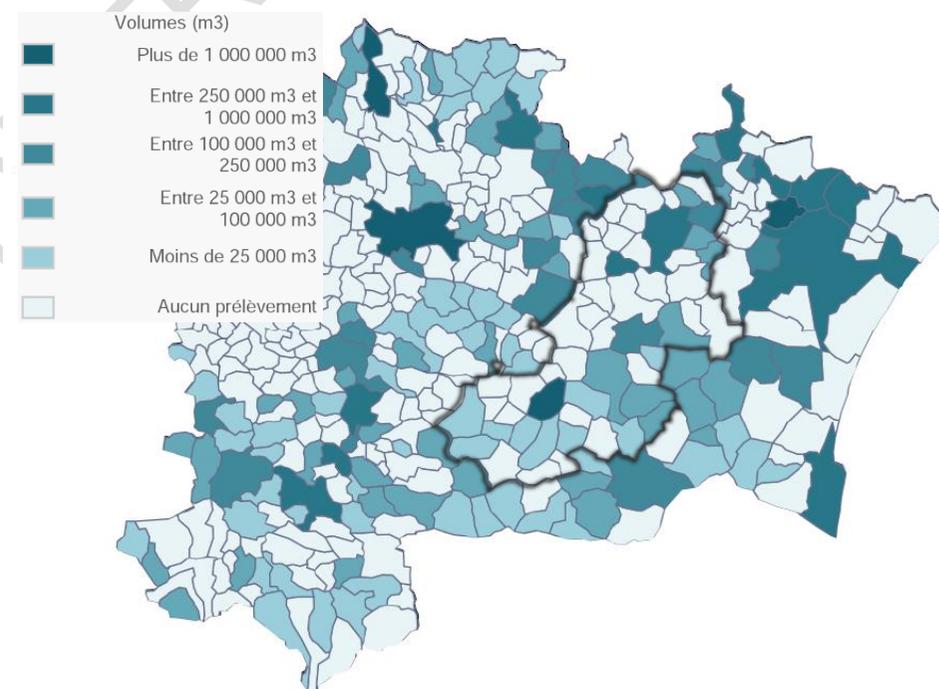


Carte 65 : Prélèvements totaux en eau sur le département de l'Aude – Source : BNPE

2. Prélèvements par usage

2.1. Eau potable

Le volume total prélevé en 2018 pour l'eau potable sur le territoire est d'environ 3,5 millions de mètres cubes. La totalité de ce prélèvement est issu d'eau souterraine. La commune de Termes est celle qui prélève le plus d'eau pour l'alimentation en eau potable avec presque 1,5 millions de m3 prélevés à la source de l'Adoux par an.



Carte 66 : Prélèvements en eau potable sur le territoire

2.2. Irrigation

Le volume total prélevé pour l'irrigation sur le territoire est d'environ 20,1 millions de m³ (irrigation et canaux). L'irrigation (7,6 millions de m³ en 2018) concerne majoritairement les communes du nord du territoire, ce qui est cohérent avec les types d'agriculture recensés (vigne, céréales). Deux canaux d'irrigation sont présents sur les communes de Tourouzelle (11,2 millions de m³ en 2018) et de Ferrals-les-Corbières (1,35 millions de m³).

2.3. Industrie

Le volume total prélevé en 2018 pour l'industrie est relativement faible avec un volume d'environ 40 000 m³ sur le territoire. Les prélèvements se répartissent sur les communes de Canet (9 300m³ en 2018), Argens-Minervois (4 600m³), Moutoumet (400 m³) et Lanet (27m³).

3. Intermittence des cours d'eau

Le territoire possède de nombreux cours d'eau intermittents, qui sont par définition asséchés une partie de l'année. En plus d'impacter la biodiversité présente, l'assèchement de ces cours d'eau rend la gestion des prélèvements plus difficile, en particulier lors des périodes d'assec. En effet, les

prélèvements anthropiques peuvent accentuer et même être responsables de l'intermittence des cours d'eau.

L'ONEMA anime et met en œuvre l'observatoire national des étiages (ONDE) qui renseigne l'état (écoulement visible, écoulement non visible et assec) des différents cours d'eau français à différentes stations d'observation. Pour exemple, L'Orbieu est en écoulement visible à toutes les campagnes d'observation depuis 2012 sur les trois stations de d'observation, mais la Nielle à Fabrezan est en assec sur la majorité des campagnes d'observation depuis 2012 (on peut cependant noter qu'elle est en écoulement visible pour les campagnes de 2020).

Du fait du changement climatique et de l'augmentation des besoins en eau, le nombre de cours d'eau intermittents devrait augmenter à l'avenir (Fabre, 2012).

La gestion de l'eau réalisée à l'échelle des bassins versants est alors essentielle : sur le territoire ce sont les syndicats du bassin de l'Orbieu, le syndicat mixte du bassin versant de l'Agly.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Chapitre 4 : Les risques naturels

AU REGARD DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ...



L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des pluies aura des conséquences directes sur les épisodes d'inondation, à mettre au regard du développement de la population plus important dans la plaine de l'Aude et de l'Orbieu. La hausse des températures entrainera des épisodes de sécheresse qui sensibiliseront les sols aux mouvements de terrain et qui accroîtront les risques de feu de forêt, notamment sur les zones de garrigues.

I. Risque inondation

Le territoire marqué par un climat méditerranéen se caractérise par des épisodes courts et très intenses, généralement en automne, qui provoquent des inondations par débordement et ruissellement.

Le relief accentué du territoire des Corbières-Fenouillèdes favorise des écoulements en crue de type torrentiel sur les parties amont du réseau rapides, brutaux, avec des débits de pointes élevés qui vont ensuite s'étaler en submergeant les plaines situées en aval : basse vallée de l'Aude, et de l'Orbieu.

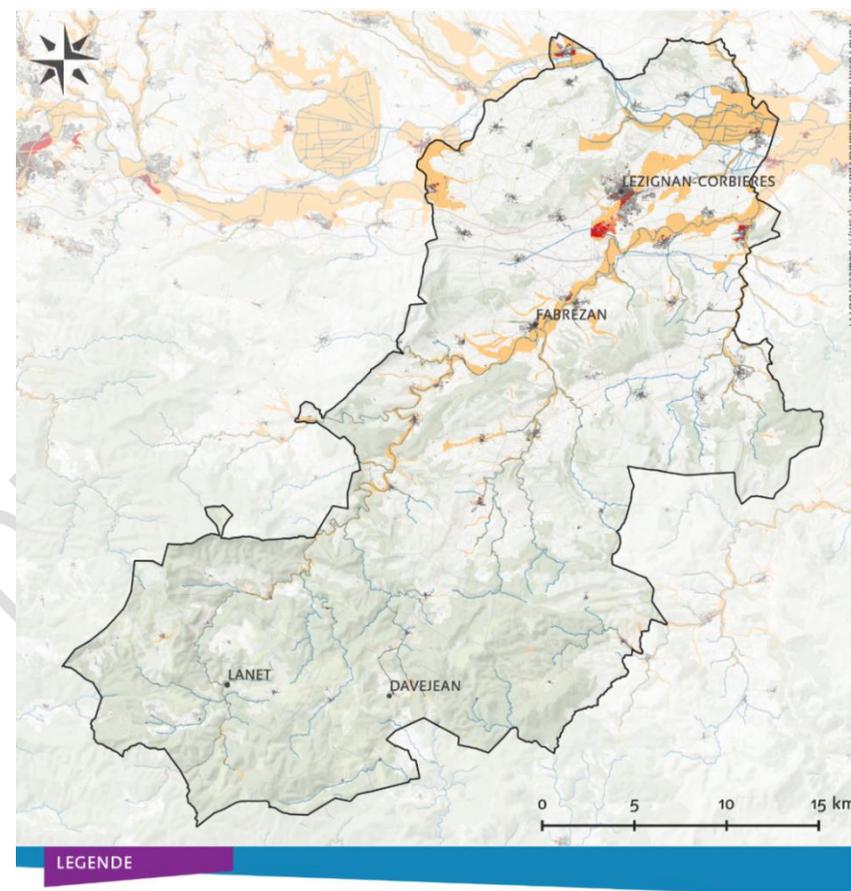
1. Le risque inondation par débordement de cours d'eau

1.1. PPRi

Le territoire est recouvert par 7 Plans de prévention des Risques Inondation répartis sur 32 communes. Le tableau ci-dessous indique pour les communes concernées par un PPRi.

Tableau IX : Communes concernées par un PPRI

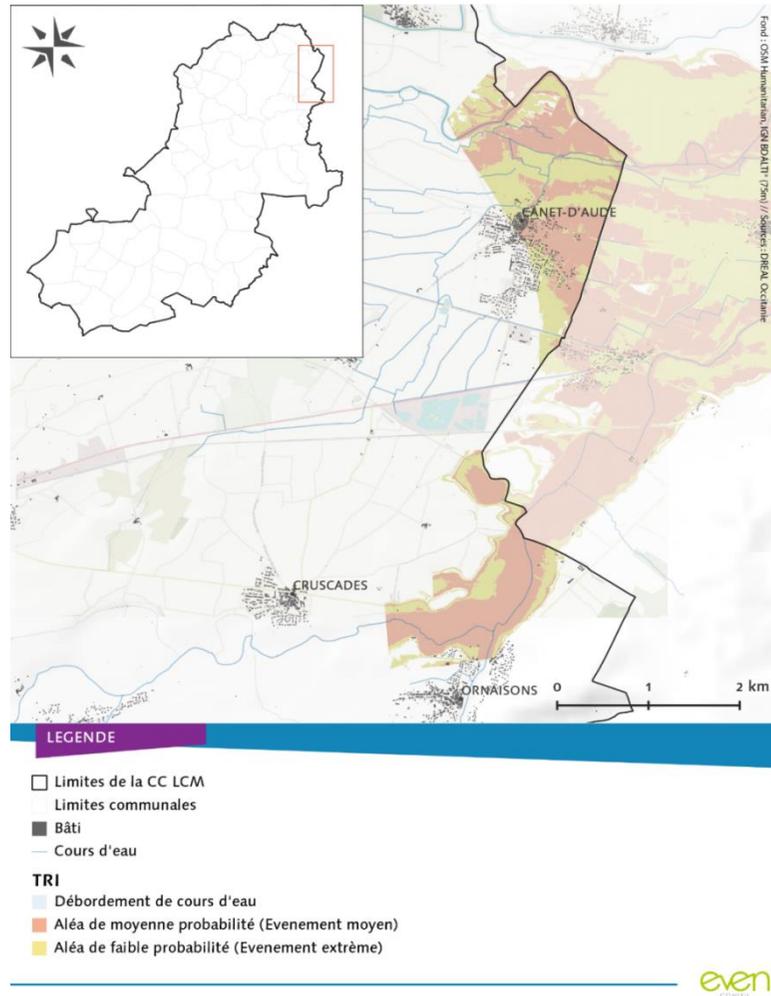
Nom du PPRI	Commune(s) concernée(s)	Estimation de la population exposée au risque
Berre	Castel-des-Corbières,	
Moyenne vallée de l'Aude	Roquecourbe-Minervois, Saint-Couat-d'Aude	
Homs	Homs	
Lauquet	Bouisse	
Lézignan-Corbières	Lézignan-Corbières	
Orbieu	Auriac, Boutenac, Camplong-d'Aude, Canet, Cruscades, Davejean, Fabrezan, Félines-Terménès, Ferrals-les-Corbières, Lagrasse, Lanet, Luc-sur-Orbieu, Montjoi, Ornaisons, Ribaute, Saint-André-de-Roquelongue, Saint-Laurent-de-la-Calebrisse, Saint-Martin-des-Puits, Saint-Pierre-des-Champs, Talairan, Termes, Tournissan, Vigneville, Villeroque-Terménès	
Repudre	Paraza,	23



Carte 67 : Emprise des PPRI actuellement en cours

1.1. Territoires à Risque d'Inondation

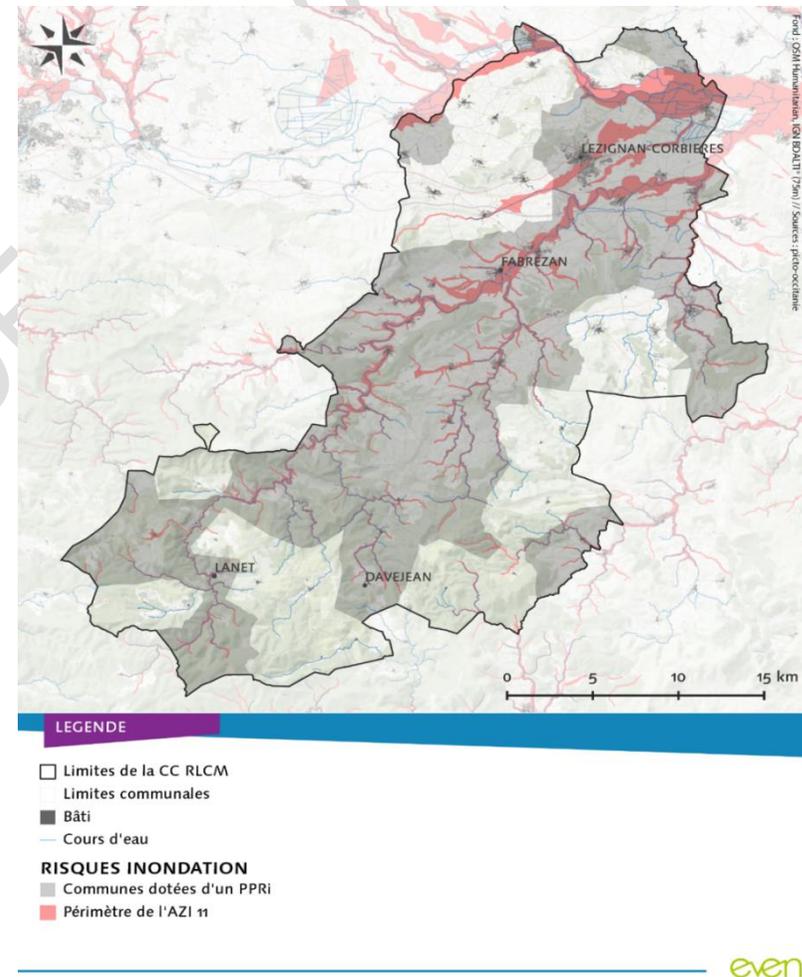
Les communes de Canet, Cruscades, Ornaisons et Paraza sont concernées par le périmètre du TRI de Narbonne, qui couvre ici le risque d'inondation par débordement de l'Aude. L'aléa varie d'un niveau moyen à faible.



Carte 68 : Communes concernées par le TRI de Narbonne

1.2. Atlas des zones inondables

Les communes non couvertes par un PPRi peuvent s'appuyer sur l'Atlas des Zones Inondables pour définir les zones les plus à risque. Les AZI sont des documents réalisés par bassins versant via l'approche hydrogéomorphologique. La prise en compte de l'AZI pour la localisation des zones les plus à risque concerne 23 communes du territoire :

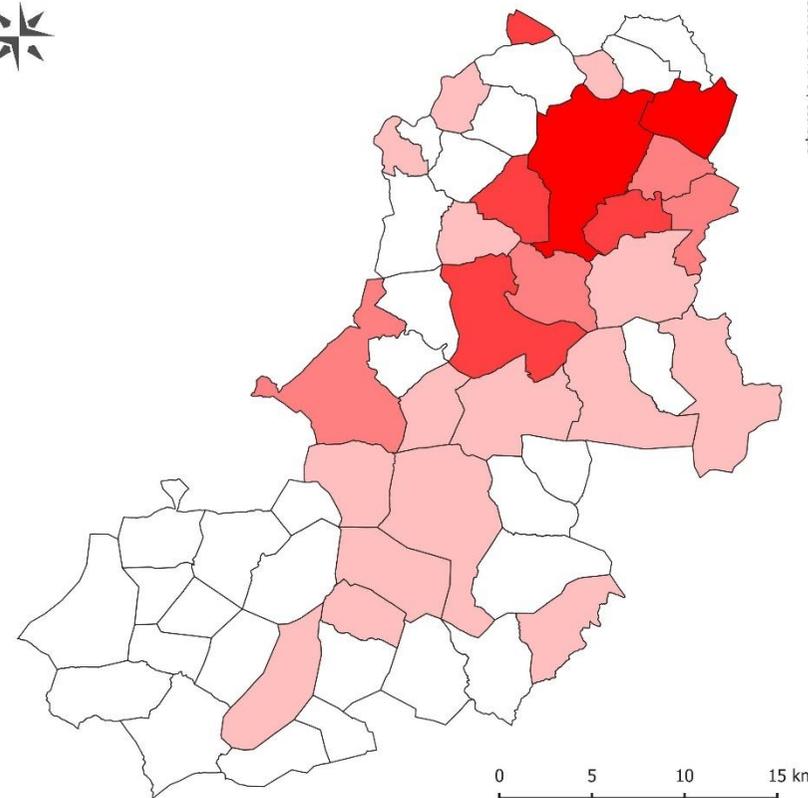


Carte 69 : Communes non couvertes par un PPRi

Les 23 communes sont les suivantes : Albas, Albières, Argens-Minervois, Castelnaud-d'Aude, Conilhac-Corbières, Coustouge, Dernacueillette, Escales, Fontcouverte, Jonquières, Lairière, Laroque-de-Fa, Massac, Montbrun-des-Corbières, Montsérét, Mouthoumet, Moux, Palairac, Quintillan, Roubia, Salza, Thézan-des-Corbières et Tourouzelle.

1.3. EAIP

Les Enveloppes approchées d'inondations potentielles (EAIP) représentent l'emprise potentielle des débordement des cours d'eau du territoire. Elles permettent de calculer des indicateurs d'impact comme l'estimation du nombre d'habitants et de la surface de bâti potentiellement impactés par commune. Ces chiffres sont renseignés dans le tableau page suivante et l'indicateur « nombre d'habitants potentiellement impactés » est représenté sur la carte suivante :



Source : BDTOP / Géosistique



LEGENDE

- Limites communales
- EAIP
- 0 - 50
- 50 - 200
- 200 - 400
- 400 - 1000
- 1000 - 5000

Tableau 10 ; Population et surface bâti exposée en EAIP

Commune	Population exposée	Surface bâti (m2)
Albas	0	23
Albières	4	903
Argens-Minervois	91	14127
Auriac	15	2451
Bouisse	26	8504
Boutenac	140	21978
Camplong-d'Aude	45	11689
Canet	1119	149600
Cascastel-des-Corbières	137	19868
Castelnau-d'Aude	76	9461
Conilhac-Corbières	575	59832
Coustouge	38	5968
Cruscades	349	39473
Davejean	1	225
Demacueillette	28	5489
Escales	13	2469
Fabrezan	675	63192
Féines-Termenès	77	33739
Ferrals-les-Corbières	268	14797
Fontcouverte	98	9807
Homps	435	56858
Jonquières	8	1523
Lagrasse	314	36344
Lairière	5	1037
Lanet	4	1395
Laroque-de Fa	70	10558
Lézignan-Corbières	4787	71392

Commune	Population exposée	Surface bâti (m2)
Luc sur-Orbieu	641	413044
Massac	3	1273
Montbrun-des-Corbières	12	1985
Montjoi	2	466
Montséret	11	2355
Mouthoumet	0	0
Moux	36	5361
Ornaisons	395	40708
Palairac	14	2901
Paraza	8	1276
Quintillan	1	497
Ribaute	47	5748
Roquecourbe-Minervois	35	3639
Roubia	11	1612
Saint-André de-Roquelongue	112	24453
Saint-Couat-d'Aude	189	31740
Saint-Laurent-de la- Cabrerisse	160	23943
Saint-Martin-des Puits	1	310
Saint-Pierre-des-Champs	74	12863
Salza	0	0
Talairan	55	12310
Termes	46	6000
Thézan-des-Corbières	51	7004
Tournissan	147	16863
Tourouzelle	7	1482
Vigneveille	10	3082
Villeroque-Termenès	56	7101

2. Le risque inondation par remontée de nappe

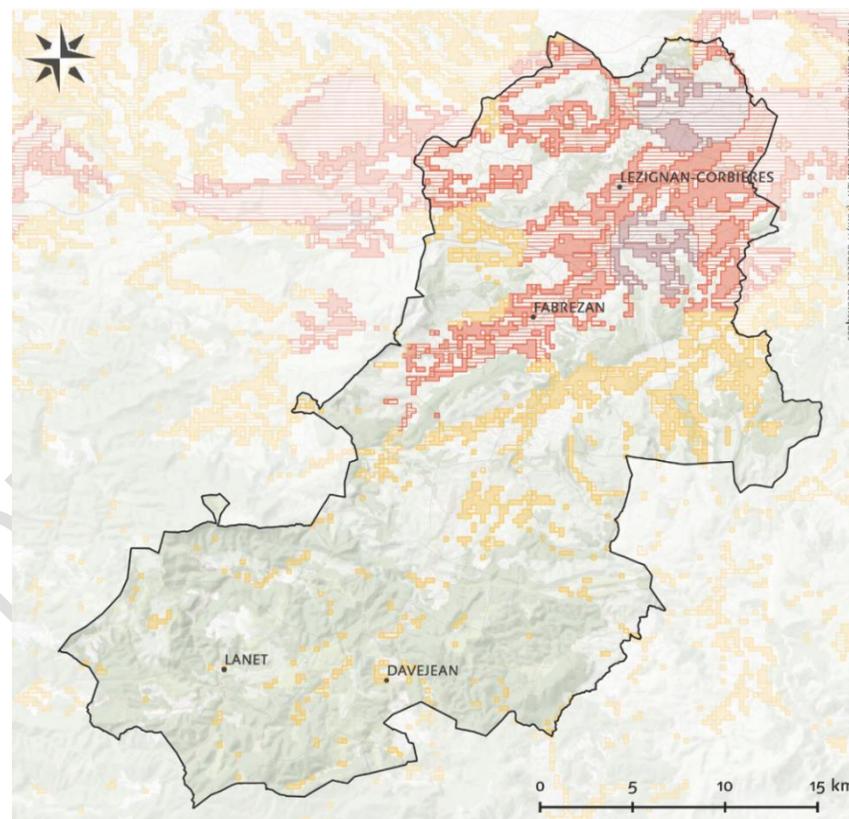
Les épisodes de remontée de nappe surviennent lorsque qu'un évènement pluvieux exceptionnel recharge la nappe à tel point que son niveau atteint la surface du sol.

Sur le territoire, le risque de remontée de nappe est présent surtout sur la partie nord, dans les vallées de l'Aude et de l'Orbieu.

Les épisodes d'inondation peuvent être violents, causant des dégâts aux personnes et aux biens. Des mesures simples telles que le maintien des structures de ripisylve aux abords des cours d'eau, l'éloignement des populations des zones à risque ou encore le contrôle strict de l'imperméabilisation de ces zones peut aider à diminuer l'amplitude de ces épisodes de catastrophe naturelle.



Les étudiants du Master Urbanisme, Habitat et Aménagement de l'université de Perpignan ont réalisé un Workshop autour du risque inondation sur le territoire de la CCRLCM. Plusieurs propositions sont faites comme la création d'un « fond inondation », le renforcement de l'action du syndicat SMMAR, l'amélioration de la transparence hydraulique des habitats (perméabilité des sols et des clôtures, etc.) et l'optimisation de la sécurité des habitants via la mise en place de dispositif de sécurité en cas de crise (pièce refuge, trappe, etc.).



LEGENDE

- Limites de la CC LCM
- Limites communales
- REMONTÉE DE NAPPE**
- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe, fiabilité forte
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité forte
- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe, fiabilité moyenne
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité moyenne
- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe, fiabilité faible
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité faible

II. Séismes

Le territoire est entièrement inclus dans une zone de sismicité faible (zone de sismicité 2). Compte-tenu du niveau faible de l'aléa, il n'existe pas de Plan de prévention des Risques Sismiques (PPRS) sur le territoire.

III. Risque radon

Sur le territoire :

- 5 communes sont classées en catégorie 2 : Albas, Auriac, Massac, Paraza et Talairan. La catégorie 2 correspond à des communes localisées sur des formations géologiques présentant des teneurs en uranium faibles mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments ;
- 13 communes sont classées en catégorie 3 : Bousse, Cascastel-des-Corbières, Davejean, Dernacueillette, Félines-Termenès, Lairière, Laroque-de-Fa, Montjoi, Palairac, Quintillan, Salza, Vigneville et Villerouge-Termenès. La catégorie 3 correspond à des communes qui, sur au moins une partie de leur surface, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations ;
- Les autres communes sont en catégorie 1.

! Les nouvelles constructions et installation sont tenues de suivre la réglementation parasismique établie par l'arrêté du 22 octobre 2010, l'arrêté du 24 janvier 2011 et l'arrêté du 26 octobre 2011.

! Les habitations situées sur des communes de catégorie 3 ont plus de chance d'avoir des concentrations en radon très élevées. Il peut être alors important de réaliser un dépistage. Des solutions existent pour diminuer son exposition au radon. Celles-ci sont exposées sur le site irsn.fr.

IV. Mouvements de terrain

Ces deux types de mouvements sont présents sur le territoire de la communauté de commune.

1. Le risque de retrait/gonflement des argiles

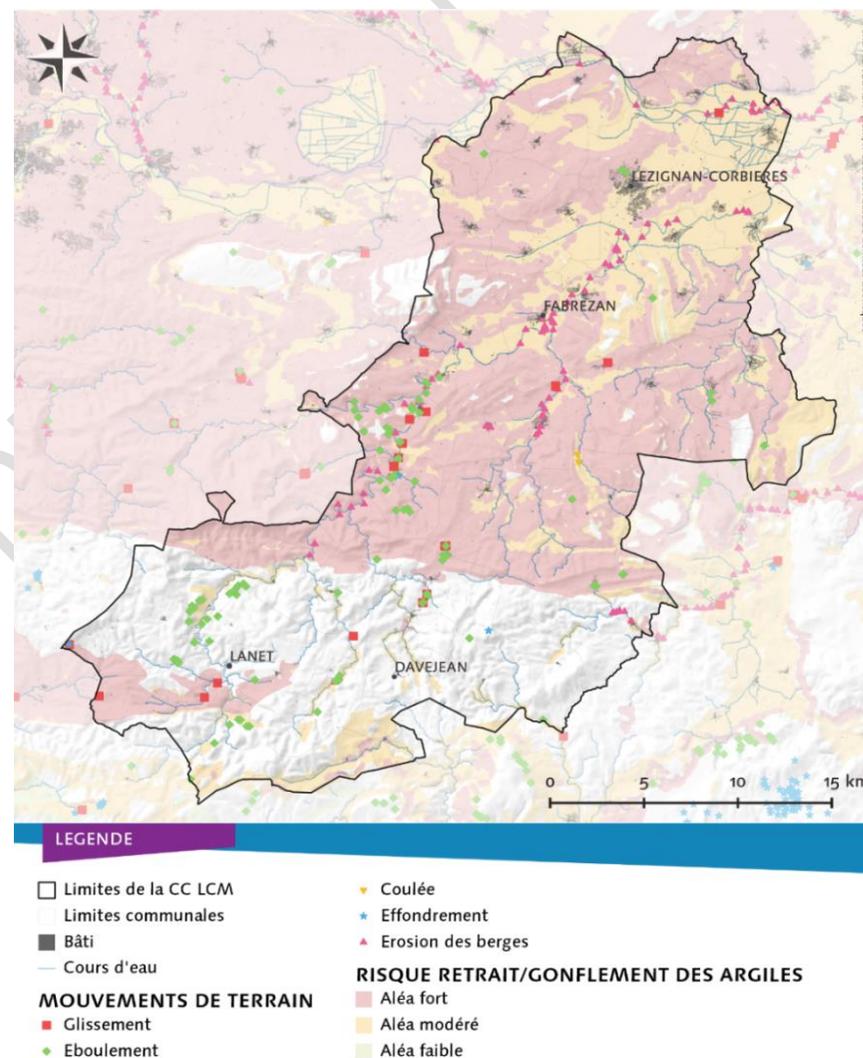
Les ¾ nord du territoire sont concernés par le risque de retrait/gonflement des argiles. Les vallées de l'Aude et de l'Orbieu sont concernées par un niveau d'aléa modéré tandis que les reliefs du territoire sont concernés par un aléa fort. Seule la zone des Hautes Corbières, au sud du territoire, est épargnée par ce risque.

Le territoire n'est pas couvert par un Plan de Prévention des Risques mouvement de terrain. Le développement du territoire n'est donc actuellement pas contraint par celui-ci.

2. Les mouvements de terrain ponctuels

Le sud du territoire est particulièrement exposé aux épisodes d'éboulement (100 recensés⁷) tandis que les berges de l'Orbieu et de la Nielle sont particulièrement sensibles à l'érosion (98 épisodes recensés⁸).

Les mouvements de terrain, quel que soit le type, peut être extrêmement dommageable pour les biens et les personnes qui les subissent. La sauvegarde des éléments arborés du territoire, notamment sur les fortes pentes et le long des cours d'eau peuvent contribuer à la diminution des épisodes de mouvements de terrain.



Carte 72 : Localisation des risques de mouvements de terrain

⁷ Base de données Géorisques.

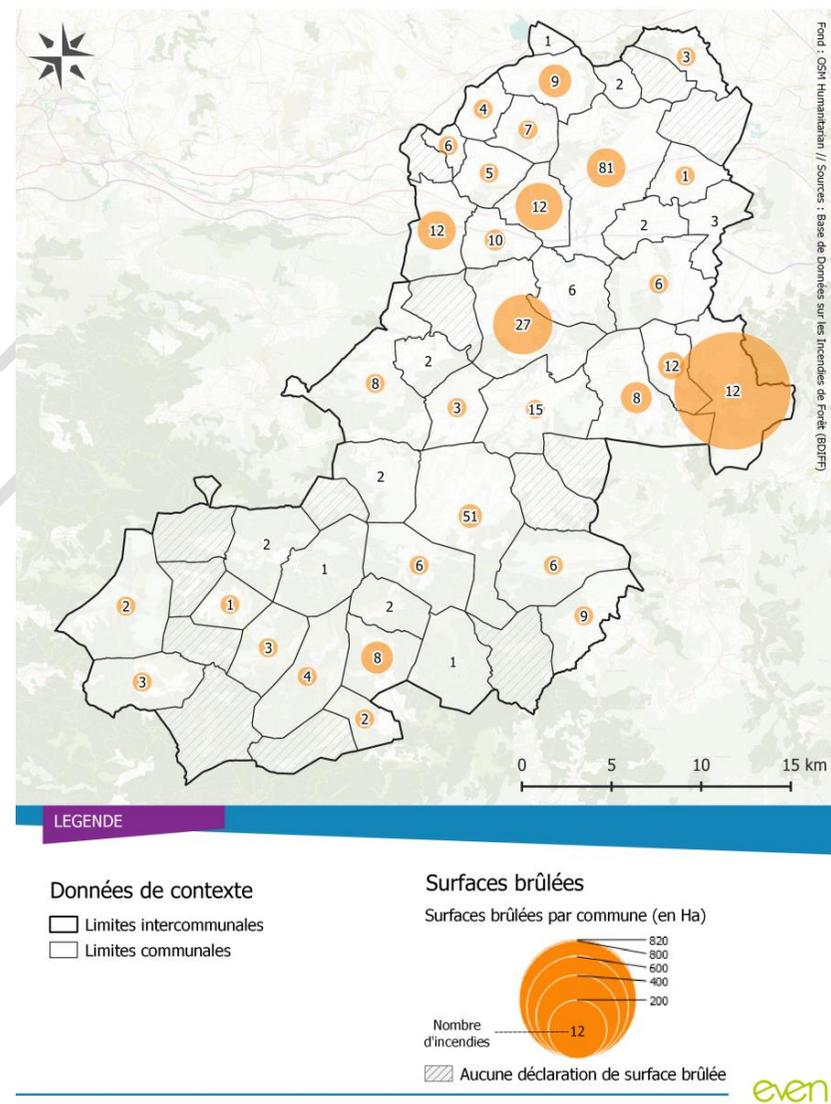
⁸ Base de données Géorisques.

V. Incendies de forêts

Le territoire est particulièrement impacté par un risque feu de forêt lié à trois facteurs :

- Un climat méditerranéen sec et chaud avec des vents violents ;
- La végétation, composée de forêts méditerranéennes et de garrigue à la végétation hautement inflammables et combustibles ;
- Le relief accentuant la sécheresse sur les versants exposés au sud et la propagation ascendante.

Ainsi, essentiellement situés sur la partie nord du territoire (massif au nord de Lézignan-Corbières, Montagne de la Côte), les espaces de garrigue sont particulièrement sensibles au risque incendie. Les massifs boisés des Hautes Corbières, plus humides, sont relativement épargnés par ce risque.



Carte 73 : Incendies recensés et surface brûlée par commune entre 2006 et 2019

Tableau 11 : Nombre d'incendie et surface brûlée par commune entre 2006 et 2019 (aucun incendie n'est recensé sur les communes qui n'apparaissent pas) –
Source : IGN, EVEN Conseil

Commune	Nombre d'incendies	Surface brûlée totale m ²
Albas	6	50900
Albières	3	10450
Argens-Minervois	2	2200
Bouisse	2	130510
Boutenac	6	37386
Canet d'Aude	6	56811
Cascastel des Corbières	9	48253
Castelnau-d'Aude	4	42586
Conilhac-Corbières	12	1360054
Cruscades	1	13631
Davejean	8	643587
Dernacueillette	2	7000
Escales	7	66260
Fabrezan	27	2164672
Félines-Termenes	2	110
Ferrals-les-Corbières	6	3943
Fontcouverte	10	282435
Homps	1	150
Lagrasse	8	10613
Laroque-de-Fa	4	54494
Lézignan-Corbières	81	906744
Luc-sur-Orbieu	2	630
Montbrun-des-Corbières	5	111699
Montsérét	12	449499
Mouthoumet	3	99800
Moux	12	900940

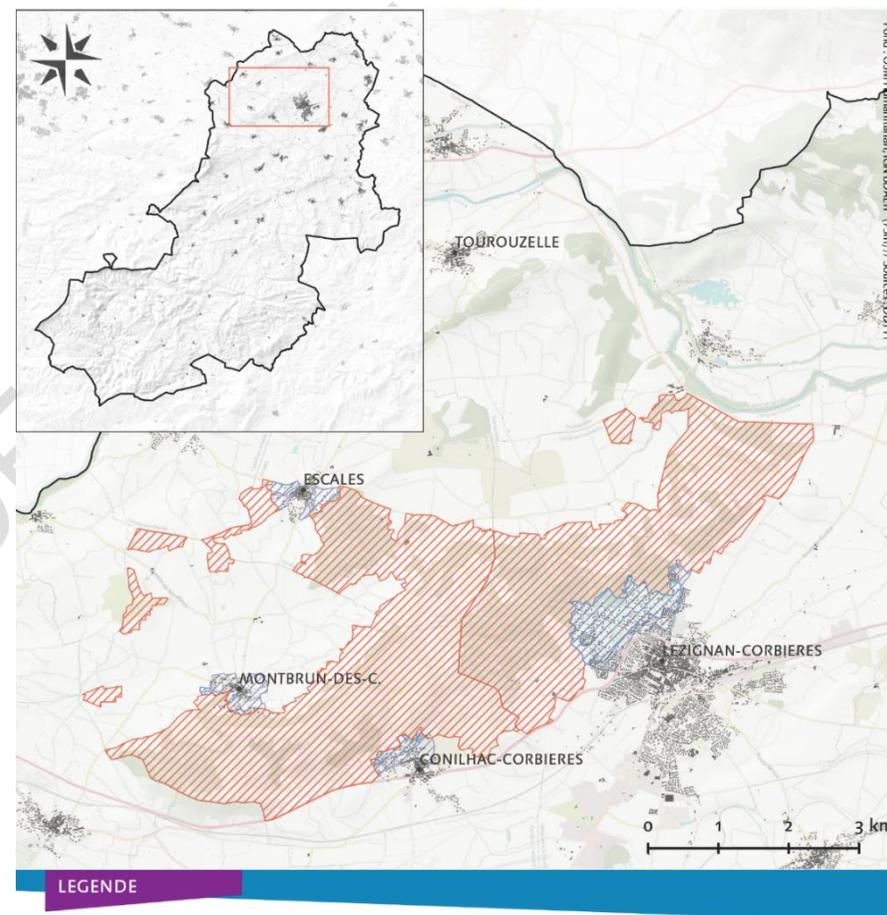
Ornaisons	3	3333
Palairac	1	2000
Paraza	3	195468
Ribaute	2	55
Roquecourbe - Minervois	6	47208
Saint-André-de-Roquelongue	12	8201729
Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse	15	152512
Saint-Pierre-des-Champs	2	2550
Salza	1	115655
Talairan	51	352905
Termes	1	600
Thézan-des-Corbières	8	595561
Tournissan	3	24931
Tourouze	9	661324
Vigneville	2	2700
Villerouge-Termenès	6	43695

Le territoire est concerné par 1 Plan de Prévention des Risques d'incendie de Forêt (PPRiF). Le tableau ci-dessous récapitule les communes concernées par le PPRiF ainsi que le nombre de personnes susceptibles d'être concernées par le risque.

Tableau XII : Communes concernées par un PPRiF

NOM DU PPRIF	COMMUNE(S) CONCERNEE(S)	HECTARES CONCERNES ⁹
Pinède de Lézignan	Conilhac-Corbières	523 ha
	Escales	503 ha
	Lézignan-Corbières	1 513 ha
	Montbrun des Corbières	1 069 ha

Cartographié uniquement sur la pinède de Lézignan, le risque d'incendie de forêt est présent partout sur le territoire. La lutte contre la fermeture des paysages par le biais du ralentissement de la déprise agricole peut être un des leviers pour lutter contre ce type de risque.



PPRiF DE LA PINEDE DE LEZIGNAN

- Limites de la CC LCM
- Limites communales
- Bâti

- ▨ Zone rouge (R)
- ▨ Zone bleue (B1a)
- ▨ Zone bleue (B1b)
- ▨ Zone bleue (B2)

Carte 74 : Secteurs concernés par le périmètre du PPRiF de la pinède de Lézignan

⁹ Nombre de bâti inclus dans la zone du PPRi considéré (BDTOPO) multiplié par la taille moyenne des ménages (2,3 en 2016, INSEE).

POINTS FORTS

- Des surfaces forestières permettant la séquestration du carbone
- Des masses d'eau superficielles de bonne qualité sur le nord du territoire
- Des masses d'eau souterraines en bon état général

POINTS DE VIGILANCE

- Une qualité de l'eau à améliorer sur certaines communes
- Des captages à protéger (DUP)
- Un risque inondation très présent
- Un risque incendie à maîtriser en lien avec le pastoralisme et l'ouverture des milieux

PREMIERS ENJEUX

- Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques de catastrophes naturelles et notamment le risque inondation
- Diminuer les consommations énergétiques et les émissions de GES

DOCUMENT



6

DES RESSOURCES PRODUCTIVES,
LEVIER DE LA TRANSITION

AU REGARD DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ...

Pas d'évolution liée au changement climatique.

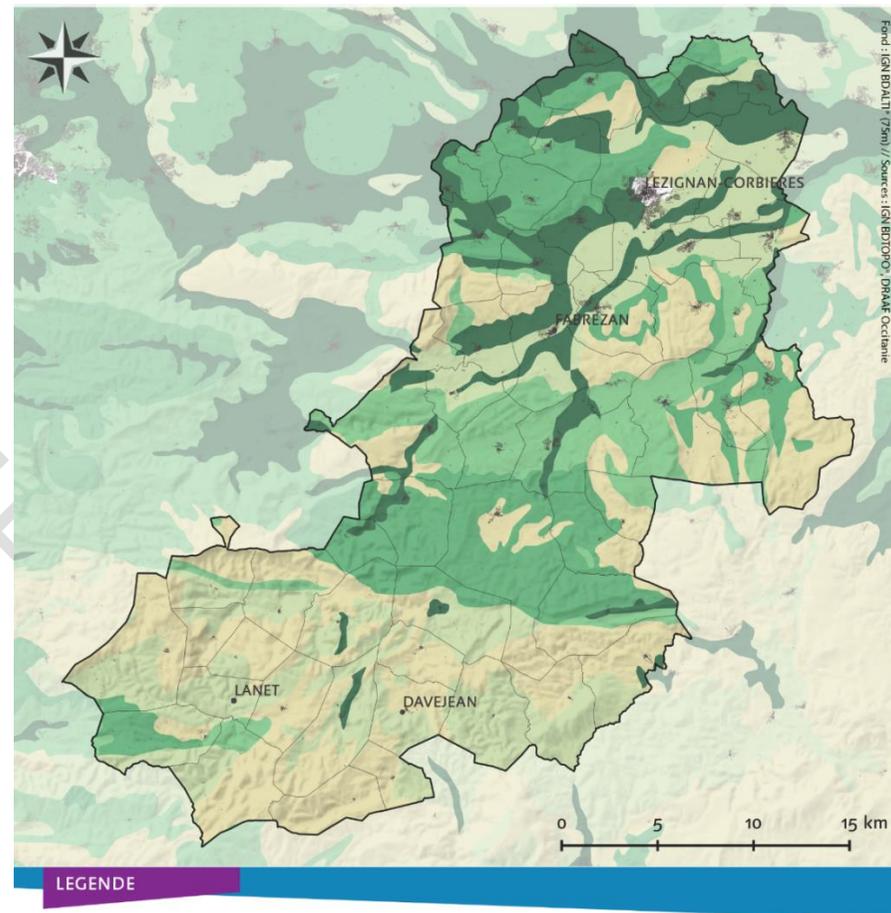
Chapitre 1 : Sols et sous-sols

I. Des sols riches dans les espaces de vallées

La donnée de potentiel agronomique des sols produite par la DRAAF Languedoc-Roussillon constitue un indicateur de potentiel agronomique pour des usages orientés « grandes cultures et cultures diversifiées » des sols agricoles. La base de données hiérarchise les qualités de sols en 7 classes de fertilité, la classe 1 signalant les sols de meilleure potentialité agronomique et la classe 7 les sols avec un fort taux de sel et donc peu fertile.

Sur le territoire, les terres avec la meilleure potentialité se trouvent logiquement dans les terres enrichies en alluvions des vallées de l'Aude et de l'Orbieu. Les hauteurs sud du territoire présentent des potentiels moins élevés, notamment du fait des reliefs importants.

! Les terres à plus haut potentiel agronomique se situent sur les espaces aux dynamiques de développement plus importantes et sont donc menacées par l'artificialisation.



LEGENDE

- Limites de la CC LCM
- Limites communales
- Bâti

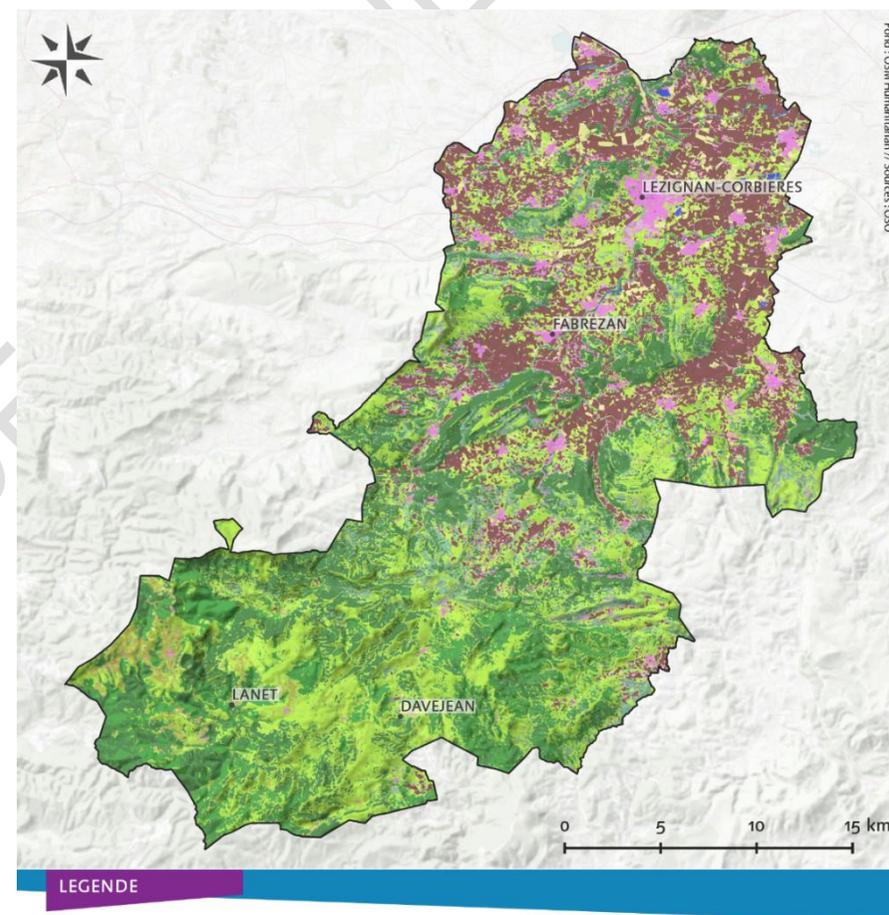
CLASSES DE POTENTIAL AGRONOMIQUE DES SOLS

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6

II. Un territoire dominé par les milieux naturels et agricoles

L'occupation du sol découle directement de l'organisation du socle physique du territoire. Les vallées et coteaux de l'Aude et de l'Orbieu sont ainsi très largement occupées par de la viticulture, mais également des céréales, et on peut constater l'émergence d'une nouvelle filière de fruits et légumes. Au sud, sur le piémont, c'est la garrigue et les forêts de conifères et feuillus qui occupent la majeure partie du massif des Corbières avec une dominance de l'élevage de bovins allaitants et une installation plus récente de petits ruminants et d'apiculture.

L'agriculture du territoire est assez qualitative puisque ce dernier compte 3 aires d'appellation d'origine contrôlée (AOC) pour le vin (Corbières, Minervois et Fitou) et on peut noter une part importante du bio puisque presque 20% de la SAU du territoire est labellisée AB en 2016. Avec la demande croissante des consommateurs pour une alimentation locale et de qualité, un des enjeux agricole du territoire pourrait être d'augmenter son offre en agriculture « nourricière » (viande, miel, jus, produits laitiers, œufs, céréales, fruits et légumes...) pour répondre à cette demande. L'approvisionnement de la restauration collective en agriculture locale pourrait constituer un véritable débouché pour les agriculteurs du territoire.



LEGENDE

- | | | |
|--------------------------|---------------------------------------|----------------------|
| □ Limites CC LCM | ■ Forêts de feuillus | ■ Routes |
| OCCUPATION DU SOL | ■ Forêts de conifères | ■ Vignes |
| ■ Culture d'été | ■ Pelouses | ■ Urbain dense |
| ■ Culture d'hiver | ■ Landes ligneuses | ■ Surfaces minérales |
| ■ Prairies | ■ Urbain diffus | ■ Plages et dunes |
| ■ Vergers | ■ Zones industrielles et commerciales | ■ Eau |

Carte 76 : Occupation du sol

Tableau 13 : Occupation du sol sur la CCRLCM – Source : base de données OSO

Nom	Surface en Ha	%
Garrigues	28 075,61	34,17
Forêts de conifères	17 161,25	20,89
Vignes	15 202,13	18,50
Forêts de feuillus	8 708,27	10,60
Landes ligneuses	5 316,46	6,47
Urbain diffus	4 535,45	5,52
Culture d'hiver	1 418,67	1,73
Prairies	1 138,55	1,39
Zones industrielles et commerciales	314,66	0,38
Eau	199,51	0,24
Vergers	78,09	0,10
Culture d'été	10,19	0,01
Urbain dense	4,86	0,01
Surfaces minérales	0,65	0,00
Plages et dunes	0,27	0,00
Routes	0,23	0,00
TOTAL	82 164,85	100



Photo 41 : Vallée de l'Orbieu sur la commune de Lagrasse - EVEN Conseil

Selon le diagnostic du projet de PNR Corbière Fenouillèdes, plusieurs communes du sud de la CCRLCM sont concernées par des zones forestières à enjeux de production de bois d'œuvre, de charpente et d'industrie : Vigneville, Termes, Auriac, Albières, Bouisse, Lairière, Massac, Félines-Termes, ou encore Laroque de Fa. Les parcelles de boisement sont morcelées, ce qui rend plus difficile l'exploitation de la forêt. De plus, en l'absence de filière aval sur le territoire, le bois industrie récolté est acheminé jusqu'aux usines de Saint-Gaudens et de Tarascon et le bois d'œuvre et de construction est exporté dans des scieries de la région. On peut cependant noter des entreprises de construction et de matériaux utilisant du bois comme BoisEcoMateriAude à Lézignan, SCOP CCA à Argens-Minervois ou encore Comeco à Lézignan.



Photo 40 : Boisements dans les Corbières, commune de Termes - EVEN Conseil

PCAET Focus énergie

LE SECTEUR AGRICOLE



20 GWh par an (2017)

3% des consommations totales

0,6 MWh par habitant par an



Moyenne Aude :

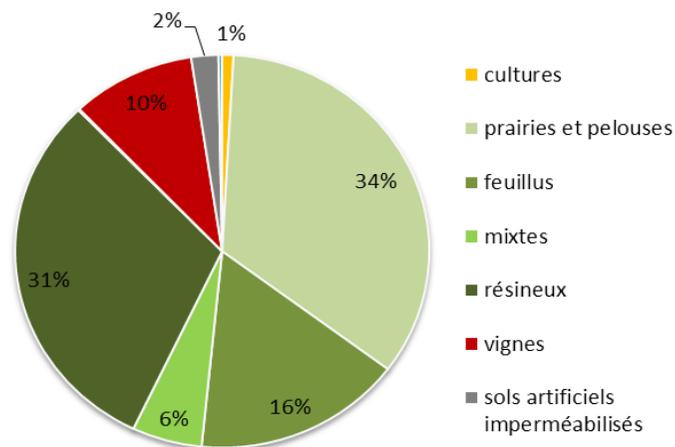
0,5 MWh par habitant par an

DOCUMENT DE TRAVAIL

III. Des sols permettant le stockage du carbone

Cette partie est tirée de la partie estimation de la séquestration nette de carbone du territoire du diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la communauté de communes Région Lézignonnaise, Corbières et Minervois.

Le stock carbone total du territoire est estimé à près de 6,9 millions de tonnes de carbone (tC), soit environ 25,5 millions de tonnes équivalents CO₂ (tCO₂eq). Pour comparaison la CC du Limouxin possède un stock de carbone d'environ 30,5 millions tCO₂eq et Carcassonne Agglo 28,5 millions tCO₂eq. Le stock sur la CCRLCM est principalement dû aux forêts de résineux (31%) ainsi qu'aux prairies (34%), mais également aux forêts de feuillus (16%) et aux vignes (10%). Le stock de carbone se répartit selon le graphique suivant :



Graphique

9 : Répartition des stocks de carbone (hors produits bois) par occupation du sol du territoire (en %) (Source : Outil ALDO – ADEME)

En ce qui concerne les flux de carbone annuels, ce sont au total près de 101 700 tCO₂eq qui sont séquestrés par an sur le territoire à partir des espaces naturels qui composent le territoire et du déstockage lié aux changements d'occupation des sols. Pour comparaison la CC du Limouxin possède un flux annuel de carbone d'environ 138 000 tCO₂eq et Carcassonne Agglo 87 000 tCO₂eq.

Cette séquestration sur la CCRLCM se fait en majorité grâce à :

- La forêt, véritable puit de carbone, avec près de 101 300 tCO₂eq séquestrés par an ;
- Le produit bois avec en moyenne 800 tCO₂eq séquestrés par an ;
- Les sols artificiels enherbés et arbustifs avec près de 100 tCO₂eq stockés par an ;
- Les sols artificiels imperméabilisés quant à eux ont émis 500 tCO₂eq par an du fait de leur consommation d'espaces qui séquestraient plus le carbone.

Toutefois, bien que le territoire séquestre du carbone tous les ans, cette séquestration ne permet pas de couvrir toutes les émissions de GES représentant près de 178 719 tCO₂eq. La séquestration carbone du territoire, principalement due à la forêt, représente toutefois 56,9 % des émissions totales de CO₂ des secteurs d'activités, soit une part bien supérieure à la moyenne nationale : la séquestration de carbone dans la biomasse des forêts en France est estimée à environ 12% des émissions nationales de carbone fossile (hors utilisation des terres et changement d'affectation des terres et foresteries). (Source : Chiffres clés du climat – France, Europe et Monde, Edition 2019, Datalab).

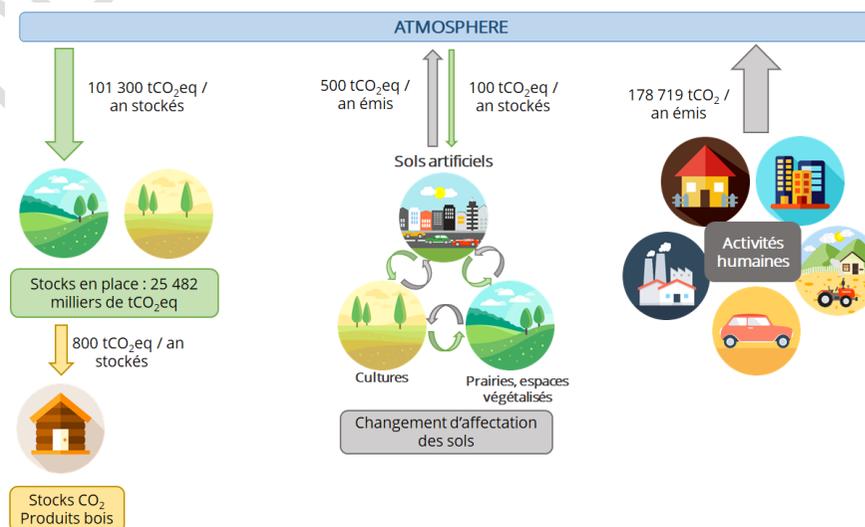


Figure 25 : Schéma de synthèse de la séquestration carbone sur le territoire de la CCRLCM (Source : Even Conseil)

IV. Un sous-sol au potentiel élevé

Le territoire se situe sur le tracé des vallées de l'Aude et de l'Orbieu qui forme un ensemble alluvial intéressant pour l'exploitation de carrières tournées vers la production de matériaux de construction telle que les granulats. L'activité ayant décliné, toutes les carrières présentes sur le territoire sont actuellement fermées. Elles extrayaient majoritairement des gisements de sables et de graviers alluvionnaires, ces derniers servant à la production de granulats de roches meubles à destination de la construction et du BTP.

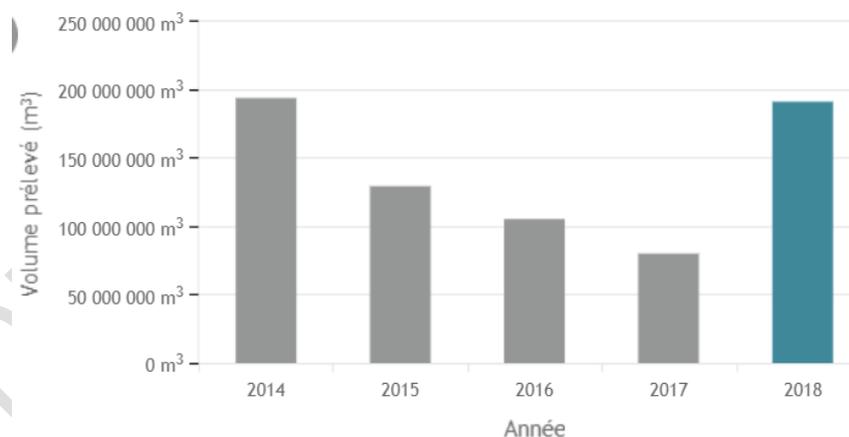
! Le territoire présente des potentialités élevées pour le développement de l'activité d'extraction. Il est toutefois important que celui-ci n'ait pas d'incidences sur la qualité de vie des habitants proches (nuisances sonores, émissions de poussières...), ni sur la qualité environnementale du territoire.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Chapitre 2 : Energies renouvelables

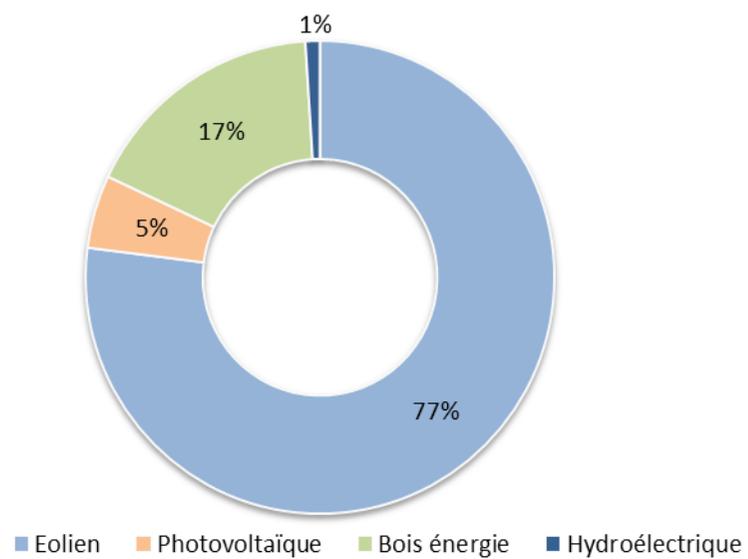
La production d'énergie renouvelable sur le territoire est de 230,8 GWh en 2017. Plusieurs filières sont présentes, même si l'éolien domine largement le mix énergétique. Le bois énergie, le solaire et l'hydroélectricité viennent compléter la production.

- **La filière de l'éolien** est bien développée sur le territoire ; elle représente 94% de la production d'énergie renouvelable électrique et 77% de la production d'énergie renouvelable totale, électrique et thermique confondus. Le territoire compte 5 sites, pour un total de 45 éoliennes possédant une puissance totale de 85 MW et produisant environ 220 GWh par an. D'autres projets sont en cours d'étude comme la ferme éolienne de Cruscades et Canet et le repowering du parc éolien du Cers ;
- **La filière biomasse solide** est également présente sur le territoire de la CCRLCM. Il s'agit notamment de l'utilisation du bois-énergie. On recense sur le territoire une installation principale (le micro-réseau de chaleur du collège Ernest Ferroul) et une autre (chaufferie de la copropriété Al Bouc) de type chaufferies bois, possédant des puissances de respectivement 600 KW et 21 KW. Le bois est également utilisé dans les foyers du territoire comme mode de chauffage, mais il est difficile d'estimer sa part dans les modes de chauffage ;
- **La filière solaire photovoltaïque** est en cours de développement sur l'ensemble du territoire ; en 2017, il compte 443 installations dont 2 sites en haute tension (les centrales solaires de Thézan les Corbières et de Talairan). Tous ces sites représentent une puissance totale de 8,1 MW et une production annuelle estimée à 11 GWh ;
- **La filière hydraulique**, consistant à produire de l'électricité à partir de la force de l'eau, est présente sur le territoire. En effet, on compte 2 sites ayant produit 2,7 GWh en 2017 : le moulin de Homs et le moulin de Tourouzelle, possédant chacun une puissance de 0,4 MW. Le prélèvement eau turbinée sur la commune de Tourouzelle oscille autour de 200-250 millions de m³ depuis 2014 quand le prélèvement sur la commune de Homs varie beaucoup plus : il a diminué entre 2014 et 2017 en passant de plus de 220 millions de m³ en 2014 à environ 80 millions de m³ en 2017, puis est remonté à plus de 190 millions de m³ en 2018.



Graphique 10 : Evolution temporelle des prélèvements sur la commune de Homs (eau turbinée) – Source : BNPE

Les filières de méthanisation et de géothermie ne sont pas encore développées sur le territoire.



Graphique 11 : Répartition des productions en énergies renouvelables sur le territoire

POINTS FORTS

- Un bon potentiel agronomique des sols dans les vallées de l'Aude et de l'Orbieu
- Un sous-sol aux ressources riches
- Une agriculture qualitative (AOC, AB, etc.)
- Des forêts pouvant être exploitées
- Un fort potentiel éolien qui a déjà commencé à être exploité
- Des filières bois-énergie et solaire en cours de développement

POINTS DE VIGILANCE

- Un conflit d'intérêt potentiel entre le développement de l'urbanisation et l'exploitation des terres les plus riches
- Une déprise agricole à surveiller (arrachage de vignes et déprise du pastoralisme)
- Une activité d'extraction peu valorisée
- Des parcelles de forêts morcelées compliquant leur exploitation
- Pas de filière aval pour la sylviculture du territoire
- Des enjeux environnementaux à surveiller pour le développement des énergies renouvelables

PREMIERS ENJEUX

- Soutenir les ressources productives du territoire comme le support des transitions
- Faire face à la déprise agricole
- Identifier et protéger les espaces agricoles de demain
- Soutenir une alimentation de proximité

DOC



7

DES NUISANCES ET POLLUTIONS
LOCALISÉES

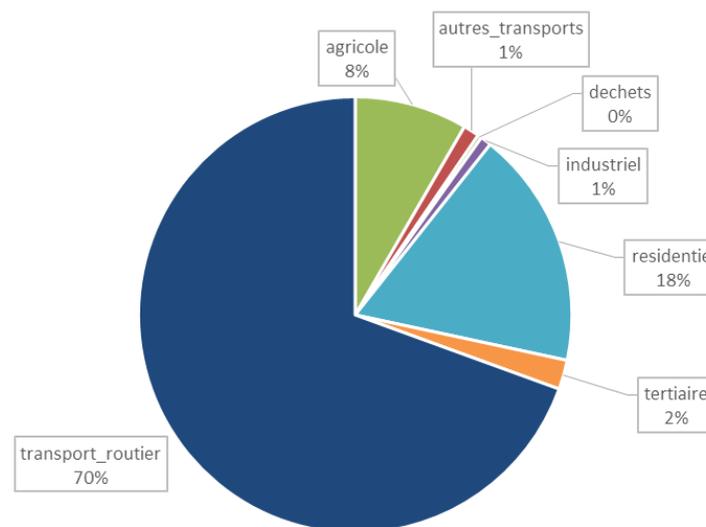
Chapitre 1 : Qualité de l'air

Ce chapitre est tiré de la partie qualité de l'air du diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la communauté de communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois.

I. Emissions de gaz à effet-de-serre (GES)

En 2017, les **émissions de gaz à effet-de-serre (GES) sur le territoire représentent au total près de 178 719 t CO₂eq**. Les émissions de GES par habitant sur le territoire sont donc de près de 5,4 tonnes équivalent CO₂, ce qui est inférieur à la moyenne nationale de 6,9 tonnes CO₂eq par habitant. Le transport routier étant le principal émetteur (70%).

Ces émissions territoriales se répartissent dans les différents secteurs d'activité comme suit :



Graphique 12 : Répartition des émissions de GES par secteur-Communauté de communes de la Région Lézignan Corbières et Minervois-2017 (Source : Inventaire des émissions - ATMO Occitanie - ATMO_IRSV3.1_Occ_2010_2017)

II. Polluants atmosphériques

Aujourd'hui, le lien entre polluants atmosphériques et effets sanitaires est clairement démontré, à moyen comme à long terme. La pollution de l'air accroît le risque de maladies respiratoires aiguës comme la pneumonie ou chroniques comme le cancer du poumon ainsi que de maladies cardio-vasculaires.

Selon l'organisation mondiale de la santé (OMS), les habitants des villes où l'air est fortement pollué souffrent davantage de cardiopathies, de problèmes respiratoires et de cancer du poumon que ceux des villes où l'air est plus propre.

En 2017, au total près de 1 171 tonnes de polluants ont été émises sur le territoire de la CCRLCM, soit l'équivalent de 1,7% des émissions régionales pour un territoire qui ne représente qu'1,3% de sa population.

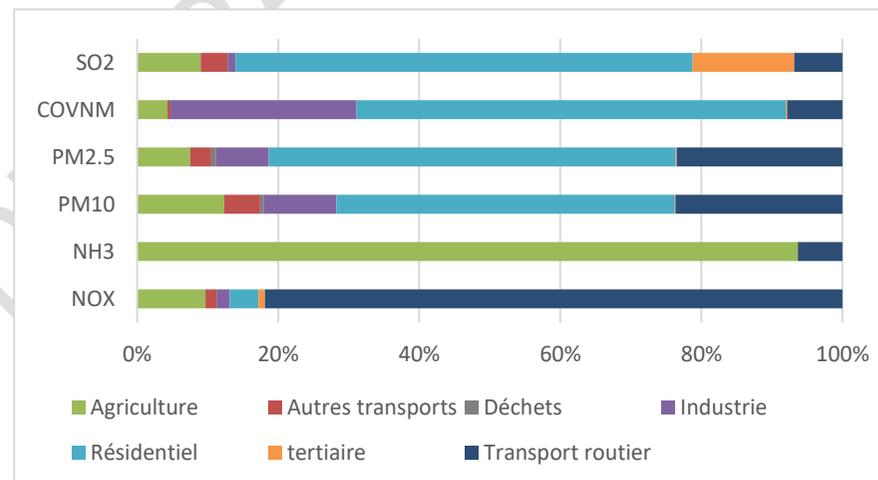
Quatre grands secteurs d'activités concentrent les principales émissions de polluants à effets sanitaires et environnementaux. Le secteur du transport routier (529 tonnes de polluants) est le plus émetteur sur le territoire, suivi par les secteurs résidentiel (330 tonnes) et de l'agriculture (178 tonnes) mais aussi l'industrie (102 tonnes). Les autres secteurs d'activités comme les déchets, le tertiaire ou encore les autres types de transports représentent une part très minoritaire dans le total des émissions de polluants émis.

Plusieurs constats sont plus particulièrement notables :

- **Les transports routiers** réunissent la grande majorité des émissions d'oxydes d'azote NO_x (83%) mais aussi des émissions de particules fines (23% des PM10 et 22 % des PM2.5).
- **Le secteur résidentiel** est particulièrement prédominant concernant les rejets de particules fines (59% des particules fines PM2.5 et 48% des particules fines PM10) ainsi que des

Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (COVNM) (63%) mais aussi de soufre SO₂ (69%)

- **Le secteur industriel** est également particulièrement émetteur d'oxyde et de Composés Organiques Volatils Non Méthaniques COVNM (27%) ;
- **Le secteur agricole** est responsable de la quasi-totalité des émissions d'ammoniac NH₃ (96%).



Graphique 13 : Bilan des émissions et concentrations de polluants à effet sanitaire sur le territoire-
Source : ATMO Occitanie

Chapitre 2 : Les risques technologiques

! Il est important de prendre en compte ces risques en amont des projets de développement afin de ne pas augmenter la part de la population exposée.

AU REGARD DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ...



Liés à l'activité humaine, le changement climatique n'aura pas d'effet direct sur les risques technologiques. Toutefois, les établissements industriels, bien souvent implantés en zone sensibles (le long de cours d'eau par exemple) seront probablement touchés par des épisodes de catastrophes naturelles pouvant provoquer la dégradation de ces établissements et entraîner une situation de catastrophe technologique.

I. Accident industriel

Sur le territoire, on compte au total 40 sites ICPE, implantées surtout au nord du territoire. 29 d'entre elles sont soumises à régime d'autorisation, 9 à régime d'enregistrement et 2 dont le régime n'est pas connu.

Aucune de ces installations n'est classée SEVESO et le territoire n'est couvert par aucun Plan de Prévention des Risques technologiques.

II. Risque de rupture de barrage

Sur le territoire, les communes de Moux, Roquecourbe-Minervois et Saint-Couat-d'Aude sont concernées à la marge par le périmètre de l'onde de choc du barrage de Matemale dans les Pyrénées-Orientales.

III. Transports de matières dangereuses

Le territoire est concerné par le risque de transport des matières dangereuses via le passage de l'A61, la RD6113 et la voie ferrée. 2 canalisations de transport de gaz naturel sont également recensées.

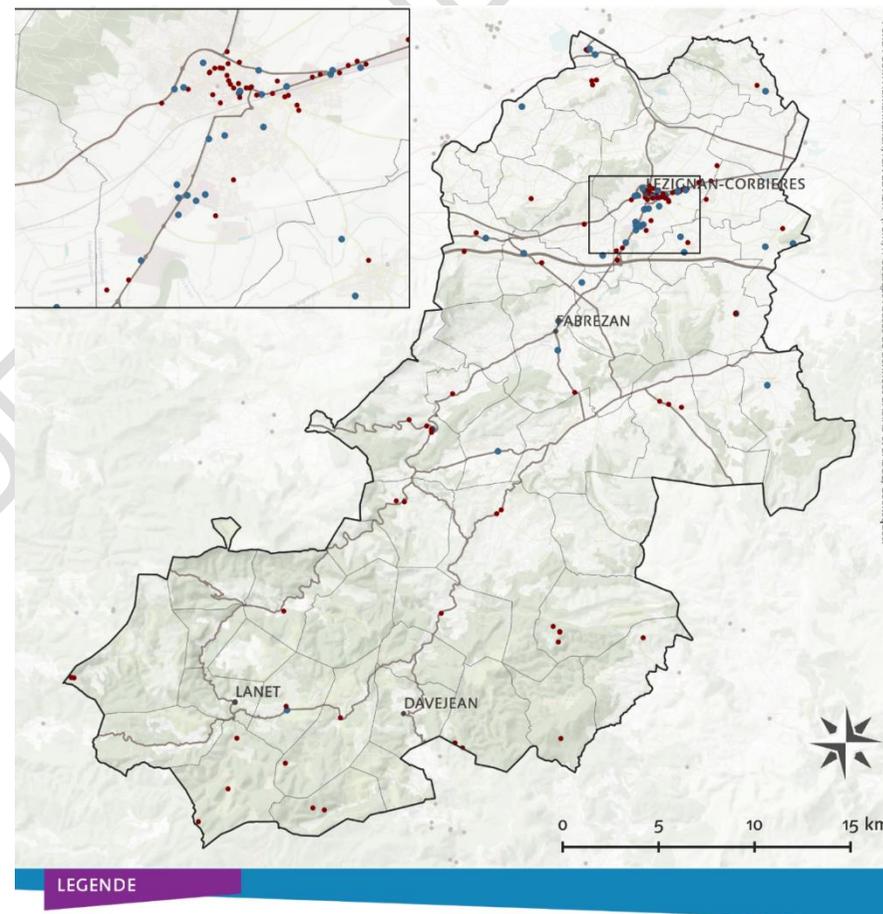
Chapitre 3 : Sites et sols pollués

Le territoire est concerné par 133 sites BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de services) et par aucun site BASOL (base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués). Sur ces 133 sites BASIAS :

- 65 dont 21 encore en activité) sont implantés sur la commune de Lézignan-Corbières, en centre-ville ou le long des RD6113 (entrée de ville est) et RD611 (entrée de ville sud-ouest).
- 14 d'entre eux sont d'anciens sites d'extraction, recensés plutôt sur la partie sud du territoire.
- 92 d'entre eux ne sont actuellement plus en activité.

L'ancienne mine de Barytine localisée à Massac est répertoriée comme une friche potentiellement mobilisable par le projet Cartofriches du Cerema, un projet d'aide au recensement des friches pour les qualifier et faciliter leur réutilisation.

La commune de Lézignan-Corbières, commune la plus importante du territoire est concernée par de nombreux risques (inondation, incendie...) et par un conflit entre le développement du principal pôle du territoire et les usages agricoles (potentiel agronomique important). Ce contexte fait des friches industrielles BASIAS un gisement de foncier disponible à reconquérir. Les nouveaux usages prévus sur ces sites doivent cependant être adaptés aux enjeux sanitaires auxquels ils sont soumis (sols pollués par des activités passées).



Fond : OSM Humanitarian, IGN BDALTI (75m) // sources : bases de données BASIAS et BASOL, cartographiques.

LEGENDE

□ Limites de la CC RLCM

Carte 77 : Sites BASIAS

- Sites dont l'activité est actuellement terminée
- Sites actuellement en activité
- Sites BASIAS hors territoire

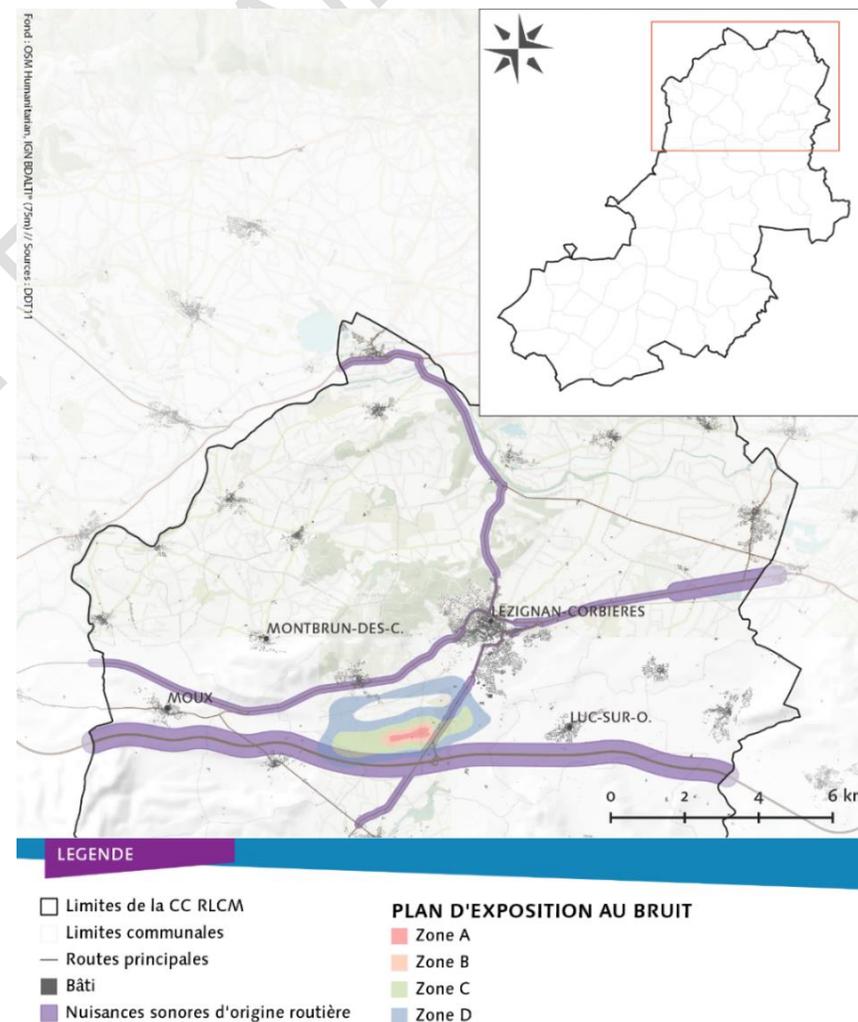
Chapitre 4 : Les nuisances sonores



A61, RD6113, RD611

Sur le territoire, les nuisances sonores proviennent essentiellement des **axes de communication** les plus importants : l'**A61**, la **RD6113**, la **RD610** et la **RD611**.

Également, l'**aérodrome de Lézignan-Corbières** ; source de nuisances sonores, fait l'objet d'un **Plan d'Exposition au Bruit** (PEB) qui régleme l'urbanisation en limitant les droits à construire dans les zones de bruit au voisinage de l'infrastructure. Le périmètre du PEB concerne **3 communes** : **Conilhac-Corbières**, **Fontcouverte** et **Lézignan-Corbières**.



Carte 78 : Plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Lézignan-Corbières



Photo 42 : Aérodrome de Lézignan-Corbières (Source : CCRLCM)

LES ENJEUX DU SCoT :

Le contrôle de l'urbanisation aux abords des infrastructures bruyantes : A61, RD6113, RD611, l'aérodrome et la voie ferrée.

Les nuisances sonores peuvent être diminuées grâce au respect de normes acoustiques précises. Il est donc important de les prendre en compte en amont des projets de développement. Une meilleure isolation phonique permet également une meilleure isolation thermique. Ces mesures sont également des leviers pour réduire les consommations énergétiques dans le domaine du logement.

POINTS FORTS

- Une moyenne d'émission de GES par habitant inférieure à la moyenne nationale
- Des nuisances concentrées géographiquement

POINTS DE VIGILANCE

- Une autoroute responsable de nuisances sonores et de pollution atmosphérique

PREMIERS ENJEUX

- Améliorer la qualité des eaux de surface
- Faire face aux émissions de polluants et GES notamment liés à l'autoroute
- Contrôler l'urbanisation aux abords des infrastructures bruyantes : A61, RD6113, RD611 et la voie ferrée

DOCUMENT



8

UNE RÉPARTITION HOMOGÈNE
DES RÉSEAUX

Chapitre 1 : Réseaux d'assainissement

I. Des structures d'assainissement collectif présentes sur quasi-toutes les communes

Sur le territoire, toutes les communes sauf celle d'Auriac et de Cascastel-des-Corbières disposent d'un dispositif d'assainissement collectif sur leur territoire structuré par l'implantation de 64 STEP pour une capacité nominale totale de 64 711 EH (2018) :

- La commune d'Auriac n'est relié à aucun dispositif d'assainissement collectif ;
- La commune de Cascastel-des-Corbières est reliée à le STEP de Villeneuve-les-Corbières qui se situe hors du territoire du SCoT.

Sur ces 64 STEP, 15 d'entre elles présentent des défauts de conformités :

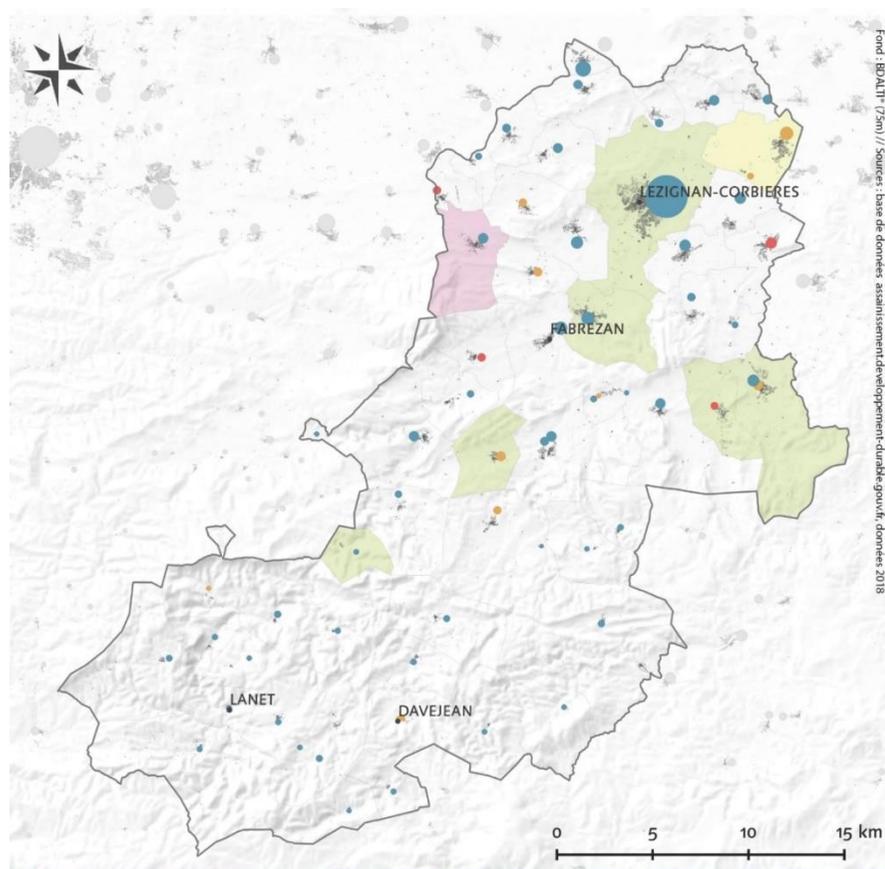
- 11 sont conformes en équipement mais non conformes en performance ;
- 4 sont non conformes en équipement en performance. Il s'agit des stations d'épurations des communes de Camplong-d'Aude, Montséret, Ornaisons et Saint-Couat-d'Aude.

De plus, en 2018, 5 d'entre elles ont eu des charges entrantes plus importantes que leur capacité nominale :

Tableau 14 : Synthèse des STEP aux charges entrantes plus importantes que leur capacité nominale (source : assainissement.developpement-durable.gouv.fr/)

STEP	COMMUNE(S) DESSERVIE(S)	CAPACITE NOM. (EH, 2018)	CHARGES ENTRANTES (EH, 2018)
Boutenac	Boutenac	500	530
Moux	Moux	1 000	1 503
Ornaisons	Ornaisons	1 200	1 324
Roquecourbe	Roquecourbe-Minervoix	250	322
Tourouzelle Nouvelle	- Tourouzelle	700	801

La compétence assainissement est pour la plupart des communes gérée en régie. Les communes de Canet, Ferrals-les-Corbières, Lézignan-Corbières, Monseret, Moux, Saint-André-de-Roquelongue, Saint-Martin-des-Puits et Tourissan ont quant à elles déléguées leur compétence.



Fond : IGN (© 2018) // Sources : base de données assainissement-développement-durable-gouv.fr; données 2018

DE TRAVAIL

LEGENDE

<ul style="list-style-type: none"> □ Limites de la CC RLCM □ Limites communales ■ Bâti <p>ASSAINISSEMENT COLLECTIF Capacité nominale des STEP (en EH)</p>	<p>Conformité des STEP</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Conforme en équipements Conforme en performances ● Conforme en équipements Non conforme en performances ● Non conforme en équipements Non conforme en performances 	<p>Gestionnaires</p> <p>Régie</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ BRL Exploitation ■ SADE Exploitation ■ SUEZ Eau France
---	--	---

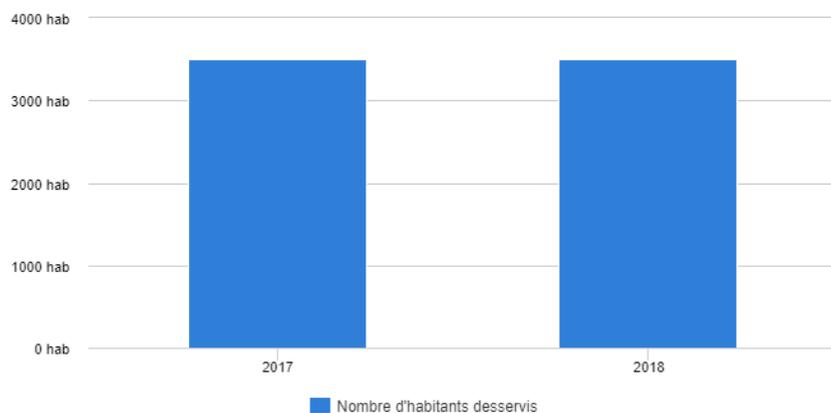


Carte 79 : Caractéristiques des dispositifs d'assainissement collectif du territoire (2018)

II. L'assainissement autonome

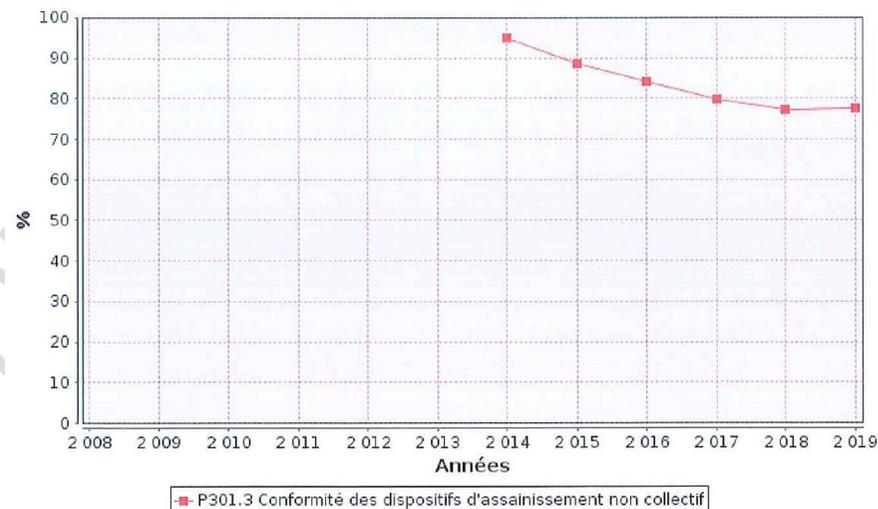
Le recours au dispositif d'assainissement autonome est minoritairement utilisé sur le territoire. La structure compétente pour la gestion de l'assainissement autonome sur le territoire est la CC Région Lézignanaise Corbière Minervois, et ce pour toutes les communes.

En 2019, le nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif était d'environ 3 500 personnes, chiffre constant depuis 2017.



Graphique 14 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un système d'assainissement non collectif (source : service.eaufrance)

En 2019, 77,4% des dispositifs d'assainissement collectif étaient évalués comme conformes. Ce chiffre est légèrement supérieur aux données de 2017 (77,1%).



Graphique 15 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif sur le territoire (source : CCRLCM)

Chapitre 2 : Réseaux d'eau potable

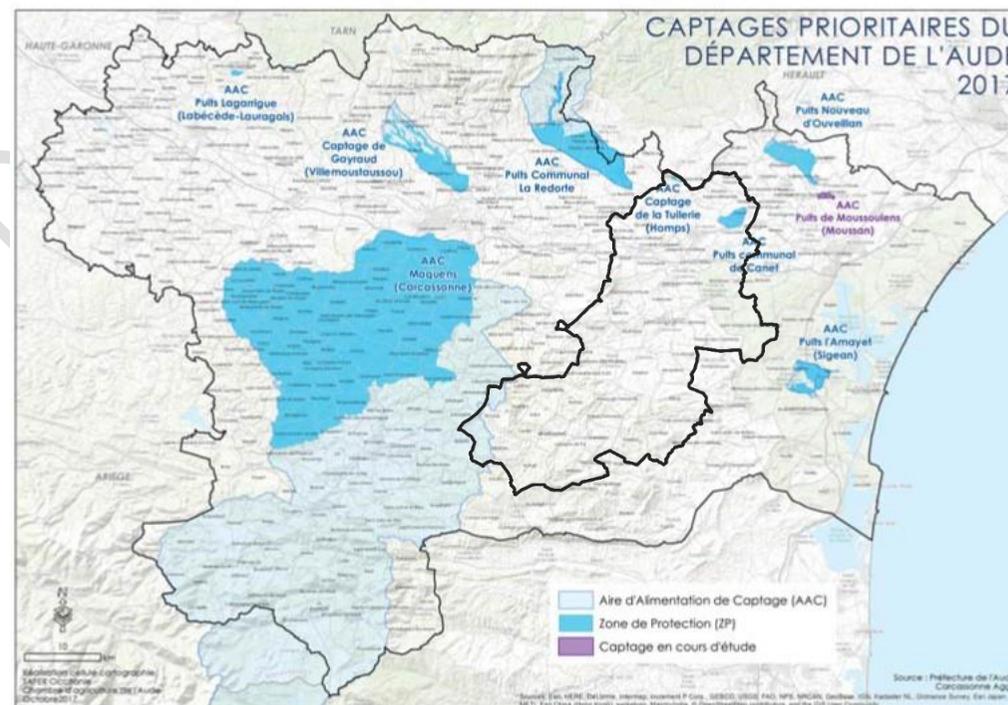
Le territoire est alimenté en eau potable par 76 captages répartis sur environ toutes les communes. Le volume total prélevé en 2018 pour l'eau potable sur le territoire est d'environ 3,5 millions de mètres cubes. La totalité de ce prélèvement est issu d'eaux souterraines. La commune de Termes est celle qui prélève le plus d'eau pour l'alimentation en eau potable avec presque 1,5 millions de m³ prélevés à la source de l'Adoux par an. Cette source est captée pour l'alimentation en eau potable du syndicat de l'Orbieu regroupant une vingtaine de communes.

Attente carte

La compétence « eau potable » est, pour la plupart des communes, gérée en régie.

Le territoire comprend deux aires d'alimentation de captage (AAC) prioritaires :

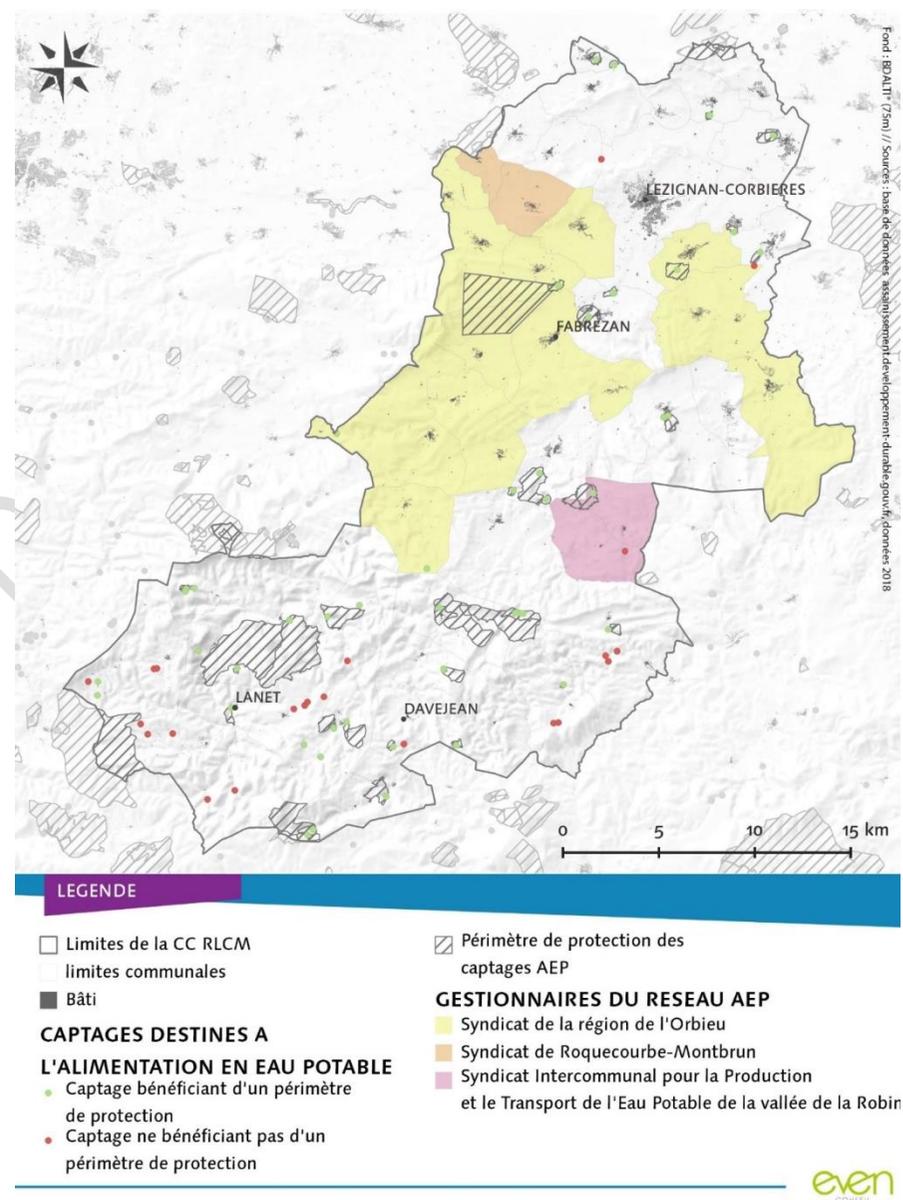
- L'AAC du puits communal de Canet d'Aude qui a été classé prioritaire à cause de taux important d'herbicides et de nitrates. L'AAC fait 530 hectares sur lesquels se trouvent environ 30 agriculteurs (majoritairement en viticulture) avec 10 contrats MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) en 2016. Le captage alimente 1 600 habitants. Plusieurs types d'actions ont été menées sur cet AAC : des actions agricoles (cahier des charges mis en place par la cave coopérative pour limiter l'utilisation de produits phytosanitaires, utilisation de la techniques de biocontrôle comme la confusion sexuelle ou encore un projet la mise en place d'aires de lavages collectives), mais également des actions visant les jardins et infrastructures (la mairie s'est engagée à limiter l'utilisation des produits phytosanitaires dans les cimetières).¹⁰
- L'AAC du puits de la Tuilerie à Homps, exploité par la commune de Tourouzelle, classée prioritaire également à cause de taux importants de pesticides et nitrates. L'AAC fait 53 hectares et accueille 8 agriculteurs (uniquement en viticulture). Le captage alimente 500 habitants.



Carte 80 : Captages prioritaire de l'Aude – Source : Chambre d'agriculture de l'Aude

¹⁰ Réseau Captages d'Eau Occitanie (FREDON Occitanie)

Le territoire de la CCRLCM compte 76 captages, dont 71 pour l'alimentation en eau potable (AEP). 45 captages possèdent une déclaration d'utilité publique (DUP) et 4 sont soumis à APC (Arrêté départemental de protection des Captages Privés). 28 captages ne sont pas protégés, dont 18 ont un avis de l'hydrogéologue.



Carte 84 : Protection et gestion des captages AEP

Les captages sans DUP, tous à usage AEP sauf celui de Fontcouverte (projet de mise en service), sont répertoriés ci-dessous :

Tableau 15 : Captages sans DUP – Source : ARS Occitanie

Code SISE-Eaux	Nom	Commune	Exploitant	Avis hydrogéologue
11001097	Source Fontrichard n°1	Mouthoumet	Mairie de Mouthoumet	011_ahy_n0126
11001099	Source Fontrichard n°2	Mouthoumet	Mairie de Mouthoumet	011_ahy_n0126
11001302	Forage de la Prade	Mouthoumet	Mairie de Mouthoumet	011_ahy_n0126
11002076	Source Carla	Mouthoumet	Mairie de Mouthoumet	011_ahy_n0126
11001303	Forage dept. De l'Alzou	Lagrasse	Monsieur le président Conse	011_ahy_n0137
11001042	Source communale de Termes	Termes	Mairie de Termes	011_ahy_n0152
11001043	Source de Sahuc (le Creuilhe)	Termes	Mairie de Termes	011_ahy_n0152
11001364	Source Camp Bernard	Albieres	Mairie d'Albieres	011_ahy_r0002
11000089	Source de la Barthe	Albieres	Mairie d'Albieres	011_ahy_r0004
11002630	Source de Fontbourges	Albieres	Mairie d'Albieres s	011_ahy_r0005
11000132	Source de Lorient	Auriac	Mairie d'Auriac	011_ahy_r0016
11000133	Source Savignan (Carcenet)	Auriac	Mairie d'Auriac	011_ahy_r0016
11001301	Forage Mauries	Durban corbieres	Mairie de Durban Corbieres	011_ahy_r0038

11000732	Puits Salobert	Durban corbieres	Mairie de Durban Corbieres	011_ahy_r0039
11000733	Source du ruisseau	Durban corbieres	Mairie de Durban Corbieres s	011_ahy_r0039
11000734	Source Salobert	Durban corbieres	Mairie de Durban Corbieres	011_ahy_r0039
11000731	Puits Matoumegne	Durban-Corbieres	Mairie de Durban Corbieres	011_AHY_R0040
11000124	Source Coume de manicle	Albas	Mairie de Villeneuve les Corbieres	011_ahy_r0113
11000151	Source haute de Bouisse	Bouisse	Mairie de Bouisse	Aucun
11000152	Source basse de Bouisse	Bouisse	Mairie de Bouisse	Aucun
11001280	Source de Bouisse ecarts	Bouisse	Mairie de Bouisse	Aucun
11001380	Source nouvelle Pichouliere	Cascastel des corbieres	Mairie de Cascastel des Corbieres	Aucun
11000724	Source Lavalette (en secours)	Davejean	Mairie de Davejean	Aucun
11003512	Forage de l'Estagnol	Fontcouverte	Veolia Generale des eaux	Aucun
11001130	Source Aoussans haut	Quintillan	Mairie de Quintillan	Aucun
11001131	Source Aoussans bas	Quintillan	Mairie de Quintillan	Aucun
11001041	Source de l'Adoux	Vigneveille	Mairie de Vigneveille	Aucun

Chapitre 3 : Réseau de collecte et de traitement des déchets

La collecte des déchets est assurée en interne par la communauté de communes sur l'ensemble du territoire. Les ordures ménagères collectées sont acheminées à Lézignan au centre de transfert géré par le COVALDEM 11 qui possède la compétence **traitement des déchets**, puis vers le Centre d'Enfouissement technique Lambert à Narbonne. Le territoire compte 5 déchèteries (Laroque de Fa, Lézignan-Corbières, Saint Laurent de la Cabrerisse, Saint Pierre des Champs, et Les 3F à Moux), mais certaines déchèteries situées à proximité du territoire sont utilisées par les habitants de communes de la CCRLCM. Le centre de tri est situé à Carcassonne.

D'après les données de la CCRLCM, les chiffres de collecte en 2019 sont de :

- 294 kg/an/hab pour les ordures ménagères

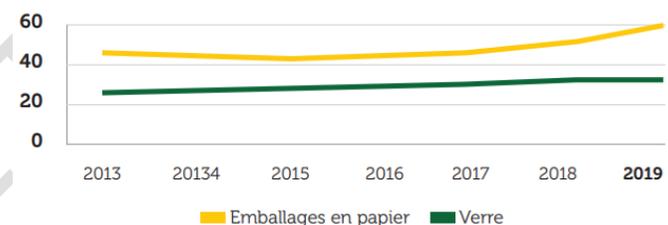
- 63 kg/an/hab pour le tri sélectif (verre et emballages).

A l'échelle du COVALDEM 11, qui traite les déchets de 6 agglomérations, les chiffres sont les suivants :

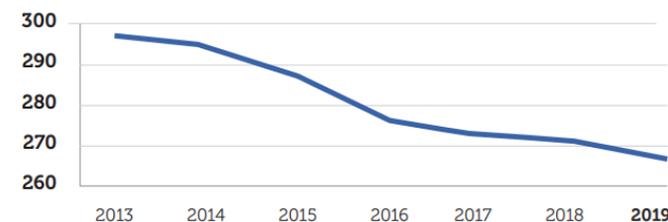


Carte 85 : Localisation des déchèteries sur le territoire - COVALDEM 11

Evolution des Emballages, verre et papiers (kg/hab)



Evolution des Ordures Ménagères Résiduelles (kg/hab)



Graphique 16 : Evolution des quantités d'ordures ménagères et des emballages, verre et papiers par habitant par an à l'échelle du COVALDEM11

Chapitre 4 : Réseaux de transport d'électricité et de gaz

Ce chapitre est tiré de la partie réseaux du diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la communauté de communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois.

I. Réseau électrique

Situé en amont des réseaux de distribution, le réseau de transport représente environ 78 000 kms de lignes électriques, au niveau national. Ce réseau est géré par RTE et se compose de deux sous-ensembles :

- Le réseau de grand transport et d'interconnexion** : 400 kV. Il est destiné à transporter des quantités importantes d'énergie sur de longues distances. Il constitue l'ossature principale pour l'interconnexion des grands centres de production, disséminés en France et dans les autres pays européens. Son niveau de tension est de 400 kV, soit le niveau de tension le plus élevé en France.

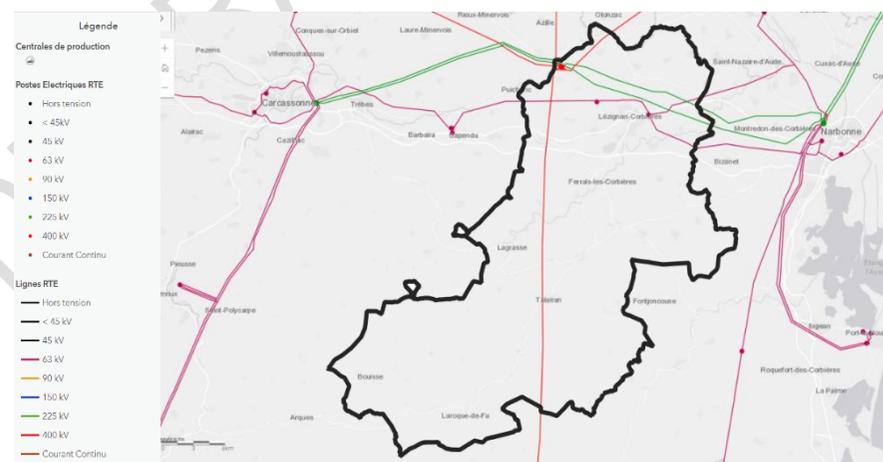
Au niveau territorial, une ligne haute tension traverse le territoire du nord au sud. Un poste électrique RTE de 400kV est installé à La Gaudière (Castelnau d'Aude) au nord du territoire.
- Les réseaux de répartition régionale ou locale** : 63 kV à 225 kV. Ils sont destinés à répartir l'énergie en quantité moindre sur des distances plus courtes. Le transport est assuré en très haute tension (225 kV) et en haute tension (90 kV et 63 kV). Cette partie du réseau est gérée par RTE (Réseau de Transport d'Électricité).

Ces réseaux desservent le territoire via des points de distribution (Lézignan-Corbières et Escales Conilhac) avant de raccorder le réseau de distribution à plus faible tension (< 63kV).

Les capacités réservées sur le territoire de la communauté de communes sont les suivantes :

- Pour le poste de la Gaudière : 74 MW de capacité réservée initiale, 49,2 MW de capacité réservée affectée fin 2019 et donc 24,8 MW de capacité réservée résiduelle ;
- Pour le poste de Lézignan : 1 MW de capacité réservée initiale en 2014, 6,6 MW de capacité réservée affectée fin 2019 à la suite d'un transfert, et donc 0 MW de capacité réservée résiduelle. En effet, dans la notification de transfert des capacités réservées de RTE au préfet de région datant du 20/12/2019, le transfert n°19 concerne un transfert de 0,9 MW

du poste de Saint Georges (11) au poste de Lézignan. Ce transfert fait suite à la demande de raccordement d'un projet photovoltaïque d'un producteur au réseau public de distribution d'ENEDIS sur le poste de Lézignan.



Carte 86 : Carte du réseau électrique sur le territoire de la CC RLCM

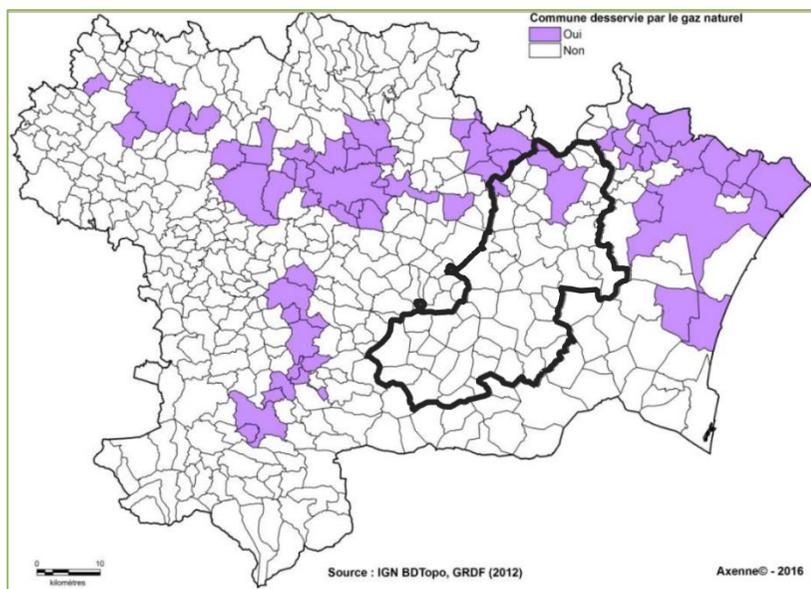
Sur le territoire de la communauté de communes Région Lézignanaise Corbières Minervois, plus de 80 MW sont réservés aux EnR (75MW sur le poste de la Gaudière et 6,6 MW sur le poste de Lézignan à la suite d'un transfert), dont 24,8 MW de capacité n'ont pas encore été affectées, soit l'équivalent d'un éventuel nouveau parc éolien d'environ 8 mâts de 2,3 MW de puissance.

II. Réseau de gaz

Sur le territoire, la part de gaz dans la consommation d'énergie totale de la CCRLCM en 2017 s'élève à 3% contre 15% pour la région Occitanie et 15,8 % pour la France.

Sur la partie ouest de l'Occitanie comprenant le département de l'Aude et donc le territoire de la communauté de communes, le réseau de transport de gaz naturel est géré par Téréga (ex TIGF).

Sur le territoire de la communauté de communes, seules 3 communes sont desservies en gaz : il s'agit des communes de Lézignan-Corbières, Homps et Tourouzelle.



Carte 87 : Communes desservies en gaz dans le département de l'Aude (Source : GRDF)

POINTS FORTS

- Une gestion des déchets efficace et un tonnage de déchets qui diminue
- Un territoire peu desservi en gaz
- Une capacité réservée qui n'a pas encore été affectée permettant de développer des EnR

POINTS DE VIGILANCE

- Des STEP à mettre aux normes
- Des captages d'eau potable à protéger (DUP)

PREMIERS ENJEUX

- Poursuivre la mise en conformité des STEP
- Développer une stratégie de gestion intégrée de la ressource en eau
- Veiller à la régularisation des captages d'eau potable

DOCUMENT



9

QUELS ENJEUX POUR LE SCOT ET
LE PCAET ?

Ces enjeux présentés par thématique et non hiérarchisés sont la base du travail de phase 2 de l'étude.

Positionnement :

- Affirmer le positionnement du territoire intercommunal au cœur de la Région Occitanie
- Rechercher la complémentarité avec les autres territoires
- Faire des disparités entre le nord et le sud un atout pour l'intercommunalité
- Inscrire Lézignan-Corbières dans la future dynamique nationale « Petite ville de demain »

Démographie

- Réduire le déséquilibre démographique à l'échelle du territoire intercommunal face aux évolutions à l'œuvre (déséquilibre nord-sud grandissant)
- Conforter l'attractivité démographique sur l'ensemble du territoire ;
- Veiller à l'équilibre intergénérationnel et répondre aux besoins spécifiques liés au vieillissement de la population ;
- Améliorer l'adéquation entre l'offre en logements et les futurs ménages ou ceux en présence ;
- Offrir une réponse aux faibles revenus des ménages en matière d'offre de logements
- Comprendre les ressorts de la vacance du parc de logement (localisation, raisons, durées, typologie de logements ...) pour apporter une réponse adaptée

Dynamiques économiques

- Renforcer le rôle de la ville centre de Lézignan-Corbières comme polarité économique émergente à l'échelle régionale
- Développer une plus grande complémentarité économique entre les différents secteurs géographiques et économiques
- Développer une économie de proximité sur les communes rurales
- Diversifier l'offre et la promotion des atouts du territoire
- Développer et conforter les activités existantes
- Soutenir et diversifier l'activité agricole et viticole

Accessibilité aux équipements et services

- Maintenir le maillage territorial en commerces, services et équipements de proximité ;
- Améliorer l'accessibilité aux équipements et services sur l'ensemble du territoire
- Améliorer la desserte, afin d'accroître l'accessibilité des équipements supérieurs situés à Lézignan-Corbières ;
- Améliorer la desserte numérique, en particulier au Sud du Territoire, et la prise en compte du déploiement en fibre optique

Mobilité

- Améliorer les liens vers les pôles d'équipements du territoire et les axes principaux de déplacement
- Les pôles d'équipements du territoire et les axes principaux de déplacement
- Réduire les déplacements individuels en voiture
- Promouvoir et développer le transport à la demande afin de limiter l'exclusion des ménages les plus fragiles
- Développer le covoiturage
- Promouvoir les modes de déplacements durables

Environnement

- Valoriser les vastes réservoirs de biodiversité au sud du territoire (massif des Corbières)
- Préserver/Restaurer un espace de bon fonctionnement des cours d'eau et des zones humides (inondation, biodiversité, ressource en eau)
 - La préservation des cours d'eau et de leurs ripisylves,
 - L'espace de mobilité des cours d'eau,
- Maintenir les éléments relais de la Trame verte et bleue, à la fois au sein des espaces agricoles et des espaces urbanisés (haies, alignements d'arbres, bandes enherbées, friches, bosquets, parcs et jardins...) comme socle du cadre de vie.
- Re interroger le développement urbain à proximité des zones de vigilance de la TVB

- Soutenir/encadrer le développement des énergies renouvelables en tenant compte des enjeux environnementaux et paysager

Paysage :

- Valoriser les paysages naturels, notamment comme support d'attractivité du territoire
- Lutter contre la fermeture des milieux (~~soutien de l'élevage extensif~~) en lien avec la limitation du risque incendie
- Protéger les motifs paysagers identitaires du territoire (vignes, prairies, garrigues, boisements secs, ripisylves au bord des cours d'eau...) qui participent à la prévention des risques naturels
- Soigner la qualité des franges urbaines lors des nouvelles opérations d'aménagement
- Améliorer l'intégration des zones industrielles et commerciales en entrée de ville, notamment sur les communes nord du territoire
- Faire de la sauvegarde du patrimoine un enjeu en matière d'attractivité

Vulnérabilité

- Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques de catastrophes naturelles et notamment le risque inondation
- Diminuer les consommations énergétiques et les émissions de GES

Ressources productives :

- Soutenir les ressources productives du territoire comme le support des transitions
- Faire face à la déprise agricole
- Identifier et protéger les espaces agricoles de demain
- Soutenir une alimentation de proximité

Nuisances et pollutions :

- Améliorer la qualité des eaux de surface
- Faire face aux émissions de polluants et GES notamment liés à l'autoroute
- Contrôler l'urbanisation aux abords des infrastructures bruyantes : A61, RD6113, RD611 et la voie ferrée

Réseaux :

- Poursuivre la mise en conformité des STEP
- Développer une stratégie de gestion intégrée de la ressource en eau
- Veiller à la régularisation des captages d'eau potable